

XCVII.

ALEXANDRE FARNÈSE A ANTOINE DE GRENET (?)

(Archives de l'audience, liasse 247 2°.)

—
Auvers, le 4 novembre 1585.

Mon Cousin, J'ay receu vostre, par laquelle vous m'escripvez le marissement que avez que vostre régiment se soit amutiné à Caloo avecq quelques aultres, et joint une lettre vostre aux officiers et soldats dudit régiment pour leur envoyé, en cas que le treuvé convenir, disant que si vostre santé eust peu comporter de vous trouver vers iceulx soldats, que n'eussiez failly de le faire, et que ce néanmoins où vostre présence pourroit faire servire que postposeriez toutes choses pour faire service à S. M. A quoy vous respondray que je vous mercie infinement de vostre bonne volonté, et que le plus grand plaisir que ce me sera, sera de vous veoir du tout guerry et dispost; espérant que les choses se accommoderont, si tant est qu'ilz veuillent entendre à la raison, tenant qu'ilz se y conformeront, plustost que de demeurer obstinez à demander ce que leur peult estre accordé, se devans mirer à l'exemple des aultres walons de Straebroeck, Italiens, Bourgoignons et Allemans, qui se sont contentez de ce pourquoy l'on leur a passé la monstre.

—
XCVIII.

LE PRINCE DE PARME A PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

(Archives générales de Simancas. — Secrétairerie d'État, Flandre, liasse 589, fol. 77.)

—
Anvers, le 11 novembre 1585.

Por mi ultimo despacho habra quedado Vuestra Magestad avisado de como se habia hecho este magistrado con los demas oficiales subalternos para el buen gobierno de la

villa y juntamente introducida la platica de que pidiesen la reedificacion del castillo ¹; la cual deje ya en tan buen estado y tambien encaminada cuando sali de la villa para el campo que casi no dudaba del buen fin, si bien tratandose de pueblo y ese variable, no puede jamas el hombre asegurarse de nada hasta tener el negocio acabado y en perficion. Mos. de Champani con su retorica y la huen maña que se sabe dar con estos, antes y despues ha andado tambien quanto se podia desear, ayudandome de manera que el cabo do haberse juntado su consejo de Brendenrad tres veces debajo del pretesto de la probeza de la villa y convenir hallar forma por el servicio de Vuestra Magestad de la guarnicion y otras cosas forzosas, sin que nadie de la parte de Vuestra Magestad ni mia en su nombre, ni del propio magistrado se lo haya propuesto ni mentado aunque por las vias, y con los medios que convenian, se habian hecho y iban haciendo los officios necesarios sin perder punto, resolucion muy unanime y conformemente de suplicar a Vuestra Magestad mandase cerrar el castillo y descargarlos de la guarnicion con que sea por cuenta de los 400,000 escudos que han dado y de tierra, y se hayan de derrocar en reduciendose Hollanda y Çelanda y la guarnicion sea de gente agradable y el castellano conforme a sus privilegios y con las demas condiciones que Vuestra Magestad podra mandar ver siendo servido por la copia que con esta envio.

Al margen dice (el Rey) : Es larga y se vera otro dia en sumario.

Y aunque yo holgara que no las pusieran y remitieran todo a voluntad de Vuestra Magestad, como era razon, y para ello no he dejado de hacer mis diligencias; no ha sido possible alcanzar mas por agora, y, si va a decir verdad, me parece que se ha ganado un gran punto y que para los humores que hay y el poco tiempo que ha que se han reducido, con numerar este entre los demas milagros que nuestro Señor ha sido servido hacer en mi tiempo por aca, y asi doy por muy bien empleado el cuidado que me ha costado y a su Divina Magestad las gracias que es razon y por las mercedes que continuamente me hace.

Quanto al pretender que el gasto que en el se hiciere vaya por cuenta de los 400,000 florines que deben por el concierto no me maravillo, pues es cierto esta la pobre villa pobrisima y alcanzadisima, habiendola dejado los hereges, qual Dios se apiade, y con mas de tres millones de florines de deudas. Tocante al derriballe de nuevo cuando las provincias de Holande y Çelanda se hayan reducido, no es de espantar pues se le promete en la capitulacion y los que han inducido los que no venian de tan buena gana en esto como ellos se han valido deste pretesto para atraerlos a consentir el negocio. De que la guarnicion que en el estuviere sea de gente agradable y el castellano

¹ Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, pp. 409, 410 et 411, au sujet de la reconstruction du château ou de la citadelle demandée par les habitants d'Anvers et de l'intervention officieuse dans cette négociation de Champagny et de Cosme Massi, secrétaire d'Alexandre Farnèse.

conforme a sus privilegios, en que parece quedan escluidos Españoles, me pesa a mi mas que el tiempo lo curara todo y que los que tan presto han consentido esto, otra vez aclararan los Españoles por tan agradables como los propios del pais. Yo confieso a Vuestra Magestad que he hecho para romper este punto todo lo que humanamente he podido, pretendiendo que quedase a libre dispusicion de Vuestra Magestad, mas no me ha sido possible alcanzar mas y de verdad que de nuestra parte no solo nos habemos ayudado muy poco mas antes dadoles alguna ocasion para ello porque dejado a parte los cosas pasadas que no son tan olvidadas que en cualquiera cosa no haya alguno que lo haya visto por sus propios ojos los mostivos que hicieron los Españoles los dias passados cuando se andaba en su remate y lo que amagaban y amenazaban a esta villa y los discursos y propositos que tenian de saquealla otra vez algun dia los hace temer y procurar de evitar la ocasion del daño que les resultaria de semejantes desordenes; pero como digo et tiempo curara todo y con las negociaciones que se iran haciendo sin intermision y con el cuidado que la causa requiere, confio se alcanzara lo que se pretende en esta parte, porque si bien no oso asegurarlo por tratarse con quien se trata y convenir usar de grande desteridad y maña, bien puede Vuestra Magestad tener por sin duda que me desvelare de manera en este negocio que procurare sacarle a luz lo mas brevemente que ser pudiere. En lo del castellano, en ninguna manera me ha parecido convenir dejar encajar ni a Champañi ni a ninguno destes caballeros del pais, y asi he tomado otro espediente de declararme por castellano, á mi mismo, porque usaran las pretensiones que a esto tenian el Duque de Ariscot, Principe de Simey y otros; y por ser el coronel Mondragon de la edad, esperiencia, suficiencia y confianza, que se sabe y el sugeto mas a proposito para el dicho cargo que aqui hay, procurare introducirle en el cargo, dejandole en me plaza, en que entiendo no habra reparo, pues no sera verdaderamente castellano mas teniente, y esto hasta que se tome algun otro espediente y que remitan la declaracion deste punto a la libre dispusicion y voluntad de Vuestra Magestad, como se procura y confio lo haran; y cuando no a todo rigor con hacer comprar al dicho Mondragon una varonia en Brabante no lo podran reusar por castellano. En lo demas he aceptado la propuesta del castillo como cosa que toca a su proprio beneficio y las condiciones del gasto y del tiempo, la primera como el que se sus necesidades y la segunda como cosa ya prometida; y en lo demas que se hara lo que al servicio de Vuestra Magestad y a su proprio bien dellos estuviere sin especificar ni prometerles nada si bien con intencion, por no los alterar ni dar disgusto de acomodar lo del castellano de la manera que digo y meterles en el dicho castillo gente agradable hasta que les ganemos mejor la voluntad para que lo remitan todo á la mera y libre voluntad de Vuestra Magestad; y para ir haciendo camino a esta pretension, entiendo que, aunque estan muy bien con Champañi, no gustan de tener gobernador asi por ser un sobregueso al magistrado que no contenta como por parescerles que las

diferencias que en otro tiempo ha habido entre el y el castellano les han causado los daños que se sabe, y como escarmentados temen a los mismos inconvenientes, me he valido de la ocasion y procurado eseluirle del dicho gobierno a contemplacion de los miembros de la propia villa, y pues se ha acabado el negocio del castillo, que dara Vuestra Magestad asesegado por lo que toca a la persona del dicho Champañi, la cual no sera mas necesariamente. Por solo darles este contento, y cierto que habiendo castellano, no es necesario, y quitarle se dara gusto a la villa y mas bien sera razon, que habiendo guiado tan bien este negocio, y conviniendo deje el cargo, mande Vuestra Magestad hacerle merced de complacearle en otra cosa de su real servicio que no le faltara talento para saberle acertar; y cuanto a mi estoy todavia en mi opinion que estaria mejor en una embajada que en cualquiera cargo que aqui se le haga merced por las consideraciones que en les otras apunte, aunque tambien en lo de la hacienda que Vuestra Magestad me mando apuntar, entiendo sobria muy bien servir. Ya se corta fagina a furia y se hacen las preparaciones necesarias para el castillo y se va poniendo mano á la obra gallardamente y tanto que espero con el ayudo de Dios dentro deste mes estara en defensa y se le podra dejar la guarnicion y que estara tambien y mejor que no lo era antes, pues allende de otras cossillas que hay, que remèdiar se alzarán mas los parapetos pues la esperiencia enseñó en las refriegas que hubo que estaban bajos, habiendo quedado heridos en lo llano del castillo soldados de los arcabrezazos, y *mos quetazos que en el tiraban de lo llano de la plaza de fuera*. Cuanta a guarnicion, pienso dejar destes Alemanes que estan pagados y contentos que buena gente y tener la mano que no les falte el pagamento en adelante, con que no habra que temer; y me parece que con ellos, la persona de Mondragon y la buena orden que dejare, podra Sua Magestad quedar muy asegurado del y sastifecho de que hare lo que en mi fuere para que pueda Vuestra Magestad con satisfacion de los miembros de esta villa mandar poner en el castellano y guarnicion de Españoles lo mas presto que ser pudiere.

No se han dejado ni dejan de hacer las convinientes diligencias y los ofiçios necesarios para atraer en alguna comunicacion de conçierto los de Holanda y Celandia y demas Provincias rebeldes y habian aprovechado tanto con el buen suceso de la conquista de Anveres que trataban libre y publicamente de la paz y, tanto que se podia esperar, tomarian alguna buena resolucion ¹; pero los que gobiernan y mandan que por

¹ Bor dit à ce sujet : « En ce moment et antérieurement le prince de Parme a envoyé des lettres secrètes aux villes des Provinces-Unies, en leur promettant beaucoup de bien, si elles voulaient rentrer sous l'obéissance du roi; mais n'a pas pu constater qu'il en ait envoyé en Hollande, si ce n'est à Gouda ». Voyez Bor, liv. XX, fol. 75, où cet auteur reproduit le texte de cette lettre. — Pendant le mois d'octobre, Alexandre Farnèse chargea de Gottignies, chanoine de l'abbaye de Saint-Michel à Anvers, d'entamer des négociations avec les insurgés. Voyez dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, du mois de juillet 1898, notre notice à ce sujet.

sus intereses la aborrescen, se han dado tan buena maña que con la asistencia de la gente que es en buen numero y de los personajes que les han ido y van todavia acudiendo de Inglaterra con la voz de majores aparatos que en aquel reino de parte de la propria Reina se hacen para ello, han ido rompiendo el buen deseo del pueblo y nuestro designo, pues no solo el Conde Mauricio de Nasao y Condes de Hollac, y de Mours, y los que gobiernan, mas los magistrados que son de su liga y humor, han introducido por fuerza, á lo que se entiende, en muchas partes guarnicion de Ingleses como en Cirquicea, Dragus, la Tola, Utrech, Audebuater, Luerden, Rotredam, Esquindam, Delfet, Leiden, Ar'len, Aosterdan, Ander Moiden, y Esconoba y Dirgaus. Hasta agora no se entiende que haya entrado ninguna en Eneusa, Horn, y Medemburgh ¹, pero pues se sabe por cosa cierta haber entrado ultimamente seis compañías en el proprio Frege-lingue, que tanta resistencia hacia parece que se puede sospechar que tambien los recibirán en ellas, como en las demas; y aunque podra ser que conforme al egemplo pasado de los Franceses y ser los unos tan impertinentes como los otros y los de la tierra soberbios y acostumbrados ya á mandar y ser Señores de si mismos y no subgetos a nadie, viesemos bien presto mudanzas, tanto mayormente faltando la forma de sustentarlos y no acudiendo la *Reina con el pagamento necesario, como es de presuponer no hara; no dejo de tenerme con cuidado este amparo y socorro de Inglaterra por lo mal proposito que vernia que tomasen mas pie que quiza piensan los que dellos se amparan y tuviesemos despues en que entender para desarraigarlos. Pero confio en Dios que los confundira a todos y que cuando sera servido abrira camino para que al cabo se acabe todo bien, y si lo de Inglaterra va de la manera que se vee, a Vuestra Magestad humildemente suplico manda con su mucha prudencia pensar al remedio y al aumento destas fuerzas y de las demas provisiones que su Real servicio requieren.

Al margen dice de mano del Rey : En respuesta desto entrara bien lo que tratábamos el otro dia.

Han prendido en las dichas Provincias a Mos. de Fama ² que gobierno a Malinas, a Vanden Temple, que gobierno a Bruselas, y a Martini ³ que halle aqui muy acreditado entre ellos en esta villa porque trataban de la paz, y, a lo que entiendo, los tratan muy mal, que ha sido parte para que Santaldegonde, aunque habia enviado muger y hijos, no

¹ Les noms des villes citées dans ce texte ont été singulièrement travestis. Il faut lire : Zierkeze, Ter Goes, Tolen, Utrecht, Oudewater, Leerdam, Rotterdam, Schiedam, Delft, Leiden, Haarlem, Amsterdam, Arnemuiden, Schoophoven, Ter Gouw ou Gouda, Enkhuizen, Hooren, Middelburg.

² Charles de Licques, seigneur de Famars. Voyez sa notice dans notre tome XI, page 467.

³ Philibert de Martigny, seigneur de Hérensart, Beaurieu et Erquelines, grand partisan du duc d'Anjou, et mourut expatrié. Voyez KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents concernant les Pays-Bas*, t. I, p. 405.

ha osado hasta agora ir donde parece le amenazan si bien; agora lo hace debajo de pretesto de quererse justificar de lo que le imputan, y aunque dice libremente que sino fuese con alguna ampliacion de lo concedido hasta aqui en el punto de la religion, no espera hacer ningun buen efecto, espero hara buenos oficios. Entre tanto, aunque se atraviesan estas dificultades, no se dejan de hacer de la mia los que convienen y no sin esperanza de algun fructo sino antes a lo menos cuando se vinieren a cansar de Ingleses como lo hicieron de Franceses, y Vuestra Magestad mande proveer la gente y dinero tan bastantemente que no solo hayan de temer mas probar lo que puede y reconoçer su obligacion, como es razon.

XCVIII.

ANALYSE.

Farnèse, par sa dernière lettre, a avisé le Roi de la manière dont il avait réorganisé le magistrat, en vue de la bonne administration d'Anvers, avec les fonctionnaires subalternes de la cité. Il lui a donné aussi connaissance des pourparlers engagés au sujet de la reconstruction demandée du château. Cette affaire était déjà en si bonne voie d'arrangement lorsque le prince de Parme a quitté la ville pour son camp, qu'il ne doutait presque pas de la voir aboutir, bien qu'on ne puisse jamais répondre de ce qui, dans les négociations avec un peuple d'humeur variable, n'est pas fait et parfait.

Champagney, qui a toujours fait preuve d'habileté dans ses rapports avec ses administrés, a aidé à souhait la politique du Prince. Il a spontanément réuni trois fois le Breedenraad sans le convoquer au nom ni du Roi, ni du gouverneur général, ni même du magistrat. Une résolution unanime a été votée de demander à Sa Majesté de faire fermer le château et de décharger les Anversoises des frais d'entretien de la garnison à raison des 400,000 écus qu'ils ont payés et du territoire qu'ils ont livré. Le château serait démoli et la garnison supprimée quand la Hollande et la Zélande se seraient rendues. En attendant, cette garnison serait composée de troupes qui leur seraient sympathiques, et le châtelain serait nommé conformément à leurs privilèges. Farnèse envoie copie à Sa Majesté de ces conditions et d'autres.

En marge de ce passage de la lettre du Prince, le Roi écrit que ces conditions lui paraissent bien larges, et qu'il les examinera un autre jour en bloc.

Certes, continue le Prince, il aurait préféré que les Anversoises ne fassent pas de conditions et s'en remettent au bon vouloir de Sa Majesté, mais s'il n'a pu l'obtenir, il estime que, même dans ces termes, la reddition d'Anvers est un événement merveilleux.

Quant à la prétention des Anversoises de vouloir faire décompter les frais de reconstruction

de la citadelle et d'occupation de la ville par les troupes espagnoles, des 400,000 florins qu'ils ont à payer du chef de l'accord intervenu, elle n'étonne pas le Prince qui connaît la détresse de la cité, abandonnée par les marchands hérétiques et endettée de plus de 3 millions de florins. Pour la démolition du château et la suppression de la garnison, elle leur a été promise lors de la capitulation, et cette promesse a été mise à profit par les bienintentionnés pour ramener leurs concitoyens récalcitrants. Le Prince, malgré toutes ses représentations, n'a pas réussi à dissuader les Anversois de demander une garnison composée de troupes à leur convenance ni la nomination d'un châtelain conformément à leurs privilèges et en dehors des Espagnols. Ils ont peur de ceux-ci, dont la conduite passée et les menaces de pillage ne sont pas faites pour les rassurer. Toutefois, Farnèse compte sur le temps pour tout apaiser et aplanir. Quant à lui, il ne négligera rien pour y parvenir le plus tôt possible, n'ayant accepté les conditions des Anversois que provisoirement et forcément.

Pour ce qui concerne le choix du châtelain, il n'a pas voulu y mêler Champagny, ni aucun autre gentilhomme du pays. Il a préféré, en attendant la nomination d'un châtelain espagnol, recourir à l'expédient de se décerner à lui-même ce titre pour couper court aux prétentions du duc d'Arshot, du prince de Chimay et d'autres, quitte à désigner pour son lieutenant le colonel Mondragon, l'homme le plus capable de le suppléer à raison de son âge, de son expérience, de ses talents et de sa fidélité. Il espère que le Roi nommera par la suite Mondragon définitivement châtelain d'Anvers, en lui fournissant les moyens d'acheter une baronnie dans le Brabant pour ne pas provoquer d'opposition.

Comme le magistrat n'aime pas trop avoir pour gouverneur Champagny, dont il se rappelle les anciens conflits avec le châtelain, Farnèse ne trouverait pas mauvais que Sa Majesté lui donnât une autre charge royale. Il serait surtout d'avis de le nommer à un poste d'ambassadeur, pour lequel il a des aptitudes spéciales. Il ne ferait pas mal non plus au Conseil des finances.

Le Prince espère que l'on aura achevé de mettre le château en état de défense avant la fin du mois. On y travaille activement, et la garnison s'y trouvera dans de meilleurs conditions et mieux à l'abri des feux de l'assaillant. Il pense y placer les Allemands, qui sont de braves gens et d'autant plus satisfaits en ce moment qu'ils sont bien payés. Et il faudra continuer à leur donner cette satisfaction, si l'on veut pouvoir compter sur leur dévouement. Avec les Allemands et Mondragon, et étant donné le bon ordre que Farnèse aura mis à tout avant son départ, le Prince croit pouvoir assurer que Sa Majesté ne rencontrera bientôt plus de difficultés chez ceux d'Anvers pour leur voir accepter de plein gré un châtelain de son choix et une garnison espagnole.

On n'a pas négligé et l'on ne néglige point de faire les diligences nécessaires pour tâcher d'arriver à un accord avec la Hollande, la Zélande et les autres provinces rebelles. Grâce à l'effet produit par la prise d'Anvers, l'on en était arrivé à pouvoir traiter publiquement de la paix. On comptait même voir les pays encore insoumis prendre quelque bonne résolution, mais les chefs qui trouvent leur intérêt à maintenir les partis hostiles d'où toute leur autorité émane, ont tout fait pour détourner le peuple d'écouter les paroles de réconciliation. Ils sont encouragés dans leurs vellétés de résistance par les gens de guerre, très nom-

breux, et les agents qui viennent sans cesse d'Angleterre avec des promesses de secours de la part de la Reine. Aussi non seulement le comte Maurice de Nassau et les comtes de Hohenlohe et de Meurs et leur entourage, mais les magistrats qui sont de leur parti et de leur opinion, ont introduit de force des garnisons anglaises dans différentes villes et localités comme en Zierikzee, Ter Goes, Ter Tolen, Utrecht, Oudewater, Leerdorm, Rotterdam, Schiedam, Delft, Leiden, Haarlem, Amsterdam, Arnemuiden, Schoonhoven et Ter Gouw. Aux dernières nouvelles, Enkhuizen, Hoorn et Middelbourg n'avaient pas encore reçu d'Anglais, mais il en était entré six compagnies dans Flessingue même et malgré la vive opposition des habitants. Quoi qu'il en soit, il se pourrait que les Anglais, par leur arrogance et leurs exactions, se rendissent aussi impopulaires dans les Provinces-Unies que naguère les Français aux Pays-Bas. Les désordres des troupes anglaises sont d'autant plus à prévoir, qu'on est embarrassé de pourvoir à leur entretien, et que la reine d'Angleterre ne soignera pas à temps pour le paiement régulier de leur solde. S'il en va ainsi et si les façons insolentes et dominatrices des Anglais excitent le mécontentement dans les Provinces-Unies, l'on en viendra facilement à bout, pourvu que Sa Majesté renforce son armée aux Pays-Bas et soigne l'envoi régulier des provisions nécessaires.

En marge de ce passage, le Roi écrit qu'il y a lieu de considérer ici ce dont il a été traité l'autre jour.

On a arrêté dans les provinces rebelles, continue Farnèse, Monsieur de Famars, gouverneur de Malines, van den Tempel, gouverneur de Bruxelles, et Martigny, personnage très accrédité en cette ville, parcequ'ils avaient négocié la paix. Ils sont traités là fort mal, à telles enseignes que Sainte-Aldegonde, après y avoir envoyé sa femme et ses enfants, n'a pas osé s'y rendre lui-même. Il y va maintenant sous le prétexte de se justifier des accusations portées contre lui. Mais il a déclaré que n'étaient les concessions faites en matières religieuses, il n'espérerait guère faire quelque chose de bon; Farnèse compte néanmoins sur ses bons offices. Car le Prince, malgré les difficultés survenues, ne néglige rien pour achever son œuvre et il n'est pas sans espoir d'aboutir, tout au moins quand les provinces insoumises se seront fatiguées des Anglais, comme précédemment des Français. En attendant, Sa Majesté n'a plus qu'à envoyer aux Pays-Bas assez d'hommes et d'argent, afin que les rebelles connaissent sa puissance et comprennent leur devoir, comme il est juste.

XCIX.

LE MAGISTRAT DE BRUGES A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

—
Bruges, le 12 novembre 1585.

Monseigneur, Il nous deplaist extrêmement que sommes constraintz tant des fois représenter à V. A. la calamité et ruine de ceste ville, ensemble les pleurs et gémissentz du peuple, lesquelz ad présent publiquement et par les rues on entend, mesmes avecq un propos conceu qu'il n'y a apparence de secours, sans que plus la commune veuille prester l'aureille à ce que nous leur avons promis et asseuré de la part de V. A. A raison de quoy la supplions, en toute humilité, que icelle soit servie haster le secours, affin que aucunement soit satisfait à une si extrême misère ; pouvantz bien dire que ce que voyons et cognoissons en particulier, nous met en desespoir, n'est que par la grâce de Dieu et singulière faveur de V. A. y soit pourveu.

C.

ALEXANDRE FARNÈSE A FRANÇOIS DE VERGY, COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

—
Anvers, le 15 novembre 1585.

Monsieur le Comte, J'ay receu voz deux lettres des 25 et 28 octobre, et ne ne puis, sinon vous mercier de bien bon cueur le soing qu'avez de sçavoir et me faire entendre ce que se passe vers vos voisins, signament en ceste sayson si dangereuse, et vous prie y continuer, comme vous avez tousiours fait, afin que nous remédions à ce que se pourra bonnement faire. Mais quant à ce du passage, dont voz lettres font mention, si le nombre est tel que vous présumez, je ne voidz pas que par force nous puissions l'empescher. Et partant ce cas fauldra se prévaloir de négociation et tascher d'obtenir,

par courtoisie, ce que nous prétendons, ou du moins donner ce qui ne pourrons vendre; donnant cependant si bon ordre par les places, qu'il n'y adviene inconvenient. Car de faire aultre levée de gens, vous sçavez qu'oultre qu'elle ne seroit suffisante pour résister, ce seroit ruyner le bon peuple et altérer l'ennemy pour encore faire pis, comme vous pouvez de vous mesmes assez considérer. Et de vous envoyer gens d'icy, vous sçavez combien difficilement il se pourroit faire. Et partant je m'arreste à ce que j'ay desjà dict et que vous procurez d'asseurer les places, sans faire du bruit, et avoir l'oeil sur la conduytte et le desseing des troupes qui s'amassent par le Bassigny. Quant à Besançon, je n'en suis pas tant à repos, qu'il ne faille y avoir l'œil ouvert. En quoy vous pouvez plus qu'aultre de pardelà, qui sçavez trouvez le moyen de les entretenir en amytié. Et faietes fort bien de où ilz vous requièrent, de temps à aultre, le gratifier en tout ce qui ne sera de préjudice au Roy Monseigneur; désirant que vous continuiez.

 Cl.

PIERRE-ERNEST DE MANSFELD A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

Luxembourg, le 14 novembre 1585.

Monseigneur, Par aultre mienne du ix^e de ce mois, j'ay adverti V. A. que les Huguenotz de France se retiroient en grand nombre à Sédam et Jamais, et que pour en estre plus certainement adverti de leur compourtement, j'avois envoyé sur les frontières. Cejourd'huy a esté de retour, et m'a déclaré qu'èsdictes villes y en a si grande quantité avec leurs familles, que tout y est plain. Et n'y a jà à loger à couvert. Ceulx de Verdung estonnez ont conceu une diffidence de leur garnison, et depuis quelque jours sont forte garde, se maintenans les plus fortz, et ne donnent crédit à ladicte garnison, qu'austant qu'il leur semble bon. Les aultres garnisons de Montfaulcon, Villefranche, Monzen, Baumont, Donchery et aultres dévalisent desdits Huggenotz ce qu'ilz peulvent atraper. Et a entendu qu'il y a deffence èsdictes villes de ne porter auleungs vivres audit Scdam et Jamais. Qu'est ce que j'ay peu aprendre de ce faict. Mais comme il est à présupposé qu'à la longue (en oultre les hazardz et dangiers touchez en ma susdicte lettre) une telle multitude ne se peult maintenir que de ce qu'aprésent ilz peul-

vent tirer de ce pays, comme aussi bonnement on ne peult gardé les subjectz de S. M. de y mener ou pourter ce qu'ilz veullent, tant pour avoir tousiours esté réputé et tenu ledit Jamaitz du ressort dudit pays de Luxembourg, que pour le proffit qu'ilz sentent à la vente de leurs danrées, qu'excède le double pris ordinaires d'icy, que cause aussi unq renchérissement de toutes choses en ce pays, il m'a semblé nécessaire de représenter le tout à V. A., pour y avoir le regard qu'il convient et dire, soubz très humble correction, que s'il luy plaisoit faire mectre en garnison sur lesdictes frontières les bandes d'ordonnance, leur faisant donner quelque payement pour y vivre, et qu'à eulx et aux officiers de S. M. fut deffendu de ne laisser passer ce ce coustel aulcungs vivres audit Jamaitz, il seroit impossible qu'unq tel nombre de gens turbulentz se puissent soustenir audit lieu. J'atendray sur ce les commandemens de V. A.

CII.

CHARLES-PHILIPPE DE CROY ¹, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

Fenestranges, le 15 novembre 1588.

Monseigneur, Je ne puis laisser de faire advertence à V. A. comme, depuis peu de jours, M^r le Duc du Meyne ², frère de Mons^r de Guyse, a eu unq grand rencontre contre le Prince de Condé et ses Huguenaulx, ayant ledit du Meyne obtenu la vietoyre, la plus part des ennemy tuez sur la place, sept cent prisonniers, et l'on ne sçait certitude de la persone dudit Prince de Condé, combien que l'on présume que depuis deux jours il est passé vers les frontières de Basle. Ayant esté descouvert une troupe de dix huit chevalx bien harasez, le Roy de France a mandé à M^r de Guyse de

¹ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, né en 1549, mort en 1613. Il avait embrassé le parti révolutionnaire, mais se rallia bientôt au gouvernement légitime. Voyez sa biographie dans KERVYN DE VOLKAERSBEKE et DIEGERICK, *Documents concernant les troubles des Pays-Bas*, t. I, p. 131.

² Charles de Lorraine, duc de Mayenne, célèbre ligueur, frère du duc de Guise, remplit un rôle remarquable pendant la guerre de religion en France. Il naquit en 1554, et mourut en 1611, après avoir fait la paix avec Henri IV, en 1596. Quelques-unes de ses lettres ont été publiées par le P. Loriguet.

remettre sur son armée, et la tenir preste ou plustost qu'il pourra. C'est ung beau commencement pour donner craincte aux ennemys de la foy, avec espoir de remettre suz le vray service de Dieu et l'exercice de la vraye religion catholique et romayne. L'on prépare de tous costei force levées en Allemaigne. J'en advertiray V. A. s'il luy plaid, ayant depuis six mois faict devoir de vous en advertir, sans avoir eu aucune certitude que mes lettres vous sont tombez en mains, n'en ayant receu une seule advertance d'ycelle. Toutefois pour estre ces nouvelles fort communes avec le service de S. M., cela m'a faict accomplir plus volontiers mon devoir, joint que V. A. me la commande par les lettres qu'elle en a escript à Mons^r le Duc d'Arsehot, mon père, me priant de ce faire.

CIII.

PIERRE-ERNEST, COMTE DE MANSFELD, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

Luxembourg, le 16 novembre 1588.

Monseigneur, J'ay receu lettres de Mons^r le Duc de Guyse, qui m'escript que le Prince de Condé ¹, après avoir failly l'entreprise d'Angers se voulant retirer en Allemaigne avec ses forces, pour y joindre celles qu'il y espéroit avoir, a esté suivy de si près par son frère le duc de Mayne ², qu'il a esté contrainct de quicter ses troupes à la mercy de celles de sondit frère, qui en doibvent avoir prins plus de huit cens prisonniers, et que luy s'est saulvé à la fuyte accompagné de neuf chevaux scuellement; me priant de vouloir faire meetre bonne garde sur les passaiges de ce pays, affin qu'il ne puist passer sans estre arresté, et que je ferois service à Leurs Majestez. Et comme je ne sçay ce que V. A. voudroit estre faict en ce poinct, m'estant incongne la volunté de S. M. et d'Elle, je luy ay respondu en termes généraulx, le congratulant de l'heureulx succès que sondit frère a heu; passant au surplus en sillence ce que touche le susdit passaige, jusques à ce que V. A. me commande ce que luy

¹ Henri de Bourbon 1^{er}, prince de Condé, échappa à la Saint-Barthélemy en abjurant la réforme. A peine eut-il obtenu sa liberté qu'il reprit le protestantisme, s'unit au roi de Navarre et mourut en 1588.

² Charles de Lorraine, duc de Mayenne. Voyez plus haut, page 325.

plaira à l'endroit d'icelluy et des vivres qu'on transporte à Sedam et Jamaitz, comme j'ay escript par aultres miennes du xiii^e du présent mois.

D'autre part, comme je suis esté prié aux nopces du Conte de Leminghen ¹, mon parent bien proche, qui se marie avecq la fille du Duc de Deux-Pontz, le temps limité a esté ei court, que je n'ay heu loisir en advertir V. A. Considérant toutesfois qu'une telle occasion estoit fort à propos pour descouvrir, soubz ce prétexte, ce qui se brasse en Allemaigne, tant des fractions du susdit Prince de Condé, qu'aultres ésdits endroitz, je me suis avancé d'envoyer ung gentilhomme de ma part, lequel est accord et discret pour retirer ce qu'il pourra entendre, et dont V. A. sera advertie à son retour.

CIV.

GEORGES DE MONTMORENCY ², SEIGNEUR DE CROISILLES, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^e.)

Bruges, le 22 novembre 1585.

Monseigneur, Je ne puis laisser d'advertir V. A. que la commune de ceste ville est fort esmerveillée qu'il ne vient nul secours, selon que leurs avons rapporté, et de plus que le S^r de la Motte ³ est icy passé quinze jours. Et ne perçoivent riens de ce qu'ilz espèrent. De manière que ce jourd'huy sont venuz vers moy huit doyens, lesquelz disent que les bourgeois viennent journellement se plaindre qu'ilz n'ont plus moyen de vivre, parceque leur manufacture de toutz mestiers cessent. Et disent que tout espoir que leurs avons donné à nostre arrivée ne sont que frivoles. De fahon que ne sçavons plus contenter ladicte commune. Et chascun se veult retirer de ceste ville. Depuis trois jours en sont party plus de quatre cent mesnages. Par où, si les régimens wallons destinez pour ce quartier ne viennent bien tost, comme aussy la somme de deniers

¹ Emich, comte de Linange, né en 1562, mort en 1609, épousa, le 2 septembre 1585, Marie-Elisabeth, fille de Wolfgang, palatin des Deux-Ponts.

² Georges de Montmorency, chevalier, seigneur de Croisilles, de Neuville-Wistace, etc., fils de Baudouin. Il fut grand veneur et forestier de Flandre, et mourut le 31 décembre 1615. Voyez DE LA CHENAYE-DESBOIS, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. XIV, p. 599.

³ Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, souvent cité dans notre volume précédent.

qu'il a pleu à V. A. prester à Mess^r de eeste ville pour achapter du bled, pour secourir les plus necessiteux, je ne vois point que ceste ville ne viendra du tout vague. Car lesditz bourgeois sont du tout descouragiez. Là où s'ilz perehevoient quelque gendarmerie venir, poldroient prendre cœur, espérant, estantz les chemins libres, de pouvoir traffiequer et gagner la vye. Au demourant ne tiendra à moy que la ville ne soit bien gardée. Mais je n'ay le moyen de nourrir tant de gens.

CV.

PIERRE-ERNEST, COMTE DE MANSFELD, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^a.)

Luxembourg, le 5 décembre 1588.

Monseigneur, Le gentilhomme, qu'avons envoyé aux nopees du Comte de Linange, est de retour, m'ayant déclaré qu'il y a eu assez grande assemblée ausdictes nopees, entre aultres le Palatin Casimir s'estant trouvé, lequel et tous aultres luy ont fait honneur et bonne chierre. Il s'est informé s'il n'y avoit apparence de quelque assemblée, diet n'avoir nulle; bien avoir entendu de bon lieu que, sans faulte, il se trouvoit couvertement chose d'importance et d'apparente mutations. L'envoyé de Lantgraff de Hesse, après avoir bien veu et parlant des affaires de France, diet que avant longtemps l'on verroit choses non à croire; mais qu'au reste, où il avoit passé, toutes choses estoyent paisibles. Et combien qu'il n'y a chose d'importance en ce que dessus, n'ay voulu faillir d'en advertir V. A., laquelle ne doute sera d'ailleurs advertye de ce que se passe.

D'autrepart, le nombre des Huguenotz de France s'augmente tous les jours aux lieux de Sedan et Jamais. Ilz commencent à piller les villaiges et cences aux environs. L'on m'a adverty qu'ilz ont faillis à surprendre Estenay ¹, et qu'ilz conspirent encoires sur aultres lieux. L'on est icy sur sa garde aultant que l'on peult. V. A. sçait l'estat et affaires de ce pays. A quoy me remetz telle manière d'assemblée de gens, avecq la dissimulation des voisins. Rendant leurs actions fort suspectz, j'avois advisé de repartir les hommes d'armes de ma charge et du Comte de Berlaymont, durant l'assemblée des

¹ Stenai.

Huguenotz à Yvoix, Montmedy, Le Bas, Laffertey, Chevanchi et Verton, et aussy sur ung chasteau appelé Ville le Bon, auprès de Marville, appartenant au guidon de madiete compaignie. Et pour ce faire, espérois lever contributions en ce pays. Toutesfoy ayant préallablement le commandement de V. A., à dix pattars par homme et cheval, j'avois fait une careule ce que leur fauldroit avoir par mois, et ce que le pays est présentement chargé, comme le verra par l'escript joinet à ceste, oultre non croiables sommes qu'ilz ont furny, et les ruynes qu'ilz ont souffert successivement. Et attendant son commandement, je tiendray jusques alors les compaignies apperceuz. Bien veulx advertir V. A. que ceste province est tant espuissée, qu'il n'a plus de moyen, si l'on ne veult procéder à la desesperée et commectre toutes choses au bénéfice de fortune. Je prévois (et que Dieu ne veuille) que la fin ne sera bonne, s'il n'est aultrement pourveux que les préparations des matériaux pour Théonville ne se font par faute d'argent, n'estant ensuyvi le commandement de V. A. du remboursement des deniers qu'on a prins de ce pays, que ceulx de Lille debvoyent rendre, les garnisons non payez. Toutes ces choses et aultres, que je laisse d'escripre, sont de grande importance et considérables. Suppliant très humblement à V. A. de croire que m'est plus griéf estre constraint de luy escripre si souvent molestés, que à icelle les oyr lire; mais suis constraint de ce faire, pour l'acquiet de mon devoir; et attendray sur le tout son commandement.

 CVI.

« ACTE D'AUCTORISATION POUR TRAITTER LA TRÈVE DE CAMBRAY. »

 (Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

 Bruxelles, le 10 décembre 1585.

Comme S. A. part présentement d'icy, aucuns affaires d'importance, par ce elle ne pourra entendre à ce qu'il conviendra traiter pour la continuation de la trève de Cambray, proposée par le S^r de Mallepierre, agent du Roy Très-Chrestien, de la part de la Royne mère, icelle S. Ex. a commis les président Pamele, d'Assonville et Richardot, conseillers d'Etat, pour en communiquer et concluyre avec ledit Mallepierre; promettant avoir pour bon, ferme et stable tout ce qu'en cest endroit sera par eulx traité et conséquemment l'advouer et ratiffier.

CVII.

RAPPORT D'UN AGENT D'ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de l'audience, liasse 247 2^o.)

....., le 20 décembre 1585.

Le sir de Schönberg ¹, mareschal de camp des reittres du Roy Très-Chrestien, est icy, où il pourra encores faire quelque séjour, ayant mandez les colonnelz de S. M. Très-Chrestienne et aultres qu'elle veult emploier, lequel attendt aussy argent d'heure à autre pour, aussi tost qu'il sçaura qu'il se fera levées par les Huguenotz, en faire une belle et grande pour S. M. Il arrive tous les jours fors gens de commendement, lesquelz assurent bien que les Huguenotz font tout devoir d'avoir gens. Mais jusques à présent, ilz n'ont encores desboursé ung seul denier pour lever. Le grand huissier retourna mardy dernier au matin de devers M. le Duc de Brunshwig ², qui assure qu'il y a bien plusieurs gens qui attendent d'estre employez, mais qu'il ne se fait encores point de levées. Ung gentil homme de Westphale, qui par cy-devant a servy le Trucksess ³, mais maintenant réconcilié avec l'archevesque de Coulogne ⁴, diet qu'outre les pratiques des Huguenotz, la Reyne d'Angleterre a promis d'entretenir trois mil chevaulx reittres, pour faire la guerre à la M. du Roy C. du costel de Gueldre et aultres lieux voisins du Pays-Bas; que lediet Trucksess et le Conte de Neumar, doivent faire quelques régimentz d'Allemans pour le mesme effect; mesmes que ceulx qui doivent aller en France pour les Huguenotz font desseing d'entrer du costel de Luxembourg ou du costel de Bourgogne pour, en faisant leur véage, discommoder et faire tant plus de dommage à S. M. C. Quant à moy, je ne veois pas qu'ilz puissent faire levées en grand nombre de gens, qu'il n'y ayt de quoy à manger aux champs. Autrement, s'ilz viennent foibles, ilz seront battuz; et s'ilz viennent foriz, ilz mourront de faim; et quand

¹ Gaspard de Schonberg, Schouberg ou Schomberg, maréchal du camp en France, primitivement dévoué au parti protestant, fit ensuite en Allemagne des démarches pour gagner les princes de ce pays à la cause de la France. Il devint ensuite un des personnages le plus dévoués de Henri III, de Catherine de Médicis et du duc d'Anjou, et mourut en 1599. Voyez PIERRE L'ESTOILE, *Registre-Journal de Henri III*, fol. 405.

² Erick II, duc de Brunswick et Caldenberg.

³ Gebard Truchsess, ci-devant archevêque de Cologne. Voyez sa notice dans notre tome X, page 5.

⁴ Ernest de Bavière, souvent mentionné dans notre tome X.

bien dès maintenant ilz déliveroient leur argent, sy ne sçauoient-ilz estre sur nostre frontière avant la fin du mois de mars, que les granges sont désià vuides. Et quant aux vivres pour leur personnes, il y en a grand dissette par tout nostre voisinage. Il a esté bruiet qu'il se devoit faire une assemblée à Francfort de quelque colonelz et ritmestres allemans. Nous devons estre advertiz de ce que s'y fera. Comme bruiet a esté aussy que l'assemblée des reistres se feroit sur les terres de l'évesque de Strasbourg, à cesti heure, l'on change, et dict-on que ce sera sur celles de l'évesque de Basle. Que seroit bien proche de la frontière de Bourgogne.

 CVIII.

ALEXANDRE FARNÈSE A FRANÇOIS DE VERGY, COMTE DE CHAMPLITTE.

(Archives de Besançon. — Lettres de Vergy, t. I, pp. 203, 204.)

 Bruxelles, le 8 janvier 1586.

Monsieur le Conte, Je me retreuve avec plusieurs lettres vostres d'une mesme matière qui me donnent bien grande peine, signament celles des XIII et XXIII du moys passé, touchans le peissaige des gens de guerre qu'ilz se lièvent en Allemaigne pour les Huguenos de France, ausquelles je n'ay sitost respondu pour ce que j'attendois d'ailleurs advertissemens de ces levées, pour plus seurement me resouldre en ce particulier qu'il est plain de difficultés, pour ce que d'empescher le passaige et défaire les gens seroit chose proufitable à toute la Chrestienté. Et toutesfois ne se pourroit entreprendre sans très-grand assart de la ruine du pays, du quel les forces sont foibles pour résister à si grande puissance, si nous ne sommes espaulé et secourus d'ailleurs. Et jà vous peult-yl souvenir du passaige du Duc des Deux-Ponts et du peu de moyen qu'il y eut de luy nuyre, encore que les affaires du Roy fussent en mylleurs termes qu'elles ne sont présentement : car d'argent, je n'en ay point, et les forces qu'ilz sont sy débiles, engagées en lieux de où je ne les puis retirer sans aparant déservice de S. M.; oires qu'en cas de nécessité, je ne faudrois de vous secourir de tout ce que me seroit possible humainement.

Quant à lever gens du pays, comme il ne pourroit ce faire sans grandes foules des

subjectz, nous devons le plus éviter qu'il nous est possible; et à toutesfois vous pourrez de longue main apercevoir ceulx de la noblesse qu'ilz pourroient avoir charge de gens, et de mesme où l'on pourroit les lever, combien en chacung villaige d'un baliage, pour s'en servir en cas de besoing et nécessité, je dis pour la garde des villes et sy avant que les retraphans ordinaires, ne fussent suffisans. M'asurant tant de la fidélité et singulier affection, tant du peuple en général que principalement aussi de la noblesse, qu'il n'y aura nully qu'il n'employe et sa personne et ceulx qui dépendront de luy pour le service de S. M. et deffence de sa patrie propre, sans vouloir en recepvoir aucune soulde.

Oultre cela, pourrez vous faire instance vers les cantons des Suisses affin de vous aider suivant la ligne crédilaire, voire en cas de besoing plus avant que l'on n'a voulu entendre ès années passées; et crois que le lever de deulx ou trois mille Suisses seroit de plus d'assurance, sy nous en avions le moyen. Et sur ce désiré-je bien avoir vostre advis, mesmes s'il nous prouffiteroit en *Varteguel* ¹. Ce que je crois se pourroit faire avec deulx ou trois mille escus, lesquelz je m'efforceray de trouver, sy vous jugés qu'il soit besoing.

Quoy qu'il en soit, je tiendrois pour le moins dangereux de non les laisser passer comme amis, ny les empescher comme ennemis, mais de céder à la force et faire de nécessité vertu. Toutesfois puisque les gens de l'Archiduc Ferdinande, par sa charge, vous ont escript sur le passaige, il sera bien que vous correspondez avec eulx et qu'ilz vous fasent entendre son intention, si elle seroit de les empescher et comment; et si jointement les Duc de Lorraine et de Guise y vouloient employer leurs forces, et que ce fut à jen gagner, je ne treuverois pas estrange de les épauler, du moins couvertement si nous n'osons le faire ouvertement, me persuadant qu'il seroit aysé de leur donner une bonne main. Je vous prie m'escripre bien particulièrement lequel vous semblera sur tout ce que dessus, et continuer à me donner de temps à autre advertence de ce que entendrés, de mesmes de ce qu'aurés aprins par le *quidam* mentionné à la vostre du xi^e des désains des François qu'ils sont à Montbéliar et à lantour.

Depuis cette escripte, m'a semblé qu'il seroit bon, fésiens faire instance vers les ditz cantons qu'ils nous permectent lever de trois à quatre mille Suisses, et m'advertir s'ilz l'auront consentu, sans faire aultre chose jusques à aultre ordre, je dis en l'endroit de cette levée; car possible, le seul bruit de cela nous aydera.

¹ *Vartgelt* pour *Wachtgelt*, dont nous avons déjà déterminé la signification.

CIX.

FRANÇOIS DE VERGY, CONTE DE CHAMPLITTE, A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives de Besançon. — Lettres de Vergy, t. I, pp. 207, 208.)

Gray, le 22 janvier 1586.

Monseigneur, Par les lettres de V. A. du viii du présent mois responsives aux miennes..., j'ay recongneu les considérations qu'il luy plaiet avoir au passaige apparant de succéder par ce pays de ceste gendarmerie d'Allemagne et la crainete qu'elle a (comme de chose bien évidente) que ce dit pays ne s'en ressent; et comme elle le prend fort bien, il convient éviter de deux maulx le pyre; et sont à la vérité les forces de ce dit pays bien foibles pour empescher cette gendarmerie, ne fust que l'on eust si bonne intelligence et fiance avec les Duez de Lorraine et de Guyse que, en espaulant leurs armées, comme dict V. A., et y eust par ce bout moyen avec l'avantage que se pourroit offrir, leur donner une bonne main, comme facilement il se fust faiet au temps du passage du fust Duc des Deux-Pontz, si j'en eusse heu la permission, d'aultant gueriére ce pays ilz estoient fort escartez et avec peu de garde mesmes au lieu de Jussey, où estoient lors logé ledit fut Duc des Deux-Pontz et avec luy le jadis Prince d'Orange, son frère le Conte Ludovic et aultres chefs. Mais il m'estoit desfendu d'attoucher aux Allemandez, bien aux François qui les assistoyent, qui estoit une chose toutesfois impossible, estant meslez les ungs avec les autres. Aussi que comme l'armée Françoisie que leur estoit opposée estoit soubz deux chiefs, assavoir les futz duez de Nemours et d'Aumalle, il y avoit plus aspre à traicter avec eulx, qu'il n'y auroit avec ledit Sr de Guyze. Et quant à ce que V. A. me commande que de longue main je doige apercevoir ceulx de la noblesse qui pourroient avoir charge de gens, et mesme où l'on pouroit les lever et le nombre à chascun village, cela ne se pourroit pas si souldainement faire, je diz quand à nombrer les ditz gens de guerre par village, parceque combien ce poinct auroit par cy devant esté remonstré à V. A. de la part de la noblesse, n'en ayant toutesfoys la debue résolution d'elle jusques à présent, le faiet en peut demeurer là; et faudroit (s'il sembloit bon à V. A.) que tel répartition (participation) des Sieurs se feist à l'advis et qu'il a pleu à S. M. aux affaires d'importance de ce pays; et si icelle le treuve bon, je les appelleray pour au plustost y vaequer. Et cependant, s'il survenoit quelque urgent affaire au pays, conviendrait suyvre l'ancien pied, selon lequel l'on pourroit faire en huit ou dix jours de huit à neuf mil home d'infanterie au dit pays, sans ceulx

des banz et arrière banz qui sont ceulx de la noblesse; et au regard des gentilhommes pour et avec les charges, il y a en chascung des bailliages d'Amont, d'Aval et de Dole ung colonel, accoustumez de répartir lesditz charges tant de capitaines que aultres officiers, chascung en son régiment, que sont les Sires de Clerevaux, la Ville-Neufve et de Montmartin. Et quant auxditz banz et arrière banz, ilz sont conduictz par les baillyfs desdits bailliages; et en leur absence s'en commectent d'autres, estant iceulx banz et arrière banz obligez et tenuz de servir à leurs fraiz audit pays six sepmaines de tempz; et croye que quand il seroit question de dadvantage de temps, ilz sont si affectionnez au service de S. M., qu'ilz l'effectueroient. Mais quant à ladiete infanterie qui se mettroit aux villes et aultres fortz de S. M. pour la garde d'iceulx, Sadiete M. le a tousiours soldoïé. Et ses vassaulx ont tousiours pourveu du mieux qu'ilz ont peu aux levées, et suis assuré que si l'on contraignoit les subjectz à la garde desdictes villes et fortz de Sadiete M., ilz le trouveroyent bien dur, et en auroit V. A. mainte clameur et mesme en saison et temps comme est celluy de présent, où le peuple est si pauvre. Et pour l'instance qu'elle treuve bon icelle se fit vers les canthons de Suysses, afin de nous ayder suyans la ligne héréditaire, je tiens que cela seroit de peu de fruiet pour l'avoir ja expérimenté par plusieurs fois, comme il luy plaira de veoir par les extraictz que je luy communique de plusieurs recèz de leurs diètes. Et comme vraysemblablement ilz voudront tousiours stilant lesdictz recèz nous remectre aux esloignés et avec leurs mesmes où nostre prétendue levée ne se ferait instante. Et venant à nous dényer icelle, convient icy peser que telle requisition nous seroit sans doute trop plus de préjudice que de proffit, d'autant que ce seroit donner en ce aux adversaires d'attemp-ter tant plus ouvertement contre ce pays, nous voyant éconduit de nostre prétention. En sorte que le treuverois encoires meilleur user du *Vartguelt* dont V. A. m'escrit, s'ilz vouloyent à ce luy, dont je faiz doute, s'ilz n'estoyent assurez du paiement pour trois mois, dysans que déjà par plusieurs foiz l'on leur auroyt donné espoir d'estre employez, et que ce pendant ilz n'ont perdu que temps, n'ayant estez levez. Bien n'y a-t-il que doubter que quand l'on voudra faire ladiete levée instante (qu'ilz dient), ilz l'accorderont tousiours comme plus attesté fera par les susdictz extraictz, à quoy je me remectz. Et s'il advenoit une nécessité urgente, je treuve que sans aller vers tous lesditz canthons, il y en a aussy particuliers qui nous assisteroient en estans requis, sans que toutesfois ilz le lesseront à faire par obligation. Je ne faudray d'envoyer au premier jour devers le régiment d'Angessees ¹, satisfesant à ce comandement de V. A., et de la responce qu'ilz me feront, icelle en sera resservie. Et quant au *quidam*, dont luy ay cy-devant escript, il n'estoyt encore de retour d'Allemagne; au moyen de guers l'on ne l'aura encoire peu joinedre...

¹ La régence d'Einheim, en Haute-Alsace.

CX.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE DE SA LETTRE DU 14 DU
NOVEMBRE DE L'AN PASSÉ TOUCHANT LE CHASTEAU DE SAVIGNY. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. 1, fol. 98.)

Valence, le 1^{er} février 1586.

Mon bon Nepveu, Parce que le faict de la Seigneurie de Savigny ¹ en Revermont, que Jehan de la Chambre, possesseur d'icelle, prétend soustraire à la souveraineté et juridiction de mon conté de Bourgoingne, est prez aultant important pour ledit pays que l'affaire de Héricourt ², à cause des vexations, pilleries et excursions que dudit lieu mesme du chasteau illecq se font journellement sur les habitans des villaiges voisins assez rière ledit conté, je n'ay aussi voulu délaissier de faire prompte response à la lettre particulière que m'en avez escripte du 14^e de novembre passé, signamment à ce que concerne l'expédient de surprendre et puis demolir ledit chasteau, comme l'avoit proposé le Conte de Champlite. Et vous diray, en premier lieu, qu'il me déplait bien grandement que, pour la longueur à quoy l'on a remis d'y remédier, en ayant lesdits subjectz tant souffert, si que, après tant d'années, l'on soit seulement maintenant pour faire déclaration de la confiscation de la place; ou toutesfois l'on debvroit pour ce, passées longues années, avoir prins recours et continué faire poursuyte à la Court de France par offre et demande, que la chose fut mise en communication au lieu que convenoit, considéré que notoirement ledit Savigny est de mondit conté. Et fust esté plus à propos de condempner celluy de la Chambre ³ et surprendre ladiete place, lorsqu'il comença à faire ses volleries doiz icelle, ainsi que l'on vouldroit faire aprésent. A ceste cause et pour veoir quelque apparence de remuement des voisins, je treuve qu'il seroit trop soupçonneux meetre en œuvre le susdit expédient, comme aussi très bien vous avez considéré en suite de ce que cydevant vous ay mandé que l'on s'abstint de tout attentatz et voyes de faict pour la mesme besoigne. Et partant ne voy-je que aprésent y puist estre faict aultre, sinon que peultestre il seroit convenable que, par vostre

¹ Les renseignements concernant la conduite de Jean de la Chambre, seigneur de Savigny en Revermont, sont développés dans un avis du Conseil privé adressé, le 3 octobre 1584, à Alexandre Farnèse. Voyez notre tome XI, pages 683, 684.

² Héricourt, dépendance de Moubéliard. Voyez à ce sujet notre tome X, page 244.

³ Jean de la Chambre, qui se disait seigneur de Savigny. Voyez notre tome XI, page 685.

charge, Don Bernardino de Mondoça fait en France plus expresse instance sur la communication que l'on en a demandé, et qu'il déclare résolument que icelle communication, estant par eux refusée ou dilayée, l'on y pourvoyra, sans toutesfois se eslargir et y user d'aultre terme de langaige, ny d'en dire chose que ce soit plus avant. Car combien les François ne refusent de tout ceste communication, l'on voit néantmoins qu'ilz y temporisent pour quelques respectz, mesmes à la faveur que vous alléguez de la Royne Mère de France endroit ledit de la Chambre servira, partant que les diligences dessus reprises soient de rechief vivement réitérés, pour puis après, en défaut de la prétendue communication, avecq plus de fundement, exécuter le mesme que ledit Conte de Champlite ramentoit avoir esté fait de travers par surprins de ladicte place de Savigny et exécution de ceulx que l'on y trouvera dedans, ensemble la démolition et rasure de la place. Bien est vray que le tout se feroit plus seurement et à moindre doubte, si, comme aussi a esté proposé, se faisoit levée les deux mille Suisses pour garder le pays, en raison que l'on eraindra que les Allemans, passans pour servir en France, prendront leur passage par ledit Bourgoingne, parceque le pays ainsy garny et pourveu seroit plus facile une telle exécution, mais aussy y a-il de respectz pour excuser maintenant telle levée sans très urgent dangier. Il reste doneq que les susdictes diligences et poursuite soyent renouvelées en la manière que dit est, et que vous escripvez audit Don Bernardino de prendre l'affaire à cœur, et que de temps à aultres me donne advertence du progrès que s'y fera, ensemble ce que successivement se présentera audit négoce et vous semblera y debvoir estre faict, pour le désir que j'ay, que mes subiectz soient affranchiz des volleurs prenant leur retraiete audit Savigny, et ilz demeurent asseurez rièrè mon obéissance. Et doubtant ceste matière doibt estre conduite avecq sceret et qu'il y a dangiers par les chemins, j'ay ordonné le tout estre escript en cifre, comme ferez un semblable de vostre costel ce qui s'offrira du mesme faict.

CXI.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE DE SA LETTRE DU 14^e DE NOVEMBRE DE L'AN PASSÉ TOUCHANT MOMBELLARD ET ORTEMBOURG. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 96 v^o.)

Valence, le 1^{er} février 1586.

Mon bon Nepveu, Considérant le grand emport de l'affaire concernant les Seignories de Héricourt, Chastelot et Clémont, occupés si avant par le Conte de Mombeillard ¹ que nonobstant icelles estre de la souveraineté de mon conté de Bourgoingne, y a esté, puis quelques années, introduicte par force l'hérésie de Calvenisme, que maintenant y est encoires exercée en plus de soixante villaiges estans desdictes S^{ties}, malgré les subjetz dez que les Contes de Ortembourg ² en ont esté dejectez et spoliez, je n'ay voulu delayer de respondre à la lettre que m'en avez escript du 14^e de novembre passé, contenant vostre advis et de ceulx de mon Conseil privé sur ladicte matière, avecq l'expédient que vous et eulx me proposez d'estre redoublé en mon nom le commandement que cydevant en auroit esté fait audit Conte de Mombeillard, avecq ordonnance à luy que, comme vassal à raison de plusieurs pièces qu'il tient en fief en mondit conté, il se désiste et departe de la spoliation en faicte et rédintègre lesdits Contes de Ortembourg en leur ancienne joyssance, avecq restitution des fruietz et levées, mesmes que luy soit préfigé terme pour à ce satisfaire, avecq adjoustance de peine que, y deffillant, seront tous ses biens féodaux saisiz et reduietz soubz ma main souveraine, jusques à pleine satisfaction, avecq le surplus reprins en vostre dicte lettre que très bien semble pardelà avoir esté considéré et debattu. Mais combien il emporte très grandement pour le service de Dieu et le mien, ensemble au repos et assurance dudit conté de Bourgoingne que, par quelque moyen ce soit, les susdictes S^{ties} soient retirées des mains dudit Conte de Mombeillard, ainsi que très bien vous déduisez par vostre lettre, ce néantmoins je ne me puis encoires résoudre à vous dire que la saison soit à propos d'y procéder dez maintenant par les rigoureuses sommations et commendemens telz que par droict et raison faire se pourroit, et pièce mesmes du commencement l'on devroit avoir fait; parceque se démontrant grande apparence de plusieurs troubles

¹ Frédéric de Wurtemberg, comte de Montbéliard, 1557-1608. Voyez notre tome IX, page 167.

² Voyez notre tome X, page 70.

que l'on ne sçait où ilz tomberont, ni ce que feront les Allemans sollicitez des Huguenotz de France, il semble que puis l'on a tant actendu, il vaudra mieux de encoires temporizer avant faire les susdictes sommations, et que cependant vous regardez comme bien à propos avez commencé à faire de vous assurer desdits Contes d'Ortembourg en ce qui touche d'avoir d'eulx entière et pleine cession de leur droictz, ou du moins assurance dez maintenant par escript, signé et seellé en forme convenable, de la reconnoissance qu'ilz offrent de faire en recouvrant lesdictes pièces, afin que l'on ne s'employe de ma part à faire leur besoignes, que l'on ne soit certain de ce qu'en proviendra à mon prouffiet. Bien est-il vray que, pour laisser lesdictes pièces absolument, l'on demandera récompense, laquelle en ce cas je treuve bien raysonnable; et pourtant emporte à mon conté de Bourgoingne d'estre assuré de ce costel là, que elle se preigne sur icelluy en la forme et manière que après il seroit advisé. Et pour y commencer besoigner à certes, vous proposerez ausdits de Ortembourg qu'ilz ayent à faire exhibition à mes fiscaulx au parlement à Dôle de tous les tiltres, papiers et munimens dont ilz se voudront et pourront servir pour soustenir leur droict. Aussi ordonnerez-vous ausdits fiscaulx de faire recherche de tous les tiltres et pièces que pourront servir pour l'esclaircissement et seurte du droit que je prétendz sur les S^{ies} susnommées, prenans pour ce accès aux chartres de Grimont S^t-Ane et aultres semblables. Se debvra considérer où se debvroit faire la poursuite dudit droict, mesmes pour ce de Héricourt, où les parties ont tousiours soutenu estre ladicte S^{ie} libre, et qu'ilz la tiennent en souveraineté. De mesme sera s'informer sur quel fundement procès a esté meü touchant Héricourt en la chambre Impériale à Spiers, et jusques à quel terme de procédures l'on y est parvenu; estant au reste le chemin plein et ouvert contre l'occupation que premiers en a esté faite par le Sieur de Rye ¹ et depuis par lesdits Contes de Mombeillard, parcequ'il est tout évident que le despouillé doibt, avant tout œuvre, estre remis en possession, estant les moyens pour y parvenir fort bien et prudamment considérez que ce doibt estre par recemment contre les occupateurs, qui s'en sont saiziz au contentement de l'auctorité, tant de feu très haulte mémoire l'Empereur Monseigneur et père (cui Dieu a le solve), que de la mienne, de noz sauvegardes et protections demandées et acceptées par lesdits Contes d'Ortembourg. Et à ceste cause seroit de plus fundée et à propos la sommation que s'en devroit faire audit Conte de Mombeillard comme féodataire, avecq comination de, en cas de desobéyssance, estre saiziz les fiefz qu'il a movans en nostredicte conté, ainsi que pertinamment le touche vostre dicte lettre. Mais, comme jà diet est, je ne voy que la saison et occurrence présentes soient à ce opportunes. Si est-il bien apparent qu'il grèvera audit Comte de Mombeillard de lacher prinse de pièces tant notables à quelque temps que se soit, et que à la façon de Allemaigne aux mieulx

¹ Philibert de Rye, seigneur de Balançon, souvent cité dans notre précédent volume.

venir il demandera refection et recompense des fraiz par luy faitz pour l'occupation de ladicte place, ores que injuste et de mauvaise foy ; mais à l'encontre de celuy pourra l'on mettre en comptes les fruitz et revenu desdictes S^{ies} dont il a jouy par tant d'années ; qu'est ce que pour le présent occurre en ceste matière, afin que vous la encheminez selon ce à toute diligence pour y gagner du temps, et que tout ce que sera escript en ce négoce que pourroit estre entendu par interception de lettres à cause des chemins mal asseurez vous le faictes mettre en cifre, comme à mesme occasion j'ay esté me de ordonner qu'il fut fait endroict ceste mienne responce. Et auray à plaisir, et service bien agréable que, sans dilay ny interception, l'on entende à ceste besoigne, et que de temps à aultres vous me donnez advertence de ce que y sera préparé et avancé.

 CXII.

MILORD COBHAM AU SEIGNEUR DE LA MOTTE.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 500, fol. 121.)

....., le 2 mars 1586.

Monsieur, Vous ne trouverez pas si estrange que Sa Majesté a emprins quelque chose en ces pays pour sa seurté et soulagement de ce pauvre peuple, ses anciens alliez, s'il vous plaisoit considérer sans affection les raisons qui l'ont constrainct de ce faire, lesquelz ni France, ny aultre eust si long temps enduré, comme sa déclaration depuis naguaires publiée en plusieurs langages le manifeste ; vous mesmes sachant qu'elle hait plus la guerre et troubles que nul aultre Prince, comme ses actions l'ont manifesté depuis son règne à tout le monde. Pardonnez moy, je vous supplie, Monsieur, si librement je vous fay souvenir de quelques injures qui luy ont esté faictes, et volontiers je practiquerois de pratiques du temps du duc d'Alve, où vous mesmes estiez employé pour l'invasion de son royaume, comme vous sçavez, la menée du ducq de Norforque ¹ tendant à la subversion et ruyne de Sa Majesté, les trahyson et rebellion des Contes de l'Estmerland ² et Northumberland ³ à mesme fin, l'invasion de son pays et

¹ Thomas Howart, duc de Norfolk, décapité le 15 juin 1572.

² Charles Neville, comte de Westmoreland.

³ Henri Percy, comte de Northumberland, mort en 1585. Il était partisan de Marie Stuart.

royaulme d'Irlande et plusieurs aultres tout freschement practiquées en son royaume, confessées par les coupables mesmes, y est tramées par l'instigation des ministres espagnolz; et si Sa Majesté a eu raison de faire ce qu'elle a esté advisé d'embrasser pour s'assurer de son ennemy, jugez en vous, Monsieur. Quant à moy, je suis et ay tousiours esté de ceste opinion que si Sa Majesté pourroit estre asseuré que le Roy se comporteroit en bon amy et voisin envers elle, comme sadicte Majesté a tousiours de sa part fait beaucoup de démonstrances devers ledit Roy et que les pratiques et menées par les ministres dudit Roy seroient d'oires en avant entièrement assopies, qui sans doute ont esté l'occasion de ces remuements, il ne tiendroit à Sa Majesté (à mon advis) que la paix se feroit aysement. Telle est la bonne disposition de Sa Majesté; en quoi, Monsieur, il me semble que vous ferez bien de vous y employer promptement avant que les affaires allassent plus avant à la perte et ruyne de vostre patrie, que seroit œuvre honorable et digne, n'ayant moindre désire que vous avez de veoir ces affaires desià tant brouillez en meilleur estat.

 CXIII.

WILLIAM BURGLEY ¹, GRAND TRÉSORIER D'ANGLETERRE, A ANDRÉ DE LOO ².

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 592, fol. 18 ³.)

Greenwich, le 6 mars 1586.

Signor de Loo, vegho per la lettera scrittami, che da me desiderato sapere s'io stimo que habbate fatto al Duca di Parma vero rapporto di quelle cose que, avanti vostro passar verso li Paesi Bassi, l'inverno passato, vi declarai che sarebbe conveniente è requisito d'esser domandato e ottenuto dal Re di Spagna, quando si venisse à trattar di pace fra la Maesta della Regina et il Re di Spagna; per risposta di che sappiate che ho remito un certo vostro scritto di 26 di decembre, stilo nuovo, à Brusselles, sendo copia d'un scritto che exhibiste al Duca, nel quale fra altre cose trovo cher per rispondere à una questione mossavi dal Signor de Champagni per saper cho cosa la Regina doman-

¹ William Cecil, lord Burgley.

² André de Loo, Flamand, résidant à Anvers, chargé par la Reine Elisabeth de négociations de paix avec Alexandre Farnèse. Voyez LINGARD, *Histoire d'Angleterre*, t. 1, p. 284; FORNERON, *Histoire de Philippe II*, t. II, p. 507; STATE PAPERS, *Domestic series of the reign of Elizabeth, 1584-1590*, pp. 424, 427, 505, 658, 682, 687.

³ Copie littérale (du temps) de la traduction italienne de la lettre originale en anglais.

dava et che assiguranza voleva li dicesti che non havevi altro che discorsi fattossi diverse volte da me come gran thesoriero d'Ingalaterra, nelli quali vi harei declarato che Sua Maesta non ha desiderato cosa piu che di veder li Paesi Bassi in tranquillita con la debita obediencia al Re di Spagna, et havendo visti li populi di quei paesi ridutti a disperatione per il governo dei ministri del Re sendo forastieri con usar gran force et violenze et Sua Maesta s'avedendo che quei populi sarebbono ò forzati di pigliar qualche principe forastieri per lor protettore; ò sendo superati dalle forze del Re, che sarebbe pericoloso al suo proprio stato per esser si propinqui vicini; la è stata provocata d'accordar à quei populi qualche soccorso per lor difesa, recusando sempre d'attribuir à se stessa d'essi paesi parte alcuna, ma solamente di procurar che si rimettino nella lor antica liberta por viver in buona pace con soi sudditi, come per li trattati di tempi passati fra suo regno e quelle province è stato accordato per mutui favori è traffico; et di questa sua intentione ò mente, la Regina ha dato assai certa intelligentia al Re cosi per messagieri che per il publicar della sua protestatione; et a questo fine la Regina non desiderando cosa piu che la reductione del popolo all'obediencia del Re et di levar ogni diffidenza che à lei è stata causata, da poter cosi lei che soi paesi viver in buona pace col Re et quei paesi come al passato è stito. Sua Maesta vorrebbe che tutte le forze forestiere si potessero rimuovere et il popolo governato da lor propria natione. Sua Maesta alti pretendendo d'esser sicuramente satisfatta del suo sborsato alla difesa di quei populi conforme alli accordi fra lei et li stati di quei paesi; et in oltre di questi punti ragionevoli ve ancora contenuto nel vostro scritto che si pigliarebbe qualche ordine per la restitutione ò ricompensa delli arresti d'ambe le parti seguiti sin chi v ho repetito quello che contener trovo vostro scritto, se ben l'allargate con piu parole; et per rispondervi sopra questo, jo afirmo che cosi nel ho declarato et altra volta l'affirmo come cose convenevoli d'esser consentiti per stabilir una pace; ma bisogna che vi ricerchi di chiamar à memoria che oltre le cose qui avanti recitate, vi dissi qualche cosa tendendo à far la pace perpetua di piu momento l'una chel altra; ma la principale fu di che trovo non faciate mentione cioe che qualche ordine fosse preso per quelli populi de Paesi Bassi che sono stato battizzati, educati et instrutti in quella lor religione, talche mai hanno tenuto notitia d'altra ne potrebbero cambiarla senza offender lor conscientia; et che pero vi potesse esser provisto con qualche tolleranza, perche d'altra sorte vi dissi et lo stimo tuttavia, che non si potra far la reductione generale di tutti gli suddete naturali all'obediencia del Re; la qual cosa sono assicurato che la Regina sommamente desidera; et come questo si potria fare, vi ricordai dell'esempio dell'Imperatore Carlo in Alemagna et cosi anco dell'accordo della pacification di Guanto, chel Re confirmo dua volte senza offesa di sua conscientia, si come lo contiene sua confirmatione. Vi ricordai tambene quanto sarebbe necessario chel Re volesse dar qualche ordine in Spagna che li sudditi d'Ingalaterra havendo lor traffico in Spagna et

Portugallo, non fossero senza qualche allo notorio messi per malitia nella Inquisitione di Spagna, si come gran multitudinè di honeste et quiete persone sono state senza alcuna causa imprigionate et affamate et lor navi et beni confiscati; et se le persone che dal Duca da parte del Re potranno esser nominate con autorita bastante da trattare di questo, saranno disposte di non esser partiali, non v'è alcun dubbio salvo che una buona pace si potrà fare con espeditione et longamente continuase, per quanto che sicuramente sono persuaso chel animo d'ambidue Principi sia senza alcuna malitia et bendisposto di viver in pace; et pero altro piu non è equi requisito salvo che buoni ministri dotati di prudenza, honore et conscientia potesser esser autoritati per metter vi essecutione una sì divina decisione come questa, per mezzo della quale v'è speranza che potrebbe seguir y tutta la christianita pace. Ma temo che li peccati di noi altri che semo il populo sotto questi dua gran Principi, siano tanti nel conspecto di Dio che senza sua gran misericordia per mezzo del nostro miglioramento non vivero per vedere la felicità de questa pace ci potrebbe apportare. Nel resto non so d'alcuna altra materia importante di che si harebbe à far mentione, et quanto ad ogn' altra circostantia che tocca propriamente à una perfetta pace fra questi dua gran principi, così per lor medessimi et lor dominii che per lo populi et confederati, si ha da riferire alli precedenti trattati che sono stati usualmente conclusi fra l'progenitori della Maesta della Regina et del Re di Spagna così in rippeto d'Inghilterra e Borgogna, come per Inghilterra è Spagna, di che al presente sarebbe superfluo per me di recitarlo particolarmente.

Et così spero che vi terrete satisfatto con questo mio modo de scriver presto secondo chel caso lo richiede, pregandovi circa la contenuta d'usar tal discretione che io possa sempre interpretar ogni clausula dubbiosa che vi fosse.

Questo è scritto di mano del Tesoriero: Quando sete qualche volta con meco mi scordo domandarvi se havete pensato a ceste pinture d'histoire che u ho richiesto d'essermi provisto in Anversa, il che adesso fo asigurta di aricordavi scritto.

CXIII.

TRADUCTION.

Monsieur de Loo, je vois, par la lettre m'adressée, que vous désirez savoir de moi si j'estime que vous avez fait au duc de Parme un rapport véridique de ce que, avant votre

voyage de l'hiver dernier aux Pays-Bas, je vous ai déclaré qu'il serait convenable et nécessaire de demander au roi d'Espagne et d'obtenir de lui au moment de traiter de la paix entre Sa Majesté la Reine et le roi d'Espagne. En réponse à cette demande, sachez que j'ai remis à Bruxelles un écrit de vous du 26 décembre, style nouveau. C'est la copie d'un écrit que vous avez montré au Duc. J'y trouve entr'autres choses qu'en réponse à une question que vous avait posée Mons^r de Champagny pour savoir ce que la Reine demandait et quelles assurances elle voulait avoir, vous lui avez dit que vous n'aviez à invoquer que des discours, que je vous avais tenus à différentes reprises en ma qualité de grand trésorier d'Angleterre. Dans ces discours je vous aurais déclaré que Sa Majesté ne désirait rien tant que de voir rétablir, dans les Pays-Bas, la tranquillité et l'obéissance due au roi d'Espagne. La Reine avait vu le peuple de ces pays réduit au désespoir par l'administration des ministres étrangers du Roi, habitués à recourir aux excès de la force et de la violence; et elle estimait que ce peuple serait obligé de prendre quelque prince étranger pour protecteur, ou qu'il serait subjugué par les forces du Roi; ce qui deviendrait dangereux pour les propres États de la Reine, dont les Pays-Bas étaient si rapprochés. Dans cette prévision elle avait été amenée à accorder quelque secours à ce peuple pour se défendre, tout en refusant de s'attribuer la moindre partie de ce pays. Elle avait voulu seulement aider ledit peuple à recouvrir son antique liberté, afin de lui permettre de vivre en paix avec ses sujets à Elle, comme les anciens traités entre son royaume et ces provinces l'avaient réglé dans leur intérêt réciproque et celui de leur commerce. Cette sienne intention ou cette sienne manière de voir, la Reine l'a fait connaître assez manifestement au Roi, tant par ses envoyés que par la publication de sa protestation. La Reine ne désire rien tant que de voir ce peuple rentrer sous l'obéissance du Roi et disparaître toute la défiance qu'on a provoquée chez elle, le tout afin qu'elle puisse vivre en bonne paix avec le Roi et ces pays, comme il en a été par le passé. Sa Majesté voudrait que toutes les troupes étrangères puissent s'en aller, et que ce peuple soit administré par ses nationaux. Mais Sa Majesté entend absolument être remboursée des frais qu'Elle a faits pour la défense de ce peuple, conformément à l'accord intervenu entre Elle et les États des Pays-Bas. Indépendamment de ces points, que j'estime raisonnables, il est encore dit dans votre écrit qu'on prendra certaines mesures pour les restitutions à opérer ou les dédommagements à accorder du chef des saisies faites de part et d'autre. Abstraction faite de ce point indiqué dans votre écrit, et quels que soient les développements que vous lui ayez donnés de vive voix, je vous déclare et affirme, comme je vous l'ai déclaré et affirmé, que c'est là une base à établir pour consolider la paix. Mais je dois vous rappeler qu'en outre des points ci-dessus indiqués, je vous ai fait certaines observations tendant plus ou moins à rendre cette paix durable. La principale était que vous ne fassiez pas mention, dans votre écrit, de certaines dispositions à prendre concernant les indigènes des Pays-Bas, baptisés, élevés et instruits dans leur religion, à tel point que n'en ayant jamais connu d'autre, ils ne pourraient en changer, sans manquer à leur conscience. Aussi pourrait-il être usé de quelque tolérance à leur égard; sans quoi je vous l'ai dit, et j'en suis convaincu, il n'y aura pas moyen de faire rentrer tous les sujets du Roi sous l'obéissance due à leur souverain. Je sais positivement que la Reine le désire beaucoup; et comme la chose serait possible, je vous ai rappelé l'exemple de la con-

duite tenue par l'empereur Charles en Allemagne et celui de l'accord établi par la pacification de Gand, que le Roi confirma à deux reprises, sans que sa conscience en fût offensée, comme le constate son acte de confirmation. Je vous ai rappelé aussi combien, il serait nécessaire que le Roi voulût bien donner en Espagne certains ordres pour empêcher de livrer sournoisement à l'Inquisition espagnole, sans aucune formalité publique, les sujets anglais trafiquant dans l'Espagne et le Portugal. Car un grand nombre de personnes honnêtes et paisibles ont été, sans aucun motif, emprisonnées et réduites à toute extrémité, après avoir vu leurs navires et leurs biens confisqués. Si les personnages, qui pourraient être désignés par le Duc au nom du Roi pour traiter cette affaire avec l'autorité nécessaire, étaient disposés à agir impartialement, la paix serait sans nul doute établie promptement sur les meilleures bases et durerait longtemps; car je suis entièrement persuadé qu'il n'y a aucune arrière-pensée dans l'esprit des deux souverains, et qu'ils sont bien disposés à vivre en bons termes. On ne pourrait rien désirer de plus, sinon de voir de bons ministres prudents, honorables et consciencieux être autorisés à exécuter une aussi sainte décision; car on pourrait espérer qu'il en résulterait la paix pour toute la chrétienté. Mais nos fautes à l'égard de ce peuple sous ces deux grands princes, ont, je le redoute, été trop grandes aux yeux du Seigneur pour que, sans son infinie miséricorde et notre repentir, je vive assez longtemps, afin de voir le bonheur que nous apporterait cette paix. Au reste, je ne connais plus rien d'important à noter. Quant à tout ce qui a trait particulièrement à une paix parfaite entre ces deux grands souverains, tant pour eux-mêmes et leurs patrimoines que pour leurs peuples et alliés, il y a lieu de s'en référer aux traités précédemment conclus entre les ancêtres de Sa Majesté la reine et de Sa Majesté le roi d'Espagne, touchant l'Angleterre et la Bourgogne, ainsi que l'Angleterre et l'Espagne. Il serait superflu que j'y revienne plus particulièrement.

J'espère donc que vous serez satisfait de ma manière d'écrire aussi vite que le cas l'exige, vous priant, quant au contenu de mes lettres, d'user d'une discrétion telle, que je puisse toujours interpréter toute clause douteuse qui s'y trouverait.

De la main du Trésorier : Dans les quelques entretiens que vous avez eus avec moi, j'ai oublié de vous demander si vous aviez pensé à ces tableaux d'histoire que je vous avais prié de me procurer à Anvers. Je me permets de vous le rappeler aujourd'hui par écrit.

CXIV.

LE PRÉSIDENT RICHARDOT AU SEIGNEUR DE LA MOTTE
(PAR CHARGE DE SON ALTÈZE).

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 114.)

Bruxelles, le 24 mars 1586.

Monsieur, Son Alteze a leu voz lettres et eu communication de tout dont Elle a eu grand contentement, m'ayant enchargé vous respondre, à fin que la chose qui doit estre secrète ne passe par plus de mains, qu'il sera bien que respondiez courtoisement au millord Coban qu'avez eu plaisir de veoir sa bonne inclination, à la quelle vous corresponderez très volentier s'il vous en donne les moyens, mais que vous ne oseriez vous avancer d'en parler au Prince sans substance et sans estre bien assuré de l'intention de la Royne, qui avecq raison doit parler la première quand ce ne seroit que pour monstrier par effect la bonne volonté dont elle se precie par sa justification; qu'il ne fault parler des choses passées, puis que le vray seroit de tout oublier et rebastir de nouveau une bonne et solide paix entre ces deux couronnes. Cclà est ce en substance que vous pourrez escripre, et par telz termes que jugerez mieulx convenir. J'ay retenu l'originale lettre de Coban, à fin qu'elle ne se perde et vous en envoie la copie.

CXV.

LE PRÉSIDENT RICHARDOT A MONSIEUR DE CHAMPAGNEY.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 118.)

....., le 24 mars 1586.

Monseigneur, Son Alteze ayant pensé sur le contenu en vostre lettre et celle de l'amy d'Angleterre, enfin nonobstant la doute du François, dont je vous touchay hier, s'est résolue qu'il sera bien continuer la practique que sur le mesme pied que l'on l'a commencé couvertement et sans faire semblant qu'elle le scache, et qu'il sera à propos

ouyr le dit amy, auquel vous pourrez escrire qu'ayant eu communication de ses lettres, tant de ce qui est de votre particulier que de ce qui touche le publicque, vous n'avez peu laisser de l'en mercier, et désirer sa venue pour communiquer par ensemble, luy faire entendre le tort que l'on vous faict et le désir qu'aurez de vous employer en chose si saincte. Ainsy s'il luy plait prendre la peine qu'il vous sera le bien venu, mais que ce soit avecq si bon fondement que vous ayez occasion prendre l'hardiesse d'en parler au Prince, et que pour ceste cause il fera bien de sçavoir l'intention de la Royne, laquelle aussi se pourra fier de vous, ayant congne vostre sincérité et estant assez informée de l'affection qu'avez à son service. S'il veult passeport, que vous le luy procurerez aysément soubz ombre qu'il vient pour sa traffique, combien qu'il n'en ayt de besoing, puis que vous l'assurez qu'il pourra librement venir et retourner; mais insistez qu'il ne viengne sans substance, et usez au surplus des termes que trouverez convenir tant de courtoisie que aultrement comme vous sçaurez fort bien faire.

 CXVI.

 MÉMOIRE D'ANDRÉ DE LOO CONCERNANT LES NÉGOCIATIONS A LA COUR
 D'ANGLETERRE EN FÉVRIER ET MARS 1586.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'Etat, Flandre, liasse 592. fol. 16.)

Al mio arrivo alla corte, trovai così la Regina che li signori del Consejo d'assai mala satisfatione, tanto per mio qua si luongo tardare che principalmente per trovarsi frustati della speranza del personaggio che s'aspettava, si come anco li pareva che l' Serenissimo Duca non fosse assai chiaro con la Maesta de la Regina nella sua littera, volendomi a tal causa imputare che m'ero lassato ingannare et che tutto non fusse che un cercar dilatione con che il Re potesse meglio attendere al fatto suo, mentre che si intraterrebbe la Regina con vana speranza del tratar d'accordo senza haverne animo. Su che restando fermo cinque giorni di longo alla detta corte, m' adoperai al piu possibile per levarli quella tal impressione con scrivere così al gran tesoriere che al Signor

Buchurst¹ et al Signor controrollore², tanto que alla fine, si riposando grandemente su la fede datomi nella relatione che li feci delli discorsi di Sua Altezza, con il consiglio d'amico che dava alla Serenissima Regina (in urgendo di darglielo tutto in scritto firmato di mia mano) a questo modo si quietarno et lassandoli cosi qualche giorni, li arricordai fra quel mezzo per lettere di procurar che la mia spedizione potesse esser tale da dover questa volta servire senza piu altra dilatione e parendomi che stessero troppo a mandar mi chiamare, li andai a trovare et urgendoli perche si dichiarissero circa la domanda di Sua Altezza et di quello che pretendeva per spedirmi prontamente se vera qualche cosa da fare condarli ben chiaramente che non comportava il negotio d'essere piu tempo differito, facendo fra di loro la difficulta principale di venir ad alcuno particolare prima che si fosse dato principio al trattare. Pur alla fine con gran steuto et mio essere importuno (como son solito) si venne a questo che la Regina ordino al gran thesoriero³ di affirmare sotto sua mano la contenuta della lettera che scrissi al Duca, alli 26 decembre pasato, narrandosi in essa largamente li punti piu principali da essere trattati i concludi fra li dui Principi, et cosi allirno detto signor thesoriero tutto con la lettera serittomi a tal effetto, senza contrariarmi in alcuna cosa; ma ben non so che aggiunto in essa sua lettera circa la tollerantia nel fatto della Religione alle terre al presente unite, come per essa littera appare; et havendo su questo diverse volte aricordato a Milord Buchurst di far in modo che l' punto della Religione non guastasse il negotio, con dirli che non temevo d'altro che di questo per ruinar tutto et chel Re non era per comportar alcun essercito. All' ultimo Milord Buchurst mi mando a chiamare et in presentia del Signor Controrollore mi disse que haveva condotto la Regina alla conclusione che segue :

Iuprimis che Sua Maestà si contenta di non estar altrimenti su l' punto della Religione che d' ottonere dal Re quella tante tolerantia (per la Hollanda et Zelanda con le altre provincie e terre al presente unite) che potra concedere con sua salva conscienza et honore, di mettere a perpetua oblivione tutte le cose d' una banda et d' altra passate cosi nelli Paesi Bassi che in Spagna, Portugallo et le Indie o altrove nel dominio del Re senza haver ne fra li diputati a trattare, ni far' ne mentione.

Che la Serenissima Regina sia rimborsata di quello che ha fornito alli stati per obviare che disperativamente non si dessero a qualche principe forestiero, et di questo si desidera che Sua Maesta sia pagata o benissimo cautelata fra ogn' altra cosa.

¹ Thomas de Sackville, baron de Buckhurst, l'un des principaux conseillers d'Élisabeth d'Angleterre. Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, p. 490, et les STATE PAPERS, *Domestic series of the reign of Elizabeth*, 1581-1590, pp. 138 à 702.

² James Crofts, contrôleur des finances de la reine Élisabeth d'Angleterre. Voyez STRADA, *ibidem*, pp. 551, et les STATE PAPERS, *ibidem*, pp. 12 à 686.

³ Guillaume Cœyt, lord Burgley, grand trésorier d'Angleterre.

E per non dar piu occasione d'altra mala satisfatione al populo si come anco per levar la disfidanza che causano alla Regina medesima per suo proprio stato etchel traffico si potesse rimettere tanto piu presto fra l'Inghilterra et li Paesi Bassi, che il reconceda alla Regina di levar i Spagnoli et altri soldati forestieri fuor de Paesi Bassi (o se parera à Sua Altezza per piu assicuranza del Re) di non mandarli ancora lontano per un tempo sino che le cose siano meglio stabilite, che in tal caso si retirino nelli forti su lé frontiere, servendosene il Re come si fece al tempo della guerra fra Sua Maestà et la Francia.

Chel traffico e mutuo comertio sia da per tutto libero, tanto dalla banda di Spagna et Portugallo che di Paesi Bassi et altri domini del Re, con li paesi et sudditi della Regina Serenissima nel modo che fu accordato nelli ultimi trattati del tempo del Duca d'Alva.

Et accio che questo per publico beneficio delli sudditi d'ambidui principi con tanto maggior quiete et satisfatione potesse durare continuamente, la Regina desidera che a sua requisitione il Re conceda, come le pare anche ragionevole et necessarisimo, che li forte e Governi et commendamenti publici delle provincie et terre si lassino (come al passato) alli naturali medesimi di Paesi Bassi, come piu particolarmente e dichiarato nella predetta mia lettera a Sua Altezza di 26 dicembre ultimo passato, a che ne rimetto.

Chel Re, anche a requisitione della Regina, dia perdono generale d'ogni qualunque cosa mal passata per tutti li Paesi Bassi, con buona licentia di poter tornare ogni uno a ripatriare con godimento de beni, sia restar in essi paesi o' altrimenti lassarne carico (non si volendo riconciliar alla chiesa Catolica Romana) a lor amici catholici per dargliene l'usofrutto a lievarli a lor beneplacito senza esclusione a nessun tempo di potersi venir a riconciliare sempre che vorramo.

E con questo et la predetta tollerantia alle terre al presente unite et fuora della possessione del Re (non introducendo in essi Paesi Bassi l'inquisition di Spagna) la Serenissima Regina da per tutto promettera per lor debita obediencia al Re de Spagna senza dar piu causa d'alcuna innovatione ò publico scandale.

Per li danni segueti dalli arresti d'una banda e altra s'havera quella consideratione che meritera per ricompensare o sia il danno d'uno con quello che ha patito un altro ò altrimenti come alli deputati parera di convenire.

Quanto all assicuranza della Regina per haver firma et sincera pace fra Sua Maesta et il Re di Spagna con loro populi et domini la Regina si vuol fidare della parola et giurdamiento del Re et del Altezza del Serenissimo Duca, per mezzo del quale s'ha da firmar detta pace, a l'observatione della quale li nobili di Paesi Baesi siano anche loro obligati con le ceremonie acio requisite.

Et per altre circostanze in tal caso propriamente requisite a una perfetta pace fra li dieci principi, cosi per lor medesimi che por paesi populi et lor confederali, si rimettera

all' uso antico de' trattati passati fra li predecessori della Maesta della Regina et del Re di Spagna, come piu largamente lo declara il Signor grand Thesoriero nell' antedetta sua lettera a me scritta, a la quale mi raporto.

Con che si conceda alla Serenissima Regina la denominatione del luogo dove li deputati la prima volta si scontraranno per cosi continuare se conveniente si potra fare ò dandar alternis vicibus, altrove dicendo quelli Signori fra tanto, tutti che in Inghilterra sarebbe il piu a proposito per haver piu breve speditione, atteso che li Diputati cosi d'Hollanda che d'altri luoghi (nominatamente Frisia) si trovano al presente in Inghilterra, per mezzo de' che si potria con piu facilita o maggior prestezza accomodar ogni cosa, come anco per riguardo del Signor gran Thesoriero (sendo il primo huomo del Reyno), il qual ha da esser il principale delle deputati da quella banda et sendo spesso travagliato del suo mal di gotta non li verrebbe comodo d'haver a far usaggio e potrebbe anche esser occasione di troppo dilatione alla conclusion finale del principal negotio.

Supplicando anche l'Alteza del Serenissimo Duca sia aricordato che l' Signor Presidente Richardot mi ha fatto declararare da parte di Sua Altezza Serenissima alla Maesta della Regina che sempre che si lasciasce intendere perfettamente della sua buona dispositione alla quiete che Sua Maesta non vorebbe piu stare con Sua Maesta sul punto della reputatione. Et non questo e che le cose predette si possino concludere fra li deputati che d' una el altra banda saranno nominati, in conformita del grado che teranno la Maesta Serenissima Regina si otra contentara di far ripossedere al Re Catholico quelle terre che ha di suo in mano, si comeda principio non e maestata d'altro animo l'omnipotente Iddio et nostro Signor Jesu Christo insieme con il Spirito Santo si degnino metter ci la benedetta mano. Amen, Amen.

CXVI.

ANALYSE.

André de Loo, à son arrivée à la Cour (d'Angleterre), a trouvé les seigneurs du Conseil et la Reine elle-même mécontents de ce qu'il avait tant tardé à venir et surtout de perdre l'espoir de voir arriver le personnage qu'on attendait. Il leur paraissait aussi que le Sérénissime Duc ne s'était pas exprimé assez clairement dans sa lettre à Sa Majesté la Reine. Aussi semblait-on vouloir accuser André de Loo de s'être laissé tromper et insinuer que tout

cela n'était qu'une façon de chercher à traîner les choses en longueur, pour mieux permettre au Roi de parvenir à ses fins, en berçant la Reine du vain espoir d'un traité de paix, auquel il ne songeait pas. Mais de Loo resta éloigné de ladite Cour durant cinq jours, pendant lesquels il s'employa, autant que possible, à détruire cette impression, en écrivant tant au grand trésorier qu'au seigneur Buckhurst et au seigneur contrôleur. Si bien qu'à la fin, confiants dans les assurances qu'il leur exprimait en sa relation des paroles de Son Altesse et le conseil d'ami qu'Elle donnait à la Sérénissime Reine, (le tout transmis par écrit et signé de sa main), ils se calmèrent grâce à ces déclarations. Il les laissa pendant quelques jours dans ces dispositions, puis il les pria de nouveau, et toujours par lettre, de vouloir bien lui permettre de s'acquitter cette fois, sans autre retard, de sa mission. Ensuite, trouvant qu'ils tardaient trop à le faire appeler, il alla les trouver et les pressa de se prononcer au sujet de la demande de Son Altesse, et de l'intention qu'Elle avait eue en l'envoyant à la hâte pour voir s'il y avait quelque chose à faire. Il leur dit très nettement que l'affaire ne comportait pas de plus long délai. Quant à eux, ils faisaient surtout des difficultés pour discuter quelque point particulier avant de commencer à traiter. Enfin il obtint, à grand'peine et avec son importunité habituelle, que la Reine donnât l'ordre au grand trésorier de confirmer de sa main la teneur de la lettre écrite par lui au Sérénissime Duc, le 26 décembre dernier. Il y indiquait, avec explications détaillées, les points principaux à traiter et à conclure par les deux princes. Ledit seigneur confirma le tout dans la lettre qu'il lui écrivit à cet effet, sans lui contester aucun point. Mais il ne sait pas bien que ce que Son Altesse ajouta dans sa lettre au sujet de la tolérance en fait de religion dans les provinces aujourd'hui unies, comme il appert de cette lettre. A différentes reprises il a réitéré ses instances auprès de milord Buckhurst pour que la question religieuse ne lui fit pas gêner l'affaire, lui disant qu'il ne craignait rien tant pour ruiner tous les projets de réconciliation, et que le Roi n'était pas disposé à admettre aucun exercice (du culte protestant). Enfin, milord Buckhurst le fit appeler, et lui dit, en présence du seigneur contrôleur, qu'il avait amené la Reine à adopter les conclusions suivantes :

Premièrement que Sa Majesté se contente en matière de religion d'obtenir du Roi (pour la Hollande, la Zélande et les autres provinces aujourd'hui unies) toute la tolérance que sa conscience et son honneur lui permettront de concéder, et de couvrir d'un entier oubli tout ce qui avait été fait de part et d'autre, tant aux Pays-Bas qu'en Espagne, au Portugal, dans les Indes ou autre partie des États du Roi, sans que les députés (les délégués) aient à en traiter ni à en faire mention.

Que la Sérénissime Reine soit remboursée de toutes les avances qu'Elle a faites aux États pour empêcher, qu'en désespoir de cause, ils ne se donnassent à quelque prince étranger. On désire que Sa Majesté soit payée de ces avances, ou que le remboursement lui en soit garanti avant tout.

Et pour ne plus donner de sujet de mécontentement au peuple (anglais), pour mettre fin à la défiance dont la Reine même est l'objet dans ses propres États, et pour permettre le rétablissement aussi prompt que possible des relations commerciales entre l'Angleterre et les Pays-Bas, que le Roi promette à la Reine de faire sortir les Espagnols et autres soldats étrangers des Pays-Bas; ou, si Son Altesse était d'avis, pour mieux rassurer le Roi de ne pas les

envoyer au loin momentanément en attendant une situation plus stable, qu'ils se retirent dans les forts de la frontière, et que le Roi s'en serve comme on a fait du temps de la guerre entre Sa Majesté et la France.

Que surtout le trafic et le commerce soient libres, tant entre l'Espagne et le Portugal qu'entre les Pays-Bas et autres états du Roi, avec les états et sujets de la Reine Sérénissime, dans les conditions stipulées par les traités conclus à l'époque du Duc d'Albe.

Et afin que cela put durer toujours, dans l'intérêt manifeste des deux souverains, d'autant plus sûrement et à leur commune satisfaction, la Reine désire qu'à sa demande le Roi concède (comme il lui paraît également raisonnable et très nécessaire) que les forts, gouvernements et commandements publics des provinces et pays soient (comme par le passé, laissés aux nationaux mêmes des Pays-Bas, ainsi qu'il est déclaré publiquement dans la susdite lettre d'André de Loo à Son Altesse du 26 décembre dernier, à laquelle il se réfère.

Que le Roi, toujours à la réquisition de la Reine, accorde le pardon général de tout ce qui s'est passé irrégulièrement dans tous les Pays-Bas, et l'autorisation à chacun d'être rapatrié avec la jouissance de ses biens, soit en restant dans ces pays ou en déléguant l'administration à des amis catholiques, dans le cas où l'on ne voudrait pas rentrer dans le giron de l'Église Catholique Romaine. Les dissidents pourraient en tout temps revenir aux Pays-Bas pour se réconcilier avec l'Église.

A cette condition et avec la susdite tolérance garantie aux Provinces-Unies, qui ne sont pas au pouvoir du Roi, et sous la promesse de n'y pas introduire l'Inquisition espagnole, la Reine s'engage à les ramener sous l'obéissance du Roi, sans qu'ils demandent d'autres innovations ni donnent aucun sujet de scandale public.

Les dommages causés de part et d'autre seront l'objet d'une juste compensation.

Pour l'établissement de l'accord entre Elle et le Roi et de la paix aux Pays-Bas, la Reine a confiance en la parole du Roi et de Son Altesse le prince de Parme.

Pour le meilleur établissement de cet accord et de cette paix, l'on s'en remettra aux anciens traités, comme l'a déclaré le grand trésorier dans sa lettre prérappelée à André de Loo.

La Reine choisira le lieu où se réuniront la première fois les députés chargés de traiter de l'accord et de la paix. La chose sera d'autant plus facile, que les députés de la Hollande et notamment de la Frise, se trouvent en ce moment en Angleterre. Le grand trésorier, qui est le premier personnage de l'Angleterre, sera aussi le premier des députés anglais et se rendra au lieu de la conférence aussitôt que la goutte, dont il souffre, le lui permettra. André de Loo termine sa relation en rappelant au Prince que le président Richardot l'a chargé, au nom de Son Altesse, d'assurer la Reine d'Angleterre des bonnes dispositions du Roi d'Espagne. Donc la paix peut être négociée par les députés qui seront choisis de part et d'autre. Quant à la Reine, elle est prête, en cas d'accord, à rendre au Roi les pays qu'Elle occupe dans les Provinces aujourd'hui réunies.

CXVII.

SOMMAIRE (OU ANALYSE DU TEMPS) D'UNE LETTRE DU PRINCE DE PARME
AU ROI PHILIPPE II.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse 590, fol. 52.)

—
Le 50 mars 1586.

Avria que por cartas de Inglaterra que Milord Coban ha escripto a Mos. de la Motta y otra persona a Champañi, se da a entender que la Reyna desearia la paz. Dice el Principe que ha mandado que se pase adelante en las platicas sin dar prenda de su parte ni menos de la de Vuestra Magestad, sino para descubrir tierra porque, si fuese posible cobrar por via de concierto a Holanda y Zelanda, seria buena negociacion; pero que, si como el mas cree, fuere engaño y para descuidarnos, se use con ellos del mismo termino, no alojando en los preparamentos necesarios para el otro camino ni en las platicas de las ligas que tanto suelen hacerse contra Inglaterra, pues esto puede ayudar o al concierto é á la fuerza y que á dar cuenta de ello y preguntar como se ha de gobernar despacha este correo.

Las cartas de Inglaterra son justificando á la Reyna, mas que no desea sino la paz y que a este fin es lo que hace las respuestas de la Mota y Champañi, comunicadas con el Principe. Dicen que para que ellos osen proponerselo, los otros los den gran fundamento de parte de la Reyna.

Encarece las necesidades y falta de gente y pede suplemento de Españoles.

Dice que tendria por bueno que el embiare de alla diez y ocho ó veinte Alferезes para capitanes de la gente, que se le hubiere de embiar por que los tiene muy buenos y seria buena introduccion para que no se le vengán los soldados.

Al margen de mano de Sua Magestad: Si diessen á Hollanda y Zelanda, de mucha consideracion seria para todo y es bien apretar lo de la armada de aca y todas las demas demostraciones que se puedan y responderlo luego vease luego lo que toca a esto y direis me lo que parecera y estos que estan en Madrid es bien que entiendan hay grandes armadas.

CXVII.

TRADUCTION.

Il résulterait des lettres adressées d'Angleterre par Milord Cobham à Monsieur de La Motte et par une autre personne à Champagny, que la Reine désirerait la paix. Le Prince dit qu'il a donné l'ordre d'entamer les pourparlers sans engager son nom, ni encore moins celui du Roi, à seule fin de tâter le terrain, pour voir à recouvrer, si c'est possible, par voie d'accord, la Hollande et la Zeelande. Ce serait une bonne négociation. Mais si, comme il y a plutôt lieu de le croire, ce n'était là qu'un leurre pour endormir notre vigilance, il faudrait agir de même à leur égard et ne pas se relâcher dans les préparatifs nécessaires à l'adoption d'une autre ligne de conduite, et ne pas arrêter les pourparlers relatifs aux ligués à former contre l'Angleterre. Cette politique peut aider à la conclusion d'un arrangement ou au recours à la force. La présente dépêche a pour but de constater cette situation et d'aviser aux moyens de se conduire dans l'occurrence.

Les lettres d'Angleterre tendent à justifier la Reine et à démontrer qu'Elle ne désire rien tant que la paix. C'est ce que font les réponses de La Motte et de Champagny au Prince. Ils disent que s'ils osent faire cette proposition d'accord, c'est qu'ils y sont encouragés par les assurances que des tiers leur ont données de la part de la Reine.

L'auteur de la relation expose les nécessités de la situation, l'insuffisance des gens de guerre et demande un nouvel envoi de troupes espagnoles.

Il dit qu'il serait bon d'envoyer d'Espagne dix-huit à vingt alferez pour servir en qualité de capitaines ; ce serait une excellente mesure à défaut de l'envoi de soldats.

En marge de la main du Roi : S'ils donnaient la Hollande et la Zélande, ce serait à tous égards chose importante à considérer. En attendant il faut presser l'armement de la flotte des Pays-Bas et faire toutes les démonstrations possibles. Il convient de leur répondre tout de suite et d'examiner immédiatement ce qu'il y a lieu de faire à cet effet. Vous me donnerez votre avis à cet égard. Il est bon qu'on sache à Madrid que nous disposons de grandes forces navales.

CXVIII.

ALEXANDRE FARNÈSE A PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

(Archives de l'audience, registre aux lettres du prince de Parme au roi Philippe II, 1586-1588, fol. 18.)

Bruxelles, le 17 avril 1586.

Sire, J'ay receu les lettrez qu'il a pleu à V. M. m'escripre doiz Monçon d'Aragon, le xx^e de septembre dernier, avecq certaine requeste du ducq d'Arsehot y enclose, par laquelle il supplie que, en recompense et considération des pertes par luy souffertes en son chasteau et bourg de Bevres, pour y avoir séjourné le camp de V. M. pendant qu'avois esté pour faire l'estacade sur la rivièrè d'Anvers, pour empecher le revictaillement d'icelle; aussi que ses ville et duché d'Arsehot sont tellement saccaigez, bruslez et ruinez, que n'y seroient demeurées que trois maisons, les villaiges tous dépeuplez; de sorte qu'il n'en tirera rien encoires de longues années, il pleut à V. M. luy accorder, pour ung terme de douze années ou aultrement, la joyssance du revenu de vostre terre et Seigneurie de Baudour au Conté d'Haynaut, attendu mesmes que le bois de sa drève audit Bevres reste employé à si bon usage. Surquoy V. M. m'auroit bien voulu consulter, à ce que, premiers oyz sur ce ceulx de voz ministres et officiers qu'il appertindra, je fisse à icelle ma rescription y adjoustant mon advis, mesmes si et pour quelle espace luy pourroit estre accordé ladiete joyssance, afin que le tout particulièrement entendu V. M. en puist prendre tant meilleure resolution; suyvant quoy, Sire, ayant fait veoir ladiete requeste et lettres de V. M. par ceulx de voz finances, par intervention d'aucuns du conseil d'Etat de V. M., ilz m'ont fait relation que la lettre de Baudour, dont ledict duc requiert la joyssance pour quelques années, a durant ces troubles esté engaigé au Marquiz de Havrech ¹ en eschange d'autres ses rentes; laquelle gaigièrè, par ordonnance expresse de V. M., iceulx des finances auroient retiré et rejoint au demaine de V. M., dès l'an III^{tes} deux, ladiete Seig^{tie}; le revenu de laquelle monte bien, chascun an, selon qu'il est comprins par ung estat nagaires en exhibé, jusques à la somme de trois mil deux cens soixante quatre livres, huyet solz de quarante groz. Aussi m'ont miz en considération que les pertes alleguées par ledit duc sont si générales et communes à plusieurs aultres, qu'il n'est raisonnable que V. M. entre en recompense d'icelles, pour en bailler en ce lieu aucunes parties de son demaine desià,

¹ Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havrè, souvent cité dans le volume précédent.

par plusieurs années, obligées et affectées à plusieurs povres rentiers arrierés de plusieurs années; lequel demaine est mesmement tant destruiet et ruyné à ceste mesme raison que sont les biens des particuliers; aussi que celle distraction ne se pouroit faire sans faire tort ausdits rentiers y ypotéquées, et qu'ilz tiennent tant plus fondé, pour ce que V. M. n'est cause de ceste guerre; et qu'au regard des arbres abbatuz à sa drève, je luy ay accordé plus que suffisante récompense, le dechargeant et acquitant de la somme de trente mil livres qu'il debvoit en Anvers à certains marchans rebelles y résidens pour deniers levez pour l'achapt dudit Bevres; dont toutesfoiz il ne faict semblant par sadiete requeste. Tous lesquelz poinetz n'ay voulu de laisser de représenter à V. M., et y adjouster, pour mon advis (à très humble correction), qu'il ne faict aucunement conseillable pour les affaires de V. M., d'entrer en l'acord requiz et prétendu par ledit duc; remettant néantmoing à icelle de gratiffier icelluy par toute aultre voye que elle jugera plus convenable à son royal service; que tiendray pour bien employé.

CXIX.**LE PRINCE DE PARME AU ROI PHILIPPE II.**

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 125.)

Bruxelles, le 20 avril 1586.

Ultimamente respondi a Vuestra Magestad brevemente sobre lo que fue servido mandarme escribir en el particular de Inglaterra, en veinte y nueve de diciembre pasado, pareciendome negocio tan arduo y de tanto peso y importancia que combenia embiar persona espresa y no fiallo á la pluma, así por los peligros que hay de que se pierdan los correos y que se venga en conocimiento del negocio como porque es necesario poder replicar y satisfacer fundadamente á las dudas que alla se podrian ofrescer; y aunque despues aca que he recibido la otra carta de Vuestra Magestad de siete de hebrero, en la cual me manda dar prisa por mas que me la haya dado, no me ha sido posible ponello por obra antes, combiniendome forzosamente sacarme de nuevas dudas que se me ponian delante y hacer nuebas diligencias así en estos estados como fuera de ellos, pareciendome que el tiempo no es tan corto que esta poca dilacion pudiese danar, mas antes yendo mas cierta y fundada ser de mas provecho y servicio; y aunque el que va espresso podra dar á Vuestra Magestad toda satisfaccion y contento, por

tenerla yo tanto mayor, no dejare de ir discurriendo lo mas brevemente que ser pudiere sobre todos los puntos sustanciales del negocio.

Vuestra Magestad se debe de acordar que cuando de su orden le embie, en treinta de noviembre de ochenta y tres, la relacion de los puertos, surgideros y costas de aquel reyno, que fui de parecer que esta conquista era digna, propria y peculiar de la grandeza, cristiandad y valor de Vuestra Magestad, y que no me parecia tan dificultosa que se tratase de lo imposible si fuese guiada y prevenidos los medios necesarios, para el buen fin de ella que Vuestra Magestad usa y acostumbra en las demas sus graves acciones, y tambien trate entonces del modo y forma que se pudiera tener para ello como de que el hacerse Vuestra Magestad, dueño absoluto y solo de este negocio. Era el mas breve, facil y seguro medio para salir con la pretencion de la conquista, no haciendo caso de los propios del pais ni de la asistencia de otros coligados. Despues aca las cosas se han ido dificultando y las sospechas y celos ereciendo y se ha ido tratando y discurriendo tanto de esta materia y ligas que es y a tan vulgar y publica que no hay quien no trate y hable de ella, pues de esos reynos de Italia, de Alemania y de Francia se escribe por cosa averiguada, ya que se platica entre los soldados y los del pais muy de ordinario, las cuales platicas y discursos puede Vuestra Magestad muy bien creer y tener por cierto que han llegado y cada dia van llegando a oidos de la Reyna y de todo el Reyno y que por consiguiente se van apercibiendo armando y haciendo las demas diligencias que pueden y ballar combenir, y las que haran con Franceses, con las villas marítimas del Hans y con los reyes de Suicia, Dinamarca y los demas principes protestantes y hereges de Alemania y aun con el Turco, a mi poco juicio, no seran de menos importancia que las prevenciones que pueden hacer por todo el Reyno, persuadiendose que con la asistencia de todos estos potentados y la diversion que podran hacer, sera la mayor seguridad y remedio que podran tener. No obstante todo esto queriendo Vuestra Magestad poner su Real mano, espero con la ayuda y favor de Nuestro Señor, siendo causa tan justa y suya que faborecera a Vuestra Magestad de manera que saldiá con la empresa, guiandose como acostumbra y con la prudencia que suele usar en todas las cosas.

Yo no dudo de que la causa que principalmente ha de mover á Vuestra Magestad a esto es el ser Rey tan christiano y catolico y celoso del servicio de Dios y del aumento de su Santa Iglesia que se muebe á piedad de tantos pobres inocentes y martires, que estan esclamando delante del divino conspecto, pidiendo justicia y de los que estan en peligro de pasar por el mismo trance y de tantas miserables almas perseguidas y desterradas de sus casas por su Santa Fe y religion, las cuales todas acuden a su real presencia a suplicarle les mande dar ayuda, asistencia y amparo. Ademas de esto las que la Reyna ha dado y fomentado en todos tiempos a estos horadoz rebeldes y enemigos de Dios y de Vuestra Magestad y las desverguenzas, poco respeto y d'écoro que ha

tenido á sus cosas, han sido tales y tantos que no dejan de obligarle a ello, pues con la demostracion que ultimamente ha hecho, declarandose tan descaradamente y estorbando por este camino que las provincias de Holanda y Zelanda, que con el buen suceso de Amberes andaban ya en ello, no se hayan reconciliado con Vuestra Magestad. Viene á bacer cumplido con haber hecho en publico y secreto lo peor que ha sabido y podido con medios inieuos, injustos y tiranos, y siendo esto asi bien claro se hecha de ver que Nuestro Señor por sus pecados le ha quitado de todo punto el entendimiento para permitir que Vuestra Magestad sea instrumento de que reciba el castigo que tantos dias ha tiene merecido, pues siendo Señor Vuestra Magestad tan grande monarca y dotado de tanta prudencia, valor y partes quanto todo el mundo sabe y ve y sus acciones muestran de ordinario, debe de presente, inspirado de la divina bondad, abrazar causa y empresa tan cristiana y justa, pues tanta razon y ocasion tiene para ello, asi para cumplir con el renombre de Rey catolico como para dar satisfaccion á todo el mundo y para que todos entiendan que no se han de atreber a perder el decoro y respeto a Vuestra Magestad como lo ha hecho y lo continua mas que nunca esta buena dama sin ser reprimidos de sus reales y poderosas fuerras guiadas y encaminadas con el maduro prudente y considerado consejo da Vuestra Magestad y acompañado de tan grande experiencia, que no queda á lo que yo con mi flaco entendimiento alcanzo otra cosa, sino que Vuestra Magestad acabe de tomar resolucion de poner lo por obra, que cuanto al efecto con la ayuda de Dios sera cual se puede desear.

He querido anteponer a Vuestra Magestad respetos que a mi me parecen santos y buenos y no tratar del interes particular, pero bien puedo asegurar á Vuestra Magestad que si esto se hace, se acabara con harta facilidad y brevedad lo de aca, que de otra manera por la situacion, fortaleza y obstinacion de estas gentes sera negocio largo, peligroso y aun dudoso, por muy de veras que se tome tanto mayormente acudiendose con el remedio tan de tarde en tarde, como se hace.

La sustancia de esta empresa consiste en tres puntos. El principal de todos, como Vuestra Magestad muy bien apunta, es el secreto. El segundo el asegurarse de Franceses, y el tercero de estos estados. Y porque yo entiendo que mal se podria hacer esto, si dichos Franceses estuviesen desocupados, pues no lo permitirian jamas si pudiesen estorbarlo como se ha visto por esperiencia que en tiempo que no se tenian por ofendidos de Vuestra Magestad, y habia recibido aquella corona tantas ayudas, comodidades y asistencia de su real mano que con verdad se puede decir que han sido parte de sustentarla, han siempre ayudado y fomentado á estos sus rebeldes con una mascara tan conocida que todo el mundo lo veia y entendia como era pues agora que se tienen por ofendidos bien se puede tener por sin duda que no dejaran de hacer lo peor que podieren, allende de que es maxima muy general que Franceses y todo los demas potentados celosos del grandor de Vuestra Magestad dibertiran, ayudaran y faborescérán á la Reyna

cuanto pudieren y con este presupuesto infalible, no juzgo que en ninguna manera se puede intentar por el cual respeto como tambien por lo que á lo de aca toca debe Vuestra Magestad procurar de que entre ellos se ocupen de manera que no puedan entender en otra cosa y asi cumple y combiene que en esto se entienda muy de veras y por todos los medios posibles, *teniendole yo por punto tan sustancial que de nuevo ruebo á decir que si Franceses estuvieren desocupados y pusieren la mano en ello como lo baran, no hallo que el negocio se puede efectuar sin caer en manifiesto peligro de algun notable inconveniente y de no salir con la pretention que se tiene.*

En lo que toca á la seguridad de estos estados hay muy buena forma para ello, dejando un buen golpe de gente, que sera poco mas ó menos el que agora hay en ellos fuera de las guarniciones, la cual pueda ir escurriendo la campaña y acudir á donde fuere menester y aun hacer algun progreso debajo de presupuesto que allende de esto por mayor seguridad comberna tener infanteria y cahalleria en Alemania, en Varguelt y dincros prompts en Amberes o en poder de las personas que mas Vuestra Magestad fuere servido, para que en caso de necesidad esté el remedio tan a la mano que por falta del no se perda lo proprio por adquirir lo ageno, porque ademas de que comberna guardar la frontera, que es mucha y está muy metida en nuestras entrañas de la parte de los rebeldes por mas que esten los Franceses ocupados, nos dejaran de intentar algun genero de diversion, aunque no con tanto fundamento como sino lo estuviesen entre si, que si asi es conforme a razon se puede creer que no sera de tanto momento que puedan estorbar el efecto principal y podria ser para lo uno y para lo otro cuando el remedio no fuese tal y tan cumplido como yo digo.

De aqui se podrian sacar los personages de cualidad y suficiencia tal que pudiesen hacer servicio por alla y asegurarse juntamente que con el ocio de sus cosas y con las diligencias y sollicitaciones de los vecinos no pudiesen hacer por aca ningun daño, y esto digo mas por abundar en diligencia que por que me persuada que hayan de hacer cosa mal hecha.

Con esta prevençion y las que iré tratando, parece que esto quedaria asegurado para que siempre que fuese menester acudir á las fronteras como combernia forzosamente por estar tan divididas, tan mal fortificadas y proveidas de gente, de artilleria y municiones, como otras muchas veces he representado a Vuestra Magestad, sera el unico remedio arrimarse a la parte donde el enemigo amenazase, aunque combernia ultra de esto poner mas numero de gente en ellas, porque podiendo Franceses con la brevedad y facilidad que se sabe, por mas embarazados que esten, acudir a todas partes, sea en Lucemburg o en Henao o en Artois, aunque nuestra gente estubiere en medio de todas ellas y lista y prevenida para ir donde la necesidad lo requiriese, no le seria posible llegar a tiempo que prestase y asi comberna que tengan forma para aguardar el socorro y en tal caso se podria tratar con estas provincias paraque asistiesen con

alguua ayuda que se podria emplear en levantar y hacer encabalgar los hombres de armas del pais y sacarlos en campaña, que en fin es gente que está á la mano y recibirán comodo y contento y por el tiempo que podra durar el negocio, entiendo serviran bien, verdad es que lo que digo de la ayuda es por manera de discurso que asegurarme de lo que darán los del pais, no osaria persuadiendome que sera muy poco a nada por la grande pobreza que tiemen todos.

Cuanto al condado de Borgoña que queda tan separado de esta provincias y tan metido en Françia y rodeado de enemigos y lejos del socorro de aca y de Italia, combernia tener apercebidos en varguelt ¹ algun numero de Suizos y dinero en la misma Borgoña porque se pudiese cumplir con ellos y tenerlos contentos y satisfechos, y en caso de necesidad levantar gente del propio condado que son buenos soldados y lindos arcabuceros, y con ellos, y los dichos Suysos y algunas companias de caballos que se les podian embiar de aca, parece que quedaria tambien aquel condado con algun remedio y forma de seguridad.

Tocante al secreto, el cual tengo por punto tan sustancial y de tan grande importancia que le he puesto en el primer lugar, aunque vengo á tratar del agora, pareceme que aun en la manera que diré sera dificultosisimo de guardar y tanto menos tratandose de ligas, de donde naçen las dificultades y largas que se saben en concluir las y especialmente las que se negocian en Roma por las adherencias particulares que tienen los de aquella corte, quien con Vuestra Magestad, quien con Françia y quien con Alemania, y habiendo de llegar forzosamente á noticia de muchas personas y pasar por diferentes manos es tratar de lo imposible que le puede haber no solamente tal cual combiene, mas de ninguna manera no embargante que es fuerza que los muchos y grandes aparejos y apercebimientos se hagan de larga mano que es descubrir el enemigo que esta á la mira el designio que se tiene y darle tiempo, ocasion y lugar de aperibirse que cuando vean concluido y establecido el negocio por este camino no ponga duda Vuestra Magestad que la Reyna no haya de prevenirse á la defensa de su Reyno y sin la milicia que tiene en su casa procurara meter en el mayor numero de caballeria o infanteria Alemana, y de armar por mar, que será lo que puede desear en esta parte con la asistencia que tiene de Holanda y Zelanda, costa de Alemania y aun de Françia, habiendo en todos ellos grande aperejo y abundancia de naves y marineros mas platicos en estas canales y mares de por aca de lo que serian de Vuestra Magestad, que si se hubiese de venir á las manos con ellos con el conocimiento que tienen de los bancos, crecientes y menguantes de los aguas de los puertos y surgideros y de toda la costa que en fin es suya y con tener las espaldas aseguradas podran pelear con mucha ventaya y darnos harto en que entender y aunque con toda esta desigualdad

¹ Wachtgeld.

quedasen ellos vencidos si la pelea fuese renida, no se dejaria de recibir daño que no podria ser tan pequeño que no fuese de mucho momento y importancia para haber de hechar despues con brevedad gente en tierra con presupuesto de haber de tornar á pelear de nuevo con los que estubiesen en tierra, aguardando al desembarcadero y mayormente que habiendo grande golpe de caballeria y tan poca la que se podria embarcar y desembarcar de nuestra parte seria negocio dificultoso y de harto peligro si hiciesen las diligencias que aparentemente se deben creer y asegurarse que haran, pues quando las pueden hacer con harta facilidad y allende de tener prestas y promptas todas las fuerzas del proprio reyno y muy grande armada de mar como he dicho de Alemania, sacaran la caballeria y infanteria que quisieren y la pasaran en la Isla con brevedad y si dificultad y se puede creer que antes querran asegurarse con ponerse en manos de los dichos Alemanes, hereges con cuya ayuda y asistencia pensaran poder reprimir las fuerzas que fueren á imbadillos que no dejarse perder por falta de remedio con esperanza que si salieren con resistir al primer impetu que por debilitarse de ordinario en progreso de tiempo los exercitos y deshacerse las ligas por los accidentes que puede causar el curso del como la esperiencia de las pasadas lo muestra podran salir con su intento de defenderse porque si bien el gasto les escocera y no le podran hacer sin trabajo y un grande esfuerzo para acudir á su remedio lo podran hacer por el tiempo que su sustancia durare con la esperanza que he apuntado y por ser este de la calidad que tengo representado a Vuestra Magestad bien claro se deja entender y asi concluyo con decir que combiene en todo caso guiar este negocio con la mayor disimulacion que se pudiere y con color bastante y aparente para que menos lo sospechen y aun buscar la facilidad y brevedad del pasage, todo la cual á mi poco juicio se puede muy bien hacer por aca, pues combiene si Vuestra Magestad quiese acabar esta guerra, gane las Islas, para lo cual parece que puede refrescar el numero de gente que fuere servido sinque nadie con razon pueda recelarse que haya de serbir para otra parte tanto mayormente que con rehinchar las vanderas de Españoles, Italianos y las demas maçiones que aca sirben que asi como se ha de hacer por estar tan menguadas de gente que no pueden suplir el servicio con algunas mas que se anadiesen y se levantasen de las naciones que pareciese combenir se podrian tener el numero necesario de ella para esto.

Cuanto a armada, asi por no haber aca puertos capaces para hacella real grande y fundada como por asegurarlos mas, no sera necesario pues hay tantas pleitas, fluges y otras barcas apropiadas al negocio en estas provincias de Artoes, Henao, Flandes y Brabante, y que bastaran y son tan comodas para el efecto que quanto al pasar de la gente serbiran harto mejor que si fuesen grandes de armada, y es de considerar que en muy pocos dias por estas riberas y canales que se corresponden las unas con las otras se pueden juntar en Dunquerque, Gravelingas y Neoport, y con los bajeles de armada

que hay y los que se pueden armar de aqui alla prosiguiendo en armarlos poco á poco como hasta aqui se ha hecho, se podian juntar hasta veinte o veinte y cinco ¹ de ellas, entre grandes, medianas y menores bien artillados y muy en orden, que todabia serbiran para acompañar los otros, y sabiendo la Reyna que no tenemos aca armada de proposito ni aun puertos capaces para recibir las que Vuestra Magestad fuese servido de mandar venir si fuese de naves grande y no viendo hacer otro apercibimiento que reforzar de gente que es muy necesario y ordinario todas las veces que no vean en España ni en Italia grande apariencia de armada de mar y que se levante grande golpe de gente, pues para lo de estos Estados las ocasiones y causas son evidentes y claras se puede creer que por esto solo no los hara reales ni fundados, no dudandose de aqui y que de mejor gana aborrara el gasto, guardando el dinero para servirse de el euando vea mayor apariencia de que la hayan de imbadir, que segun se entiende por dibersas vias y avisos, es de la grande y poderosa armada que se puede hacer en esos reynos y del principio que hay ya de ella y con la comodidad que aqui hay y facilidad de juntar la gente de guerra y embarcalla en los navios que se dice y pudiendose con brevedad cada momento saber las fuerzas que la dicha Reyna tiene y pudiere tener en mas y tierra, siendo un passage de diez o doce horas euando no haya viento favorable y de ocho euando le haya que ponderado y considerado todo muy distintamente me hace confirmar en esta opinion especialmente que los dichos bageles donde se habran de embarcar son tan chatos que no pesean mas de dos o tres pies de agua, y asi sin que se hayan de traer ni sean menester esquifes o barcones a baja y alta mar pueden llegar á placer lo qual, no pueden hacer otros bageles y particularmente los gruesos de armada que forsamamente, sino quieren quedar en callados, han de hacer alto donde haya por lo menos veinte pies de agua y en fin cogiendolos desapercibidos antes que puedan armar y juntar fuerzas, se conseguira el efecto por esta parte de la manera que tengo dicho, ademas que importara harto que Franceses no lo vengán a entender ó á lo menos no lo crean, como seria si viesén concluir ligas y hazer grandes aparejos en España y otras partes, todo lo qual seria obligarlos mas á mirar por su negocio.

El numero de la gente combiene efectivamente que sean treinta mil infantes y entre ellos un grande cuerpo de picas y muy buena arcabuceria, quinientos caballos ligeros con sus armas lanzas, sillas y fremos sin caballos, que, por la dificultad de embarcallos y pasallos y los muchos que estoy informado que se hallaran alla, bastara que solos oficiales y algunos soldados particulares los llevasen.

Para el cumplimiento de este numero podrian ser seis mil Españoles, seis mil Italianos, seis mil Walones, nueve mil Alemanes y tres mil Borgoñones; y sobre todo combernia que no hubiese falta de dinero para poder tener la gente junta, recogida y

¹ *De mano de Su Magestad* : « Solo los de armada son estos y asi creo esta bien el numero ».

disiplinada, pues es lo que mas cumple y combiene como todo los pertrechos necesarios que no seran pocos para tan grande é importante empresa y segun la cuenta que hago estrechandola toda cuanto puedo, no se podran proveer menos de trescientos mil escudos al mes para solo el dicho efecto y que en el entretanto los ciento cincuenta mil de las provisiones ordinarias de aca no falten y queden para solo esto, pues no habra menos gente ni ocasiones de gastos que agora, porque un motin ó alguna alteracion seria bastante á hechar á perder todo lo de alla y aca.

La costa y desembarcadero para ganar tierra parece el mas a proposito, breve y facil desde Dobra hasta Margat que esta a la boca del rio Damis, la cual costa es cual se puede descar para los navios nombrados y aunque por la relacion pasado se apuntó las dificultades que parecia se ofrecian por esta parte por ser tan cerca de Londres, donde es la silla Rcal y han de manar las ordenes y juntar gente en mayor numero con mayor facilidad y comodidad, tanto mayormente estando aquello mas poblado con todo lo que entonces represente bien miradolo ahora y que no podemos de ningun puerto de las Islas, como se presuponía, ni salir de otra parte que de la costa de Flandes, hallo que la entrada es por alli mas acertada asi por el desembarcadero como por ser pais lleno de parques arboledos y cereados y muy adelantada para la infanteria, que es grande punta que su caballeria no pueda jugar y que la poca nuestra haga el efecto que se desea, a lo cual se añade que todo el dicho contorno es tierra tan poblada, domestica y rica y la gente de ella por consiguiente es menos armijera y velicosa y dada a sus trabajos, labores, y comodidades, aunque se puede presuponer que habra algun reencuentro, el cual despues que los que gobernaren hubieren dado las ordenes distintos y claras, con todo aquel fundamento razon quel el caso requiere, es fuerza remitillo en manos de Dios, que es el que rige y gobierna todas las cosas y de cuya bondad y misericordia se debe y puede esperar que faboreciera causa tan santa, justa y propia suya.

Es tambien de grande consideracion el poder llegar tan brevemente á la dicha Londres y cogella por consiguiente desapercibida, y como no es villa fuerte, parece que no dandola lugar de fortificarse ni desprevenirse de gente, sera facil de ganar, lo cual conseguido se puede tener por tan bien entablado el negocio que se haya de acabar como se pretende y desea, y si por caso la dicha Reyna se acogiese, como siendo muger, es de creer que hara lo vernia á dejar todo desamparado y en tan mala orden y confusion que mal podria dar corte y remedio en ello y con la ayuda de nuestro Señor podria tener por acabada obra tan suya y heroyca; y aunque despues de salido con esto juntasen mas gente y procurasen volver á intentar la fortuna, no juzgo que pueda ser negocio de momento, pues hombre habra ya tomado pie y con proseguir adelante discurriendo la Isla y ir ganando los puertos y plazas de mas importancia, que en tal caso el tiempo y las ocasiones aconsejaren y mostraren lo que pareciere que conbendra hacer, se puede tener por asegurado el prospero y felice fin que se

pretende de la empresa, porque no se puede jamas errar en pensar que puedan suceder los cuentos de las cosas lo peor de todo, como seria si este secreto se descubriese y llegase a su noticia, y estubiesen apercebidos y con tan gruesa armada, que mal se pudiese por esta parte hechar gente en tierra, pues Vuestra Magestad debe, a mi parecer, procurar de ser Señor del mar oceano y asegurar la carrera de las Indias, asi Orientales como Occidentales, porque no esté en poder de corsarios que ban robando por esas mares de hacer algun tiro á las flotas que vienen de alla con el fomento y calor que tienen aca de Francia y Inglaterra y otras partes, que si bien tienen nombre de corsarios pueden hacer la punta de bajeles que se sabe; por lo qual me parece que hay bastante color y aun razon fundada para que con este pretesto pueda Vuestra Magestad armar en España y desmentir las espías en lode aca.

Y cuando Vuestra Magestad fuese servido hacer esto por termino mas oculto, podria mandar echar ojo desde luego á los navios particulares que hay en la costa, para poder entonces en un momento y sin haber hecho antes ningun genero de demonstracion, juntar el golpe de ellos que combiniere para lo que se pretende y ni mas ni menos tener la gente necesaria para la guardia de ellos lebantada y presta para que no haya dilacion en cosa que tanto combiene abrobriar que desta prevencion necesariamente se sacarian dos frutos admirables : el uno que en caso que el negocio del secreto saliese, como se pretende, podrian acudir de golpe á socorrer y refrescar la gente que ya estubiese en tierra y tener el paso abierto de esta costa de Flandes a la de Inglaterra; el otro, que estando ellos proveidos, armados y con grande numero de navios y gente podria serbir de diversion para traellos fuera de su canal y dar lugar a salir con lo que se pretende; y cuando no combiniere y por algun accidente de los que pueden sobrevenir para poner por obra la empresa el punto y tiempo que se hubiere concertado y fuese menester diferillo y hacer mayor esfuerzo, en poder de Vuestra Magestad seria el podello hacer y entre tanto no faltaria por aca obra en que entender ni en que emplear la gente y sacar provecho del gasto que se hubiese recebido.

Y si Vuestra Magestad hallare no combenir ni sea su servicio hacerse señor absoluto de esta emprese, ademas de todas estas dificultades representadas y otras muchas que hay y remito al prudentisimo juicio de Vuestra Magestad, las cuales podrian suceder si su real determinacion fuese de pasar adelante y coligarse con algunos potentados, no hallo ningun remedio ni mejor espediente que hacer un esfuerzo tan grande y tan poderoso asi de armada como de gente, pertrechos y bastimentos y todos los demas apercebimientos y aparatos que son menester para el efecto, combiene que despues de habello puesto en manos de Dios la viva fuerza sea la que haga avertura y dé lugar que se pueda proseguir adelante con lo que se pretende, pues la Reyna estara apercebida de armada y gente y con el emparo y asistencia de todos estos vecinos que acudiran en su ayuda, asi los hereges por sus propios fines y interes como los demas principes

por sus celos ordinarios, no se puede errar en creer que con estos medios y los suyos estara tan fuerte y pujante por mar y tierra que sera necesario que á la medida de todo esto sca la de Vuestra Magestad tan superior que por falta de no hacello, antevyendo cuando despues se estubiese en la obra, no quedare engañado; y tambien es de considerar que con la ventaja que, como tengo apuntado mas arriba a Vuestra Magestad, tiene de poderse arrimar á sus puertos y costa con el labor de su artilleria y arcabuseria y la facultad con que en pocas horas pueden por tierra acudir á la parte, donde hiciese punto nuestra armada, seria necessaria para dibertilla, podella acometer por tres ó cuatro partes por lo menos y que la probision de los vibres sea muy grande y abundante porque ellos ternian tiempo de retirarlos á las villas y no dejar cosa en la campaña, y si se arrimasen á alguna parte donde con tener las espaldas seguras o alguna villa, paso estrecho ó ribera con que alargase el poderse venir a las manos con ellos y combinesen desviarse á alguna otra parte la falta de la comida, entretanto que se pasase adelante no fuese causa del daño que se deja considerar; y lo mismo que digo de esto, entiendo del artilleria, polvora, valas y todos sus anejos.

El tiempo mas comodo y apropiado concluyo que si se pudiese hacer esse mes de octubre seria lo mas acertado porque siendo tan corto no daria lugar á que se acabasen las tramas y negociaciones ni a que estubiesen apercebidos ni en orden y es la sazón mas a proposito y oportuna de todas porque las granjas estan llenas de trigo, de forrage y de las demas cosas necesarias y la campaña sembrada para el año venidero que es grande punto esto se ha de entender en caso que Vuestra Magestad se resuelva de poner la mano en ello tan de veras como la importancia del negocio requiere, porque si no se hace este año sera fuerza diferillo a la misma sazón del siguiente por los respetos que tengo dicho y particularmente por hallar la campaña llena que es cosa necesaria y forzasa y sera todabia acertado que la platica de la liga vaya adelante sui concluirse alargandola toda lo que se pudiese pues no faltaran dificultades que se ofreceran y que se puedan representar porque la Reyna y los demas vecinos se aseguraran, mientras veran que se anda en demandas y respuestas y si Vuestra Magestad fuese servido tomar de veras resolucion en este negocio como cosa suya, siendo tan gran monarca como es, no pongo duda que donde se estiende su poderoso y Real brazo, se venceran las dificultades y se llegara á hacer algo mas de lo posible, lo cual por mi parte mandandomelo Vuestra Magestad procurare que esta tan en orden y a punto que no haya falta como se me dé puntualmente lo que combiene y se me provea en platica el dinero necesario para levantar y rehinchir la gente y provea todo lo demas que de aca fuere menester y el que Vuestra Magestad mandara que vaya a hacer el efecto, terna por mi parte toda la asistencia posible porque porne en todo el cuidado y diligencia que acostumbro poner en todas las cosas del real servicio de Vuestra Magestad, á quien no ofresco mi persona porque presupongo que se debe muy bien de acordar que de

desde que naci la dedique y sacrifique a el, y asi en esto como en cualquier otra cosa que Vuestra Magestad sera servido emplealla, obedeceré como siempre siendo mi voluntad tan sujeta á la real suja que no puedo salir ni saldre jamas de alla, asegurando á Vuestra Magestad que de fidelidad, amor, celo y cuidado, nadie me hara ventaja si bien en lo que toca á la suficiencia no debo de conocer no ser tal ni tener el talento yo descaria y que combernia para acertar á serbir á tan gran Rey y satisfacer á mi obligacion y en caso que Vuestra Magestad se quiera serbir de ella en esta ocasion, el conte de Mansfelt es el que puede quedar aqui porque es horrado caballero y fiel criado de Vuestra Magestad y por su hedad y por el cargo que tiene y tantos años de soldadesca no podra parecer mal á nadie pues cuando se anda en campaña á la mayor parte de esta nobleza manda y todos le respetan y honrran como es razon y aunque a ratos es algo mal acondicionado en fin esto importa poco pues concurre en el lo mas esencial y es mucho mayor que quede el solo que no todo el consejo, que por consiguiente habria bulla y particularmente donde interviniese el Duque de Arscot, el cual quedaria mal satisfecho, mas Vuestra Magestad se podra descargar commigo y cuando fuese servido de darle alguna satisfaccion, podria quedar el por asistente en el consejo de estado y Mansfelt mandando absolutamente á toda la gente de guerra, aunque no dejaria de haber competencia y contrariedades y por esto me pareceria mejor que quedase Mansfelt solo tanto mayormente que durante el tiempo se tratarian pocas materias de estado como tambien se hace agora por estar la guerra tan arraygada, no se trata sino de ella.

La relacion de la infanteria Española e Italiana que hay, sera con esta y juntamente lo que se le habria de anadir y en que forma, conque y con remitirme á lo demas que referira y aclarara mas difusamente Juan Baptista Piata ¹, que es el que va a este efecto y confio cumplida satisfaccion por ser inteligente, secreto, platico y estar muy al cabo de este negocio, habiendo tenido noticia de el desde la otra vez que se lo comuniqué como tan confidente. Suplicare solo á Vuestra Magestad perdone la dilacion y proligidad que cierto la obligacion que tengo al Real servicio de Vuestra Magestad no me ha permitido poderla escusar como quisiera y en defecto de la suficiencia y inteligencia que confieso no ser en mi cuales combernian para poder cumplir con lo que en negocio tan arduo se requiere, sea Vuestra Magestad servido de escusar la falta y recibir la buena voluntad.

¹ Jean-Baptiste Piatti.

CXIX.

ANALYSE.

Il a répondu brièvement ces jours derniers à la lettre du Roi, du 29 décembre passé, au sujet de l'Angleterre, parce qu'une affaire aussi importante et aussi délicate lui paraissait nécessiter l'envoi d'un agent particulier. Les lettres peuvent être interceptées et livrer le secret de cette affaire, qui a besoin du reste d'explications verbales, quand ce ne serait que pour lever les doutes dont elle pourrait être l'objet à la Cour. Malgré la nouvelle lettre pressante de Sa Majesté, en date du 7 février dernier, il n'a pu répondre plus tôt au sujet d'une négociation sur laquelle il n'était pas encore complètement fixé. Aussi bien son envoyé donnera toute satisfaction au Roi sur tous les points de l'affaire, que lui-même néanmoins traitera succinctement dans la présente lettre.

Sa Majesté doit se rappeler que lorsqu'il lui envoya, par son ordre, le 30 novembre 1583, la relation des ports, havres et côtes de l'Angleterre, il émit l'avis que la conquête de ce royaume serait digne de la grandeur, de la piété et de la valeur du Roi. L'entreprise ne paraissait pas impossible au Prince, du moment qu'elle était bien dirigée, et si l'on employait les moyens nécessaires. Et, à cette époque, il avait traité de ces moyens, que Sa Majesté, du reste, devait rester maître de juger et d'adopter. C'était la condition du succès de l'entreprise, pour la réussite de laquelle il ne fallait pas faire entrer en ligne de compte l'aide des indigènes ni le concours des alliés. Depuis, l'affaire est devenue plus difficile : la défiance a été éveillée et le projet a été éventé au point qu'on en parle en Italie, en Allemagne et en France comme d'une chose avérée, ainsi qu'en témoignent les avis venus de ces contrées. Les soldats mêmes en font l'objet de leurs conversations. Et Sa Majesté peut bien se persuader que tous ces discours sont parvenus et parviennent aux oreilles de la Reine et des Anglais. Aussi a-t-on pu remarquer qu'ils se préparaient de leur mieux à une attaque éventuelle. Ils prennent les devants auprès des Français, des villes maritimes de la Hanse, des rois de Suède, de Danemark et des principaux princes protestants et hérétiques de l'Allemagne et même auprès des Turcs. Ces concours qu'ils cherchent au dehors, ne sont pas de moindre importance que les préparatifs qu'ils font à l'intérieur. Ils pensent ne pouvoir mieux assurer leur sécurité que par ces mesures de précaution à prendre en Angleterre et ces diversions à opérer dans ce pays. Néanmoins, le Roi d'Espagne viendra à bout de cette opposition, s'il daigne mettre résolument la main à l'œuvre.

Le Prince de Parme n'en doute pas, le principal motif du Roi pour entreprendre la conquête de l'Angleterre, c'est qu'il est le monarque chrétien et catholique par excellence et que nul souverain n'a plus à cœur le service de Dieu et l'accroissement de sa sainte Église. La chrétienté tout entière le lui demande et attend qu'il prenne en mains cette cause sacrée. Un

autre motif qui milite en faveur de l'expédition anglaise, c'est que l'Angleterre est aujourd'hui l'un des foyers de la propagande hérétique, que la Reine Élisabeth n'a cessé et ne cesse d'encourager les protestants dans les Pays-Bas et, par son influence et ses secours en hommes et en argent, soutient la résistance des Provinces-Unies de la Hollande et de la Zélande. Sans son appui, ces provinces se seraient déjà réconciliées après la prise d'Anvers. La Reine d'Angleterre poursuivant ainsi publiquement et secrètement ses agissements hérétiques, il n'y a plus de raison pour que le Roi d'Espagne ne se fasse l'instrument de la vengeance divine. Ce rôle est digne de sa piété, de sa sagesse et de sa valeur. Il lui sied de se faire le champion de la cause sainte, que tant de raisons religieuses et politiques et des circonstances favorables l'engagent à défendre. Il y est obligé par le souci de son honneur, et il ne faut pas qu'il laisse les peuples mépriser son autorité, comme fait tous les jours la Reine d'Angleterre. Cette autorité, il a pour la faire respecter la force de ses armes et la sagesse de ses conseillers. Il suffit donc qu'il le veuille pour que, Dieu aidant, l'entreprise d'Angleterre, soit couronnée de tout le succès désirable.

Le Prince de Parme a voulu faire appel à Sa Majesté plutôt au nom des intérêts religieux, engagés dans l'entreprise, qu'au nom de l'intérêt particulier du Roi d'Espagne. Seulement il peut assurer que, dans le cas où l'expédition en Angleterre réussirait, les affaires des Pays-Bas s'arrangeraient bien mieux et plus promptement.

Le succès de l'expédition dépend de trois conditions : 1° en garder le secret; 2° s'assurer des Français; 3° s'assurer des autres États.

Il faut surtout occuper les Français pour qu'ils ne fomentent pas de révolte aux Pays-Bas et n'encouragent pas les provinces rebelles dans leur résistance. Sinon, il n'y aurait pas moyen de tenter l'entreprise, et dans le cas où l'on passerait outre, elle échouerait.

Quant à la sécurité des Pays-Bas, elle ne peut être assurée que par l'entretien de forces suffisantes qui, en dehors des garnisons, puissent tenir la campagne et défendre les frontières à la fois contre les Français et les rebelles. Il ne faut pas que la préoccupation d'une entreprise au dehors fasse oublier le souci de veiller à la garde des Pays-Bas.

Il faut empêcher que des personnages influents ne restent dans le pays pour mettre leur influence au service des intrigues étrangères. Mieux vaut en tout état de cause les employer au dehors.

De l'état des frontières mal fortifiées et défendues par trop peu de troupes, qu'il faudrait du reste augmenter, il résulte qu'il est indispensable de disposer d'un corps d'armée prêt à se porter sur les points menacés. Car les Français ont toutes facilités pour attaquer rapidement le Luxembourg, le Hainaut ou l'Artois. A cet effet il conviendrait de traiter avec ces provinces pour qu'elles mettent sur pied des milices nationales, qui pourraient être de grand secours aux Espagnols.

Quant au comté de Bourgogne, éloigné de ces provinces et enclavé dans le territoire français, il est exposé aux incursions ennemies, et, vu la distance, il pourrait être difficilement secouru par les Pays-Bas ou l'Italie. Il faudrait pouvoir y envoyer un certain nombre de troupes Suisses, auxquelles l'on adjoindrait quelques compagnies de cavalerie tirées de la Flandre.

Pour le secret à garder sur l'expédition d'Angleterre, il constitue, comme le Prince l'a dit plus haut, la première et principale condition du succès de l'entreprise. Seulement ce secret est difficile à garder, surtout à cause des négociations avec Rome, qui traite à la fois avec le Roi d'Espagne, la France et l'Allemagne. La Reine d'Angleterre pourrait aussi s'apercevoir des préparatifs faits aux Pays-Bas et en Espagne et mettre sur pied le plus de forces possible avec l'assistance de la Hollande, de la Zélande, de l'Allemagne et même de la France. Il faut prévoir que les Anglais pourraient, à un moment donné, opposer à la flotte espagnole de nombreux vaisseaux, montés par des marins expérimentés et familiarisés avec les côtes et les passes de leur pays. Ils n'auraient pas à craindre d'être pris à dos. Il est donc à présumer que si, malgré une partie aussi inégale, les Espagnols finissent par être vaincus, ils n'en auront pas moins à livrer un combat acharné et à subir des pertes sérieuses. Ils auront fort à faire de débarquer leurs troupes, qui auront à combattre des ennemis prévenus et sur leurs gardes. Les Anglais s'opposeront en masse au débarquement, d'autant plus qu'ils disposeront d'une cavalerie supérieure en nombre à celle que pourra embarquer et débarquer Farnèse. Pour empêcher l'Angleterre de tirer surtout cette cavalerie de l'Allemagne, où elle ne manquerait pas de faire de fortes levées, il faut, encore une fois, endormir la vigilance de la Reine et de ses conseillers et conduire aussi secrètement que possible ce projet d'invasion, quitte à rassembler aux Pays-Bas des troupes qu'on ne soupçonnerait pas devoir passer en Angleterre.

Pour mieux les dérouter, on se contentera de rassembler à Dunkerque, Gravelines et Nieuport une petite quantité de bateaux plats, 20 à 25, tirés de l'Artois, du Hainaut, de la Flandre et du Brabant. Ils serviront à transporter l'armée de débarquement. La défiance des Anglais ne sera pas éveillée et ils ne croiront pas à un projet d'invasion tant qu'une grande flotte de guerre n'aura pas quitté les ports d'Espagne ou d'Italie. Quant à la traversée, elle pourra se faire en dix ou douze heures, ou même huit, par un vent favorable.

L'armée de débarquement ne pourra pas être inférieure à 30,000 hommes d'infanterie, piquiers et arquebusiers. On embarquera 500 cavaliers sans chevaux; le pays les fournira. Les 30,000 hommes comprendront 6,000 Espagnols, 6,000 Italiens, 6,000 Wallons, 9,000 Allemands et 5,000 Bourguignons. Il faut compter que la solde des troupes, les frais d'achat et d'entretien du matériel de guerre reviendront à 500,000 écus par mois, et en attendant il faudra assurer l'envoi régulier des 150,000 écus de la provision ordinaire, si l'on veut pousser vivement les préparatifs.

Le meilleur point de débarquement paraît être entre Douvres et Margate, à l'embouchure de la Tamise. C'est l'endroit le plus rapproché de Londres, résidence de la Cour. C'est là un terrain favorable aux manœuvres de l'infanterie espagnole et où elle pourra moins être arrêtée par la cavalerie anglaise. Le pays est au reste assez riche pour nourrir l'armée.

Il est important de pouvoir arriver promptement à Londres, qui d'ailleurs n'est pas une place forte et qu'il ne faut pas laisser aux Anglais le temps de fortifier. Le succès est à ce prix.

La flotte espagnole devra se rendre maîtresse de la mer et empêcher les corsaires de molester les bateaux de transport des troupes de Flandre.

Le secret devra se garder autant et aussi longtemps que possible et les ordres devront se

donner assez promptement pour que les troupes de débarquement puissent opérer sans retard et sans encombre la traversée sous la protection de la flotte espagnole.

Le premier point, on ne saurait trop le répéter, c'est que le Roi soit maître de la mer. Ensuite l'armée doit être bien équipée, fournie d'artillerie et de vivres. Le service du ravitaillement des troupes de terre importe beaucoup, si l'on veut aller vite en besogne et marcher rapidement sur Londres. L'expédition doit être conduite énergiquement et lestement. Pour le Prince, il répond d'être prêt et d'agir avec toute la célérité possible. Il pourra être remplacé aux Pays-Bas par le comte de Mansfelt, dont le dévouement au Roi est connu et qui, par ses talents et sa valeur, s'est fait estimer et obéir des soldats. Mansfelt aura le commandement des troupes qui resteront en Flandre et le Duc d'Aerschot, qu'il ne faut pas mécontenter, partagera le gouvernement civil avec le Conseil d'État.

La présente lettre, dont le Prince de Parme prie Sa Majesté d'excuser la longueur et les redites, est accompagnée d'une note séparée donnant la situation de l'infanterie espagnole et italienne, qu'il y a lieu du reste de compléter.

CXX.

LE PRINCE DE PARME AU ROI PHILIPPE II.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Angleterre, liasse 390, fol. 47.)

Bruxelles, le 29 avril 1586.

En 30 de março escrivi a Vuestra Magestad lo que avra podido mandar ver, con correo expreso, de que va con esta el duplicado tocante a lo que se colegia de que la Reyna de Inglaterra y los mas de su consejo inclinassen a travar alguna platica de concierto. Despues llego aqui Agustin Grafiña, mercader Ginoves, residente en Londres, años ha, en sus negocios, debajo de color y pretexto de que le diesse un passaporte para una nave Inglesa, que pensaba cargar para Genova y otra para llevar ciertas caxas de terciopelos y rasos de Amberes a Londres por via de las Islas; y porque se me declaro que era catolico y confidente del embaxador don Bernardino de Mendoça y hombre de buen entendimiento, hize que algunos otros Ginoveses procurasen me hablase como hizo y el deseaba. Y despues de averme declarado sus pretensiones y preguntadole de muchas cosas, vino a caer en que la Reyna era de buena intencion y enemiga de guerra y desassosiego y que ella y el consejo se mostravan muy arrepentidos de lo hecho, pero que el conte de Leçester y los de su seguito, con los demas que esperan engrandecerse por esta via, la havian forçado a ello con la ocasion de la detencion de los navios de aquel reyno en essos de España y ponella miedo de ligas y

del grandor y potencia de Vuestra Magestad, valiendose para esso de mil invenciones y apariencias que avia para hazella revolver y prevenir a los designos que podia tener Vuestra Magestad, mas que con todo esto bien considerado la gente y dinero que cuesta la guerra y que si passa adelante el reyno que dara destruydo, pues perdido el trato de España y quitandole el de Levante, como les parece que Vuestra Magestad puede muy bien hazer cerrandole el estrecho, veen claramente que el de Francia y de la costa de Alemaña y destas Islas no es bastante para sustentar el pueblo que se entretiene con el y asi tenia el por sin duda que dezian de veras y que introduziendose la platica se proseguiria adelante y se concluyria sin falta ninguna, como Vuestra Magestad puede dessear por que las dichas razones y el temor que tienen que no se hecbe gente en Irlanda son parte bastantissima para que ella y los mas sanos de su consejo vengan en esto y lo desseen y pretendan porque en lo demas confiados en la cantidad y bondad de sus navios y en la milicia del reyno y en estar rodeados de la mar y en que ni Vuestra Magestad dexara hazer la empresa a Franceses ni ellos a Vuestra Magestad no dudan nada teniendose por aseguradissimos magnificando tanto esto que el tambien muestra creerlo assi y tenerlo por fee, al cabo vino a concluir que era necesario que de aqui se embiase persona a tratar dicha platica por que de alla nunca lo harian, estando muy puestos en la reputacion y de que habiendo sido Vuestra Magestad el que ha mandado entretener sus navios, que es acto de hostilidad de su parte se aya de embiar. A esto respondi lo que me parecio convenir a la grandeza y autoridad de Vuestra Magestad, añadiendo que si alla tenian buena inclinacion a la paz y quietud que de la de Vuestra Magestad no era nada menos como lo avia mostrado en todas sus acciones, pues nunca avia emprendido guerra sino forçado de la necessidad y que si tenian tanta gana de tratar que Vuestra Magestad era Rey tan christiano y benigno que los oyria de muy buena voluntad y que yo por el desseo que tengo que en mi tiempo se veine bien con todos los principes convezinos y principalmente por lo que se de la inclinacion de Vuestra Magestad haria todo el buen officio que fuesse en mi mano y si me embiassen a aclarar su intencion, verian que tambien corresponderia con ellos como el me dezia que harian ellos conmigo si alla embiasse, y que a su vuelta podria asegurarlos muy bien desto, dixome que algunos dias atras le tenian despachado para que viniesse a tratar conmigo sobre esto del concierto, pero que le avian revocado la orden y que quando estava departida avisandoles el que venia aca y si mandavan algo algunos del consejo les dixeran que no porque estaban mudadas las cosas y no convenia que la platica començasse de aquella parte mas de la de Vuestra Magestad, pero que ofreciendosele ocasion asegurase aca que, si embiasse persona a tratar, seria muy bien vista y recibida, quando oy esto y hacerseme tan familiar del tesorero y de algunos otros consejeros, pense que tenia todavia orden de tratar algo, pero ni por la primera ni segunda vez que hable con el ni por las platicas que huvo con el Presidente Richardot, no salió a otra cosa, mas antes me afirmó no tenerla ni saber mas de lo que sinzera-

me tenia comunicado. Visto esto y la buena voluntad que mostrava al servicio de Vuestra Magestad le despedi, ofreciendole toda amistad, dandole una carta para Vuestra Magestad por lo que tocava à la seguridad de su nave y el passaporte que me pidio para llevar a Londres las cajas de mercancías que pretendia, animandole mucho a procurar le volviesen la comission que le tenian dada, pues holgaria de tratar con el como con qualquiera otro personage de mayor qualidad, pues se mostrava tan aficionado al real servicio de Vuestra Magestad y tan capaz de negocios graves que despues de trabada platica si fuesse menester embiaria yo tambien persona expresa, y por mi parte no se dexaria de effectuar negocio que tambien esta y importa a la cristiandad : el se fué muy resuelto de hazer su deber y desseoso de que le volviessen a embiar ; no se lo que sucedera, pues despues de su partida de Amberes no he tenido nueva del.

Poco despues de partido, este me embio Guillermo Bodenan, que es un mereader que reside en Dunquerque y que ha tenido parte en la platica de aquel Ingles que se entendia con Cubiaur ¹ y pretendia hazer la empresa de Fregelingas ², y me ha dado siempre muy buenos avisos un extrato de lo que le escrivan de Inglaterra de parte de Jayme Croft del consejo y contralor de la Reyna que Vuestra Magestad bien conoce, que como deudo de su muger ha tomado aquel camino y bien claro se echa de ver que van buscando todos los que les parecen a proposito para entrar en comunicacion y que lo hazen con participacion de la Reyna, contenia el aviso que quedavan el tesorero y el espantados que aviendome el dado parte de lo que le avian participado no huviesse yo embiado persona propia a la Reyna debaxo de pretesto de querer saber que novedades eran las del conde de Leçester y venida de tantos Ingles en el pays y como entendia esto, la Reyna trato aseguravan que no solo seria bien venido y recibido mas que ayudarian el negocio de manera que con esto y la inclinacion que tiene la dicha Reyna a la paz se suspenderian las proposiciones que se hazen en favor del dicho Conde y quiza seria revocado el con todos los Ingleses y se estableceria un buen concierto entre Vuestra Magestad y la dicha Reyna y que insistiesse en que yo me resolviesse de embiar persona que le davan su palabra que todo passaria bien. Embiome estos segundos avisos el Bodenan y por la prisa que tenia el hombre que avia venido con ellos que parece discreto y de recaudo y aun Catholico, que es tambien de considerar, le encamino aca donde me hablo y me confirio de parte del tesorero y contralor lo que contenian los avisos, esmerandose mucho en excusar la Reyna assi de la yda de Drae a las Indias como de la venida de Leçester, echando la culpa a Valsinguen y a otros mal intencionados y que ya la Reyna comenzava a conocerlo y que embiando yo se travarian platicas

¹ *Cubiaur* (sic), nom mal écrit dans le texte espagnol, pour *Cobham*. Guillaume Broock Cobham était gouverneur des cinq ports de mer du pays de Kent. Voyez STRADA, *De la Guerre de Flandre*, t. II, pp. 551 et suivantes.

² Flessingue.

de paz y se concluirían sin duda; mas que convenir hazer esto con brevedad pues se estava en punto de embiar provisiones y hazer mayores aprestos y gastos y que el tesorero y el contralor con otros bien intencionados los yvan entreteniendo con esta esperança por mas prisa que dava Leçester y Hervor¹ con que lo procuraba Valsinguen, entiendo yo esto mostre agradezimiento de la buena voluntad que los dichos tesorero y contralor tenian y que era muy conforme al proprio servicio de su Reyna y al bien del Reyno y al prudencia que en todos tiempos avian manifestado al mundo, animandoles a yr entreteniendo las dichas proposiciones por que viendo yo que los efectos correspondiessen a las palabras, aunque se tratava de la reputacion, confiado en lo que de su parte se me representava, pensaria un poco mejor en el negocio y quiça me resolveria a embiar alguna persona a tratarlo no con la Reyna mas con ellos para entender mejor su intencion y lo que se los offreciesse declararme y poder con mas fundamento proceder en lo que conviniessse tratar despues con la propia Reyna con que se fue muy contento : han pasado algunos dias y por lo que se entiende no corresponden con el de Leçester como el querria que me haze en parte creer que estos como sus contrarios deven de yrle a la mano y assi por versi aprovechara para entretener y resfriar las dichas provisiones y preparaciones como por descubrir voluntades y intenciones y endormecerlos mas por lo que toca al negocio principal he resuelto de embiar a los dichos tesorero y contralor al mismo Guillermo Bodenan, que como mercader y el que sabe la lengua y otras veces ha estado en Inglaterra, no se echara tanto de ver y no podra sino aprovechar para lo que digo y tenerla tiempo en pie por si Vuestra Magestad fuesse servido que se passe adelante con ella poderlo hazer con mas comodidad y fundamento, y entre tanto estaré aguardando respuesta de lo que a Vuestra Magestad escrivi con mi ultimo despacho y susequentemente desta para poder mejor acertar su voluntad y real servicio, y de lo que se offreciere y entendiere en esta materia daré de mano en mano aviso á Vuestra Magestad, aunque sin orden precisa no podre passar los limites que convienen por mas ocasion que se me de mas yre entreteniendo la platica lo mejor que se pudiere, pues en esto veo que se esta en ganar y no en perder nada, y con lo que toca a la reputacion terne la cuenta que es razon, y en fin aunque se puede creer poco bien se ve que estan con miedo y desassosiego si se pudiesse salir con que entregassen las plaças que de Holanda y Zelanda que tienen seria grande negocio, mas con esta experiencia como ultimamente escrivi a Vuestra Magestad soy de parecer que no se repare en la pretension que se puede tener, mas que todo vaya encaminado y guiado como si se hubiese de effectuar y que sobre todo los Franceses se entretengan embaraçados entre si, que es punto sustancialissimo.

¹ « Hervor » (sic), avec une majuscule, pour « hervor », avec une minuscule, — forme orthographique espagnole du XVI^e siècle pour *fervor*. Le sens de la phrase est qu'il faut se hâter de négocier avec la Reine, étant donné l'empressement de Leicester et la *ferveur*, l'ardeur de Walsingham à l'effet d'obtenir l'envoi de nouveaux secours d'argent aux rebelles des Provinces-Unies.

En marge : « De letra del Rey dice : » creo que seria bueno volver a esto que quiza este papa estara en ello mejor quel pasado como debria.

Hazenme tanta instancia los Ingleses que mas afficionados se muestran a Vuestra Magestad y que mas ferventes son en nuestra Religion Catolica que suplique a Vuestra Magestad mande favorecer al doctor Alano ¹ para que le haya Su Santidad cardenal pareciendoles que por su bondad y buenas partes y con tal dignidad podra hazer grande servicio al negocio principal que no puedo dejar de representarselo a Vuestra Magestad paraque mande resolver en esto lo que viere convenir a su real servicio que por lo que he colegido de su trato y grande christiandad, entiendo que esta y qualquier merced sera muy bien empleada en su persona y que la recibira la nacion por muy particular.

CXX.

ANALYSE.

Dans sa lettre du 30 mars, dont ci-joint le duplicata, le prince de Parme signalait au Roi les bonnes dispositions de la reine d'Angleterre et de la plupart de ses conseillers, qui semblaient prêts à entamer des négociations de paix. Depuis est arrivé à Bruxelles, Augustin Grafina, marchand génois, qui est allé résider à Londres il y a des années. Il est venu trouver le Prince sous prétexte d'obtenir un passeport pour pouvoir fréter un navire anglais à destination de Gênes et un autre pour transporter des pièces de velours et de satin d'Anvers à Londres. Il s'est présenté comme bon catholique et confident de l'ambassadeur Don Bernardino de Mendoza. Sur la recommandation d'autres Génois, ayant obtenu une audience du Prince, il lui a dit que la reine d'Angleterre étant ennemie de la guerre et d'accord avec son Conseil, regrettait ce qui s'était passé. Mais le comte de Leicester et ses partisans et tous ceux qui cherchent à parvenir par la guerre, l'ont poussée à ces hostilités à l'occasion de la saisie des navires anglais dans les ports d'Espagne. Ils lui ont fait peur des projets de conquête du monarque espagnol. Mais d'autre part elle craint, en se brouillant avec le Roi, de compromettre le trafic de l'Angleterre avec l'Espagne et le Levant, dont la perte ne serait pas compensée par le commerce avec la France, l'Allemagne et la Hollande. L'appréhension d'une descente en Irlande achève de la déterminer en faveur des négociations de paix. Ses plus sages conseillers partagent ses inclinations pacifiques. Du reste, elle

¹ Guillaume Alain, Anglais, fut nommé prêtre, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, en 1387 et mourut en 1394. N'ayant pas voulu reconnaître Élisabeth en qualité de reine, il se retira à Louvain, où il écrivit des livres contre les protestants anglais. A Malines, il enseigna la théologie dans un monastère. Ensuite il résida à Cambrai et mourut à Rome à l'âge de 63 ans.

se confie en ses forces de terre et de mer, et compte sur la rivalité de la France et de l'Espagne pour empêcher toute invasion en Angleterre. Bref, ces sentiments font que la Reine est disposée à se prêter à des ouvertures de paix. Il est donc urgent qu'une personne soit envoyée des Pays-Bas pour entamer les négociations.

Le Prince a répondu à Grafina que les intentions du Roi correspondaient à celles de la Reine et que lui-même inclinait à la paix. Si la Reine était prête à recevoir son ambassadeur, il accueillerait le sien avec tout autant d'empressement. Grafina a déclaré alors au Prince que ces jours derniers ceux d'Angleterre l'avaient chargé de traiter avec lui, mais qu'ils avaient ensuite révoqué cet ordre et qu'ils avaient changé d'avis au moment de son départ. Ils trouvaient maintenant que les ouvertures de paix ne devaient pas venir du Prince, mais du Roi directement. Grafina avait donc à s'assurer aux Pays-Bas si l'envoyé anglais avait chance d'être bien accueilli à Madrid. Le Prince a par conséquent dépêché Grafina au Roi en lui remettant une lettre pour Sa Majesté. Depuis, il n'en a plus de nouvelles, si ce n'est que Grafina lui a envoyé Guillaume Bodenan, un marchand de Dunkerque. Celui-ci a été en relations avec l'agent anglais de Lord Cobham au sujet de l'entreprise de Flessingue. Cet agent a communiqué au Prince des extraits des lettres qu'il avait reçues de James Croft, conseiller et contrôleur des finances de la reine d'Angleterre. Ces lettres expriment l'étonnement des conseillers anglais au sujet du peu d'empressement que le Prince met à envoyer à Londres un agent pour traiter de la paix avec la Reine, et savoir à quoi s'en tenir sur les agissements du comte de Leycester et les allées et venues de tant d'Anglais aux Pays-Bas. Ces lettres disent, du reste, que l'envoyé du Prince de Parme serait bien venu à la Cour d'Angleterre. Les Conseillers anglais profiteraient de sa présence pour combattre les menées du dit Leycester. Il en résulterait peut-être la révocation de celui-ci et le rappel de ces Anglais, et il en sortirait un accord entre le roi d'Espagne et la reine d'Angleterre. Dans ces mêmes lettres, l'agent anglais a mission d'insister auprès du Prince pour qu'il dépêche à Londres cette personne de confiance et de l'assurer que, le cas échéant, tout se passerait bien. Bodenan a communiqué au Prince ces avis reçus par l'agent anglais, lequel paraît être un homme discret et un bon catholique. Dans ces avis, la Reine s'excuse de l'expédition de Drake aux Indes et de l'arrivée du comte de Leycester aux Pays-Bas. La faute en est rejetée sur Walsingham et autres malintentionnés. Mais la Reine commence à pénétrer leurs desseins et si, dans l'occurrence, le Prince envoie son ambassadeur, les négociations ont toute chance de s'engager et d'aboutir. Mais il faut se hâter, car l'on est sur le point d'envoyer de nouvelles provisions d'argent aux Provinces-Unies sur les instances pressantes de Leycester, appuyé vivement par Walsingham et malgré l'opposition du trésorier et du contrôleur. Le Prince se décidera donc peut-être à envoyer un agent particulier à Londres pour conférer, non avec la Reine, mais avec le trésorier et le contrôleur, afin de mieux voir comment il conviendrait de traiter avec Élisabeth. Quelques jours s'étant passés sans recevoir d'autres nouvelles, le Prince a résolu d'envoyer auxdits trésorier et contrôleur, le même Guillaume Bodenan. Étant marchand, connaissant l'anglais et étant allé plusieurs fois en Angleterre, il pourra mieux voir sur place ce qu'il y a à espérer et à faire en matière de négociations. Mais pour entamer celles-ci, le Prince attend des instructions du Roi, à qui il

fera part de tout ce qu'il apprendra. Sans ordres précis, il ne peut s'engager plus à fond. Ce serait une chose excellente si l'on pouvait amener la reine d'Angleterre à livrer au roi d'Espagne les places que les Anglais détiennent dans les provinces rebelles.

Le Prince termine sa lettre en priant le Roi, sur les instances des catholiques anglais, de recommander au Pape le docteur Alain pour le chapeau de cardinal. Cette promotion pourrait servir les intérêts de Sa Majesté en Angleterre.

En marge de la lettre, le Roi émet l'avis qu'il serait bon de s'occuper de cette affaire et que peut-être le Pape actuel y sera plus favorable que son prédécesseur.

CXXI.

LE PRINCE DE PARME AU ROI PHILIPPE II.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 390, fol. 46.)

Bruxelles, le 29 avril 1586.

Por la de 29 del presente, que con esta ira, quedara Vuestra Magestad avisado de lo que hasta entonces habia pasado, y el mismo dia bien tarde me llegaron dos cartas del Conde Carlos de Mansfelt, de data de 16 del. En la primera me dice que los rebeldes y Ingleses habian llegado muchas barcas, y fueron parte dellas bien armadas, a vista de la empalizada que tiene hecha en la ribera Mossa de la parte de Mega, mas abajo de Grave, y que habiendolo hecho todo muy bien en orden, se habia vuelto atras; y entre tanto dice que la persona que tiene a cargo la casa de Batemburg, que en fin es una casa de placer, cercada de agua al modo de Anveres, le avisaba como de parte del Conde de Holac habia venido un trompeta a pedille la dicha casa, y que habiendo enviado á reconocer los enemigos, habia prendido a tres Ingleses, que afirmaban que venian resueltos de tomar a dicho Batemburg y despues socorrer a Grave, y que ya habian cortado el dique mas alto y mas abajo de Batemburg para hacer su negocio con mas seguridad; lo qual entendido por el Conde Carlos, resolvio de pasar la puente que tiene hecha sobre la empalizada, con dos mil infantes españoles y quinientos caballos y una pesezuela de campaña, pues que por no estar la puente bien hecha y acabada, aunque tenia la caballeria alli presa y prompta para pasar, no puede ponello en egeucion; y asi pensaba differir el negocio al dia siguiente por efectuarlo con mas

fundamento; pero como habia ya pasado el maestre de campo, Don Juan del Aquila ¹, y la pecezucla que llevaban para desalojar los bageles del enemigo, y echado algunas barcas de las nuestras delante, toparon con el mas presto de lo que pensaban; y asi mando luego el conde hacer alto a la gente y dar priesa a la que seguia; y estando como iba llegando dando las ordenes convinientes y formando los esquadrones, oyo ruido en la vanguardia que era que en las mengas de los mosqueteros y arcabuceros que estaban delante, daban voces que se arremetiese; y no obstante la orden que tenia Don Juan del Aquila, que, como se ha dicho, andaba en la vanguardia, de que no se hiciese hasta haber pasado toda la gente y estar puesta como convenia y que el lo procurase estorbar, el brio y corage de soldados fué tal que cerraron con los enemigos, topandose con un altísimo trincheron que ocupaban y tenian en el dique cortado; y visto el maestre de campo que los nuestros, por no haber ido con la orden que convenia, no salieron de primera arremetida con su intento y que estaba la gente y la reputacion empeñada, lo mando hacer mas de proposito; y si bien se perdieron algunos capitanes y hombres honrados y particulares, con el valor acostumbrado de la nacion se le llevaron y pasando adelante en seguimiento de la victoria, obra de una legua del dique, degollando enemigos, que, echando sus armas en el suelo, huyan a mas no poder, y se tenia ganada una barca con dos medios canones; pero como, al cabo de la legua del dique que se dice, dió nuestra gente en un esquadron de los enemigos que debia de ser el cuerpo de su gente, que viendolos en poco numero y esparcidos y sin cuerpo de gente que los guareciese ni asistiese, les dio la carga; y no pudiendose rehacer la gente por estar de la manera que se dice, hubo de resecehilla mas que de paso; y así se volvió a perder la barca ganada y a retirarse la gente, cuando con el tercio de Don Francisco de Bobadilla ², que habia acabado de pasar, fué el Conde Carlos a hacer cara y a dar la carga al esquadron del enemigo que le habia dado á los nuestros, que tambien la rescibió dejando muchas armas y muertos en el dique, con que cada uno se retiró; y la pecezucla, por haber sido desencabalgada de los tiros de baxeles del enemigo, hubo de quedar en el dique. Afirmarme que de los enemigos han muerto antes mas que menos de 500 hombres con poca perdida de nuestra parte, quien quiere mirar al numero, pues me afirman que no pasaron de 50 los muertos, mas por haber cabido la suerte a capitanes, caballeros y personas particulares es muy grande y de sentir, aunque es oficio este que no hay de que espantar que haya cada dia muertos y heridos, y aqui estamos para esto, mas lo que mas siento es no haber aprove-

¹ Voyez plus haut, page 295.

² Francisco Bobadilla, comte de Puñonrostro, maitre de camp, servait en qualité de capitaine de l'armée espagnole, sous le commandement du duc d'Albe, fit ensuite partie du Conseil de guerre et assista à la plupart des faits d'armes en Hollande. Voyez sa biographie dans les *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 368.

chado de tantas veces que lo he acordado al Conde Carlos, que acabase de hacer la puente tan buena que pudiese pasar infanteria y caballeria sobre ella, pues sin ella mal podia salir con el intento de Grave ni que le hiciesen tiros y ver que la impaciencia y gana de pelear y el demasiado atrevimiento de su soldadesca y la mala orden que hubo, hayan sido parte que no hayan conseguido Vuestra Magestad una victoria de las mas cumplidas que aqui se han ganado y en coyuntura tan importante, como se deja considerar porque si aguardaran toda la gente y que pasara alguna caballeria y lo guiaran con la razon y fundamento que el negocio requeria, no teniendo el enemigo retirada sino en barcas que daran sin duda los cinco mil que dicen que alli habia degollados; pero se deben dar gracias a Nuestro Señor por lo hecho y esperar que al solito de su gran bondad y misericordia permitira que se haga mejor otra vez y que las cosas de Vuestra Magestad prosperen, como su gran cristiandad merese.

Por carta del dicho Conde de 10 entendi que el enemigo habia vuelto despues á su trincheron, que cae muy cerca de la empalizada y fuertes que la guardan, y que por tener mucho mayor numero de gente que el y no querer aventurar mas oficiales y personas particulares, que entin son los que hacen los efectos y abren los caminos á los demas, no pensaba intentar otra cosa, tanto mayormente habiendo tenido lugar el enemigo de fortificarse, de razon debiera poner guardia en el trincheron que tenian ganado, mas debieron de pensar que se habian acabado de retirar y que no era menester otra diligencia, aunque por carta de 21 me dice que se habia vuelto á echar el enemigo del y a ganar el dicho trincheron sin perdida de nuestra gente.

Porque no suceda algun inconveniente y ver si se ofresciere ocasion de hacer algun servicio á Vuestra Magestad y dar una mano al enemigo ó si el tiempo, la ocasion y dispucion del lugar lo permitieren combatir a dicho Grave, procurar de desempeñar la gente y poder acudir con ella á otras cosas, pienso partir luego y llegarme allá, posponiendo todas las consideraciones que hay para no hacello, á lo que mas parece que conviene, que es procurar con el trabajo de mi persona y sobre el hecho servir a Vuestra Magestad como debo. Sé que por estar sin dinero para dar contento a la gente y sin la prevencion de vibres necesaria y forzada por no haber se podido hacer por esta falta y la carestia deste año qual conviniera y no haber aun geroa ni memoria della en campaña no faltaran dificultades, mas tras todo esto no puedo dejar de acudir a lo que me parece conviene al Real servicio de Vuestra Magestad; y porque la gente que hay es muy poca, no llegando las banderas de los tres tercios de Españoles que estan en campaña a 3,000 hombres, he enviado á llamar á Mos. de Aultepene para que con toda la gente que tiene y estaba destinada para la empresa de Nuys, se encamine a aquella vuelta, si ya no estuviese tan empeñado en la dicha empresa que no pudiese levantarse sin nota y desreputacion; y al Elector de Colonia he enviado a dar parte de todo y a asegurarle que no solo la misma gente mas la demas, si fuere menester, volviera

luego a efectuar la dicha empresa, como placiendo a Dios se hara, pues tanto conviene al propio servicio de Vuestra Magestad acaballa. Como tambien que el dicho Elector no quede burlado despues de haberse esforzado todo lo que humanamente ha podido por asegurar de su parte las provisiones de vibres y de otras cosas que habia prometido para el dicho efecto.

Arto siento de no poder remediar á esto inconveniente sino desta manera, porque la gente que hay de todas naciones es tan poca que no lo creerá quien no lo vee; y lo que mas se debe sentir, es que los Españoles, y Italianos que ha de mandarme Vuestra Magestad proveer, no estan tan a la mano que se pueda esperar con la brevedad que seria menester poder sacar dellos el servicio necesario; y para lo que de aca habria de hacer yo de las otras naciones, me hallo tan corto de dinero y imposibilitado que tampoco puedo hacer ninguna diligencia, por donde de nuevo vuelvo á suplicar á Vuestra Magestad con la humildad que debo y veras que su Real servicio me obliga, sea servido de considerar lo que para todo importa este renfuerzo y que yo tenga forma de sustentar en tiempo tan pernicioso y trabajoso la poca gente que hay y la que se ha de recrescer, coñsiderando que ya ha tanto tiempo que se dio el remate á la nacion Española, que es tiempo de pensar a dar algun contento a ella, para la demas gente, allende que con los de las guarniciones que no importa, poco no se ha cumplido y passan necesidad y eselaman, por el mande Vuestra Magestad por amor de Dios dar tan buena orden en todo que no haya falta ni dilacion en cosa que tanto cumple y conviene por tan dignos y urgentes respettos y consideraciones, abrevian.

Pues allende de la ocasion que hay para ello por lo que toca á estas tan armadas como estan Françeses y no tan lejos como se piensa de concertarse entrellos antes muy a pique de hacello sino se remedia por quien puede y tantas causas tiene para ello y andar Alemanes en las tramas que audan, que no es de poca consideracion el pié que tienen los Ingleses en el Pais y lo mucho que de nuestra parte hay que guardar y conquistar y quedar estas sus fuerzas reales tan menguadas y consumidas, obligan á Vuestra Magestad forçosamente á mandar poner en ello tanta cuidado y diligencia que no succedan por falta de esto los inconvenientes inreparables que puedan succeder y que no sean despues de provecho ni de servicio las que en adelante se pretendieren hacer por esquisitas que sean.

Eserito hasta aqui queda avisado por cartas del Conde Carlos de 25, que aquel propio dia al amanescor, habiendo crescido las aguas por alli, lo que en memoria de hombres no se habia visto, no solo se iban llevando parte de nuestros fuertes, mas esparcidose totalmente por la campaña que habia assegado todo el contorno de Grave, de manera que donde el dia de antes iban a pie en arto habia tanta agua que aprovechandose el enemigo de la ocasion habia enviado quantidad de barquillas cargadas de diversas municiones en la dicha villa, sin poderselo estorbar, pues por mas diligencia que se dio

el con toda la gente para estorbarselo, no hubo remedio no pudiendo la mosqueteria alcanzar a ofenderlas, son cosas que vienen de la mano de Dios y que no basta inteligencia humana para remediarlas, y asi se le deben dar las gracias por todo y confiar que por su misericordia y gran bondad con todo eso nos favoreciera, como suele. Por cartas mas frescas de 26 y 28 tambien avisa que las aguas que ya comenzaban á raiar, habian descompuesto de manera los fuertes que no era razon tener empeñada en ellos artilleria y que aunque con trabajo la iban sacando y que el enemigo se estaba en su puesto y aumentando cada dia de fuerzas, yo estoy de partida para alla, no aguardando otra cosa sino que Mos. de Aultepene se haya encaminado a aquella vuelta con la gente que tiene, pues sin ella no me seria posible conseguir ninguno de las designios que tengo traçados, por tener los enemigos la cantidad de infanteria y caballeria que tienen y no convenir al Real servicio de Vuestra Magestad intentar sin algun fundamento cosa que pueda danar.

CXXI.

ANALYSE.

Par la lettre ci-jointe, également du 29 de ce présent mois d'avril, le prince de Parme avise le Roi de tout ce qui s'est passé jusqu'à cette date.

Le soir de ce même jour il a reçu deux lettres du comte Charles de Mansfelt, en date du 16 du courant.

Dans la première, celui-ci disait que les rebelles et les Anglais avaient fait avancer des barques, dont quelques-unes bien armées, en vue de l'estacade qu'il avait fait construire sur la Meuse du côté de Megen, au-dessous de Grave. Les embarcations s'étaient retirées ensuite en bon ordre comme elles étaient venues.

Mansfelt ajoute que l'officier posté à la maison de Batenbourg lui annonçait avoir reçu un trompette du comte de Hohenlohe pour le sommer de rendre ce poste. Mais une reconnaissance faite par l'ordre de cet officier, avait amené la capture de trois Anglais. Ceux-ci avaient assuré que les ennemis s'avançaient dans l'intention de prendre le dit Batenbourg et de secourir ensuite Grave. Déjà ils avaient coupé la digue plus au-dessus et au-dessous de Batenbourg pour mieux opérer leur mouvement. Instruit de ce dessein, Mansfelt résolut de passer le pont de l'estacade avec deux mille hommes d'infanterie espagnole, cinq cents cavaliers et une petite pièce de campagne. Toutefois la construction du pont n'étant pas achevée, et celui-ci ne présentant pas les conditions voulues de solidité, il ne mit pas son projet à exé-

eution, bien que sa cavalerie fut prête à effectuer le passage. Il remit celui-ci au lendemain. Mais déjà le maître de camp, Don Juan de Aquila, avait passé le pont avec la pièce de canon pour déloger les barques ennemies. En même temps quelques barques espagnoles s'étaient avancées, de sorte que le choc avec l'ennemi eut lieu plutôt qu'on ne l'avait prévu. Alors le comte de Mansfelt fit faire halte aux premières troupes et presser l'arrivée du reste. Comme il donnait cet ordre et mettait en ligne les escadrons de cavalerie, il entendit à l'avant-garde s'élever une rumeur. C'étaient les mousquetaires et les arquebusiers qui criaient qu'il fallait attaquer, malgré l'ordre du commandant de cette avant-garde, Don Juan de Aquila. Celui-ci voulait attendre que toutes les troupes eussent passé et se fussent rangées en ordre convenable. Mais l'élan et la valeur avaient emporté les soldats, qui fondirent sur l'ennemi et vinrent se jeter dans une tranchée qu'il occupait sur la digue coupée en cet endroit. Cependant le maître de camp, voyant que l'attaque ne réussirait pas dans cet état de confusion et que les assaillants risquaient leur réputation dans cette tentative mal ordonnée, prit des dispositions plus correctes pour ranger ses hommes en meilleur ordre. Alors, en dépit de la perte d'un certain nombre d'officiers distingués, la bravoure espagnole suppléa au défaut d'ensemble de l'attaque, et les troupes d'Aquila enfoncèrent et poursuivirent au loin les ennemis massacrés, qui prirent la fuite après avoir jeté leurs armes et abandonné une barque avec deux canons. Mais au bout de la digue les Espagnols tombèrent sur un escadron ennemi, qui, les voyant en nombre insuffisant, leur donna la chasse. Aquila fut forcé de ramener ses gens en désordre et perdit la barque qu'on avait prise. Néanmoins il reprit bientôt l'offensive avec le terce de Don Francisco de Bobadilla, qui venait de passer le pont; et à son tour il donna la chasse à ceux qui la lui avait donnée. L'escadron ennemi soutint l'attaque, non sans y perdre pas mal de monde. Toutefois les combattants se retirèrent de part et d'autre, et la pièce de canon, démontée par le feu des bâtiments ennemis, resta abandonnée sur la digue. Les rebelles eurent au moins cinq cents hommes tués et les Espagnols trente tout au plus, dont malheureusement plusieurs officiers.

Il est regrettable que malgré les instances réitérées du Prince, le comte de Mansfelt n'ait pas pu achever le pont plus tôt pour faire passer à la fois toute son infanterie et sa cavalerie; car sans cette dernière il ne pouvait réussir dans sa tentative sur Grave. Il est à regretter aussi que la précipitation des soldats ait achevé d'empêcher le comte de conduire son attaque avec assez d'ordre et d'ensemble pour remporter une victoire complète. Ce sera, s'il plait à Dieu, pour la prochaine occasion.

Le Prince a appris par une lettre du comte de Mansfelt, en date du 10, que l'ennemi avait réoccupé depuis sa tranchée à proximité de l'estacade et des forts qui la protègent. En attendant le Comte est obligé de rester sur la défensive, n'ayant pas assez de monde pour renouveler son attaque contre un ennemi, qui a eu du reste le temps de se fortifier.

Étant donnée cette situation, le Prince compte se rendre sur le lieu de l'action pour reconforter le moral de l'armée, et voir s'il n'y aurait rien à entreprendre contre Grave notamment. Seulement il aura à lutter contre le manque d'argent et de vivres avec des troupes trop peu nombreuses, les trois terces qui tiennent la campagne, n'atteignant pas le nombre de trois mille hommes. Il a donc envoyé à M. de Haultepenne l'ordre de le rejoindre avec

toutes ses troupes destinées à l'entreprise de Neuss, si celles-ci ne sont pas déjà trop engagées dans cette affaire. Il a informé de cette décision l'Électeur de Cologne, sur le dévouement et la vigilance duquel il croit pouvoir compter.

Le Prince est fâché de n'avoir pu s'y prendre autrement. Mais il a dû agir ainsi, ayant trop peu de monde à sa disposition, et ne pouvant compter de sitôt sur les Espagnols et les Italiens que Sa Majesté lui a fait envoyer. Il lui faudrait aussi de l'argent pour payer la solde de son petit corps de troupes.

Les opérations militaires du comte Charles de Mansfelt ne doivent pas faire perdre de vue le danger du rapprochement éventuel des Français et des rebelles, ainsi que des menées allemandes en regard de l'installation des Anglais dans les Provinces-Unies. Il faut parer à ces multiples dangers.

Le prince de Parme a reçu du comte Charles de Mansfelt des lettres, en date du 23, lui annonçant que le matin de ce jour une crue inusitée des eaux, non seulement avait emporté une partie des forts élevés par les Espagnols, mais submergé le pays dans les environs de Grave. Les ennemis avaient profité de cette inondation pour envoyer dans cette ville des barques chargées de munitions. Il n'y avait pas eu moyen de les en empêcher. Quant aux forts, ils avaient été tellement endommagés par les eaux, qu'il n'y avait plus de raison pour y conserver l'artillerie. Le prince de Parme y voit un motif de plus pour presser son départ, à l'effet d'aller au-devant des troupes que doit amener là M. de Haultepenne. Sans ce renfort, Parme ne pourra mettre ses plans à exécution, parce que les ennemis disposent de trop d'infanterie et de cavalerie pour qu'il puisse entreprendre, sans forces suffisantes, une expédition, qui pourrait tourner contre l'intérêt de la cause royale.

CXXII.

LE PRINCE DE PARME A LA REINE D'ANGLETERRE

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 59), fol. 151.)

Du camp devant Venloo, le 20 juin 1586.

Sacra Majesta. Havendo inteso da Agustin Grafina quanto Vostra Maesta e stata servita comondar che per sua parte mi ririfisca, ho inteso et ascoltato il tutto con infinito mio contento et gusto, et se bene io satisfatissimo in me stesso de haber procurato sempre in conformità di quanto dal Re, mio signore, m'e stato comondato, la buona

correspondenza, amicitia et vitinanza con tutti i Principi vicini et in particolare con la Maesta Vostra, come e stato per il passato, con tutte cio mi giova tanto il veder che Vostra Maesta habbia cosi buona oppinione de la persona mia que, ancor che io non habbia ordine alcuna dal Re, mio Signore, di tratar con lei, ne in generale ne in particolare, non di meno come desideroso di reintegrar et stabilire l'amicitia antica di queste due corone mi sara grandissima gratia et fabore que la Majesta Vostra si degni farmi intendere la forma è il modo che in questo convenira tenere, assicurandola che si puo prometer da me in cosa tale et di tanto peso che me sforzaro di correspondere all inclinacione et retamente del Re, mio Signore, et pregaro alla Maesta Divina che mi presti il suo santo agiuto et favore per tanto meglio poterlo accertare, non lasciando di conocer quanto devo a Vostra Maesta per la confidenza che mostra haver in me et per la honorata oppinione che ha della sincerita mia, come me ha dichiarato il detto Grafina, del che con ogni humilta le baseio le reali mani et la suplico a creder fermamente che in tutte le mie atione mi trovera quello che io sono et che in me sara sempre quella sincerita, verita et honore que ho professato fin qui et procurero sempre fugir l'occasione dell' effusione del sangue come amicissimo de la pacc, unione et concordia, è per che la persona che col Grafina vi e informatissimo et da lui potra intendere la Maesta Vostra quanto me occorre, non saro piu longo di pregar Nostro Signor Dio per ogni sua prosperita et contenteza.

 CXXII.

 ANALYSE.

Le prince de Parme a été heureux d'apprendre ce qu'Augustin Grafina lui a communiqué de la part de la Reine d'Angleterre. Il peut se rendre le témoignage de s'être toujours conformé aux ordres du Roi, son maître, en entretenant les meilleurs relations d'amitié avec les Princes ses voisins et en particulier avec Sa Majesté la Reine d'Angleterre. Aussi est-il bien aise de voir que la Reine a bonne opinion de sa personne et de ses intentions. En effet, s'il n'a pas reçu du Roi le pouvoir de traiter avec Elle en général ni en particulier, il n'en est pas moins désireux de travailler au rétablissement de l'ancienne amitié qui a existé entre les deux souverains. Il saura donc gré à la Reine de daigner lui indiquer la forme et la manière à employer à cet effet. Il peut lui assurer que, dans une affaire aussi importante, il s'efforcera de répondre aux intentions du Roi, et il espère que le ciel secondera ses efforts. Il est reconnaissant à la Reine de la confiance qu'Elle lui témoigne et de l'opinion flatteuse

qu'Elle a de sa sincérité, comme le lui a déclaré ledit Grafina. Elle le trouvera toujours tel qu'il a été jusqu'ici, sincère, véridique et loyal, cherchant à éviter l'effusion de sang, ami de la paix, de l'union et de la concorde. Aussi bien il n'insistera pas davantage sur ses bonnes intentions, s'en référant pour les exposer plus longuement à la personne qu'il a envoyée à la Reine en même temps que Grafina.

CXXIII.

INSTRUCTION ENVOYÉE A GUILLAUME BODENAN.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse 590, fol. 152.)

Du camp de Venloo, le 20 juin 1586.

Instruccion rememoral que se embia á Guillermo Bodenan por tercero persona y sin firmar, porque asi la habian traido los hombres venidos de Inglaterra, para que entienda hasta los limites que se le da cargo que trate de los puntos que se siguen.

Ya se acordara de lo que con el platicó y diseurrío Su Alteza sobre el negocio de Inglaterra, y de la instancia que por su via aquellos Señores ministros de la Serenisima Reyna habian procurado que se embiase persona propria a hablarles, y de como habia resultado que fuese y dadole para ello las cartas, que tiene para el gran tesorero ¹ y gran contralor ², y como se le mandá no pasase adelante por causas que hubo para ello, y principalmente por algunos avisos que de Francia y otras partes llegaron a la sazón.

Luego despues de acabada la empresa de Grave, llegó aqui Agustin Grafiña, mercader ginoves, residente en aquel reyno, que es el mismo que la cuaresma pasada vino y habló á Su Alteza, procurando persuadirle que embiase allá persona espresa, que sin duda se trabaria alguna platica y no sin esperanza de buen suceso, y porque me ha asegurado de nuevo de parte de la Reyna y de Coban y gran tesorero y otros muchos que parece desean la paz, la buena intencion de la dicha Reyna y la confianza que hace de su sinceridad y de que haya de hacer todo buen oficio para reducilla al buen fin que se debe pretender para quietud de la cristiandad, ha resuelto Su Alteza que

¹ Guillaume Cecil, lord Burgley, déjà cité plus haut, page 398.

² James Croft, cité plus haut, page 429.

pase adelante en compañía del dicho Grafiña para entender lo que la Reyna y sus ministros quieren decir; en lo cual se gobernara en conformidad de lo que le declaró entonces, sino tratar de otro particular, mas de entender lo que diran, y principalmente hara instancia en saber lo que pretenden pasando tan adelante con tan claras muestras de hostilidad, pues por algun tiempo se ha podido pensar que en conformidad de su justificacion no quisiese llegar á estos terminos y que verdaderamente en esto ha quedado Su Alteza muy engañada, habiendo hasta este punto tenido aquella Reyna en diferente opinion.

Habra de besar las manos á Su Magestad de parte de Su Alteza por la merced que le hace de tenerle en tan honrrado concepto como parece le tiene, asegurando la que no se engaña pues conocerá siempre en él una firme resolucion de evitar la efusion de sangre y de llegarse á la parte de la paz, quietud y concordia y asi, aunque no tenga ninguna orden de la Magestad del Rey, nuestro Señor, para tratar con ella, pero siendo servida hacerle saber su intencion y como y en que podrá adelantar este santo negocio, hará con toda sinceridad y llaneza todos los buenos oficios que humanamente el propio y particular servicio del Rey, nuestro Señor, a quien esta obligado, mas el reposo y contento de ella misma.

Y si en algun proposito se le quejare ella ó alguno de sus ministros de agravios y ocasiones que forjan contra Su Magestad para aprobaçion de lo que han hecho, no pasara mas adelante que decir que no puede ser, pues un principe y monarca tan grande y cristiano como Su Magestad entienda en cosa semejante por tales vias y medios, cortando el hilo á la plática y discursos como á todos los demas que no hacen á proposito y se podrá esear, con que no esta informado de ello, no habiendo de pretender ni procurar otra cosa sino entender lo que dirá la Reyna y sus ministros, á los cuales dará encomiendas de parte de Su Alteza, y no tratara sinó con los que sabe y ellos le nombráran, advirtiendo de ir recatado con todas y de no pasar de estos discursos y que asi alla como aca se pretende que dé á entender que va á sus negocios y no á estos, y en esta conformidad se ha de gobernar como de su habilidad y buene maña se confia. El dicho Grafiña lleva una carta de mano de Su Alteza para la Reyna, cuya copia se le embia para que la vea y pueda por el mismo estilo hablar en lo que toca á la persona de Su Alteza, no communicando á nadie la copia de la dicha carta, esta instruccion ni la causa de su ida a Inglaterra, que asi combiene al servicio de Su Magestad y sobre todo procurar á volver luego informado del pie que toman alla las cosas y de lo demas que viere combenir al dicho real servicio.

CXXIII.

TRADUCTION.

Instruction pour mémoire, envoyée à Guillaume Bodenan par une tierce personne et sans signature, telle que les personnes venues d'Angleterre l'ont transmise. Elle a pour objet de lui indiquer les termes dans lesquels il doit traiter les points suivants :

D'abord il se rappellera de ce dont s'est entretenu et a discoursu avec lui Son Altesse au sujet de l'affaire d'Angleterre et des instances faites à son intervention par les seigneurs ministres de la Sérénissime Reine d'Angleterre tendant à l'envoi d'une personne chargée de se concerter avec eux. Il se rappellera aussi comment il s'est trouvé être cette personne, et a reçu à cet effet les lettres qu'il possède pour le grand trésorier et le grand contrôleur, comment ses instructions portent de ne pas pousser les choses plus avant pour des raisons ce concernant, et principalement à cause de certains avis arrivés à propos de la France et d'ailleurs.

Aussitôt après l'entreprise achevée de Grave est arrivé ici Augustin Grafina, marchand genevois, résidant dans ce royaume. C'est le même qui, pendant le carême passé, est venu parler à Son Altesse et a cherché à lui persuader d'envoyer là une personne exprès, lui représentant qu'on pourrait ainsi engager sans doute des pourparlers et non sans espoir de succès. Et comme de nouveau de la part de la Reine, de Cobham, du grand trésorier et de beaucoup d'autres, qui, paraît-il, désirent la paix, il m'a assuré des bonnes intentions de la dite Reine et m'a exprimé sa confiance dans la sincérité de cette princesse et son vif désir à lui de l'amener à la solution réclamée par le repos de la Chrétienté, Son Altesse a décidé que, d'accord avec le dit Grafina, Bodenan fasse les avances nécessaires pour obtenir une déclaration de la Reine et de ses ministres. En cela, il se conformera à ce qu'il lui a déclaré alors, sans traiter d'aucun autre point particulier; mais il écouterà ce qu'on dira et insistera surtout pour savoir ce qu'ils veulent, après avoir donné tant de preuves évidentes d'hostilité. En effet, on n'a jamais pu penser qu'elle en viendrait là, étant donnée son intention de se justifier. Et véritablement en cela Son Altesse a été trompée, car Elle avait une tout autre opinion de la Reine.

Bodenan remerciera Sa Majesté de la part de Son Altesse pour la faveur qu'Elle fait au Prince de le tenir en si haute estime, à ce qu'il paraît. Bodenan lui assurera qu'Elle n'a pas tort, puisqu'Elle trouvera toujours chez le Prince la ferme résolution d'éviter toute effusion de sang et de maintenir la paix, la tranquillité et la concorde. Le Prince n'a, il est vrai, aucun ordre du Roi, notre Seigneur, pour traiter avec Elle (la Reine); mais, comme tel est le désir du Roi, il importe de connaître les intentions de la Reine et de savoir comment et en quoi le Prince pourra avancer cette sainte entreprise. Il fera à cet effet, en toute sincérité et

avec toute netteté tous les bons offices qu'il lui sera humainement possible de faire, espérant que la Reine saura qu'il a en vue, non seulement l'intérêt particulier du Roi, notre Seigneur, comme il y est obligé, mais la tranquillité et la satisfaction de la Reine elle-même.

Et si, à quelque propos, la Reine ou l'un de ses ministres se plaignaient des torts qu'ils attribuent à Sa Majesté à seule fin de justifier leur conduite passée, Bodenan se bornera à dire que leurs griefs ne sont pas fondés, parce qu'un aussi grand monarque et un prince aussi chrétien comme Sa Majesté (le Roi d'Espagne), parmi tant de propositions diverses qu'on lui fait de tous côtés, n'écoute ni les avis, ni les discours qui ne lui paraissent pas convenables. Au reste, Bodenan s'excusera en alléguant qu'il n'est pas instruit de tout cela, n'ayant pas d'autre mission que d'écouter ce que diront la Reine et ses ministres. Il leur présentera la commission qu'il tient de Son Altesse et ne traitera qu'avec ceux qu'il sait ou qu'ils lui désigneront. Il est prévenu d'être réservé avec tous, et de ne pas dévier de la question. Là, comme ici, il est entendu qu'il n'est allé à Londres que pour s'occuper de l'affaire dont il est chargé et non des leurs. Il doit se conduire dans l'occurrence avec l'habileté et le tact qu'on attend de lui. Le dit Grafina emporte une lettre de la main de Son Altesse pour la Reine. Il lui en est envoyé (à lui Bodenan) une copie pour qu'il en prenne connaissance et puisse ainsi parler de ce qui concerne la personne de Son Altesse (le Prince de Parme). Il ne communiquera à personne la copie de la dite lettre, ni ses instructions, ni le motif de son voyage en Angleterre. Ainsi l'exige le service de Sa Majesté. Il tâchera surtout de revenir aussitôt, bien informé de la tournure que prendront les négociations et de tout ce qu'il verrait intéresser le dit service du Roi.

CXXIV.

ALEXANDRE FARNÈSE A PHILIPPE II, ROI D'ESPAGNE.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 130.)

Du camp de Venloo, le 8 juillet 1586.

Como a Vuestra Magestad escribi ultimamente, iba entreteniendo a Agustin Grafiña, mercader Genoves, residente en Londres, y que se hallaba aqui para aguardar el correspondiente de Mos. de Champañey, que habia llegado a Amberes, mas principalmente por ver si entretanto me llegaba alguna respuesta de Vuestra Magestad sobre lo tocante a esta platica. Le representé para poder acertar en ello mejor su real voluntad. Pero no acabando de llegar el de Amberes y habiendose entendido que no solo mi

despacho de treinta de marzo, que trataba de esto, se habia perdido, mas tambien el de 29 de abril que llevo el duplicado, y que, aunque se habia triplicado, no podria llegarme tan presto como era menester la respuesta aguardaba de Vuestra Magestad, instandoseme mucho por la parte del consejo de la Reyna, que parece inclina a la paz, paraque yo embiase alguna persona para trabar la platica, asegurandome que trabada se concluiria si duda; y si bien no se les debe dar credito ni aguardar ningun bien y virtud de intenciones tan dañadas, todavia por constarme que pos sus parcialidades ó por otros fines y ocasiones que tienen van entreteniendo los socorros destinados, asi de gente como de dinero, para embiar al Conde de Lecestre, y que desesperados de la platica, hahran no solo de dejallos para adelante, mas de aumentarlo cuanto pudiere, tome per espediente despachar a Grafiña con una carta de mi mano para la propia reyna y mandar a Guillermo Bodenan, que se halla en Dunquerque, pasase con el la instruccion que Vuestra Magestad mandara ver por la copia que de ella y de la carta sera con esta; en que me parece no se puede perder nada, pues queriendo hacer alguna ostentacion, con esto parecera claramente haber embiado y becho el officio que se apunta y se hira descubriendo tierra y aclarando intenciones, y que si tienen la inclinacion que pretenden dar a entender, sera ocasión bastante para trabar la platica que tanto muestran desear, y aun daran algunas muestras con no acudir a Lecestre como podrian.

Despues de partido Grafiña ha llegado el que se aguardaba de Amberes que se llama Andres de Aloo ¹, mercader flamenco residente en Londres, reputado per muy buen catolico y abonado por aficionado al servicio de Vuestra Magestad, de Don Bernardino de Mendoza y de todos los que conocen. Ha traido la memoria que Vuestra Magestad podra mandar ver por la copia que se le embia; y si Grafiña se esforzaba en dar á entender la inclinacion y determinacion de la Reyna y de los buenos de su consejo á la paz y en asegurar que trabandose la platica se concluiria sin falta con mucha brevedad y que no habria dificultad en restituir á Vuestra Magestad, las plazas que ocupa en Holanda y Zelanda, este se esmera mucho mas para hacerme creer lo mismo; y parece habló con mas fundamento que el otro y assi da mucha prisa, y encarece estrañamente el embiar persona espresa á tratar del negocio mas que lleve autoridad y poder, sino para concluir en este principio, a lo menos para debatir y discurrir de la materia; y aunque no le descontenta el despacho que se ha dado a Grafiña, persiste en que vaya persona en la manera que digo, y dice que el decir yo que no tengo ni orden ni autoridad de Vuestra Magestad para tratar de esta materia y aun concluirla, no se creera en Inglaterra, y pensaran que son largas que se les dan, y puestos en desesperacion no podran los consejeros buenos prevalecer á la parte de Lecestre y que

¹ André de Loo. Voyez plus haut, page 308.

a la postre sacara del reyno las fuerzas y el dinero que les pudieren dar a daño de estos estados. Enfin le he despedido con muy buenas palabras y con cartas mias en lengua Italiana para el gran tesosero y contralor, por satisfaccion del dicho de Loo y conserbarlos en la buena opinion que muestran tener; concluyendo que hasta que tenga alguna respuesta de lo que llebaron Grafina y Bodeman, no puedo tomar otra resolucion. Entretanto espero tener aviso y claridad de la intencion y voluntad de Vuestra Magestad, lo cual desco en estremo para poderla mejor acertar, y la aguardo por horas, ya que se sabe que al cabo aportaron mis despachos que trataban de esto.

CXXIV.

TRADUCTION.

Dans ma dernière lettre, j'ai écrit à Votre Majesté que je conférais avec Augustin Grafina, marchand génois, résidant à Londres. Il restait ici pour attendre le correspondant de monsieur de Champagny, arrivé à Anvers, mais surtout pour voir si dans l'intervalle je ne recevais pas une réponse de Votre Majesté concernant l'objet de ces conférences. J'avais fait part de celles-ci à Votre Majesté pour mieux assurer à cet égard l'exécution de Sa Royale volonté. Mais l'homme d'Anvers n'arrivait pas. J'avais appris aussi que, non seulement ma dépêche du 30 mars relative à ces pourparlers s'était perdue, mais que mon duplicata du 29 avril avait eu le même sort. Bien que j'eusse expédié une troisième copie de ma dépêche, la réponse attendue de Votre Majesté ne pouvait me parvenir aussitôt qu'il l'aurait fallu. Ensuite le conseil de la Reine, qui, paraît-il, incline à la paix, faisait faire de vives instances auprès de moi pour que j'envoyasse une personne afin d'engager les négociations. On m'assurait que celles-ci, une fois entamées, aboutiraient indubitablement. Certes, il ne fallait pas se fier à leurs intentions si malveillantes, ni en espérer aucun bien. Mais je m'étais assuré que, par leurs attaches et autres moyens et occasions dont ils disposent, ils continuaient à s'occuper de secours en hommes et en argent à envoyer au comte de Leycester. Or, désespérant de voir aboutir les négociations (de paix), ils auraient pu non seulement ne pas renoncer à laisser expédier ces secours à l'avenir, mais même employer tous les moyens pour les augmenter. J'ai donc jugé convenable de dépêcher Grafina avec une lettre de ma main pour la Reine elle-même, et j'ai ordonné à Bodenan, qui se trouve à Dunkerque, d'accompagner en Angleterre Grafina avec les instructions, dont Votre Majesté daignera faire prendre connaissance par la copie ci-jointe, accompagnée de celle de ma lettre (à Bodenan). Je ne pense pas que nous ayons rien à perdre à cette démarche.

Puisque nous voulons faire quelques démonstrations (de nos sentiments pacifiques), il apparaîtra clairement, par ces ouvertures, que nous avons entendu prendre les mesures nécessaires à la mission qui s'indique. Nous reconnaitrons (en même temps) le terrain, et verrons (plus) clair dans les intentions; s'ils sont dans les dispositions qu'ils nous donnent à entendre, l'occasion sera suffisante pour traiter de la négociation dont ils se montrent si désireux, et ils nous le prouveront en n'aidant pas Leycester comme ils pourraient le faire.

Après le départ de Grafina, il est arrivé ici celui qu'on attendait d'Anvers. Il se nomme André de Loo. C'est un marchand flamand résidant à Londres. Il est réputé bon catholique et passe pour être dévoué à Votre Majesté auprès de Don Bernardino de Mendoza et de tous ceux qui le connaissent. Il a apporté le mémoire dont Votre Majesté pourra faire prendre connaissance par la copie que je lui envoie. Grafina cherchait à faire entendre combien la Reine et les membres bien intentionnés de son conseil inclinaient et étaient résolus à conclure la paix; il assurait qu'immanquablement celle-ci serait vite conclue, une fois les négociations entamées, et que la remise à Votre Majesté des places occupées en Hollande et en Zélande (par les troupes de la Reine) ne souffrirait pas de difficultés. Celui-ci (André de Loo) s'efforce encore bien plus de me le faire croire. Je trouve même qu'il en parle avec plus de fondement que l'autre. Il en est d'autant plus pressant et approuve singulièrement l'envoi d'un agent spécial chargé de traiter l'affaire, ayant de plus l'autorité et le pouvoir nécessaires, sinon pour la conclusion, du moins pour en discourir et la débattre. Et, bien qu'il ne soit pas mécontent de la mission confiée à Grafina, il persiste à conseiller l'envoi d'un agent spécial dans les conditions que j'indique. Il dit que mon aveu de n'avoir reçu, ni ordre, ni pouvoir de Votre Majesté pour traiter de l'affaire et la conclure, ne convaincra pas les Anglais et qu'ils n'y verront qu'un leurre. Désespérés, les membres bien intentionnés du Conseil ne pourront l'emporter sur Leycester, et en dernier lieu, ils seront obligés de laisser sortir du Royaume, au détriment des Pays-Bas, les troupes et l'argent qu'il y aura moyen de lui envoyer. Enfin, je l'ai congédié avec beaucoup de bonnes paroles et des lettres en italien à l'adresse du grand trésorier et contrôleur. Je l'ai fait pour satisfaire ledit André de Loo, et maintenir les conseillers dans la bonne opinion qu'ils paraissent avoir de nous. Ma conclusion est qu'en attendant une réponse à la mission dont j'ai chargé Grafina et Bodenan, je ne puis prendre d'autre résolution. Dans l'entretemps, j'espère être avisé nettement des intentions et de la volonté de Votre Majesté, que je désire vivement connaître pour mieux en assurer l'exécution. J'attends cet avis d'un jour à l'autre, maintenant qu'à ma connaissance mes dépêches relatives à cette affaire, sont enfin parvenues à destination.

CXXV.

LA REINE D'ANGLETERRE AU PRINCE DE PARME.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 136.)

—
Greenwich, le 8 juillet 1586.

Le lettere che Vostra Eccellenza ci ha scrite per un certo Grafigna, acompagnato da un Bodenan, ci sono parse molte strane con quanto vi era fatta mención che lei haveva inteso da quel Grafigna quanto noi siamo state servite comandar che dalla nostra parte le fosse referto, è come l'haveve ascoltato con infinito vostro contento e gusto, et ancora che noi non posiamo far di manco che aprovar quella inclinazione è desiderio de Vostra Eccellenza di ridurre le cose a qualche buon effetto con oferir à questo fine tutti li buoni mezzi che sono nel suo potere, con tutto cio Vostra Eccellenza sapia che questa cosa è stato commeso non picciolo errore che nel nostro nome senza la nostra saputa et al contrario de la nostra dispositione et in qualche parte al pregiudicio del nostro honore alcuna cosi fatta persona qual è questo Grafigna, o qual si voglia altra, dovesse pigliar l'ardire di cominciar uno simil cosa nel nostra nome, come si noi fossemo in questo modo per messaggi mandati à Vostra Eccellenza da cercar l'accordo col Re catolico, il qual in tanti medi ha ricompensati li nostri buoni ofitti con effette contrarie, che siamo stata sforzata, al contrario della nostra dispositione naturale, d'intrometersi a queste actioni, le quali non sono pero per altro che per la difesa del nostro stato e necessariamente congiunte con la sicurita delli antichi vicini nostri in quelli Paesi Bassi. E sopra di questo, essendo per il nostro comandamento quel Grafigna domandato da alcuni de nostri consiglieri, se haveva per il pasato ricevuta alcuna commissione da noi o vero se haveva parlato a Vostra Eccellenza per ordine de aleuno del nostro consiglio lo nego espresamente, come Vostra Eccellenza potra vedere per un suo scritto, il quale havemo mandato qui incluso; et per dar di questa piu certa prova ha offerto di ritornar in quello vande per manifestar il medesimo. Poi quanto à Bodenan, stato mandato qua; da lei havemo anco fatto parlar con lui alcuni del nostro consiglio per intendere quanto haveva a dire da la parte sua; il quale dichiara esser in lei una dispositione grande di reintegrar una concordia e pace tra noi è il Re catolico; e a questo fine Vostra Eccellenza, come dice, oferisce di procurar autorita dal Re per poter tratar con noi se prima sapere che sia ni noi l'animo di prestarne l'orecchia sopra il che stiano che per la nostra publica dechiaratione con il Re, como Vostra Eccellenza potra haver compreso qual

fosse al hora l'animo nostro e sia ancora e quanto sono importanti l'ocasioni che si hano mossa d'intrometerci in queste ationi, non esendo acio spinte ne dal ambitione ne dal desiderio de efusione di sangue, ma solo per assicurar il nostro stato et per liberar li nostri antichi vicini dale miserie e dala servitu, et a questi dua fine havemo indirizzate le nostre ationi con la resolutione da continuarle, non obstante che per indiretti mezi sono stati sparsi certi romori, che noi siamo inclinata alla sicurta e liberta de questi nostri vicini; et pero in questo a bien esser fatto grandissimo torto perche tal e la nostra compasione de le loro miserie che in nesun modo vogliamo che sia separato la loro sicurta della nostra propia, conoscendo come concorrano insieme l'vna con l'altra; et cosi preghiamo Vostra Eccellenza che faccia conto tal esser la nostra deliberatione, non dimeno con questo lei si persuada che se a noi verranno a esser offerte conditioni ragionevoli de la pace che sia per stabiler nostra sicurta et honore à la liberta de li nostri vicini non manco volentieri l'aceteremo che mal volentieri siamo state a forzate al contrario con ciona che in nesun modo posiamo render cosa piu grata al omnipotente Dio che in abrachiari una publica sicurta e pace nella christianita, a la qual cosa in questi tempi noi che siamo principi e monarchi havemo principalmente da pensare, è cosi all omnipotente che è Dio de la pace e solo servator da tutti li cuori humani, e conosciuto come l'animo nostro e stato in cio sempre inclinato alli cui giuditi noi apeliamo alle incontro della malitia di tutte le lingue che cercano di persuadere al mondo in cantrario; e cosi Vostra Eccellenza vede per questo nostro modo di procedere, con cual confidentia gli haviamo scoperto l'animo nostro come à persona della qual hablemo conceputto bonissima oppinione, non solo per la sua prudentia in saper discernere queste cause, ma anco per la desterita e sincerita di procedere nelle sue ationi verso ciascuno, in quel proposito habbiamo dichiarato il giuditio nostro di lei a bastanza, per il passato non trovando causa che ci habbia a far mutar di tal nostro parere por fin a questa hora, et cosi a Dio vi raccomandiamo.

LXXV.**TRADUCTION.**

Les lettres que Votre Excellence nous a fait remettre par un certain Grafina, accompagné d'un nommé Bodenau, nous ont paru fort étranges. En effet, Votre Altesse y disait tenir de

Grafina qu'il avait à lui faire un rapport de notre part. Votre Altesse l'a reçu, il est vrai, avec beaucoup de plaisir et de satisfaction. Et, pour notre part, nous ne pouvons qu'approuver le désir de Votre Excellence d'arranger les affaires par tous les moyens en son pouvoir. Néanmoins, nous devons prévenir Votre Altesse de l'erreur qui a été commise, et elle n'est pas insignifiante. En notre nom, à notre insu et au risque de compromettre en quelque sorte notre honneur, un homme, que ce soit Grafina ou tout autre, a osé engager par lui-même de semblables négociations sous notre couvert. Comme si c'était en quelque sorte à nous de chercher, par l'intermédiaire d'envoyés dépêchés à Votre Excellence, à négocier un accord avec le Roi catholique, qui en tant de circonstances a répondu à nos avances amicales (à nos bons offices) par des actes hostiles. Dans ces conditions, nous avons été même forcé, contre notre gré et notre penchant naturel, de lui opposer une action, qui s'est bornée du reste à défendre notre royaume et nécessairement à assurer la sécurité de nos anciens voisins des Pays-Bas. Et quant à ce que le dit Grafina aurait été appelé par certains de nos conseillers d'État, et qu'il dit antérieurement avoir reçu commission de nous ou qu'il ait parlé à Votre Excellence par l'ordre d'un membre de notre conseil, il l'a nié formellement, comme Votre Excellence pourra le voir par un écrit de lui ci-inclus. Et afin de mieux prouver sa véracité, il a offert de retourner aux Pays-Bas pour confirmer sa dénégation. Quant à Bodenan, il a été mandé ici, et nous l'avons fait interroger aussi par quelques membres de notre conseil pour savoir de lui ce qu'il avait à dire de la part de Votre Altesse. Il a déclaré que Votre Excellence était fort disposée à rétablir la concorde et la paix entre nous et le Roi Catholique. A cet effet, Votre Excellence, à ce qu'il a dit, s'offre à faire intervenir l'autorité du Roi pour pouvoir traiter avec nous, s'il sait au préalable que nous sommes prêts à prêter l'oreille à ses ouvertures de paix. Il y a sur ce point notre déclaration publique par laquelle le Roi, tout comme Votre Excellence, aura pu comprendre quelles sont aujourd'hui encore nos dispositions et combien les circonstances nous portent à intervenir dans ces négociations. Et en cela nous ne sommes mus, ni par l'ambition, ni par le désir de répandre du sang. Nous ne voulons qu'assurer la sécurité de nos états et délivrer nos anciens voisins de la misère et de la servitude. C'est vers ces deux fins que nous avons dirigé nos efforts avec la résolution de les poursuivre, malgré les bruits répandus indirectement partout dans les Pays-Bas, que nous sommes disposés à conclure la paix, sans avoir égard à la sécurité et à la liberté de nos voisins susdits. Aussi bien cela nous a fait grand tort; car dans notre sollicitude nous n'entendons nullement que leur sécurité ne soit pas assurée conjointement avec la nôtre, sachant combien l'une est liée à l'autre. C'est pourquoi nous prions Votre Excellence de vouloir bien tenir compte de cette noble résolution, et d'être bien persuadée que si l'on nous offre des conditions raisonnables de paix de nature à sauvegarder notre sécurité et notre dignité et celle de nos voisins, nous les acceptons aussi volontiers que nous avons été forcés de faire jusqu'ici le contraire; car nous sommes convaincu que, ce faisant, nous ne pourrions rendre un service plus agréable au Dieu tout-puissant que de procurer à la Chrétienté une sécurité et une paix publique. C'est à quoi, à cette époque, nous qui sommes Prince et Monarque, nous devons surtout songer, ainsi qu'au Tout-Puissant, qui est le Dieu de la paix et le seul gardien de tous les cœurs humains (sic). Il sait le fond de notre cœur et connaît nos inclinations présentes. Aussi nous

en appelons à son jugement de la médisance à dénaturer nos intentions aux yeux du monde. Votre Excellence verra par là notre manière de faire. C'est dans cet espoir que nous lui avons ouvert notre âme comme à quelqu'un dont nous avons conçu la meilleure opinion, non seulement à raison de sa sagesse et de son discernement, mais encore à cause de l'habileté et de la sincérité qu'il apporte dans ses relations avec chacun. Sur ce point, nous avons dans le passé fait connaître suffisamment notre appréciation sur sa personne, et nous n'avons aucune raison pour changer aujourd'hui d'avis à cet égard.

CXXVI.**LE ROI PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.**

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 2218, fol. 52.)

Saint-Laurent, le 18 juillet 1586.

Advertencias sobre lo del concierto que deseaban los Ingleses.

(*Cifra toda*). He visto lo que dezis en una de las cartas de 11 del pasado en la platica de Inglaterra y la gana que tienen de concierto, y por quantas vias la describren; y aunque desto pone alguna duda el hazer tanta instancia en que vos embieys persona alla, todavia, como vereys por otra carta que estava escrita quando llego la vuestra, a que aqui se responde, no me parece que se debe dexar de dar oydos a ello, salva la reputacion, para la qual importa mucho el modo de negociar; mas fio tanto de vuestra prudencia, que con advertiros esto y ponerlo a vuestra cargo, estoy cierto que lo guiareys con la autoridad que conviene, y que podiendose escusar el embiar persona allá, no consentireys que vaya; y si fuere, que tras ser diestra y confidente sera hombre que no se eche de ver y a titulo de mercancia y mas para cumplir con los que se muestran apasionados por el concierto y para descubrir sus animos y de la Reyna y los demas y enfriar los socorros que espera el conde de Leccester, que no para proponer de vuestra parte nada y mucho, es lo que de la suya hay obligacion de hazer, pues quando no se tratasse de la entera restitucion de los robos que ban hecho Ingleses en la mar y en las Indias a mis subditos, a lo menos avia de ser cierto el restituыр y entregaros todos las plazas que tuvieren en Holanda y Zelanda con promesa de no volver a infestar mas la mar ni las Indias y sus islas, y esto no con las condiciones que apunta el Rey de Dinamarca en una carta que me ha escrito, de que y de la respuesta que le he hecho se os

embian con esta las copias, sino con la entereza en lo de la religion y observencia de nuestra santa fee catholica y obediencia de la Iglesia Romana que de mi teney entendida; y segun lo que convieredes que lo tratan con verdad o artificio (que es lo que mas se puede creer) assi yreis de vuestra parte procediendo sin afloxar un solo punto en lo que conviniere hazer para reprimir la insolencia y progreso del de Lecester y los suyos y todo lo demas que a esto toca, que la misma mira y camino se llevara por aca y vos me ireys avisendo de lo que en ello se ofreciere.

El que vino por Italia llego bien y se ha entendido lo que truxo y muy en breve sera despachado.

CXXVI.

TRADUCTION.

Avis sur l'accord que désirent les Anglais.

(*Lettre entièrement chiffrée*). J'ai vu ce que vous dites dans une des lettres du 11 dernier au sujet des pourparlers d'Angleterre, du désir des Anglais de traiter d'un accord et de la manière dont ils expriment ce désir. Bien que leur insistance à vous demander de leur envoyer un ambassadeur ne soit pas sans nous inspirer quelques soupçons, néanmoins, comme vous le verrez par une autre lettre écrite quand est arrivée la vôtre, à laquelle il est répondu, il ne me paraît point qu'il faille refuser de prêter l'oreille à leur proposition, tout en sauvegardant notre dignité. A cet égard, le mode de négocier importe beaucoup, mais je me fie sur ce point à Votre Sagesse, qu'en vous faisant part et vous chargeant de cette mission, je suis sûr que vous vous en acquitterez avec toute l'autorité qui convient, et que si vous pouvez vous en dispenser, vous ne leur enverrez personne. Si cependant vous deviez envoyer quelqu'un, que ce soit un homme habile, sûr et discret, voyageant sous prétexte de faire du commerce. Mais il faut qu'il soit à même de s'acquitter de sa mission avec ceux (d'Angleterre) disposés à l'accord, et qu'il s'efforce de pénétrer leurs intentions et celles de la Reine et de ses conseillers. Il aura aussi à tâche d'empêcher l'envoi des secours qu'attend le comte de Leicester. Il ne devra rien proposer de la part de Votre Altesse, mais les représentations qu'il est chargé de faire officieusement sont des plus importantes. S'il ne peut pas traiter de l'entière restitution des prises faites par les Anglais, au préjudice des mes sujets, en mer et dans les Indes, il doit tout au moins s'assurer qu'ils nous restitueront et livreront les places fortes qu'ils occupent en Hollande et en Zeelande, avec promesse de ne plus infester les mers ni les Indes et leurs îles. Et cela, non aux conditions indiquées par le Roi de Danemark dans une

lettre qu'il m'a écrite, et dont je vous envoie copie ainsi que de ma réponse. Il faut que votre envoyé (en Angleterre) stipule l'exercice intégral de la religion, l'observance complète de notre sainte foi catholique et l'obéissance à l'Église romaine, comme vous savez que je l'entends. Et suivant que vous apprendrez qu'ils traitent la question avec loyauté ou avec ruse (ce qui est plus probable), vous agirez en conséquence, sans céder en aucun point sur les mesures nécessaires à prendre pour arrêter en tout et partout l'insolence et les empiétements de Leycester et de ses partisans. On avisera et l'on procédera ici (en Espagne) de la même façon. Du reste, vous m'informerez de tout ce qui surviendra.

Votre envoyé qui a passé par l'Italie, est bien arrivé ici. On a compris l'objet de sa mission, et il y sera donné suite à très bref délai.

CXXVII.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE DE SA LETTRE DE L'UNZIÈME DE JUING 1586, TOUCHANT LA REDUCTION DE LA VILLE DE GRAVE ET CHASTEAX DE MEGHEN ET BATENBOURG ET AULTRES AFFAIRES EN MATIÈRE D'ESTAT. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 123.)

Saint-Laurent, le 26 juillet 1586.

Mon bon Nepveu, La réception de vostre dépesche en langue françoise, de l'unzième de juing passé, m'a esté de tant plus agréable en ceste conjuncture, que non seulement a esté levée la peine en laquelle l'on estoit, pour l'accidens que se disoit estre advenu à vostre personne au siège de ma ville de Grave ¹, mais aussi pour les grandes nouvelles que me donnez du bon succès qu'il a pleu à Dieu vous donner en si peu de jours endroit le recouvrement et réduction de place si importante, avecq les chasteaux de Meghe ² et Batenbourg ³, dont dépendent tant de circonstances que très bien reprend vostre lettre d'estat sur ce; vous remerciant de bonne affection les grandes peines et travail que y avez voulu prendre que par vostre présence, afin de plus brièvement

¹ La ville de Grave s'était rendue au prince de Parme par accord du 7 juin 1586. Voyez *Bor*, liv. XXI, fol. 21 v°.

² Megen s'était rendu vers la même date. Voyez *ibidem*, fol. 22.

³ Batenbourg a été conquis de même. Voyez *ibidem*, fol. 22.

venir à chef d'une entreprinse de telle qualité, et par mesme moyen diminuer l'opinion de l'ennemy, que y estoit accourru, at si proche, pour renforcer ladiete place, et causer la diversion que apparemment il pavoit faire par l'occasion de l'assiète du quartier et commodité des rivières. Néantmoins ne me puis-je passer à vous dire le mesme, que vous eserivez dez Barcelonne du 28^e de may en l'an passé touchant la conservation et plus soingneuse garde de vostre personne, à ce que ne la veuillez objecter aux dangiers et occasions de quelque accident, comme je voy que, poulse de l'ardeur que avez à mon service, vous continuez la y exposer. En quoy debvez considérer l'esbranlement et changement général qui adviendrait, si, à vostre personne, succédoit quelque meschief pour petit qu'il fut, comme jà par plusieurs fois, mesmes en ce siège de Grave, en a esté l'apparence si grande, que ung coup d'artillerie avoit emporté le cheval auquel estiés monté, si misérablement le bon Dieu ne vous en eult préservé. Ce que vous ay voulu encoires repéter à ce coup, et requérir bien à certes que soyez, d'icy en avant, plus retenu de vous hazarder et trouver aux exploitz de tel dangier; louant au reste la délibération qu'avez prinse de vous attacher à la ville de Venloo¹, aux fins principalement de vous assurez des rivières et les ouvrir pour en prendre les commoditez, que jusque oires en a tiré l'ennemy, et par tel moyen nourry et prolongé ceste guerre civile, ainsi que, par mes précédens dépesches, signamment par une de mes lettres d'estat du 8 d'aoust 1582, a esté amplement déduict; laquelle ouverture des rivières servira surtout à faire et conduire de l'Allemagne et Oostlande la provision de grains tant nécessaires pour sublever la faulte et chierté que règne à présent en mes Pays d'Embas; dont j'ai très grande compassion et regrette icelle estre si grande et générale, comme contiennent vos lettres.

Quant est de l'appoinctement accordé ausdits de Grave, il y a esté par vous procédé, comme convénoit, mesmes en ce qui est de faire resenter les bourgeois de ladiete ville de la bénignité et clémence, dont j'embrace mes subjectz quand ilz retournent à mon obéissance, et que en tout ayez si particulier soing de remettre et restablir le poinct de l'obéissance de nostre ancienne religion catholique, chose que sçavez m'estre tant à cœur.

Et par ce que je recongnoy, par vostre dicté dépesche, que mon cousin le Conte de Mansfeld, venu à Bruxelles pour assister à la délivrance des colliers de mon ordre aux chevaliers que y avoy denommé, a eu si bon cœur que de postposer son retour vers Luxembourg pour vous seconder en ladiete emprinse de Grave, j'ay avecq bonne raison trouvé bon de luy en estre faict le merciement par lettre particulière, que audit effect vous envoie avecq la copie.

Les adviz du costel de Auxonne ont esté donné à la chaulde, veu que l'amas des

¹ Tous les faits relatifs au siège de Venloo sont relatés dans *Bor*, liv. XXI, fol. 25 v^o et suivantes.

gens de guerre y faict du costel de France n'estoit encoires grand, et des lansquenetz s'en retireroient plus de la trouppe. Néanmoins convient que, du costel de mon conté de Bourgoingne, l'on soit sur garde, et bien vigilant, com̃me je m'asseure le sera le Conte de Champlite de vous donner souvent compte des occurrences de sa charge, comme vous a luy ordonnancé et prescript de ce qu'il aura de faire. Aussi suis-je certain que ne postposerez le faict de Savigny, attendu que les commissaires députez par le Roy très Chrestien se trouvoient jà prez ledit lieu. Par où se doit considérer si l'on pourra plus longuement excuser de faire acheminer celle part les miens, puisque la communication, pour décider ledit différend, auroit esté poursuivie et demandée de ma part, selon que plus particulièrement avez veu par mes lettres sur ce escriptes dez Valence, et auray à plaisir d'entendre ce que ultérieurement sera passé en cestuy affaire.

Vous avez très bien faict de renvoyer le coronel Verdugo à songner ce que dépend de son gouvernement, afin que son absence ne causa quelque changement aux affaires de ce quartier, et par la ruse des y encoires mal affectionnez, de tant plus pour les nouvelles que aviez receu, que l'ennemy y desseignoit quelque chose. A tant, etc.

De la propre main du Roi : Lo que a qui se dize de la seguridad de Vostra persona ymporta todo lo que se puede en earescer, y assi os lo en cargo todo quanto puedo como ya lo he hecho otras ouses de mi mano.

CXXVIII.

RELATION DE LA MISSION EN ANGLETERRE DE GUILLAUME BODENAN.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 145.)

Vers la fin de juillet 1586.

En dos de julio arribe à Gravesenda, en compaña de Agustín Grafiña, que siguio su viage á la corte, quedando yo alli por no entrar en ella con el dicho, cuya venida á estos estados, y que era por cosas del servicio de la Reyna, era muy público, y por entender de los señores del Consejo que solicitaban embiase Su Alteza si habia de mostrarme en público ó si iria secreto.

En cuatro de este embio Grafiña un hombre suyo á que fuese á Londres, donde sabria lo que pasaba. Este dia llegue a la ciudad y me aloje en casa del dicho, de

quien luego pretendi entender si habia dado la carta a la Reyna y lo que mas pasaba. Halle que estaba muy congojado y no con el semblante y alegria con que habia caminado hasta alli. Dijo que habia estado con el Lord Cobham (que es quien le habia empleado), y le habia dado cuenta de lo pasado con Su Alteza y, como a la partida le habia dicho, no tenia comision del Rey para tratar con la Reyna (de que se altero), mas que la escribia aquella carta y me embiaba de quien entenderian, mas dijome que la carta no la quiso rescibir el Coban, onde mandole que la guardase, y el me la mostro, hasta que hubiese dado cuenta de todo al gran tesorero, y que en cuanto a mi holgara hubiera sido persona de otra nacion, porque entendia seria muy apasionado.

Este mismo dia, a la tarde, embiaron por Grafiña y estuvo con el tesorero, el cual rescibio la de Su Alteza para la Reyna, y oyo la relacion que daba, sin decir cosa alguna.

En cinco del mismo me embiaron á llamar a Grynwyche, donde la Reyna estaba y me señalaron casa secreta donde estube hasta que ya el sol se ponía; á esta hora vino el secretario del Lord Cobhan y me dijo que le siguiese algo apartado hasta el alojamiento del tesorero, donde halle al mismo á Lord Cobhan y al contralor, que despues de haberles saludado y parado el tesorero a discurrir sobre las causas que movian á la Reyna embiar gente a estos Estados; y a la fin vino á parar en justificarla con las razones que ha publicado en su libro. A todo estube atento sin responder, mas de decir que Su Alteza entendia que el Conde de Leccster en nombre de la Reyna se habia jurado de los estados por gobernador y lugar teniente, que era en contra de lo que Su Alteza hasta alli habia entendido y que asi en esto como en las grandes muestras de hostilidad, quedaba algo confuso, no sabiendo lo que pretendia la Reyna en ello. Respondió el tesorero que en lo del juramento la Reyna no pudo hacer menos por cuanto los estados habian hecho grande instancia, pidiendola se nombrase porque ellos pudiesen decir tenia gobernador y cabeza y en lo de las fuerzas que hacia era muy necesario defender a quel affligido pueblo de las fuerzas estrangeras que tanto daño les haria, estorbando el quieto comercio de aquellos estados con Inglaterra, que es lo que la Reyna pretendia entretener. Dijo mas que la Reyna les habia ordenado se juntasen los tres para oír lo que tenia que decir de parte de Su Alteza; a que respondi que despues de haber besado las manos a Su Alteza y dado las gracias de parte de Su Alteza, de la buena opinion que Sua Magestad habia concebido de la voluntad y sincero animo de Su Alteza y significadola con cuantas veras (siendo servida Su Alteza se emplearia en procurar su contento por via de la paz no tenia que decir sino solo entender lo que Sua Magestad en esto mandaba y lo que sus señorias dirian. Replico el tesorero que bien parecia discreto y otras lisonjas, pues me queria decir de una vez todo lo que tenia, que le parecia bien, mas que bien podia hacerlo por abrebriar tiempo, pues el negocio lo requeria; torne á decir que ciertamente no tenia otro sino

que solo habia venido á saber do Sua Magestad lo que en esta negociacion ordenaba que se hiciese. Quedo en que harian el reporte a Sua Magestad y me darian respuesta.

En seis del mismo Grafiña muy congojado y temeroso de la desgracia de la Reyna y de los del consejo, me dijo que la Reyna decia que Su Alteza habia escrito en la suya que ella desideraba la paz, lo que sentia mucho por su honor; y los del consejo le habian reprendido porque habia pasado los terminos de su comision. El dicho negaba y me decia que el no habia dicho que la Reyna desideraba, mas que seria contenta oír y tratar de la paz, y que si entendiere venia tal en la carta, no la abriera porque echaba á perder el negocio; y a el respondile que si estaba seguro el nos haber dicho tal que se asegurase Su Alteza, no la escribiria; y en efecto sobre mi vida le afirmé no se hallaria, mas de lo que el habia dicho con que se consolo, y me dijo que para hacer este viage, le habian andado regalando y no lo dejaban en paz en su casa hasta que dejo todos sus negocios, y vino por servirles gastado su hacienda y perdido su tiempo, entendiendo haber gran recompensa segun lo mucho que deseaban que Su Alteza embiase, y agora que lo habia trabajado con tanto trabajo, no hallaba fe, palabra, ni honrra entre ellos, porque cada uno queria salirse a fuera que de antes estribaban quien primero lo podria acabar y que sospechaba deshacia el tesorero esta negociacion porque no venia por via de la parte que el la habia procurado.

Volvio á la corte y muy determinado. Dijo al Lord Cobhan, que asi mismo (estaba congojado), que el no habia pasado su comision ni Su Alteza escribia tal palabra.

El dia siguiente embiaron por mi. Fué derecho al aposento del tesorero, donde estaban el Cobhan y contralor; y antes de querer hablar, embiaron por el secretario Walsingham, de que quede algo admirado porque hasta entonces habian dado á entender se negociaba sin que el supiese cosa. El tesorero dijo que la Reyna les habia mandado juntar para que delante de mi se averiguase que ella no habia comenzado esta platica, y asi mandaron á Grafiña que dijere como habia entrado en ella. El cual declaro que el primer viage habia venido a estos estados á negocios suyos, sin orden alguna de persona para tratar con Su Alteza, y que a caso entendiendo Su Alteza que residia en Inglaterra, quiso hablar con el, a quien de si mismo dijo la buena inclinacion de la Reyna para oír de la paz, y como algunos ministros sujos eran de este parecer, y que creia que si Su Alteza embiaba alguna persona, seria bien venida, y se podria hacer algo de bueno; a que Su Alteza respondió que no se aseguraba de esto, mas que si volvia otra de parte de la Reyna ó del consejo, que embiaria persona con comision para tratar de la paz. Lo cual con los demas palabras que habia pasado, habia dado por escrito. Et tesorero dijo esta segunda vez : quien os mando decir que ibades de parte de la Reyna, no os embiando ella. Yo no he dicho sino que Milord Cobhan habia dado por escrito lo que a Su Alteza habia de decir, y no parecera que yo haya

dicho que la Reyna desidere la paz, sino que prestara orechio, y Bodenan lo sabe bien, porque tiene la copia de la carta. Preguntó el secretario si la tenia. Respondi que si. Rogo que la quisiere mostrar para averiguar aquel negocio. Suplique me perdonase que no lo podia hacer, lebantose diciendo que el pediria la carta a la Reyna (que hasta entonces la habia tenido en su poder sin mostrar la á ninguno y la trujo luego; la cual leyo y vieron que no habia tal palabra; y el tesorero comenzo a construir las primeras palabras de ella, diciendo que bien podia estar que Su Alteza escribiese aquello, proponiendo que, aunque el Grafiña habia rescibido su instruccion de Cobhan, vendria de la Reyna, mas que en efecto esta platica de Grafiña se habia comenzado casualmente.

Luego comenzó el contralor á escusarse como hombre que estaba temeroso des desgracia, diciendo que yo bien sabia que su criado habia venido a Dunquerque a resgatar ciertos caballos y que yo entre en platica con el sobre que si podria tratar una paz entre los dos reynos, y que el me dijo las buenas disposiciones que en Inglaterra habia paro ello, y que yo prometí de escribirlo a Su Alteza, y que esto el lo habia hecho saber al tesorero. Es verdad dijo el sobre que volvió dicho criado á entender lo que Su Alteza respondia a mi proposicion con buena crianza. Pedi perdon al contralor porque en este negocio no podia dejar de decir la verdad, aunque en ello fuera la honrra y vida de mi propio padre, y declaré como su criado habia venido a mi de parte suya, y me dijo directamente que el venia a hacerme saber que si yo pudiese solicitar á Su Alteza que embiase en aquel reyno alguna persona, que sin duda se trabaria una platica de paz, de suerte que redundaria á gran bien de ambos reynos, y que me solicito que yo quisiese irá Bruselas á negociarlo con Su Alteza, que rehusé mas que yo avisaria, como lo hice, y que embiaria, como lo hice, y que embiaria respuesta luego que sobre ello la tubiese; y como dentro de dias el dicho criado volvió á mí, procurando saber lo que en ello habia a quien hice saber lo que tenia respuesta del rescibo de la mismas que hacia entones Su Alteza no habia resuelto cosa alguna; y como asi mismo con grandes instancias procuro de nuevo fuese a corte á solicitar Su Alteza no perdiese esta ocasion, diciendo que el tesorero sabia de este negocio y deseaba la paz, escusé el hacerlo como de antes; y viendo el criado mi resolucion, me pidio una carta para el secretario, que el mismo iria á solicitar, que le di, y partio Bruselas, para donde ofreseiendoseme negocio particular dentro de cuarto dias despues, parti. Hallé que habia hablado con Su Alteza y dicho de palabra lo que yo habia escrito del Grafiña y otra por via de Amberes, Su Alteza se determino a que yo veniese aqui; y despues por algunas ocasiones me mando detener sin pasar de Dunquerque, como se hizo; y de ello avisé al contralor; y como dicho criado habia estado ultimamente en compañía de Andres de Loo commigo en Dunquerea y que ambos eran idos á solicitar a Su Alteza, preguntí el tesorero si habia mandado que su criado fuere con Andres de Loo, que el

contralo no pudo negar. Dijo el tesorero paresceme que este mozo ha pasado la orden de su amo, porque embiandolo a resgatar los caballos, se ha metido en negocio, y sera bueno sea castigado. Y en cuanto a lo de Amberes, de alla hemos recibido dibersas cartas, y he visto carta de Mons^r de Champagni á este fin.

El secretario dijo : yo no sé para que Su Alteza os embia si escribe no tener comi-del Rey, y habiendo primero con Grafiña dicho que, si volvía, embiaría persona con comision y que parescia habia tenido tiempo harto para tener respuesta de España sobre el negocio. A esto respondi que aunque Su Alteza no tenia por el presente comision, que creia que luego que la Reyna le hiciese entender su voluntad y le quisiese emplear, Su Alteza habria comision amplia y que no hubiera pasado tanto en este negocio sino estuviera segur de poder traerlo a buen fin. Bien esta, dijo el secretario, yo bien creo que el principe de Parma puede huher escrito esta carta y hacer el servicio del Rey con reputacion.

En eatorce de este embiaron por mi y se juntaron el tesorero y Lord Cobhan; y el tesorero me dijo que la Reyna habia entendido como deseaba hablar en particular á Lord Cobhan y que de su parte estaban celli para que en presencia de ambos dijese libremente lo que tenia que decir. Respondi que tanto tenia que decir al tesorero y al contralor como á Cobhan, y solo era de parte del principe visitarles y besalles las manos por la buena opinion que habia entendido, ellos tenian en particular de abanzar tan buena platica como la que habian mobido con otras palabras a este proposito. Rogóme el tesorero que por quanto algunos ministros habian informado á la Reyna algunas sorpechas que quiesiese dar por escrito lo que decia. Escuseme de hacerlo y torno á pedirme que lo hiciese porque para su descargo lo habian menester ensenár á la Reyna y que diciendolo de palabra, podria ser que se renecontrásen con alguna mia y sino confusion. Respondi que porque entendiese que yo en particular haria lo ultimo de mi poder para que tan cristiana platica viniese a buen fin, lo haria; y asi di por escrita las razones que con esta seran. El tesorero dijó que la Reyna y ellos estaban prestos de abrazar la paz, cuando se tratase sincera y seguría, mas que por agora la Reyna estada advertida que algunos ministros de Su Alteza habian escrito a lugares de Holanda como se trataba de entregarlos al Rey, y que este era trato para meter zizaña entre ellos y para que la Reyna aflojase sus fuerzas y el Rey hiciese su hecho. Respondi que no seria sino discurso de algun curioso, porque Su Alteza y los suyos trataban con toda llaneza y sinceridad y que no se persuadiese otra cosa. Dijó que el tenia las cartas que se las habian embiado de Holanda.

En veinte del mismo me llamaron; y hablome solo el secretario, que me dijó que la Reyna habia respondido a la carta de Su Alteza y me dio la que he dado, y que en cuanto al negocio, por agora combenia que la Reyna procediese en esta forma y sin mas me despidio. El contralor pidio licencia á la Reyna para que yo le hablase porque

yo lo descaba. Mandole que no lo hiciese, sino fuese en compañía de Lord Cobhan, de suerte que por quitar gelozia no quizo hablarme. Asi mismo, procurá despedirme del tesorero que rehusó le hablase solo, como asi mismo hizo Cobhan.

CXXVIII.

TRADUCTION.

J'arrivai le 2 juillet à Gravesande en compagnie d'Augustin Grafina, qui poursuit son voyage pour se rendre à la Cour. Je restai là (à Gravesande), pour ne pas me présenter à la Cour avec lui. Son voyage en Angleterre pour affaires intéressant le service de la Reine, était publiquement connu. Quant à moi, je m'arrêtais encore à Gravesande pour savoir des seigneurs du conseil, qui avaient demandé à Son Altesse d'envoyer quelqu'un (en Angleterre), si je pouvais me montrer en public ou si je devais me rendre à la Cour secrètement.

Le 4 de ce mois (de juillet) Grafina m'envoya un homme à lui pour m'appeler à Londres, où je saurais ce qui se passait. Le même jour j'arrivai à la cité et me logeai dans la maison du susdit. Je voulus savoir tout de suite de lui s'il avait remis la lettre à la Reine et ce qui se passait d'important; je trouvai qu'il était très ennuyé et n'avait plus la même apparence d'entrain que pendant le voyage. Il dit qu'il avait eu une entrevue avec Lord Cobham (celui qui l'avait employé). Grafina lui avait rendu compte de ce qui s'était passé avec Son Altesse, et que le Prince, en le congédiant, lui avait déclaré n'avoir pas de commission du Roi pour traiter avec la Reine. Lord Cobham s'était ému de cette déclaration, mais Grafina avait ajouté que Son Altesse lui avait remis une lettre et m'envoyait pour donner des explications. Grafina me dit (aussi) que Cobham n'avait pas voulu recevoir la lettre. Il lui avait ordonné de la garder par devers soi (et Grafina me la montra) jusqu'à ce que, lui (Cobham), eût rendu compte de tout au grand trésorier. Pour ce qui me concernait, Cobham eut préféré avoir affaire à une personne d'une autre nationalité, parce qu'à son avis, je serais fort partial.

Le soir du même jour, on envoya chercher Grafina. Il fut reçu par Lord Cobham, avec qui se trouvait le trésorier. Celui-ci prit la lettre de Son Altesse pour la Reine et écouta la relation de Grafina, sans rien dire.

Le 5 du même mois (de juillet), on m'appela à Greenwich, où était la Reine, et l'on m'indiqua une maison retirée, où je restai jusqu'au coucher du soleil. Je reçus alors la visite du secrétaire de Lord Cobham, qui me dit de l'accompagner, en ayant soin de le suivre à quelque distance, jusqu'à l'habitation du trésorier. J'y rencontrai Lord Cobham et le contrôleur. Après que je les eusse salués et complimentés, le trésorier commença un discours

sur les motifs qui avaient engagé la Reine à envoyer du monde dans ces États (les Provinces-Unies). Il en vint enfin à justifier sa Souveraine par les raisons exposées dans son mémoire. J'écoutai tout cela attentivement sans répondre. Je dis seulement que le comte de Leicester s'était, au nom de la Reine, fait prêter serment de fidélité par les États en qualité de gouverneur et de lieutenant, que jusqu'ici le Prince avait entendu les choses autrement et que ce fait, comme toutes les autres démonstrations si hostiles, jetait la confusion dans son esprit, ne sachant où en voulait venir la Reine. Le trésorier répondit que, dans l'affaire de la prestation du serment, la Reine n'avait pu agir autrement, parce que les États lui avaient fait de vives instances pour pouvoir s'autoriser de son nom et dire qu'ils tenaient d'Elle un gouverneur et un chef. Pour ce qui concernait les troupes anglaises dans les Provinces-Unies, il était absolument nécessaire de défendre ce pauvre pays contre les exactions d'une soldatesque étrangère, qui lui causaient tant de dommage en troublant son commerce avec l'Angleterre, commerce que la Reine voulait maintenir. Il ajouta que la Reine leur avait donné l'ordre de se réunir à trois (lord Cobham, lord Burgley, grand trésorier, et sir James Croft, contrôleur) pour écouter ce que j'avais à dire de la part de Son Altesse. Je répondis qu'après avoir baisé les mains à Sa Majesté (la Reine), l'avoir remerciée de l'excellente opinion qu'Elle avait de la bonne volonté et des intentions sincères de Son Altesse, et lui avoir fait part de toute l'ardeur que le Prince, si elle le voulait bien, mettrait à la satisfaire en traitant de la paix, je n'avais plus rien à déclarer, ni autre chose à faire que d'entendre ce que Sa Majesté la Reine déciderait à cet égard et ce que diraient Leurs Seigneuries, ses conseillers. Le trésorier répliqua qu'il me trouvait très discret, et m'adressa d'autres compliments très flatteurs, parce que je ne voulais exposer tout d'un coup ma manière de voir; mais il estimait que je pouvais bien le faire pour gagner du temps, puisque l'affaire était urgente. Je répartis que certes ma mission se bornait à représenter que j'étais venu seulement à l'effet de connaître la résolution de Sa Majesté (la Reine), sur ce qu'il y avait à faire au sujet de cette négociation. Et je conclus en les priant de faire leur rapport à Sa Majesté (la Reine) et de me donner une réponse.

Le 6 du même mois, Grafina fort ennuyé, et craignant d'encourir la disgrâce de la Reine et de ceux du Conseil, me rapporta que la Reine avait déclaré sa dignité froissée parce que Son Altesse (le prince Parme) avait écrit dans sa lettre qu'Elle (la Reine) désirait la paix. Et ceux du Conseil avaient reproché à Grafina d'avoir outrepassé les termes de sa commission. Ce que celui-ci niait, et il m'assurait qu'il n'avait pas dit que la Reine désirait la paix, mais qu'Elle serait heureuse d'entendre parler et de traiter de la paix. S'il entendait que ces paroles lui étaient attribuées dans la lettre (de Son Altesse), il ne l'ouvrirait pas, parce que cela aurait compromis les affaires. Je lui répondis que s'il était sûr de n'avoir pas dit ce qu'on prétendait, Son Altesse ne devait point l'écrire. Et en effet, je lui affirmai sur ma tête qu'on ne trouverait rien autre que ce qu'il avait dit. Cette affirmation le consola, et il me dit que pour le pousser à faire ce voyage (d'Angleterre aux Pays-Bas), ils l'avaient choyé tout le temps, et ne l'avaient pas laissé tranquille dans sa maison qu'il n'eût délaissé toutes ses affaires pour aller les servir. Il avait dépensé pour cela son argent et perdu son temps, dans l'espoir d'une récompense d'autant plus grande, qu'ils désiraient beaucoup que Son Altesse

leur envoyât un ambassadeur. Et aujourd'hui qu'il avait travaillé pour eux si laborieusement, il ne rencontrait plus chez eux ni bonne foi, ni parole, ni loyauté. Chacun d'eux cherchait à tirer son épingle du jeu, alors que tout d'abord c'était à qui se mettrait en avant. Il soupçonnait même le trésorier de vouloir rompre les négociations, parce qu'elles n'avaient pas suivi la voie où il avait cherché à les engager.

Grafina retourna à la Cour, et déclara à Lord Cobham, avec beaucoup de fermeté, qu'il n'avait pas dépassé les termes de sa commission, et que Son Altesse (le prince de Parme) n'avait pas écrit ce qu'on lui faisait dire.

Le jour suivant, ils m'envoyèrent chercher. J'allai directement au logement du trésorier, où se trouvaient Cobham et le contrôleur. Avant de vouloir s'exprimer, ils firent appeler le secrétaire (d'État) Walsingham. J'en fus quelque peu surpris, parce que jusqu'alors ils avaient donné à entendre qu'on négociait sans qu'il en connût la raison. Le trésorier dit que la Reine leur avait ordonné de se réunir pour qu'il fût établi en ma présence qu'Elle n'avait pas engagé ces pourparlers. C'est pourquoi ils enjoignirent (les trois Conseillers) à Grafina de dire comment il les avait entamés. Celui-ci déclara que, lors de son premier voyage, il était allé dans ces pays (les Pays-Bas) pour ses affaires, sans mission de personne, pour traiter avec Son Altesse. A cette occasion, Son Altesse apprenant qu'il résidait en Angleterre, avait voulu lui parler. Et lui, Grafina, avait dit de lui-même que la Reine était disposée à entendre parler de la paix. Et comme quelques ministres de la Reine étaient de cet avis, il avait cru, lui Grafina, que si Son Altesse envoyait quelqu'un (à la Cour d'Angleterre), cet envoyé serait parfaitement accueilli, et que cela pourrait faire quelque bien. Le Prince lui avait répondu qu'il n'en était pas sûr, mais que s'il lui était dépêché une autre personne de la part de la Reine ou de son conseil, il enverrait quelqu'un avec une commission pour traiter de la paix. C'est là ce que Grafina avait remis par écrit avec les autres paroles échangées. Le trésorier répéta alors la question : « Qui vous a commandé de dire que vous alliez (auprès du prince de Parme) de la part de la Reine, puisqu'elle ne vous envoyait pas. » Je me suis borné à répondre que milord Cobham m'avait écrit ce que je devais dire à Son Altesse, et que je ne croyais pas avoir dit que la Reine désirât la paix. J'avais dit seulement qu'Elle prêterait l'oreille (à des ouvertures de paix). Bodenan le sait bien, puisqu'il a la copie de la lettre. Le secrétaire (Walsingham) demanda si je l'avais. Je répondis affirmativement. Il me pria de la vouloir montrer pour éclaircir cette affaire. Je le suppliai de m'excuser de ne le pouvoir faire. Alors se levant, il dit qu'il demanderait la lettre même à la Reine, qui l'avait tenue jusqu'ici en sa possession sans la montrer à personne. Il alla la chercher, l'apporta aussitôt et la lut. Ils virent alors que les paroles en question n'y étaient pas ; mais le trésorier commença à traduire les premiers mots de la lettre, en disant qu'il se pouvait bien que Son Altesse l'eût écrit, alléguant que quoique Grafina eût reçu ses instructions de Cobham, elles viendraient de la Reine, mais qu'en effet, ces pourparlers de Grafina avaient été engagés occasionnellement.

Tout de suite le contrôleur commença à s'excuser comme un homme qui avait peur d'une disgrâce, disant que je savais bien que son agent était venu à Dunkerque pour racheter des chevaux, et que j'étais venu à lui parler au sujet de la paix qui pouvait se négocier entre les

deux royaumes, et que le dit agent m'avait fait part des bonnes dispositions de l'Angleterre à cet égard. Et moi j'aurais promis de l'écrire à Son Altesse, et que cela l'agent l'avait fait savoir au trésorier. C'est vrai, dit celui-ci, que le précité agent était allé pour entendre ce que Son Altesse répondrait à ma proposition. Je demandai poliment pardon au contrôleur de ne pouvoir en cette affaire dire que la vérité, quand il y serait allé de l'honneur et de la vie de mon propre père. Et je déclarai comment son agent était venu à moi de sa part et m'avait dit qu'il venait pour me faire savoir que, si je pouvais demander à Son Altesse d'envoyer quelqu'un en ce pays (l'Angleterre), sans doute s'engageraient des négociations de paix dans l'intérêt des deux États. Il me pria de vouloir bien me rendre à Bruxelles pour négocier cela avec Son Altesse. Je déclinai cette proposition, mais je promis d'aviser le Prince; ce que je fis, et d'envoyer la réponse dès que je l'aurais reçue. Comme au bout de deux jours le dit agent était revenu auprès de moi pour tâcher de savoir le résultat, je lui annonçai que l'on m'avait accusé réception de mon avis, mais que jusqu'ici Son Altesse n'avait pris aucune résolution. Et comme le même agent insistait fortement pour que j'allasse de nouveau à la Cour afin d'engager Son Altesse à ne pas perdre cette occasion, disant que le trésorier était au courant de cette affaire et désirait la paix, je m'excusai comme précédemment de ne pas pouvoir le faire. Alors l'agent me voyant aussi décidé, me demanda une lettre pour le Secrétaire qu'il irait solliciter. Je la lui donnai, et il partit pour Bruxelles, où je le suivis quatre jours après pour traiter une affaire particulière. Là j'appris qu'il avait parlé à Son Altesse et répété de vive voix ce que j'avais écrit. Grâce à ces instances et à celles de Grafina et à d'autres transmises d'Anvers, Son Altesse se détermina à me laisser venir ici. Depuis, à différentes occasions, il m'ordonna de m'arrêter à Dunkerque, ce que je fis. De là j'avisai le contrôleur et, comme le dit agent s'était trouvé depuis avec moi à Dunkerque en compagnie d'André de Loo, et que tous les deux étaient allés solliciter Son Altesse, le trésorier demanda à Croft s'il avait ordonné à son agent d'aller avec André de Loo. Le contrôleur ne put le nier. Le trésorier dit alors : « il me paraît que ce jeune homme a outrepassé les ordres de son maître, vu qu'envoyé pour racheter des chevaux, il s'est mêlé de négociations. Il sera bon de le châtier. D'Anvers nous avons reçu plusieurs lettres, et j'en ai vu une de monsieur de Champagney, relative aux affaires de cette ville. »

Le Secrétaire dit : « Pour ma part, je ne sais pourquoi Son Altesse vous envoie, puisqu'Elle écrit ne pas avoir de commission du Roi, et après avoir déclaré d'abord à Grafina que, s'il le voulait, elle enverrait une personne munie de pouvoirs. Le Prince, ce semble, avait eu tout le temps de recevoir une réponse d'Espagne au sujet de cette affaire. » Je répondis que, si le Prince n'avait pas pour le moment cette commission, je croyais que dès que la Reine lui aurait fait connaître sa volonté et le voudrait employer, il aurait ample commission. Il n'aurait pas poussé aussi avant cette affaire, s'il n'avait été sûr de pouvoir la conduire à bonne fin. « Très bien, dit le secrétaire (Walsingham). Je crois que le Prince recevra pleins pouvoirs; mais comme prince de Parme il peut avoir écrit cette lettre et faire le service du Roi convenablement. »

Le 14 de ce mois, on me fit appeler. Le trésorier et Lord Cobham s'étaient réunis, et le trésorier me dit que la Reine avait appris que je désirais parler en particulier à Lord Cobham

et qu'elle les avait délégués pour que devant eux je dise librement ce que j'avais à dire. Je répondis que je désirais parler tant au trésorier et au contrôleur qu'à Cobham, et que tout ce que j'avais à leur dire de la part du Prince, c'est que j'étais chargé de les voir et de les remercier de leur désir, dont Son Altesse avait été informée, d'avancer une aussi bonne négociation qu'ils avaient engagée. Le trésorier me demanda que, pour le cas où certains ministres auraient mis quelques soupçons dans l'esprit de la Reine, je voulusse mettre par écrit ce que j'avais dit. Je m'excusai de ne pouvoir le faire. Mais il insista pour que je le fisse, parce que, pour leur décharge, ils avaient besoin de renseigner la Reine, et que le faisant de vive voix, il pourrait en résulter une certaine contradiction entre leurs dires et les miens. Je répondis qu'afin de lui prouver pour ma part que je voulais m'employer de tout mon pouvoir à la réussite d'une négociation aussi chrétienne, je le ferais; et en conséquence, je donnai, par écrit, les raisons qui accompagnent la présente. Le trésorier dit que la Reine et eux étaient prêts à conclure la paix du moment qu'il en était traité sincèrement et sûrement; mais que pour le moment la Reine était avertie que quelques ministres de Son Altesse avaient écrit à des villes de Hollande qu'on négociait leur remise au Roi, et que ces négociations avaient pour but de les diviser, d'affaiblir la puissance de la Reine et de permettre au Roi de faire son affaire. Je répondis que ce n'était là que des propos d'indiscrets, attendu que Son Altesse et ses ministres traitaient avec toute netteté et sincérité, et qu'il ne fallait pas leur attribuer d'autres intentions. Je dis que le Prince possédait les lettres envoyées de Hollande.

Le 20 du même mois (de juillet) ils me firent appeler. Le secrétaire (Walsingham) prit seul la parole. Il me dit que la Reine avait répondu à la lettre de Son Altesse et me donna cette réponse que j'ai transmise. Quant à la négociation, ajouta le secrétaire, il convenait pour le moment que la Reine procédât de la sorte; et, sans plus me dire, il me congédia. Le contrôleur demanda à la Reine l'autorisation de s'entretenir avec moi, que c'était mon désir. La Reine ne lui permit pas de m'entendre, sinon en présence de Lord Cobham. Il y renonça donc pour ne pas exciter de jalousie. Il en fut de même du trésorier et de Cobham, qui ne voulurent pas m'accorder un entretien avec chacun d'eux en particulier.

CXXIX.

ALEXANDRE FARNÈSE AU ROI PHILIPPE II.

(Archives de l'audience, registre aux lettres d'Alexandre Farnèse au roi Philippe II, fol. 50.)

Nuyts, le 3 août 1586.

Sire, Aprez avoir heureusement achevé l'emprinse de Venlo, et assuré la rivière de la Meuse, je me resoluz, avecq l'avis de ceulx des consaulx d'Estat et de guerre de

V. M. prez de moy, de m'attacher à ceste ville de Huys ¹, qui est de l'estat de Coulongne, occupée par surprinse passé longtems par le Conte de Moeurs, partisan de l'apostat Truxès, où, oultre le grand butin qu'il y fait, il a faiet mil maux, et tenu en subjection toute ceste contrée. Et afin que V. M. sçache les principales causes qui m'ont meü à ceste résolution, l'une a esté pour me faire maistre du Rhyn et en oster le commerce aux rebelles, ausquelz ne restoit que ceste seule rivière, pour ce que jà nous avons la Meuze, la Wale et l'Isle. Et comme le Rhyn est la principale, dont mesme sorte celles de la Wale et l'Isle, il me sembloit qu'incommodant par là l'ennemy, j'asserois Nymeghen, Zutphen et Doesbourech, et mélierois grandement le pais de l'obéissance de V. M. pour les vivres, qui peuvent venir d'Allemagne, qui est ce dont nous avons le plus de besoing. L'autre cause, et qui est bien la principale, a esté pour assurer cest estat de Coulongne, que sans faulte nulle se perdoit, pour ne pouvoir l'Electeur resister à ung si puissant ennemy, n'ayant assistance ny du Pape, ny de l'Empereur, ny du Duc de Bavière, son frère, ny d'autre Princee de l'Empire. De manière qu'il n'en pouvoit plus, et estoit forcé ou qu'il abandonnât le tout, ou qu'il print party avecq quelque Princee estranger. Et si V. M. se souvient de ce que je luy ay faiet déclairer de bouche par le président Richardot, et la practique que, du temps d'Alençon, les François avoient avecq Truxès pour résigner l'archevesché à ung filz du duc de Lorraine, ou du duc de Vaudemon, Elle peult s'asseurer que l'Electeur moderne se trouvoit en telz termes, qu'apparemment il s'eust laissé mener à chose par trop préjudiciable au service de V. M., non tant par élection ou par faulte de bonne volonté, que par pure contrainte; se voyant abandonné de tout le monde. Celà, dis-je, m'a meü à ceste résolution, oultre que V. M. m'a tousiours si expressément enchargé d'ayder ledit Electeur, comme aussi je lui ay souventes fois assuré de sa part. Ainsi je suis arrivé devant ceste diete ville le xi du mois passé, avecq l'armée de V. M., où se sont vaincues les difficultez, et usé toute la diligence, qu'humainement a esté possible, nonobstant les saillies, qu'à diverses fois, ont faiet ceux de dedans, qui estoient en nombre de douze à treize cent soldats. L'artillerie en nombre de trente pièces estant plantée en un nuict, j'envoyay, le 24 dudit mois au poinct du jour, ung mien trombette, à ceulx de dedans pour les sommer en la manière accoustumée; lesquelz respondirent si courtoisement, que j'euz grand espoir que, sans attendre batterie, ilz viendroient en appointment, chose que je désirois beaucoup, pour non rien hazarder, pour éviter l'effusion de sang et pour garder entière une ville si principale. Brefz ilz déclairèrent estre contens de traiter, et à cest effect envoyèrent quelques ungs d'entre eux hors de leurs portes; qui fut cause que je m'approchay, quasi jusques sur le bort

¹ La ville de Nuyts, sur le Rhin, avait été surprise le 20 mai 1585 par Adolphe, comte de Nieuwenaar et de Meurs, pour le compte de Truchsess. Voyez-Bon, liv. XX, fol. 55 v^o.

du fossé pour estre plus à la main, s'il se devoit resouldre et conclure quelque chose. Eux tirèrent la practique à la longue, et jusques environ une heure aprez midy, que, ou par mechanceté leur, ou par quelque accident et lorsque nous y pensions le moins, ilz commencèrent à tirer et contre noz gens, qui estoient lors à descouvert, et contre moy, qui leur estoit si proche, et qui fuz en mil dangers avant pouvoir me remettre aux trenehées. Les nostres firent le mesme, secondez de l'artillerie, qui tira furieusement contre la ville. Moy, peu informé de la cause de ce désordre et désirans d'avancer temps, leur renvoyoy un trombette, me plaignant du tord qu'ilz m'avoient fait, et toutesfois leur déclairant, que je me contentois de continuer le traité si eux voullotent, comme ilz faingnèrent voullotir, insistans toutesfois que je leur sceisse entendre le party que je prétendois leur faire. Et si bien la raison voullotit qu'eux fussent les premiers à demander, toutesfois pour non reparer en chose de si peu d'importance, je leur envoyoy par escript les articles que je leur offrois, si honorables et avantageux, qu'ilz ne pouvoient désirer d'adventure. Mais eux, qui prétendoient nous tromper, dilayèrent tout ce jour là, toute la nuit et jusques au lendemain matin, environ les 7 à 8 heures, qu'ilz respondirent qu'estant la ville non de V. M. ny du duc de Bavière, mais de l'Empire, ilz ne pouvoient me respondre sans participation et ordres de leurs supérieurs, me demandans temps de huit jours pour les en advertir. Moy extrêmement fesché de ceste tromperie et d'avoir perdu 27 à 28 heures de temps aprez la batterie assise, feiz battre furieusement, bien marry que pour avoir commencé trop tard, je ne pourrois de tout achever à ce bon jour feste de S^t Jacques, qu'aultrement je et toute l'armée confioins nous debvoir estre heureux. La batterie se feit en deux lieux pour faire deux bresches; et sur les cinq heures du soir ne voyant encoir les affaires disposez pour donner assault, feiz que 18 ou 20 espagnolz du costé de leur bresche se saisirent d'un gros tour, où à demy abbatu par nostre artillerie qui dominoit ladiete bresche, comme aussi les Italiens se logèrent à la porte rompue de l'aultre bresche où les ungz et les aultres se maintiendrent toute la nuit. Le lendemain matin, 26 dudit mois, faisant continuer la batterie, ilz demandèrent de parlementer, dont je monstray faire peu de compte. Mesmes pour plus les intimider, feiz rechasser dedans la ville deux soldatz qui s'estoient au mesme instant venuz rendre. Et peu aprez, soubz la parolle d'un capitaine Espagnol qui estoit à la garde, sortirent trois capitaines de dedans pour traiter d'appointement, ores que souvent l'on leur eust crié qu'il n'y avoit aultre appointement que miséricorde. Les Espagnolz que j'avois fait tenir en esquadron, comme toute le reste de l'armée, et commandé de s'avancer et loger dedans la porte au plus grand nombre qu'ilz pourroient, voyans sortir lesdits capitaines ennemiz, commencèrent à jetter criz, et furieusement courir à la bresche, laquelle aprez y avoir combattu, ilz forcèrent, et ainsi entrèrent dedans pesle mesle, les ungs et les aultres, où ilz feirent tout passer par le fil de l'espée, pardonnans seulement aux femmes et

enfants, et à petit nombre de bourgeois. Le gouverneur de la place, qui estoit jeusne homme assez hazardeux, mais l'ung des plus perniceux du monde, ayant esté blessé le soir devant, fut trouvé en son lit et le mesme soir estranglé avecq environ une trentaine d'aultre, recepvant le juste chastoy de leur mechanceté, laquelle fut si grande, qu'ilz avoient miz en diverses maisons des trainées de pouldre, par le moyen desquelles le feu se meit en plusieurs endroits de la ville. A quoi ne se peut aucunement remédier. De manière qu'à quatrevingt ou cent maisons près, la ville a esté entièrement consumée. Chose à la vérité regrettable, et que j'ay beaucoup sentu, ores que Dieu ayt esté servy le permetre de telle sort. Et quoy qu'il en soit, le succès est de très grande importance, pour par iceluy s'estre assuré l'estat de ceste Eglise, et croy que V. M. en recevra un singulier contentement. L'ennemy tient encor la ville et chasteau de Berch sur le Rhyn, qui est du mesme Electeur. Et me pars d'icy déans ung jour ou deux pour m'y attacher, estant nécessaire de ce faire pour les chasser de ceste rivière, ores que l'on m'assure y avoir dedans des gens beaucoup, et la propre persone de Schenck. Cependant l'ennemy tache faire diversion de plusieurs costez, ayant surprins la villette d'Axelles, et menassant de mettre le feu en la Campigne. Et certes il est à regretter que je n'ay gens d'avantage et moyen de les sustenter, pour ce qu'en ceste conioncture il y avoit apparence de faire grans progresz. De tout ce qui succèdera, V. M. sera advertie ponctuellement.

 CXXX.

LE PRINCE DE PARME AU ROI PHILIPPE II.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 141.)

 Nuyts, le 4 août 1586.

(*Copia de un parrafo de carta descifrada*). Tube aviso como en muy breves dias llegó Agustin Grafiña á Dunquerque, donde se acompaño con Guillermo Bodenan; y fueron entrambos a Cales, de donde pasaron á Inglaterra. Despues, partió Andres de Loo, remitido á lo que trahian los dichos Grafiña y Bodenan, con cartas mias de muy pocos renglones en lengua italiana para el gran tesorero y contralor, agradeciendoles la buena voluntad y animandoles á continuar en su buen proposito. Hasta agora no ha vuelto ninguno de ellos, ni he penetrado cosa ninguna en lo que toca á esta negociacion ni puedo atinar la resolucion que tomaran. aunque de algunos dias á esta parte parece

que en aquel Reyno vayan muy solícitos en levantar gente y en haecr otros aprestos y provisiones para la guerra, si bien por otra parte se entiende que la Reyna y parte de su consejo la aborrecen y querrian la paz. Lo que yo mas siento en este negocio verme hasta agora sin claridad de la Real voluntad de Vuestra Magestad, la cual deseo tanto acertar que, aunque hasta ahora me parece que no ha pasado los límites que combiene y me consta que habemos ganado en ello por las largas y dificultades que el gran Tesorero ha puesto en lo que tocaba al asistencia de Licestre, estoy todavia con pena y con mayor estaré si se me ofrece ocasion de pasar adelante en la platica, y no me llega la orden de Vuestra Magestad de como me habré de gobernar, con que espero que no podrán tardar ya en llegar los despachos con esta resolucion, y con las provisiones de dinero que habra sido servido Vuestra Magestad mandarme proveer.

 CXXX.

 TRADUCTION.

Copie d'un paragraphe d'une lettre déchiffrée. J'ai eu avis qu'au bout de quelques jours Augustin Grafina est arrivé à Dunkerque, d'où il est parti en compagnie de Guillaume Bodenau. Ils sont allés ensemble à Calais, d'où ils ont passé en Angleterre. Ensuite est parti André de Loo, conformément aux instructions emportées par lesdits Grafina et Bodenau. Je lui ai remis des lettres de quelques lignes en langue italienne pour le grand trésorier et le contrôleur, afin de les remercier de leur bienveillance et de les encourager à poursuivre leurs excellents desseins. Jusqu'à ce jour je n'ai vu revenir personne d'eux, et je n'ai rien pu conjecturer au sujet des négociations (avec l'Angleterre) ni pu deviner la résolution que prendront les Anglais. Seulement, depuis quelques jours, il parait qu'il se fait dans le royaume de vives instances pour que le gouvernement lève des troupes et fasse d'autres apprêts et provisions pour la guerre, bien que d'autre part l'on apprend que la Reine et quelques membres de son Conseil l'abhorrent et voudraient la paix. Ce qui m'affecte le plus en cette affaire, c'est de ne pas savoir au juste à quoi m'en tenir sur la royale volonté de Votre Majesté. Je désire fort la connaître, quoique je ne pense pas avoir outrepassé les limites de la mission qui m'est dévolue. Et dans la mesure de ce que je pouvais faire, je crois avoir obtenu ce résultat avantageux d'avoir amené le grand trésorier à mettre sérieusement obstacle à l'envoi de secours à Leycester. Toutefois, je suis embarrassé pour le moment, et je le serai encore plus si je suis amené à pousser plus avant les négociations, n'ayant pas encore reçu d'ordres formels de Votre Majesté au sujet de la conduite que j'aurais à tenir. Ces

ordres, j'espère que je ne tarderai pas à les recevoir, avec l'avis de la résolution adoptée par Votre Majesté et de l'envoi des fonds qu'Elle a donné ordre de me procurer.

CXXXI.**LE PRINCE DE PARME AU ROI PHILIPPE II.**

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 390, fol. 135.)

Nuyts, le 4 août 1586.

Escritas las que ban con esta, ha llegado Guillermo Bodenan, y dadome relacion, de palabra y despues por escrito, de todo lo que ha pasado en este su viage, que podra Vuestra Magestad mandar ver por la copia de la dicha relacion, que va aqui, como tambien la de la carta que me responde la propia Reyna y del papel que allá han hecho hacer á Agustín Grafina y embiadomele con ella. El negocio es que como han visto tardar tanto la ida del que aguardaban, y que al cabo se les dice que no hay autoridad de entrar en comunicacion de parte de Vuestra Magestad, mas que se procuraria cuando se tubiese claridad de lo que pretendia en este particular, se han dado á entender que no hay de esta parte dispusicion para ello, mas que se vaya camino de engañarlos y ponerlos en difidencia con las provincias rebeldes; y por estar puestos en el punto de su reputacion, non han hecho otra cosa que procurar por todas vias justificar de no haber mendigado ni hecho diligencia ninguna por trabar esta negociacion, negando las idas y venidas y correspondencia de algunas personas, que han escrito sobre la platica de su orden de ellos y haciendo hacer al Grafina el testimonio, que embian por escrito, por fuerza, sin hacer mencion de su segunda venida por aca ni de la de Andres de Loo, ni de lo que me refirió el primero en particular de parte de la propia Reyna.

En fin bien se hecha de ver lo que deseaban, la introducion de la platica de reconciliacion y las esperanzas que tenian de salir con ello, pues de algun tiempo aca han andado tibisimos en probeer al Conde de Lecestre de la gente y dñero que pedia; y agora pareciendoles que en Vuestra Magestad no haya la dispusicion que pensaban para ello, dan la color que pueden á lebantar gente, aunque en lo del dinero ban todabia escasos. El negocio es que pues ha habido evidentemente remision en lo de reforzar á Lecestre, quo tan á proposito nos ha venido pues se han hecho estos tan buenos progresos sin

habernos los estorbado, y no ha dejado de dar que pensar lo que Grafina y Andres de Loo han publicado en Amberes, dando por la parte de Inglaterra la paz por hecha cuando Vuestra Magestad fuese servido de querer abrazarla; no me parece se ha perdido nada, por mas falsos que hayan andado y mala intencion que hayan tenido; que cuanto á mi nunca he creido que hiciesen virtud sino constrenidos del miedo que tienen de la grande potencia de Vuestra Magestad. Yo pienso parar aqui sin hacer otro movimiento hasta que se me abra otro camino ó se me dé ocasion para ello; y entretanto espero me llegará la orden de Vuestra Magestad de como será servido mandar que yo me gobierne; y asi guiandola como haré puntualmente, no podre errar el servicio de Vuestra Magestad, que es lo que tengo siempre delante de mis ojos. Pues se trata de esta materia, no dejaré de decir a Vuestra Magestad que habiendome el abad Grimani¹, que ha venido á traerme el estoque y capelo benditos de Su Santidad, que me ha hecho merced como á criado y hechura de Vuestra Magestad, hablando de parte de Su Santidad, animandome en lo que toca á la empresa de Inglaterra, no he salido á nada y estado siempre en terminos generales, diciendo que mandandome Vuestra Magestad, seria obligado á obedecer, como he hecho hasta aqui, poniendo en campo dificultades y que para tratar de ello con fundamento y como soldado, seria menester enterarme de los puertos, situaciones y pasos y fuerzas del reyno y de otras muchas cosas, tanto que en esto se ha alargado a decirme que no quedará Su Santidad satisfecho de esta mi opinion, dudando que pueda ser parte de estorbar la buena intencion que Vuestra Magestad tiene. He procedido de esta manera por todo buen respeto y saber que hablan de buena gana y guardan poco secreto, y de todo me ha parecido dar parte á Vuestra Magestad porque lo tenga entendido.

 CXXXI.

 TRADUCTION.

Comme je venais d'écrire les lettres ci-jointes, est arrivé Guillaume Bodenan, qui m'a rendu compte de vive voix et ensuite par écrit, des incidents de son voyage. Votre Majesté en prendra connaissance par la copie incluse de ladite relation. Je Lui envoie aussi une copie

¹ Pour plus amples renseignements à propos des négociations entre le Saint-Siège et Philippe au sujet de la guerre avec l'Angleterre, voyez le Baron DE HUBNER, *Sixte-Quint*, t. II, pp. 475 et suiv.

de la réponse de la Reine elle-même, et de l'écrit qu'ils ont fait faire là (en Angleterre) à Augustin Grafina. Cet écrit, ils me l'ont envoyé avec la susdite réponse de la Reine. Le fait est qu'ils ont attendu bien longtemps l'arrivée de l'envoyé espéré. Après tout ce temps on leur a déclaré qu'on n'était pas autorisé à entrer en pourparlers de la part de Votre Majesté, mais qu'on tâcherait d'obtenir cette autorisation du moment que l'on aurait vu clair dans leurs prétentions à cet égard. Alors ils ont donné à entendre que, pour notre part, nous n'étions pas disposés à entrer en pourparlers, mais que nous cherchions à les tromper et à les brouiller avec les provinces rebelles. Étant très susceptibles à l'endroit de leur réputation, ils se sont évertués à se défendre d'avoir rien demandé ni fait pour engager les négociations. Et à ce propos ils nient les allées et venues et les correspondances de quelques personnes qui, par leur ordre, avaient écrit au sujet des pourparlers à entamer; ils ont forcé Grafina de faire le témoignage qu'ils ont transmis par un écrit, où il n'est pas fait mention de son second voyage en ces pays (aux Pays-Bas) ni de celui d'André de Loo, ni de la communication particulière qu'il a été le premier à faire de la part de la Reine elle-même.

Enfin, il faut tâcher de voir ce qu'ils désirent, comment l'on doit s'y prendre pour entamer les pourparlers au sujet de la réconciliation, et de quelle manière ils espèrent y arriver; car de tout ce temps-ci ils ont été très lents à fournir au Comte de Leycester les troupes et l'argent qu'il demandait. Aujourd'hui, croyant que Votre Majesté n'est pas disposée, comme ils le pensaient, à traiter d'un accord, ils cherchent tous les prétextes possibles pour s'excuser de lever des troupes, bien qu'ils se montrent très chiches pour dépenser de l'argent. Le fait est qu'il y a eu suspension de l'envoi des renforts à Leycester. Cette suspension de secours est venue bien à propos pour nous; elle a permis à nos armes de faire bien des progrès, qu'ils n'ont pas cherché à empêcher. Ce qui a donné aussi à réfléchir, ce sont les déclarations publiques à Anvers de Grafina et d'André de Loo, donnant au nom de l'Angleterre la paix pour faite du moment que Votre Majesté en voudrait bien. Je ne trouve donc pas qu'on ait rien perdu, si faux et mal intentionnés qu'ils aient pu être. Quant à moi, je n'ai jamais cru à la sincérité de leurs intentions pacifiques, si ce n'est sous l'empire de la crainte qu'ils éprouvent en songeant à la grande puissance de Votre Majesté.

Je pense m'arrêter ici sans faire d'autre mouvement, jusqu'à ce que j'aie trouvé une autre voie à suivre ou l'occasion de m'en ouvrir une. En attendant j'espère recevoir l'ordre de Votre Majesté au sujet de la ligne de conduite que j'ai à tenir. La suivant, comme je le ferai ponctuellement, le service de Votre Majesté n'aura rien à souffrir, car c'est le but que j'ai toujours devant les yeux. A ce propos je ne puis laisser de dire à Votre Majesté que l'abbé Grimani m'a apporté l'épée et le chapeau bénits par le Pape, faveur qui m'a été faite comme à un serviteur et une créature de Votre Majesté. L'abbé est venu me parler de la part de Sa Sainteté pour m'encourager à m'employer dans l'entreprise d'Angleterre. Je ne me suis en rien prononcé à cet égard et m'en suis tenu tout le temps à des généralités, disant que si Votre Majesté me donnait des ordres, je serais obligé d'obéir comme je l'avais fait jusqu'ici. Je lui ai représenté les difficultés de l'expédition, déclarant que, pour la conduire sérieusement et en soldat, je devrais avoir des renseignements sur les ports, les positions, les passages et les forces du royaume et sur beaucoup d'autres choses. Enfin, je lui ai fait de telles

représentations, qu'il est allé jusqu'à me dire que Sa Sainteté ne serait pas satisfaite de mon opinion, dans la crainte qu'elle n'influence les bonnes intentions de Votre Majesté. J'ai procédé de la sorte en toute éventualité, et pour savoir qu'en ce qu'ils disent, ils prennent leurs désirs pour des réalités. J'ai cru devoir faire part de tout cela à Votre Majesté, pour qu'Elle sache bien à quoi s'en tenir.

CXXXII.

LE ROI PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 2218, fol. 60.)

Saint-Laurent, le 5 août 1586.

EXTRACTO. — *Condiciones con que se ha de aceptar el concierto con los Ingleses.*

Por una de vuestras cartas de 8 del pasado he visto como os resolvistes de embiar a Inglaterra a Guillermo Bodenan; y el dezir en los papeles que llevó, que no teniades comission ni orden mio para ello, ni para tratar de concierto, fué cosa muy acertada, aunque a Andrea de Loo no se lo pareciesse assi, porque no convenia otra cosa y harto en lo que se ha hecho. Veremos lo que obrara; y, si bien en la instruccion que dieron al dicho Andrea, den mas aparencia que nunca de hazer la emienda devida, no conviene fiar dessas muestras, de manera que se afloxe en nada de lo que es menester para si usar de invencion y artificio; y a os tengo advertido desto por carta de 18 de julio, que agora va duplicada, y alli se os dio facultad para tratar del concierto, diziendoos las condiciones con que se puede aceptar; y no se deve hazer con menos, aunque, si se viesse que ellos estan lejos de venir en ellas y de restituyr las plaças que me tienen ocupadas y vieredes que es a nuestro proposito entreterlos y dar tiempo sin dar luego el desengaño, lo podreys hazer; y en tal caso vereys si conberna dezir que me quereys consultar algo; mas si viniessen en lo que en la dicha carta señalo, procurareys prenderlos luego, yendo en el tratado desto con el cuydado que se os ha escrito de no recibir tiro ni caer en desreputacion y muy atento a procurar de dar alguna buena mano, si se pudiese, al de Lesestre, pues sin lo que mas importa, que era darle su merecido, aun para el mismo concierto seria esto harto á proposito. No han dejado de dar por acá algunas aparencias de lo mismo por via de conocidos Portugeses, pero con respuestas generales y muestras de buena voluntad, con que á estos se les ha ordenado que res-

pondan se satisfare sin desvio, mas sin dar tampoco lugar a que se entable por aca la platica, porque con esto os venga a caer toda en las manos y acudan de mejor gana á Vos.

El que vino por via de Italia, ha buuelto por el mismo camino. Sera bien que llegado alla le hagays dar 600 ducados de ayuda de costa; y si os pareciere que la renta que los dias passados se le dio de 200 ducados, se le cresca hasta 300, se lo podreys dezir assi, y avisadme de lo que hizieredes, para que se le haga el despacho.

CXXXII.

TRADUCTION.

EXTRAIT. — *Conditions auxquelles l'on peut accepter l'accord avec les Anglais.*

Par une de vos lettres du 8 du mois dernier, j'ai vu que vous aviez résolu d'envoyer Guillaume Bodenan en Angleterre. Dans les instructions qu'il a emportées, vous avez bien fait de déclarer que vous n'aviez ni ordre, ni commission à cet effet, bien qu'André de Loo ne fût pas de cet avis. Mais il ne convenait pas de s'y prendre autrement, et c'était suffisant pour la démarche qui a été faite.

Nous verrons ce que fera Bodenan; et, si dans l'instruction qu'ils ont donnée audit André, ils font plus que jamais montre de vouloir faire ce qu'ils doivent, l'on ne peut se fier à ces démonstrations, au risque de ne pas prévoir la dissimulation et les artifices dont ils pourraient user. Je vous ai prévenu de cela par ma lettre du 18 juillet, dont ci-joint le duplicat. Dans cette lettre je vous ai donné pouvoir de traiter du concert (de l'entente), vous indiquant les conditions auxquelles l'on peut l'accepter. C'est le moins qu'on puisse faire; mais si l'on voyait qu'ils sont loin d'admettre ces conditions et de restituer mes places fortes qu'ils occupent (dans les Provinces-Unies), et si vous vous aperceviez qu'il est de notre intérêt d'entretenir les pourparlers avec eux et de leur donner le temps de se décider sans courir le risque d'être leurré par eux, vous pouvez le faire; et dans ce cas vous verrez s'il convient de dire que vous voulez me consulter un peu. Mais s'ils admettaient les conditions que j'ai indiquées dans la susdite lettre, vous ferez en sorte de les prendre immédiatement au mot, et vous traiterez cela, en ayant soin, comme je vous l'ai écrit, de sauvegarder nos intérêts et notre réputation. Vous tâcherez aussi, au cours de ces pourparlers, de tendre la main à Leicester, si c'est possible. Car s'il importe de récompenser le concours qu'il nous apporterait,

il n'est pas moins important de le satisfaire, dans la mesure qu'il le mérite, en vue même de l'entente (avec la Cour d'Angleterre).

Les Anglais n'ont pas laissé que de nous faire entendre ici leurs dispositions (conciliatrices) par l'intermédiaire de quelques Portugais connus. Nous avons répondu à ces avances par des généralités et des protestations de bonne volonté, en enjoignant aux intermédiaires d'écouter avec bienveillance lesdites propositions, mais sans nous exposer à voir s'engager ici les pourparlers. Et cela afin que toute l'affaire de l'entente vienne à être remise entre vos mains, et qu'ils soient d'autant plus désireux de la traiter avec vous.

Votre envoyé, qui a passé par l'Italie, s'en est retourné par le même chemin. A son arrivée vous ferez bien de lui faire donner 600 ducats de gratification. En outre, si vous jugez que la rente de 200 ducats, lui accordée ces jours derniers, soit portée à 500, vous pourrez le lui déclarer. Avisez moi de ce que vous ferez, afin qu'on puisse expédier la dépêche à cet effet.

CXXXIII.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE SOMMIÈRE A SA LETTRE D'ESTAT
DU 7^{me} DE JUILLET ET TOUCHANT LA REDUCTION DE VENLOO. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 132.)

—
Saint-Laurent, le 20 août 1586.

Mon bon Nepveu, La reduction de la ville de Grave me donnoit quasi assurance du succès que à la faveur de Dieu est ensuivy devant celle de Venlo, ayant par vous esté recouverte et reunie à mon obéissance en si peu de jours, comme contient vostre depesche du 7^e de juillet, que pardeça fut receu le 28^e d'icelluy. Et semble que la vigilance et promptitude dont à esté usé à poursuivre et rompre quelques compaignies des chevaux que Schenck s'efforçoit y mectre, soit esté grande occasion pour acheuver ladiete entreprinse; trouvant les articles de ladiete reduction assez raisonnables, et de grand emport celluy où est diet que mes demaines seront acquietez de tout ce que pour le passé y pourroit prétendre le corps de ladiete ville, si vieulx je espérer que vous aurez depuis donné plus grand advancement à ce qui est du mesme quartier, et mesmes que telle ouverture de rivières caucera à mon armée tres grandes commoditez, et que ceulx de Hollande et Zeelande reseriront la subtraction du commerce, que petit à petit leur peult estre faicte. Et au reste vous préviendrez les attentats que le Conte de Leycestre

pourjete de faire en Brabant, comme aussi que du costel de Couloigne prendront les affaires quelque meilleur pied par la renommée de voz bons exploitz.

Il m'a esté plaisir d'entendre que mes lettres en langue allemande soient arrivées de bonheur, afin que vous en puissiez servir selon les occasions que rencontrerez. Si avez très bien fait de dresser le chemin vers le Roy de Poloigne, et moy bien aysé d'entendre le contenu de ses lettres et ce que auparavant luy aviez escript. Suivant quoy, et voyant son bon zèle je m'adviseray sur ce que vous semble debvoir estre fait de ma part en son endroiet; le mesme en regard du prince de Clèves, avecq la prevention que jugez necessaire avecq le Ducq son père. Et de ce que je resoulderay tant en l'ung que l'autre poinct, vous serez à son temps pleinement adverty; si que pour le présent vous est seulement envoyée lettre mienne au Sieur de Clervaulx, en la substance et de la date que demandez sur la fin de vostre susdicte lettre d'estat. A tant, etc.

CXXXIV.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME AVECQ LA REQUESTE DU PRINCE DE CHIMAY
TOUCHANT LES DEUX ESCOISSOIS. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 140.)

Saint-Laurent, le 20 août 1586.

Mon bon Nepveu, Sur la remonstrance, que me fut faicte au mois de septembre de l'an passé de la part du Prince de Chimay, que pour mieulx conduire la reduction de mes villes de Bruges et Dam avecq le pays du Francq à mon obéissance, et afin d'éviter aucune effusion de sang des y bons bourgeois catholiques, il s'estoit en son particulier chargé et obligé envers le coronnel Boit de mille florins, et envers le capitaine La Forest, tous deux Escossois, de cinq cens de pension annuelle, mesmes que pour mon service il s'en estoit très volontiers surchargé, je vous escripviz du 20^e dudict mois que eussies à me faire entendre, par rescription particulière, ce que pardelà avié ordonné pour recongnoistre les services des deux Escossois susdits, y adjoustant par quel moyen vous sembloit l'on pourroit relever ledit Prince de Chimay d'icelles deux pensions. Et comme du depuis je n'ay receu aucune responce vostre sur ce faict, et que ledit prince de Chimay a pardeça présenté aultre requeste cy enclose aux mesmes

fins, je n'ay secu faire aultrement que de vous dire le mesme que contient ma susdicte première lettre, et quand vous remectre ceste seconde requeste à ce que ouyz premiers ceulx qu'il appartiendra, vous me faietes la susdicte rescription contenant vostre avis, pour y prendre la résolution que au faiet l'on trouvera convenu.

CXXXV.

LE ROI PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 2218, fol. 66 et 67.)

Saint-Laurent, le 1^{er} septembre 1586.

ESTRACTO. — *Prevençiones de lo que se debera practicar para auxiliar a los Catolicos de Inglaterra en casa que se levantasen.*

A los 26 de julio se os respondio al despacho que truxo Juan Baptista Piata¹ tan larga y particularmente, como creo que avreys visto antes de recevir esta, y assi espero que no tardara mucha respuesta vuestra y aviso de lo que en todo aquello se os offreciere, y desde luego se yran haziendo para aquel intento las prevençiones necessiarias, no obstante lo que aqui dire.

De buena parte tengo aviso que los Catolicos de Inglaterra, de puro perseguidos y acasados, andan consultando entre si como gente desesperada de tentar ventura con las armas, confiados del favor de Dios; y aunque aviendome en tiempos passados hecho semejantes propuestas algunos de los que aca vienen, les hize siempre dezir que era el mas sano consejo sufrir y procurar de conservarse hasta mejor ocasion; pero agora entiendo que passa su justa indignacion tan adelante (aunque es quiza demasiado impaciente y atrevida) que podria ser, segun me afirman, verse presto algun motivo y por que si le hizieren y acertaren a ponerse en estado que se pueda esperar que siendo assistidas prevaleceran, no dexe por falta de socorro de hazerse este servicio á Dios. He querido comunicaros este aviso y preveniros para que vays mirando y aperebiendo con

¹ Jean-Baptiste Piatti, ingénieur. Voyez FEA, *Alessandro Farnese, duca di Parma*, pp. 88, 247, 582.

lo que se podria acudir y ayudarlos, viendo que se entablan bien tanteando de la gente que teneys agora en este exercito y de los 2000 Españoles que os llegaran presto de Italia lo que se les podria embiar, aviendo puerto seguro en su poder, y compartiendo al retirar el exercito de campaña la parte que conviniere en guarniciones y alojamientos de donde puedan acudir, si a caso fueren menester a este effeto con brevedad, no descuydando tampoco de tener echado ojo a la embarcacion necessaria de pleytas y huyas y barcas chatas que avisastes, todo con disimulacion y sin que pueda dar sospecha, pues no se haze para mas de estar a punto, para que si viniese ocasion, no se pierda. Yo os encargo que assi lo hagays, y de lo que se fuere entendiendo adelante, se os dara aviso.

De mano del Rey : « Deste capitulo se ha de sacar copia para embiar a Don Bernardino, y no de lo demas. Mirad si sera bien decir aqui que parece que para esto seria muy conveniente la de aquellas barcas, etc. Quiero decir de aquellas que aviso con el ingeniero que por esto allo, que serian tambien muy al proposito. »

Podra ser que, como otras veces que por lo passado me han dado semejantes avisos, se resuelva tambien este en humo, y que al tiempo de poner lo en obra falte á los dichos Catholicos el animo con las fuerças, y assi yo llevo puesta la mira en la traça que tenemos dada de que trata al principio esta carta; mas conociendo que, aunque para la empresa guiada de aquel modo, que es el mejor, nos seran de poco provecho o ninguno los dichos Catholicos, pero que sucediendo bien con el favor de Dios la empresa, seran de grande importancia para la conservacion, no me parece que conviene, si ellos se anticipan y ponen en buen estado, perderlos por no los asistir y ayudar, demas de que seria impiedad dexarlas degollar de que correvan gran peligro al cabo si no se fomentan y amparan; por esto estareys aperevido, como arriba se os encomienda, para lo que el tiempo mostrare, sin alçar la mano de nuestro designo y traça principal, pues todo tira aun mismo fin, y yremonos comunicando lo que alla y aca se offreciere.

CXXXV.

TRADUCTION.

EXTRAIT. — *Préparatifs à faire pour aider les Catholiques d'Angleterre en cas d'insurrection.*

On a répondu longuement et en détail, le 26 juillet, à la dépêche qu'a apportée de votre part Jean-Baptiste Piatti. Je crois que vous aurez vu cette réponse avant de recevoir la pré-

sente. Je crois donc que vous ne tarderez pas beaucoup à répondre à votre tour et à nous informer de tout ce que vous pensez à ce sujet. Au reste, on commencera dès à présent à faire les préparatifs nécessaires à cet effet, indépendamment de ce que je vous dirai présentement.

Je tiens de bonne part que les Catholiques d'Angleterre, de nouveau poursuivis et accusés, se concertent entre eux, en gens désespérés, prêts à courir les chances de la guerre et confiants en la protection du Ciel. Bien que dans le temps quelques-uns d'entre eux qui sont venus ici, m'aient fait semblable proposition, je leur ai toujours fait dire que le meilleur conseil qu'il m'était possible de leur donner, était d'endurer le sort qui leur était fait et de tâcher de se réserver pour une meilleure occasion. Mais j'apprends aujourd'hui que leur indignation est tellement grande (bien que prématurée et hardie peut-être), qu'ils sont prêts, comme on me l'assure, de se révolter; et s'ils le font, il est permis d'espérer qu'ils triompheront, pourvu qu'ils soient secourus; et j'aime trop servir la cause de Dieu pour ne pas leur donner ce secours.

J'ai voulu vous communiquer cet avis et vous prévenir pour que vous voyiez et examiniez avec quoi et comment l'on pourrait les aider. On voit qu'ils comptent pour les assister sur ce que vous pourrez leur envoyer des troupes dont vous disposez aux Pays-Bas et des 2,000 soldats Espagnols qui vous arriveront promptement d'Italie. Ils ont en leur pouvoir un port sûr. Vous aurez à tenir compte des troupes que vous devrez retirer de l'armée de campagne pour le service des garnisons et des quartiers, en tant que de besoin et sans perte de temps tout en ne perdant pas de vue la nécessité de se procurer les embarcations nécessaires (*pleytes, chattes*, etc.), comme vous l'indiquez. Ces préparatifs doivent être faits avec dissimulation et sans donner lieu à des soupçons, le tout afin d'être prêts à l'occasion et pour ne pas la laisser échapper. Voilà ce que je vous charge de faire, et il vous sera donné avis de ce qu'on aura appris (ici) ultérieurement.

De la main du Roi : « Il faudra envoyer copie de ce paragraphe à Don Bernardino, pas du reste. Voyez s'il convient de lui parler des embarcations qu'il faudra employer. J'entends celles qui nous sont indiquées par l'ingénieur que vous nous envoyez. Elles viendraient fort à propos. »

Il se pourrait faire que, comme d'autres fois où ils m'ont donné de semblables avis, cela se résolve en propos en l'air et qu'au moment d'agir le courage et les forces manquent auxdits Catholiques (anglais). Aussi je vous recommande de considérer ce que nous avons indiqué en tête de cette lettre. Mais sachant (d'avance) le meilleur moyen de conduire cette entreprise, ainsi arrêtée et réglée, et que lesdits Catholiques (anglais) nous seront de peu ou pas d'utilité pour l'engager, mais nous apporteront un concours important pour la conservation de nos conquêtes (éventuelles), je ne crois pas que s'ils prennent les devants et mettent bien les choses en train, il faille, au risque de perdre leur appui, ne pas les assister ni aider. Aussi bien ce serait un acte impie de les laisser écraser dans une situation aussi dangereuse, s'ils viennent à se révolter ouvertement. Le cas échéant vous vous rappellerez les recommandations que nous vous faisons plus haut, quitte à agir suivant les circonstances et sans vous écarter des lignes principales de notre plan. Car de part et d'autre nous nous proposons

en tout la même fin, et nous continuerons à nous communiquer réciproquement ce qui se passe ici et là-bas (en Espagne et aux Pays-Bas).

CXXXVI.

ALONZO DE LA LOO ¹ A ALEXANDRE FARNÈSE.

(Archives Farnésiennes à Naples, fol. 6.)

Madrid, le 6 septembre 1586.

Acaban de avisarme de casa del correo mayor como sale correo, y assi podre escrevir este renglon, para que Vuestra Alteza sepa el reçibo deste pliego en frances de III de agosto, que vimos aqui en dos del presente. Luego el mismo dia d'hoy embie a Su Magestad, que por mi tuvo la primera nueva del successo de Nuys, del qual se avia hablado muchos dias antes. Tambien represente a Su Magestad quanto Vuestra Alteza scrivio en lo de los prioratos de Borgoña y añady lo que pareçia al cardenal de Granvela en la mesma conformidad. Para toda la semana que entra, sera Su Magestad aqui para la proposiçion a las cortes, però por pocos dias, porque el principe Nuestro Señor y Ynfanta quedan en Santa Lorenço para a la buelta de Su Magestad yrse todos al bosque de Segobia.

El agente de Madama de Billy ² tiene ya su despacho, que son cartas a Vuestra Alteza y dos mil florines de pension en confiscaciones, como la tienen otras viudas.

Al sobrino de Foneq, visto lo que se advertio, desde aqui, se ha çercenado la pension de mil florines y reduzido la a quinientos, que aun son hartos en respecto de poco servicio.

El Illustrissimo de Granvela ternia necessidad de mas salud de la que tiene; cada dia toma baño de mañana, despues del mañana, y por la mañana se halla bueno, mas a la tarde le carga una calentarilla con la ronquedad de garganta y sequedad de boca, que mucho le trabajan, y pareçe que poco a poco se va acabando lo radical, para humeltaçion del qual aprovechan sus baños. Quiera Dios dalle la convalescençia que ha menester y el la Serenissima persona de Vuestra Alteza acrecente de mas victorias como sus criados deseamos.

¹ Alonzo de Laloo, secrétaire du Roi et du Conseil de Flandre, à Madrid.

² Jacqueline de Saint-Quentin, femme de Gaspard de Robles, seigneur de Billy, dont la notice figure au tome I, page 42.

CXXXVI.

TRADUCTION.

Ayant reçu de l'office du maître général des postes l'avis que le courrier allait partir, j'en ai profité pour accuser, en quelques lignes, à Votre Altesse la réception de sa lettre en français, datée du 3 août et dont j'ai pris connaissance le 2 de ce mois. Je l'ai envoyée immédiatement le même jour à Sa Majesté, qui a appris de moi la nouvelle du succès de Nuyts, dont l'on avait parlé il y a déjà quelque temps. J'ai mis aussi sous les yeux de Sa Majesté tout ce que Votre Altesse a écrit au sujet des pricurés de la Bourgogne, et ai ajouté à ma communication l'avis conforme du cardinal de Granvelle. Sa Majesté demeurera ici toute la semaine prochaine à cause de la proposition à transmettre aux Cortès. Mais ce sera pour peu de jours, parce que le Prince, notre Seigneur (le Prince héritier) et l'Infante, qui restent à Saint-Laurent, n'attendent que son retour pour aller tous ensemble au Bois de Ségovie.

L'agent de Madame de Billy a déjà reçu sa dépêche sous forme de lettre à Votre Altesse et d'un titre de pension de deux mille florins à payer sur le fonds des confiscations, comme la chose a lieu pour les autres veuves.

A la suite de renseignements venus d'ici, on a rogné au neveu de Fonck sa pension de mille florins, qui a été réduite à cinq cents. C'est assez, eu égard au peu de services qu'il a rendus.

Son Éminence le cardinal de Granvelle aurait besoin d'une meilleure santé. Tous les jours il prend des bains le matin et l'après-midi, et dans la matinée il se trouve bien, mais, le soir, il a une fièvre chaude, un enrouement de gorge et la bouche sèche; ce qui le tourmente beaucoup. Cependant la cause du mal s'en va peu à peu, grâce aux bains émollients qu'il prend. Veuille Dieu lui accorder la convalescence dont il a besoin et à Votre Altesse les nouvelles victoires que lui souhaitent tous ses serviteurs.

CXXXVII.

LE ROI PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 2218, fol. 68.)

Saint-Laurent, le 12 septembre 1586.

EXTRACTO. — *Que se auxilie á los Catolicos de Inglaterra.*

Por el aviso, que tendreys juntamente con esta carta, vereys que es llegada la ocasion para que os tengo apercebido, y quan necessario es acudir con la preteza posible a dar socorro y ajuda á los Catolicos de Inglaterra. La causa es tan de Dios que se puede tener por cierto su favor, y assi os encargo que luego les aiudays con los fuerças que vieredes convenir y se pudieren embiar, advirtiendo que quantas mas fueren yran mas seguras, no obstante que despues se podran yr cebando de alla, y de aca, en que avra de mi parte el cuydado, que me prometo de la vuestra en cosa en que tanto va, y assi os lo torno a encomendar quanto puedo.

Al margen de letra del Rey : Parece que la data desta es bien que sea algunos dias despues que esotra que sera de agora, porque no se caya en que se escribiera juntas.

Y a Don Bernardino escrivid que tampoco no envie este aviso sino con mucha certeza del exercito, y aun creo que sera bien que le envie de como queda aquello despues de dicho lo principal.

CXXXVII.

TRADUCTION.

EXTRAIT. — *Assistance à donner aux Catholiques d'Angleterre.*

Par l'avis joint à cette lettre vous verrez que l'occasion vous est offerte de reconnaître la nécessité de donner le plus promptement possible aide et secours aux Catholiques d'Angleterre. Cette cause est à tel point celle de Dieu, qu'on peut compter pour elle sur sa protec-

tion. Je vous charge donc de les secourir immédiatement avec les forces que vous jugerez convenir et qui pourront être envoyées. Plus elles seront nombreuses, plus l'expédition sera sûre. Nous entretiendrons ensuite le mouvement ici et là-bas, et à cet égard vous pouvez compter sur ma sollicitude, comme je compte sur la vôtre pour une entreprise aussi importante, que je ne puis trop vous recommander.

En marge de la lettre du Roi : Je trouve bien de postdater la présente, pour qu'il n'y ait pas confusion avec l'autre lettre que je date d'aujourd'hui.

Écrivez à Don Bernardino (de Mendoza) qu'il n'envoie pas non plus cet avis sans être bien certain de ce qui concerne l'armée. Je crois donc que vous ferez bien de le lui communiquer tel quel, après lui avoir dit le principal.

CXXXVIII.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME EN RESPONSE A SA LETTRE EN MATIÈRE D'ESTAT DU TROISIÈME D'AUGUST 1586, AU CAMP LEZ NUYS, ET TOUCHANT LA PRINSE D'ICELLE VILLE. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 147.)

Saint-Laurent, le 18 septembre 1586.

Mon bon Nepveu, Je suis esté actendant avecq bon désir vostre depesche du m^e d'aougst passé, pour confirmation des nouvelles que se divulguoient du bon succès de vostre emprinse sur Nuys ¹, et icelluy arrivé le second de ce mois. J'ay eu très grande rayson de prendre bien singulier contentement dudit succès, et des particularitez que sur ce m'escripvez, mesmes d'entendre les raysons et motifz tant importants que vous avoient incité de, après la réduction de Venloo ², vous attacher premiers audit Nuys, n'estimant entre les raysons que y alléguez estre la moindre, que par ledit moyen soyez maistre du Rhin, comme jà vous en aviez faict en peu de jours des rivières de Meuze, Jssele, dont le Rhin est la source, et que d'aulture part, non seulement l'archevesque Électeur de Couloigne, mais aussi tout l'Empire congnoistra par effect combien j'ay à cœur les assister de mes forces et occasions propres et raysonnables. Vostre extrême

¹ Voyez plus haut, page 465.

² Voyez plus haut, page 464.

diligence et bon ordre qu'avez donné à tout, pour surmonter une infinité de difficultez, est bien la principale cause d'ung si important succès, et que néantmoins n'avez (suyvant ma bonne intention) coupé aux assiégés les moyen et temps, ny les précipité de non se pouvoir garantir de ce en quoy, par leur opiniastreté, ilz ont voulu tomber; mais bien fault-il que je vous repreigne de nouveau pour le hazard, auquel vous vous estes mis, à estre tiré d'eulx à descouvert. Par où semble que ce procédant à double traict par eulx, leur estoit reservé le chastoy que méritoirement ilz ont receu de leur meschanceté. Ce qui debvroit donner exemple à ceulx de Berek et aultres lieux de mesme contrée, pour de bonheur se reconnoistre et non attendre le dernier poinet, estant bien marry (comme vous l'estes aussi) que ladicté ville ne soit rendue, comme bien eussions désiré, plus entière et sans si grand degast audit Électeur; mais puis l'accident du feu que s'y meet, estoit cause des trainées de pouldre que par malice ilz avoient de faict advisé mis en diverses maysons, et que de vostre costel l'on n'y a sceu remédier, tel meschef doibt estre imputé à leur mauvaise intention. Je scray au demeurant en actente d'aultres nouvelles de ce que du depuis aurez, à la faveur de Dieu, exploité, soubz la confidence que j'ay de la prévoyance et diligence dont procédez par tout, et que le mesme sera faict au quartier d'Axelles et ailleurs, où l'ennemy tasehe faire ses diversions pour rompre le cours des bons événemens succédez jusques à present.

CXXXIX.

« PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME TOUCHANT LA MALADIE DU CARDINAL DE GRANVELLE AVECQ ENVOY DE DEUX LETTRES AU CONTE CHAMPLITE, ET HAULT DOYEN ET CHAPITRE DE BESANÇON, PARLANT DU TRÉSPAS DUDIT CARDINAL, ET DATÉES DU 21^e DE SEPTEMBRE. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 154 v^o.)

Saint-Laurent, le 18 septembre 1586.

Mon bon Nepveu, Se continuant encoires, à mon grand regret, l'indisposition dont, dez quelques mois, a esté attainct le cardinal de Granvelle, et que plustost l'on remarque son mal prendre plus d'accroissement que non poinet d'amendement, à l'occasion de quoy (si la volonté de Dieu fut de disposer de luy aultrement que l'on ne désire), m'est

venu en mémoire le faict de l'archevêché de Besançon, et ce que sur icelluy j'escripviz tant au gouverneur et président en Bourgoingne, que aux hault doyen ¹ et chappitre de ladiete église, lorsque icelle dignité estoit encoires vacant par tréspas du cardinal de la Baulme ², afin qu'il fut procédé à une canonicque élection de leur futur archevesque, avecq plusieurs considérations plus amplement reprises par lesdictes lettres, dont aurez copie avecq cestés. Et d'aultant que vous sçavez combien il importe à mon service et au repoz de mon conté de Bourgoingne que l'archevesque de ladiete cité soit personnaige tel que convient, mesmes affectionné à mon service, et se faire se povoit subject et vassal de mondit conté ou aultrement originaire des pays de mon obéissance, je me suis advisé de vous prévenir de bonne heure de ce que dessus, afin que (au cas du susdit évènement) vous fassiez de vostre costel les offices que à ce seront nécessaires, et sans y perdre du temps, comme faict a esté après le tréspas dudit cardinal de la Baulme, que mes lettres dépeschées d'icy par courrier exprès arrivèrent trop tard et après que faiete estoit l'élection tant propre à la faveur dudit cardinal de Granvelle; se trouvant en outre par lettre dudit gouverneur de Bourgoingne, dont yra aussi copie avecq ceste, que advenant semblable vacance dudit archevesché; ledit hault doyen en estoit le plus capable pour sa longue expérience et congnoissance des affaires de celle église, outre le zèle et sincère affection qu'il a à mon service. Et depuis ha l'on entendu qu'il y auroit en Bourgoingne quelques enseignemens par lesquelz l'on trouvoit que j'ai droiet de présentation et nomination audit archevesché; et fut ordonné, au mois de décembre 1584, à feu mon conseiller d'estat Foneq d'escrire au susdit président de rechercher les titres et papiers que s'en pourroient recouvrer, afin d'obvier aux intentions et allégations des ministres de la court de Rome, si avant que mondit droiet de nomination fut si clair et notoire, comme auleuns donnoient à entendre, et par ce que ne se treuve pardeça à la main aulcune response dudit président sur ce; mais si aulcune faict il auroit, elle sera entre les papiers dudit Foneq encoires serrez, il sera à propos que, au plustost, vous vous faictes informer par les ministres de Bourgoingne de ce qui est du contenu en iceulx, en regard dudit droiet de nomination; vous envoyant ependant les deux lettres que trouverez dedans ce paquet au conte de Champlite et chappitre de Besançon, des quelles pourrez audit cas et aussi tost que vous recepvrez nouvelles assurées et certains dudit tréspas, user ainsy que trouverez convenir, en compaignie d'aultres vostres à eulx respectivement, afin que faisant perte de tel personnaige comme est ledit cardinal de Granvelle, puist ledit archevesché estre pouveu d'aultre de plus qualifié et de meilleure intention que l'on sçaura ren-

¹ François de Grammont.

² Le cardinal Claude de la Baume, archevêque de Besançon, mort le 14 avril 1584. Voyez notre tome I, page 55.

contrer audit chappitre en cestre conjointure d'affaires. Et de ce que y sera besoigné feray vous attendant particuliere rescription.

CXL.

LE ROI PHILIPPE II AU PRINCE DE PARME.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 2218, fol. 70.)

Saint-Laurent, le 18 septembre 1586.

Aprobando la contestacion dada á Su Santidad en lo de la espedicion de Inglaterra por las dificultades que habia en llevarla á efecto. —

Por una de vuestras cartas de 4 deste he entendido lo que el abbad Grimani, que os truxo el estoque y capelo, de que tambien me he holgado, os dixo de parte de Su Santidad sobre la empresa de Inglaterra, y pareceme muy bien lo que a ello le respondistes, pues siendo tan necessario el secreto en esta materia, y guardandose tan mal por aquella via, no ay para que aventurarle, sino yo assi mostrando que no falta voluntad, mas que ay grandes dificultades; y no se os de nada que agora murmuren un poco en Roma dessa vuestra opinion que lo mismo se sufre aca, haciendo hablar a Su Santidad en la misma forma por la causa referida, que despues si Dios se sirviere de encaminarlo que desseamos y andamos, disimulando para su mayor servicio, se trocarran esos dichos en mayor reputacion; y assi lo que importa, es atender solamente a la sustancia, sin reparar en lo que haziendo caso dello podria estorvar el effetto principal, para el qual desseo ya respuesta del despacho que os llevo maestro Juan Baptista Piata, paraque por todas partes se vaya para su tiempo, previniendo lo necessario á aquel fin.

Despues que os escrivi á primero deste los humores que entendia que havia en Inglaterra, tengo aviso que podria ser que aquello rebentasse presto por la determinacion de algunos que su proprio peligro los deve de apresurar, y aunque se ha procurado advertilles que no se arrojen a cosa que sino se liare con mucho fundamento podria acabar los de destruir, todavia por si se apresurare y Dios fuere servido de ayudarnos de manera que el effeto muestre que queda su partido tal con la voz de la Reyna de Escocia y su libertad, con que piensan llevar mucha gente tras si que paresca que socorridos ha de prevalecer, conviene que esteys desde luego prevenido y resuelto de la

gente y fuerzas que en tal caso les avreys de embiar, valiendos de aquella presta y disimulada embarcaçion de las barcas, chatas platicadas, y teniendo mirado y pensado de la manera que despues se ha de yr, çebando y reforçando lo que al principio se embiasse en este caso, porque, aunque no es tan verisimil que ayamos de vernos en el como en el otra de la traça mas fundada para el año que viene; pero para no perder ocasion si Dios la trae antes, importa que desde luego tengays todo esto tan a punto que si viene no se os escape, que por el mismo respeto se terna aca presta la armada que se ha hecho para guarda destas costas y limpiar la mar de corsarios, conservandola con otro color en termino que si esso se apresurare, se os pueda acudir luego con todo lo que de aca se pudiere sin faltar a la brevedad necessaria, encargooos mucho el cuidado de cosa en que tanto va para todo, y avisareysme siempre de lo que por alla y aca juzgaredes que conviene hacer para ello.

CXL.

ANALYSE.

Dans cette lettre le Roi approuve la réponse donnée au Pape au sujet de l'expédition d'Angleterre et des difficultés qu'elle présente.

Sa Majesté a appris, par une des lettres de Farnèse en date du 4 de ce mois, ce que l'abbé Grimani a dit au Prince de la part de Sa Sainteté touchant l'entreprise d'Angleterre. Le monarque approuve la réponse de Parme à l'abbé, car la discrétion en cette affaire est une nécessité. Comme le secret est très mal gardé en la cour de Rome, il ne faut pas risquer de l'ébruiter. En effet, ce serait montrer qu'on ne manque pas de bonne volonté pour entreprendre l'expédition, mais qu'il est malaisé de l'effectuer. Le Roi ne sait trop ce qu'on pourra penser à Rome de l'opinion du prince de Parme au sujet des difficultés de l'expédition. Quoi qu'il en soit, l'on tiendra, pour la même raison de prudence, un langage semblable au nonce du Pape. La fin justifie les moyens, et la circonspection est ici imposée par la grandeur du but qu'on veut atteindre et l'importance majeure du service à rendre à la Chrétienté. Il ne faut donc pas que n'importe quoi vienne déranger la marche à suivre. Il faut aller au fond des choses. A cet effet, Sa Majesté désire recevoir au plus tôt la réponse du Prince à la dépêche qu'a apportée à celui-ci Jean-Baptiste Piatti, afin que tout aille bien de tous côtés en temps voulu. Et à cette fin il faut prévoir et prendre les mesures nécessaires.

Sa Majesté a appris que l'effervescence publique pourrait se calmer en Angleterre, grâce à l'exemple donné par ceux dont la prévoyance égoïste s'alarme des périls d'une politique

d'aventure. On a, il est vrai, prévenu les Catholiques anglais de ne pas courir les risques de cette politique, parce que toute action sans appui solide pourrait achever de les perdre; néanmoins si la situation l'exigeait et si Dieu permettait aux Espagnols de prouver que sa cause est attachée à la vie et à la liberté de la reine d'Écosse, et qu'un appel au nom de cette princesse pourrait provoquer un soulèvement général, il y aurait lieu, suivant le Roi, de soutenir cette insurrection, capable de triompher, pourvu qu'on l'aidât. Dès lors il convient que le prince de Parme sache dès à présent quelles seraient les forces qu'il pourrait envoyer au secours des révoltés anglais; il doit savoir aussi les forces navales, le nombre et la nature des vaisseaux qu'il convient d'équiper en secret. En attendant il faut continuer à fomenter l'agitation catholique en Angleterre, et poursuivre en secret les préparatifs nécessaires; car s'il est à présumer qu'on sera en état d'agir, et même dans des conditions plus favorables, l'année prochaine, il pourrait se faire que, grâce au Ciel, l'occasion se présentât plus tôt de frapper le grand coup. Il faut donc que le prince de Parme soit toujours en mesure de mettre à profit cette occasion; et il importe pour la même raison qu'on tienne prête en Espagne la flotte destinée en apparence à garder les côtes espagnoles et à purger la mer des forbans. Cette flotte doit pouvoir, en cas de besoin, aller appuyer l'expédition du prince de Parme. A cet effet Farnèse aura à prévenir le Roi en temps utile.

 CXLI.

 AVIS DU GRAND COMMANDEUR DE CASTILLE ¹ AU ROI SUR L'EXPÉDITION
 EN ANGLETERRE.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 127.)

 Septembre 1586.

El Comandador Mayor ha visto el despacho del Principe de Parma en lo de Inglaterra y despues de muy discutida la materia parecio en fin lo siguiente :

Que se abrace la empresa por servir à nuestro Señor y se le encomiende mucho.

Que en llegando se junte todo el dinero de las flotas y al Papa se procure sacar promesa de la mas gruesa ayuda que se pudiese para quando se pueda hacer la empresa sin declararle el tiempo por respeto del secreto y porque quiza asi prometera mas pensando que no ha de haber effecto.

¹ Don Juan de Cuñiga, déjà cité dans le présent volume.

El tiempo pues ya no puede ser este octubre primero que sea el del año que viene ó por setiembre ó fin de agosto y el mayor inconveniente de esta dilacion es temer que no se puedan tener tanto tiempo rebueltos Franceses. La gente que se ha de juntar en Flandes que sea á titulo de las Islas y se recoja no mucho antes del efecto asi por ahorrar de costa como porque no se deshaga.

La armada de aca se juute con voz de Indiaz y sea de goleones gruesos, y galeazas y si el tiempo lo sufriese galeras; pero el que agora se traza no parece lo permitira.

Que aunque Dios dé buena suerte no combiene quererse apropiari Vuestra Magestad aquel Reyno por lo que costaria conserbarle, consumiendo todos los demas dejadas las dificultades que en tenerse este fin añadira á la conquista.

Que combiene hacer caso de la Reyna de Escocia y libertarla y casarla para hacerla por aqui desamorada con su hijo y grangear los devotos de ella.

El marido ohabria de ser alguno de los sobrinos de Vuestra Magestad, y pues tambien lo es el Principe de Parma y tan gran soldado y capitán, estas partes, y haber de poner las manos en el negocio le muestran mas apropiado.

Puedesele oponer al dicho Principe este mismo valor que andando dias y mudandose los tiempos y hallandose crecido de fuerzas las podria querer ocupar en las pretensiones aunque injustas de su hijo á lo de Portugal; pero deshace esta sombra que como no ha de tener hijos la Reyna de Escocia y Raynucio no tiene que ver con Ingleses, no ha de poder tanto con ellos el marido estrangero de su Reyna que los saque de sus casas á reñir pendencias ajenas.

Por otra parte si se quieren poner sospechas en el Principe, lo que cierto no se debe hacer, viendo cuan, como debe, procede, no menos lugar tienen en Flandes en los mismos tiempos y casos hallandose armado y bien quieto y lo de alli de varios humores y esta es honrrada salida y que á el le obligaria mucho en ley de tan gran caballero de mas que como nuevo para mantenerse en Inglaterra habria menester el favor de Vuestra Magestad y en entronizandose el alli, no faltaria concierto en Holanda y los Islas y podria Vuestra Magestad meter en llana posesion de todos los estados bajos á la Señora Infanta y su marido, dandoles tan buen vecino y tan obligado y el no habiendo de tener hijos en Inglaterra podria ser buen medianero para adopciones en especial si se grangease con algun acrescentamiento para su hijo en Italia, las cuales consideraciones que son en favor del Principe pesan mas que las en contrario, y asi parece que se les escribe claramente que Vuestra Magestad le quiere por ejecutor de la empresa y tambien en primer lugar para aquel casamiento si el huelga de ello y cuando en que el avise a cual de los archiduques seria bien poner alli. Que este termino libre y llano parece aun mas á proposito que si se le dijera y instara á el solo y esto por razones que escuso porque no pueden mas los ojos.

Votar que se le declare esto tan temprano no es sin causa sino por embarcarle con

ello en la empresa y evitar que no retroceda ni, llegadas las fuerzas, tome achaque para dejar esto y revolver sobre Holanda y Zelanda lo que no hara llevado de aquel cebo.

Que este hombre que ha venido se despache con brevedad.

Vuestra Magestad vera en todo lo que mas combiene al servicio de Nuestro Señor y suyo.

CXLI.**TRADUCTION.**

Le Grand Commandeur, après avoir vu et bien examiné la dépêche du prince de Parme, émet l'avis suivant :

Il recommande l'entreprise au Roi dans son intérêt.

Il faut rassembler tout l'argent disponible pour l'armement de la flotte.

Il convient d'obtenir du Pape la promesse du subside le plus élevé possible, sans lui faire connaître la date à laquelle l'expédition devrait avoir lieu, afin que le secret de celle-ci soit mieux gardé et que le Souverain Pontife promette d'autant plus qu'il croira moins à l'exécution du projet.

Puisque l'expédition ne peut déjà plus se faire le 1^{er} octobre de cette année, qu'elle se fasse le 1^{er} octobre de l'année prochaine, ou en septembre ou bien fin août, pourvu qu'on puisse retenir aussi longtemps les Français.

Qu'on lève soi-disant pour la campagne en Zeelande, les troupes de Flandre destinées à l'expédition en Angleterre, et que les levées ne soient pas faites trop tôt pour éviter les frais et aussi pour que les soldats ne se débandent pas.

La flotte d'Espagne doit se joindre à celle des Indes; elle sera composée de grands galions, de galéasses, et, si le temps le permet, de galères, mais celui-ci n'a pas l'air de vouloir s'y prêter.

En supposant que Dieu favorise l'entreprise, il ne convient pas que le Roi s'approprie le royaume d'Angleterre; il en coûterait trop de le garder, les difficultés de l'occupation venant s'ajouter à celles de la conquête.

Il faut se préoccuper de la reine d'Écosse, de sa délivrance et de son mariage, pour la détacher de son fils et gagner ses partisans.

Il y a lieu de choisir le mari de cette Reine parmi l'un des neveux de Philippe II. Le meilleur serait le prince de Parme, qui, par ses grands mérites militaires et politiques et le

rôle qu'il est appelé à remplir dans cette entreprise, paraît le plus propre à partager le trône d'Angleterre, à la satisfaction de ses futurs sujets et du roi d'Espagne

On pourrait objecter les grandes qualités mêmes et la haute situation de ce Prince, qui, ne faisant que s'élever tous les jours, pourrait, à un moment donné, vouloir profiter de sa puissance croissante pour soutenir les prétentions de son fils au trône de Portugal. Mais comme Farnèse n'aura pas d'enfants de Marie Stuart et que Ranuce n'a rien à voir à l'Angleterre, il n'est pas à craindre que les Anglais aient jamais la velléité de se laisser entraîner hors de leur pays à la suite d'une entreprise personnelle du mari étranger de leur future Reine.

Au reste, si l'on voulait suspecter injustement les intentions du prince de Parme, il n'y aurait pas de raison pour qu'il ne fût pas l'objet des mêmes suspicions dans les Pays-Bas, où il a assuré sa situation, grâce au succès de ses armes et à la division des partis. Il n'en est pas de même en Angleterre, où malgré sa grande réputation militaire, il aura, en tant que Prince étranger, à compter, pour se maintenir, sur la faveur du roi d'Espagne. Appelé à partager la direction de la politique anglaise, il agira de concert avec le roi d'Espagne à l'égard de la Hollande et de la Zélande. Alors Sa Majesté pourra mettre en pleine et entière possession des Pays-Bas l'Infante Isabelle et son mari. Ceux-ci trouveront dans le prince de Parme un bon voisin et un obligé.

Alexandre Farnèse ne devant pas avoir d'enfants en Angleterre, pourra même adopter les futurs époux, surtout si l'on donne quelque compensation territoriale à son fils Ranuce en Italie. Voilà des raisons qui plaident plus pour le mariage du prince de Parme avec Marie Stuart, que celles qu'on pourrait produire contre cette union

Que donc Sa Majesté lui exprime clairement par écrit son désir de le mettre à la tête de l'expédition et de le voir épouser la reine d'Écosse, s'il lui convient. Dans le cas de refus du Prince, que Philippe II porte son choix sur l'un des archiducs.

Cette déclaration est d'autant plus opportune, qu'elle déterminerait davantage Farnèse à s'engager dans l'entreprise et ne lui offrirait pas le prétexte d'employer en Hollande et en Zélande les forces rassemblées pour l'expédition en Angleterre. Il faut l'attirer et le retenir par l'appât du projet de mariage avec la reine d'Écosse.

Le Grand Commandeur recommande enfin de renvoyer promptement à Farnèse son agent avec la réponse du Roi.

Au surplus Sa Majesté prendra de cet avis ce qui lui paraîtra le plus convenir au service de Dieu et du sien.

CXLII.

AVIS PARTICULIER DE GUILLAUME BODENAM CONCERNANT LES INTENTIONS
DE LA COUR D'ANGLETERRE.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 390, fol. 137.)

Septembre 1586.

El grand tesorero ¹, el Lord Cobhan ², el Lord Bughorst ³, Ser Christobal Hacton ⁴, el controlor ⁵ son personas que en lo secreto desean que la paz se confirmase con Su Magestad, y hallando estos dias pasados oportunidad para tratar con la Reyna de ello por algun disgusto que contra el Conde de Lecestre habia concebido, hicieron las diligencias que se han visto con su sabiduria, y la dieron á entender, y ellos se persuadieron que Su Excellenza embiaria persona de autoridad para tratar de la dicha paz, y viendo que aquesta les ha faltado, han aflojado en llebar adelante lo que habian comenzado, y principalmente porque el Conde de Lecestre con el secretario ⁶ y los demas de su parte acudieron á estorbarlo, diciendo á la Reyna que ella no podia con honrra suya comenzar una plática con el Rey de España, habiendo tomado sobre si la defensa de Holanda y Zelanda, y otras muchas razones, que la forzaban á no dar oidos á lo que se le proponia de los otros; de suerte que luego que alli llegué, cada uno de ellos comenzo á sacar el cuella y salirse a fuera, dando á entender que lo que se habia sido accidentalmente y no con interbencion de la Reyna y propocurado de ellos, como en efecto era, y con muchas veras y contendiendo cual de ellos podria ganar estas gracias de la Reyna, como lo sé muy cierto de los mismos que han ocupado, porque el Graliña ahincadamente me solicito que yo hiciese cabeza del Lord Cobhan y el criado del Controlor, que me dirigiese todo por su mano, y por otra parte el tesorero entendia acabarlo con la correspondencia que de Amberes tenia Andres de Loo. Hallo que todos estos Señores que desean la paz, no son suficientes para oponerse contra los otros, ni tienen valor para ello; y asi, aunque las necesidades de Inglaterra son grandes para poder sustentar la empresa

¹ Guillaume Cecil, lord Burgley, grand trésorier.² Guillaume Brooke, lord Cobham, gouverneur des cinq ports.³ Thomas Jackville, lord Buckhurst.⁴ Sir Christophe Hatton, vice-chancelier.⁵ Jacques Croft, contrôleur des finances.⁶ Sir François Walsingham, secrétaire d'État.

comenzada, veo que la mayor parte de los animos de los caballeros y del comun estan prestos á emplear sus haciendas y ir en persona á mantener la causa de la Reyna, si gustare de ello, principalmente por ser con titulo de su religion ; de suerte que los que desean la paz no podrán hacer cosa en ello, sino fuese que se les presente alguna otra ocasion que dé aventura á la negociacion ó que les suceda algun accidente como la perdida de Draques, ó que Su Magestad los apriete por Irlanda ó procure hacer algun trato con Escocia ó entiendan que se arma contra ellos. Entiendo que en Hegelingas no tiene el gobernador que alli está por la dicha Reyna mas de hasta quinientos Ingleses, y que las llaves de las puertas de la villa y municiones, las tiene y guarda el magistrado.

CXLII.

ANALYSE.

Le Grand Trésorier, Lord Cobham, Lord Buchurst, Christophe Hatton, Jacques Croft sont, parmi les conseillers de la reine d'Angleterre, ceux qui désirent la conclusion de la paix avec le roi d'Espagne.

Ces jours derniers, profitant de l'occasion d'un dissentiment surgi entre le comte de Leicester et la Reine, ils donnèrent habilement à entendre à leur Souveraine, comme ils le croyaient du reste, que le prince de Parme enverrait une personne autorisée pour traiter de la paix. Mais voyant que l'envoyé n'arrivait pas, ils poursuivirent avec moins de zèle l'œuvre d'entente qu'ils avaient si bien commencée, surtout quand le comte de Leicester, le secrétaire et leurs partisans se mirent à contrecarrer leur action conciliatrice. Ces adversaires du parti de la paix représentèrent à la Reine qu'elle ne pouvait entamer des pourparlers avec le roi d'Espagne après avoir assumé la responsabilité de défendre la Hollande et la Zélande. Ils lui opposèrent d'autres raisons encore pour l'empêcher de prêter l'oreille aux propositions des conseillers précités, partisans de la paix. De sorte que ces derniers, à l'arrivée de Bodenam, n'eurent rien de plus pressé que de chercher à tirer leur épingle du jeu, donnant à entendre que tout s'était fait jusqu'ici par hasard, sans l'intervention de la Reine et par leur initiative spontanée. Aussi bien, c'est la vérité; Bodenam le tient d'eux-mêmes. Ils cherchent à l'envie à se concilier les bonnes grâces de la Reine. Informé de la situation, Grafina engagea alors Bodenam à tâcher de se faire de Lord Cobham un instrument, quitte à devenir la créature du contrôleur et à se laisser diriger en tout par lui. D'autre part le trésorier entendait conduire les négociations de paix au moyen de la correspondance qu'André de Loo entretenait avec Anvers. Au demeurant, Bodenam trouve que tout ce parti de la paix n'est pas

assez fort pour s'opposer à l'intervention de la faction contraire. Les partisans de la paix manquent d'autorité et d'énergie. Aussi, bien que l'Angleterre soit obligée de s'imposer de grands sacrifices pour poursuivre le mouvement commencé en faveur de la guerre, Bodenam constate que la majeure partie de la noblesse et du peuple sont prêts à mettre leurs biens et leurs personnes à la disposition de la Reine, si elle en exprime le désir, surtout au nom de la religion. Le parti de la paix ne peut rien contre cette tendance belliqueuse de l'opinion publique, à moins qu'il ne se présente une occasion plus propice à la reprise des négociations de paix, ou qu'il survienne quelque accident favorable pour lui, comme la perte de Drake, son grand adversaire, et l'espoir des partisans de la guerre. Ce qui pourrait aussi provoquer un revirement dans la situation des partisans de la paix, c'est que la Reine eût besoin d'eux pour apaiser les troubles d'Irlande ou faire un traité avec l'Écosse, ou qu'elle apprenne que ces deux pays sont menacés par une invasion étrangère.

Bodenam a appris que le gouverneur de la Reine à Flessingue n'a pas plus de cinq cents Anglais avec lui, et que le magistrat a et garde par devers lui les clefs des portes de la ville et de l'arsenal.

CXLIII.

NOTE D'AUGUSTIN GRAFINA.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 590, fol. 138.)

Septembre 1586.

Trovandomi io Agostin Grafignā qualche mercancie in Amberso, mene anday in detto luogho per farle condur á Londra, et per che mi bisognava haver il passaporto del Principe di Parma, lo andai á trovar á Bruseles, due da Sua Alteza mi fu concesso, e condussi dette mie robe á Londra.

Trovandomi con Sua Alteza vene proposito entrase ne li travagli é miserie de poveri mercanti e delle strennita che patisee hora il mondo, di che mostrava Sua Alteza haver gran compassione, dicendo havea desiderio veder la fine di tanti disordini et che sia reintegrata la buona parentela et amicitia fra il Re suo Signore et la Regina d'Inghilterra.

Yo soggiunsi che in Sua Alteza il buon animo e potere di far gran fruto e servitio al Signor Dio, dal quale receberebbe gran merito, e chel poteva pensar di trobar la medesima santa inclinatione in Sua Maesta Serenissima.

Mi replico Sua Alteza : voi vene tornate in Inghilterra é potere far questa mia buona

mente a quelle Eccellentissimi Signori o a Sua Maesta et che doppo la fede che devo al Re, mio Signore, che li sono inclinatissimo et affetionato, e che se li piacesi che io come Alessandro Farnese praticasi a pìco d'acordo con mio Re et che li nostri commessi fussino sentiti in Inghilterra, tenirei modo che le cose passeriano con ogni honore e reputatione di Sua Maesta.

Yo rispossi che, ancora non fia y reste peso accomodata al debole mio sapere, li obedirei, ma che e da pensare il credito mi saria data senza qualche scritto di Sua Alteza, al che mi fu risposto che non accadeva e che se io tornassi da Sua Alteza, mi crederebbe e manderebbe persona comoda con authorita del Re suo Signore per trattare con Sua Maesta Serenissima a d'ogni suo gente é reputatione; li promesi farlo e fue licenciato con i miei passaporti.

Poi di haver informato l'Illustrissimo Milord Cobhan delli sudetti particolari, a pochi giorni preso mi fu da esso Signore risposto la buona mente et inclinatione di Sua Maesta per mantener buona amititia et pace comesa sempre fatto con la casa di Borgogna.

Ma da poco in qua il cativo governo de ministri et intraprese contro Sua Maesta l'hanno constreta di prender remedio per la sicurtà sua e del suo stato diferente dalla sua buona inclinatione é natura, non di meno come Princessa Christiana lassando la vendetta á Dio delle ingiurie ricente é desiderosa de obviare spargimento di sangue christiano, si contenta dar orecchie al tratato di pace quando possa esser sincera é sicura per Sua Maesta, é suo stato e tanto piu che intende Sua Alteza vuol esser mediatore di essa, del qual ha conceto et ancora tiene molto honrrata oppinione come di Principe che ha usato giusto et honorato procedere in tutte ationi é promesse.

Sua Maesta spera e piu tosto si asicura da queste honorate parti che qualsivoglia cosa che procedera dalla parte di Sua Alteza, sera per honor suo e sicurtà di Sua Maesta.

CXLIII.

ANALYSE.

Augustin Graña, ayant à transporter à Londres des marchandises d'Anvers, se rendit dans cette dernière ville et de là à Bruxelles, pour demander au prince de Parme un passeport, que celui-ci lui accorda.

Se trouvant en présence de Son Altesse, il en vint à parler des tourments et de la misère des pauvres marchands et de la disette qui déolait présentement le monde. Farnèse témoigna

une grande pitié de cette triste situation, et il exprima le désir de voir la fin de tous ces désordres et le rétablissement de la bonne amitié entre le Roi, son maître, et la reine d'Angleterre. Grafiña fit alors entendre à Alexandre que ces bonnes dispositions, s'il avait le pouvoir d'y donner suite, devaient lui créer de nouveaux titres à la reconnaissance du monde chrétien, surtout dans le cas probable où Sa Majesté partagerait les sentiments du Prince.

Farnèse répondit à Grafiña qu'il pouvait faire part de ses bonnes intentions aux conseillers anglais et à la Reine elle-même. Après le Roi, son maître, cette Reine était la personne à laquelle il était le plus dévoué et affectionné. Si la Reine d'Angleterre le tenait pour agréable, et si les envoyés du Prince étaient bien accueillis en Angleterre, celui-ci était prêt à employer tous ses bons offices auprès de son souverain pour en arriver à une entente honorable.

Grafiña répartit que, tout en ne se croyant pas à la hauteur de la mission officieuse dont le Prince voulait bien le charger auprès de la cour d'Angleterre, il était disposé à s'en acquitter fidèlement, mais qu'il aurait bien plus de crédit s'il était muni de quelque écrit de Son Altesse. Le Prince répliqua que c'était inutile, mais que si Grafiña revenait auprès de lui avec une réponse, il y ajouterait foi et enverrait en Angleterre une personne autorisée par le Roi, son maître, à traiter avec Sa Majesté la Reine. Grafiña promit de faire comme le Prince le lui demandait, et il prit congé de Son Altesse après avoir reçu ses passeports.

Ayant informé Lord Cobham des susdites particularités, Grafiña reçut de celui-ci la réponse que la Reine était toute disposée à maintenir la bonne amitié et la paix contractée entre l'Angleterre et la maison de Bourgogne.

Mais peu après la Reine, sous la pression hostile de ses ministres, et les entreprises tentées contre ses États, avait cru devoir prendre à regret des mesures pour en assurer la sécurité. Toutefois, comme Princesse chrétienne, oublieuse des injures reçues et désireuse d'éviter l'effusion du sang chrétien, elle était toute disposée à écouter les propositions ayant pour objet de traiter de la paix, pourvu qu'elles fussent sérieuses et sincères. Et elle prêterait d'autant plus volontiers l'oreille à ces ouvertures pacifiques, qu'elles seraient faites par l'intermédiaire du prince de Parme, car elle avait une grande estime pour lui et son caractère loyal.

CXLIV.

LA REINE D'ANGLETERRE AU DUC DE PARME ¹.

(Archives générales de Simancas. — Papiers d'État, Flandre, liasse n° 592, fol. 1.)

Septembre 1586.

Illustrissimo eugino, mi e parso molto strano que tardavate il scrivermi per il negotio del Grifino et Bodnan, per che il primo era giustificato in tutte le ragioni che da parte

¹ Alexandre Farnèse portait le titre de duc de Parme depuis la mort de son père Octave, arrivée le 18 septembre 1586.

sua vi narrava, salvo se dicesse che io lo mandai, l'altro non hebbe audientia, visto che la lettera vostra negava di haver autorità diretta ó indiretta. Ecco la verita di questo negotio. Hor havendo inteso per Andrea de Loo et per il Signor Champagni che havevate il poter di negotiar et di concludere questa pace, che parete per tutte le lettere tanto desiderare, con molte offerte di affaticár vi in negotio si honorato, non sarà necessario d'esser si parco di confesare qualche é il fondamento dentrar per la strada dritta et no per parole ambigue tirar in lungo quel che tutti noi principi dobbiamo conchiudere; non vi fastidite troppo in dubitare che io ingiuriosamente cerchi quel d'altri Dio non voglia; anzi cerco guardar il mio et a quel fine tendono tutte l'attioni mie; siate sicuro che guardero lo spada che mi minaccia ruina et che non sono si mal nata di sopportare mi sia sotto torto ó di star alla gratia dell inimico, quantum che ogni settimana veggo de gl' avisi et lettere di spagna, che quest anno sarà la decadentia d'Ingalaterra et che li Spagnoli rasomigliando al cacciatore che divide per la liberalita sua fra gl' amici molti membri del lupo prima della presa sua, si hanno partito questo regno et quello d'Irlanda, non resta pero che mio cuor regale sia punto sbrigottito da queste minaccie. Ma spero con quella man Divina che m'ha miracolosamente fin qui servata, di potere fracassare queste superflue potentie et salvar con honor mio i regni che Dio et la natura mi hanno per heredita concesso. Non di meno, se havete autorita d'entrar in questo trattato et di conchiudere, mi troverete gli orecchi aperti per sentir tai partiti, et á voi dico che se tal pace si fara, desidero che ne siate ministro per l' affettione che io vi porto, non ostante le lettere di vostra man propria che mi potrebbero facilmente retirar da tai pensieri, como ho fatto narrar a questo messagiero, con che farò fina, etc.

 CXLIV.

ANALYSE.

La Reine trouve étrange que le duc de Parme tarde tant à lui écrire au sujet des démarches de Gratiña et de Bodenam. Cependant le premier s'est justifié à propos des ouvertures qu'il a faites à Farnèse, sauf touchant son affirmation d'en avoir été chargé par Élisabeth. L'autre n'a pas obtenu d'audience à cause de la lettre d'Alexandre, niant qu'il eût pouvoir direct ou indirect de traiter. Voilà la vérité. Or, la Reine ayant appris d'André de Loo et de Champagny que le Duc avait mandat de négocier et de conclure la paix et qu'il en exprime l'ardent désir dans toutes ses lettres, ne trouve pas nécessaire d'y mettre tant de tergiversations. A quoi bon

prolonger l'équivoque et traîner en longueur des négociations qu'il est du devoir des Souverains en cause de faire aboutir? Pourquoi lui attribuer à elle des intentions contraires? C'est faire injure à son caractère. Elle veut simplement défendre son bien et n'est pas d'humeur à se laisser faire du tort. Elle n'entend pas se mettre à la discrétion de l'ennemi, d'autant plus qu'elle reçoit toutes les semaines des avis et des lettres d'Espagne lui prédisant pour cette année la décadence de l'Angleterre. Déjà les Espagnols se partagent en pensée ce royaume et celui d'Irlande, mais elle compte sur la protection divine pour sauver les états que Dieu et sa naissance lui ont donnés. Toutefois, si le Duc a l'autorité nécessaire pour négocier et conclure la paix, il la trouvera toujours disposée à écouter ses propositions. Si cette paix doit se faire, elle désire que ce soit par le ministère de Farnèse, vu l'affection qu'elle lui porte, bien que les lettres d'Alexandre pourraient lui inspirer d'autres sentiments, comme elle l'a fait dire à son envoyé. Elle finira sa lettre en priant le Seigneur de favoriser ses actes eu égard à la sincérité de ses intentions

CXLV.

« PHILIPPE II AU CONTE DE CHAMPLITE SUR LE TRÉSPAS DU CARDINAL
DE GRANVELLE. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol. 133 v^o.)

Saint-Laurent, le 21 ¹ septembre 1586.

Le Roy Duc et Conte de Bourgoingne, Très chier et féal. Entre plusieurs raysons que nous font grandement regretter le tréspas naguaires advenu pardeça du cardinal de Granvelle et la perte que nous avons fait d'ung si principal et rare ministre, est que l'église metropolitaine de Besançon se treuve derechief depourveue de prélat, mesmes en ceste conjuncture de temps, que en la élection du futur archevesque pourroient entrevenir des brigues, dilations et aultres choses indeues. Ce que nous a meu d'en escrire à nostre bon nepveu le Prince de Parme afin que, de son costel, il procure que l'on pro-

¹ Sic. Il y a évidemment erreur de date; le cardinal est mort le 22 septembre. Le 22 Philippe disait encore à Alexandre de Parme : « doutant que l'accès du décès du cardinal de Granvelle n'adviegne plustost que l'on estime » Le roi ignorait par conséquent que le cardinal venait d'expirer, lorsqu'il écrivit cette lettre.

cède au plustost à une canonicque élection, s'aydant en ce de noz bons ministres et de vous principalement à ce que ung affaire, qui tant emporte à nostre service et au bien et repos de nostre conté de Bourgoingne, soit conduit à une bonne fin. A quoy vous assureons vous ferez les offices dont nous nous promettons, et que informerez bien amplement par lettres nostredit bon nepveu de ce que se présentera, et les moyens que vous sembleroient plus propre audit effect, faisant considération que la conservation et prospérité de nostredit conté ha beaucoup de commun avecq la bonne élection que se fera à la faveur de quelque personnaige, qui soit des mieulx intentionnez et plus affectionné au party et advancement de noz affaires, comme plus amplement entendrez ce avecq le surplus de ceste matière par lettres que vous en escripvera nostredit bon nepveu, quand et quand ceste à quoy nous nous remectons.

CXLVI.

« PHILIPPE II AUX HAULT DOYEN ET CHAPPITRE DE BESANÇON SUR LE TRÉSPAS
DUDIT CARDINAL DE GRANVELLE LEUR ARCHEVESQUE. »

(Archives de l'audience, lettres de Philippe II, t. I, fol 136.)

Saint-Laurent, le 21¹ septembre 1586.

Le Roy, Duc et Conte de Bourgoingne. Vénérables, très chièrs et bons amys, Vous aurez entendu le tréspas naguaires advenu du cardinal de Granvelle, vostre archevesque, que est décédé pardeça, dont sçavons vous aurez non moings de desplaisir que nous en avons de regret d'avoir perdu ung ministre de tant remarcables, longs et continuelz services, comme sont ceulx qu'il nous a rendu par tout le cours de sa vie avecq les fidélitez et affection que partout sont congneues, si que n'avons sinon très grande rayson de ressentir une telle perte, et désirer particulièrement que l'Eglise de Besançon puist rencontrer un aultre prélat qui soit bien idoyne et qualifié pour la régir à l'honneur et service de Dieu. Ce que voulons espérer succèdera, si vous procédez au plustost à une canonicque élection de vostre futur archevesque, proposant devant voz yeulx tout ce

¹ Sic. Voyez la note de la pièce précédente.

que pourroit avancer ce faict avecq la craincte de Dieu, refuyant toutes affections que vous pourroient divertir de ce qui est digne de personnes de voz qualitez et vocation, comme nous nous promettons que ferez, mesmes en ceste turbulante saison d'affaires. De ce vous exhortans bien amiablement à ce que, non seulement nostre Saint Père le Pape, mais particulièrement nous, comme gardien et protecteur de la cité de Besançon, en ayons toute satisfaction et puissions congnoistre que le painés et fraiz que à toutes occasions nous prenons, et insumons pour la seurté et l'assurance de ladicte cité sont bien employez, et que à l'advenir ayons plus d'occasion de continuer les mesmes suyvant nostre bonne volonté, ainsy que vous fera de nostre part plus amplement entendre par ses lettres particulières nostre très chier et très amé bon nepveu, chevalier de nostre ordre, le Prince de Parme et de Plaisance, pour nous lieutenant gouverneur et capitaine général de noz Pays d'Embas et de Bourgoingne, ausquelles nous nous remectons en ce regard. Vénérables, tres chiers et bons amys, nostre Seigneur, etc.

Semblable lettre a esté escripte à ceux dudit chappitre, le 22^e septembre 1586, en crédence des gouverneur et president de Bourgoingne. Et au lieu de subvirgulé a esté mis ce que s'ensuyt :

Ainsy que vous feront plus amplement entendre de nostre part noz très chièrs et féaux les Conte de Champlite, nostre lieutenant général et gouverneur, et le président de nostre court de parlement en Bourgoingne, tous deux par ensemble, ou celluy d'eulx que plus commodement faire le pourra par sa présence, ou lettres ausquelz et à chascun d'eulx nous nous remectons et déferons que leur donnez foy et crédence comme à nous mesmes, Vénérables, etc.

CXLVII.

ALEXANDRE FARNÈSE AU ROI PHILIPPE II.

(Archives de l'audience, lettres du duc de Parme à Philippe II, fol. 67.)

....., le 11 novembre 1586.

Sire, Estant achevé le siège de Nuys en la forme que V. M. aura entendu par aultres miennes précédantes, je me résolu, par l'advis de ces S^r qui sont près de ma personne, de marcher avec le camp droit vers la ville de Berck, qui est de l'archevesque de Cologne, occupée par les ennemys, en intention de la forcer, et par là affranchir tant

la rivière du Rhyn, que l'estat de Cologne. Et ensuite des raisons, pour lesquelles je m'estois jetté sur ladiete ville de Nuys, en chemin se rendirent à moy les villes et chasteaux de Moeurs et Alpen, l'une et l'autre en conté de Moers. Et comme je pensois attaquer Berek, le malvais temps et les continuelles pluyes me forcèrent à changer d'opinion, voyant la grande garnison que les ennemys y avoient et le peu de nombre qui me restoit ès troupes de V. M., tant lassez et debalez que l'on trouva telle entreprise ne se pouvoir faire, sans apparent danger d'y recepvoir du dommaige beaucoup. Et ainsy je me résolu de, au lieu de la forcer, la prendre par famine, encore que il y deust aller largement du temps d'avantaige. Et en premier lieu estant la ville serrée du costel de terre, je me feys mestre d'une petite isle proche ladiete ville, par où j'assuroye que par la rivière n'y pourroient entrer auleuns vivres du costel de Coloigne. Et ayant faiet ung bon fort sur ladiete isle, je vintz vers la ville de Burich, pour serrer la rivière d'embas, afin que rien ne vint d'Hollande, ayant faiet ung pont et deux fortz pour la conservation d'icelluy, le tout proche de Burich et de la ville de Wezele; mais avant que lesdits fortz peussent estre achevé, s'estant l'ennemy mis en campagne et prins comme de sursault la ville de Doesborch et de là se jetté sur la ville de Zutphen, qui pour lors se trouvoit despourveue de toutes sortes de vivres et munitions, je ne voulu faillir de donner secours à une ville tant importante. Et à cest effect, après avoir laissé gens et ordre pour la seurté dudit pont et des forts, je marchay avec l'armée en intention de combattre l'ennemy, si l'occasion s'y présentoit, et ou que non du moins de mettre vivres, munitions et gens en ladiete ville de Zutphen, et par là contraindre le Conte de Lyceestre, qui en personne y estoit, d'enlever son camp; lequel adverty de ma venue passa de l'autre costel de la rivière de l'Yzele; par où m'estant osté le moiën de combattre, je procuray d'y metre vivres, qui estoit le but que j'avoie doiz le commencement prétendu. Et en ces entrefaietes, comme je sçavois qu'il se faisoit levée de deux mille reystres et trois ou quatre mille Allemans pour se joindre avec les ennemys, et qu'en ce cas je n'eusse peu bonnement leur resister, j'allay en diligence, avec la plus part de l'armée, jusques à Linghen, en intention de passer jusques à la place de monstre que l'on me disoit estre ung peu plus avant, pour les combattre et deffaire si je pouvoys les rencontrer. Mais estant à Linghen, je trouvoy qu'ils estoient encores à trois ou quatre journées loing, et qu'ilz s'estoient saisiz d'une villette au pays de Munster, d'où je ne pouvois les chasser sans artillerie, mais qu'avec tout cela, fût ou pour crainte de ma venue, ou pour ne recepvoir l'argent qu'on leur avoit promis, ilz se retiroient la plus part en leurs maisons. Celà fut cause que je revins ver Zutphen, où l'ennemy pressoit avec batterie les fortz que nous avions de delà la riviere, où les soldatz de V. M. se sont portez avec beaucoup de valeur, ayans soubstenuz une infinité d'assault, avec grande perte des ennemys, jusques à ce qu'ayant prins ung petit fort nostre, l'on trouva nécessaire d'abandonner les aultres, puisque ilz ne pouvoient plus se secourir par la

rivière, et qu'il ne convenoit perdre tant de bons et valheureux hommes. Quoy voyant, et qu'il ny avoit plus que craindre desdits reystres qui d'eulx mesmes s'estoient def-faictz, aussy que le fourrage me manquoit, je me retiray ung peu plus deça, où il y avoit des vivres et commoditez davantaige pour veoire que l'ennemy prétendoit faire, m'estant resolu de ne sortir le premier de campagne. Enfin ayant deffaict son camp pour le mettre à hyverner, je voidz, pensant au mesme, en intention de me retirer de briez vers Bruxelles pour y entendre aux affaires du gouvernement, et si bien je me trouve en très grande perplexité pour loger les troupes tant de cavallerie que d'infanterie pour estre pays gasté, ruyné et destruiet de tous costel. Toutesfois j'y prendray le meilleur expédient que je pourray, et feray (comme l'on diet) de nécessité vertu, entretenant les gens de guerre avec argent, puis qu'il ne se peult aultrement faire. Et à la vérité, Sire, je regrette beaucoup que l'occasion me soit échappée de faire beaucoup plus grand progrez, comme apparemment j'eusse faict l'esté passé, si j'eusse heu des gens davantaige pour faire quelque diversion et le moien de les substenter. Et puis que cela ne s'est faict, je supplie très humblement V. M. penser de bonne heure à l'année qu'il vient, puis que vraysemblablement l'ennemy se résouldra de faire quelque grand effort, et que pour y resister, il est besoing d'aultre force que celle que j'ay, si l'on ne veult mettre en hazard tout cest estat, lequel oultre la guerre se trouve affligé d'une famine si grande et tant universelle, que je ne sçay comment il sera possible s'y maintenir, si V. M. n'y advise quelque aultre expédient. Aussy cestes sont les pauvres subiectz tant désespérez se voyans ainsy consumez, que je ne sçay comment ny de quoy les consoler. Il est vray qu'ils donneroient leur ruine pour bien employée, si le royal service de V. M. en estoit avancé, et que par là se conservast son pays. Mais voyant, avec leur ruine, l'apparente perte d'icelluy, il leur semble que l'on debvroit, avec plus de chaleur, les secourir, et faire de sorte qu'une fois ilz vinsent au bout de ceste malheureuse guerre. Que V. M. s'assure que ce discours n'est pas mien, ains d'ung milieu de bons hommes et quasy général de tous les subjectz, oyres qu'il soit de très dange-reuse conséquence. Par où je prie et re prie très humblement V. M. d'y penser, et avec sa très grande prudence y appliquer les remèdes les plus convenables et telle qu'elle jugera convenir.

J'ay heu des lettres de V. M. sur le trèspas du feu cardinal de Granvelle, et en conformité d'icelles ay refrechy les offices vers ceulx du chapitre de Besançon pour le choix et l'élection du successeur, dont j'attend de jour à aultre nouvelles, espérant qu'il se seront conformez à ce que les Conte de Champlitte et président de Bourgoingne leur auront déclaré de son intention. Cependant j'ay beaucoup sentu ceste mort pour y avoir V. M. faict perte d'ung ministre tant principal, à qui je prie le Créateur faire miséri-corde.

CXLVIII.

ALEXANDRE FARNÈSE AU ROI PHILIPPE II.

(Archives de l'audience, lettres du duc de Parme à Philippe II, fol. 71.)

—
Bruxelles, le 17 décembre 1586.

Sire, Ce n'est, sans subterfuges et grande longueur, que le François se peult mener à ce qu'estoit convenu par la trêve de Cambray du xxii^e de décembre 1585, de faire joindre commissaires d'une part et d'autre pour vuider les différens et difficultez sur l'intelligence, interprétation, observation et exécution de ladicte trêve et sur plusieurs doléances lors représentées. De sorte que seulement, au mois aoust, a esté dépesché ung conseiller de la court de Parlement à Paris, Messire Hierosme d'Angenoust, vraysemblent pour faire joyr le S^r de Baligny ¹ de la récolte de ceste année, selon les emprinses de l'année précédente, auquel sont esté opposez de ce costel le baron de Licques ² et le conseiller de vostre conseil d'Arthois Messire Pierre de Belvalet. Et combien que iceulx se sont acquietez de leur devoir, il eüst bien convenu, pour les ruses dudit d'Angenoust instruiet par ledit de Baligny, estant par luy soustenu que toutes les places et villaiges de voz pays d'Arthois et d'Haynault, qu'icelluy Baligny avoit occupé mesmes devant la cessation d'armes, avecq ceulx ésquelz il avoit fait mettre guet et garde ou reçu le serment des habitans, combien que du temps et devant la trêve il les avoit quieté et habandonné, doibvent demeurer et suivre le party de Cambray, sans vouloir céder d'aucune place, que ne seroit esté reduicte par force contraire, ou mesmes admectre ceulx de pardeçà à la vérification que tous les villaiges portez par la liste exhibée n'estoient tenuz ny occupez par force ou garnison Cambrienne au jour de la conclusion de ladicte trêve ou cessation d'armes. Déclairant bien expressément que jamais il ne se départiroit de telle son opinion, comme aussy il a rejecté les offres de laisser à ceulx de Cambray leur bien, moyennant la restitution de ce que ledit de Baligny tenoit esdits voz pays d'Arthois et d'Haynault; insistant aussy en ses contre offres, lesquelz il baptise très équitables et très advantagieux aux subiectz de V. M., n'approchans toutesfois à aucune raison en ce qu'il requiert que seroit vendu soubz l'obéissance de la Royne mère le chasteau en Cambresis avecq toutes les terres

¹ Le seigneur de Baligny ou Ballagny, bâtard de l'évêque de Valence. Voyez notre tome IX, page 750.

² Philippe de Recourt, seigneur de Licques. Voyez notre tome IV, page 337.

et places estans du Cambresis, ensemble la place d'Arleux, et que à la restitution des biens ne seroit comprins l'archevesque de Cambray, ny les ecclesiastiques; ayant ouvertement déclaré que, sans quicter les places de Cambresis, il ne céderoit de riens en Haynault ou Arthois. Et de mesme a y usé au regard du différent pour la main levée des biens de l'abbaye de Domp martin, estant de vostre bailliage de Hesdin, par luy instruit communément avecq ledit de Belvalet, ne veillant procéder à la judicature, sans prendre de nouveau figure de la rivière d'Anthie et des villaiges y voisins, au grand préjudice de la carte et figure accordée entre les commissaires de deux costelz dois l'an 1559. Estant aussy demeuré le tout sans aucun effect, comme V. M. pourra entendre par là relation des pièces à ce servans, quy s'envoyent avecq l'inventaire d'icelles. Outre lesquelles est la déclaration et spécification des excès et attentats dudit de Balingny, ausquelz il adjouste encoires journellement des aultres non souffrables, contraignant les subjectz de V. M. habitans ès villaiges de venir faire serment à la Roynne mère; metans de gens de guerre à Aspre et aultres places; ayant freschement surprins la maison de Mesencouture; déchassans les gens de guerre de V. M.; dépouillant et profictant des biens des particuliers soubz prétext seulement qu'il occupe les maisons seigneuriales contre les expresses ordonnances de ladite trefve; forçant tous ceulz que bon luy semble de mener leurs grains en la ville de Cambray, mesmes de ceulx creuz et trouvez au pays de V. M. et en ceste chierté tant necessaires; employant à ceste effect ses gens de guerre; ayans prins quelques jours blessé à la mort et emmené prisonnier le Sr de Prouville, gentilhomme d'Arthois pour avoir volu empescher, telle foulle, comme V. M. verra par les lettres de ceulx du conseil d'Arthois cy jointes; qui sont toutes choses que, sans force contre, ne pouvons empescher. Et si bien il me desplaist impunément de les veoir et souffrir, toutesfois n'ayant les moyens pour y remédier, je ne puis faire aultre chose, sinon remectre le tout à la très grande prudence de V. A., qui sçaura fort bien considérer la dangereuse conséquence qui en peult sourdre à la longue pour le crève-cœur qu'auroient les subjects d'ainsi se veoir oppresser et foullez par insupportable insolence des François. Et à la vérité il convient, pour son royal service et le bien et repoz de sesdits subjects, y remédier par quelque voye que ce soit. Cependant j'ay escript à ceulx du conseil d'Arthois qu'ilz ne souffrent que les subjectz de V. M. facent ledit serment de fidélité, et y remédient par les meilleurs voyes qu'ilz sçauront adviser; ayant aussy requis Don Bernadino de faire les doléances desdites emprinces au Roy Très Crestien, et de faire tous offices pour parvenir à la main levée requise par lesdits de Domp martin, avec peu d'esperir toutesfois que ny l'une, ou l'autre de ces deux voyes nous doibve apporter quelque fruit.



SUPPLÉMENT.

I.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU DUC D'ALBE.

(Archives espagnoles du *British Museum*, à Londres. — Lettre marquée : Add. 21512, fol. 12-14.)

Rome, le 2 septembre 1568.

Mucha merced me haze Vuestra Excellenza en tener la memoria que continuamente conozco que de my tiene haziendome tanto favor de darne con sus cartas tan a menucho nuevas de su salud. Y me huelgo en extremo de que Dios, Nuestro Señor, se la de tan buena, y de la llegada del Illustrisimo Señor Don Fadrique ¹ que prometo a Vuestra Excellenza que me ha tenido su viago en cuydado, considerando por donde havia de pasar.

De razon se devrian contentar los Rebeldes con el castigo que se les ha dado sin querer provar mas la fortuna. Mas yo sospecho que haviendo gastado algun dinerillo antes de saber la rota del conde Ludovico ², les deve parecer que seria mal hecho no sacar desto, y de sus platicas algun provecho. Y les podria acontecer lo que ordinariamente se dize, que tal se piensa vengar que se acresciento la verguença. Assy plega a Dios que sea. Del condado de Borgoña tengo miedo por ser tan apartado, y el camino de los Alemanes para alla tan breve, demas de lo que dizen de la correspondencia que

¹ Don Fadrique de Tolède, marquis de Coria, fils aîné du duc d'Albe.

² Il s'agit ici des deux défaites des 15 et 21 juillet 1568 du comte Louis de Nassau, battu et mis en déroute à Gemmingen par les troupes espagnoles du duc d'Albe. Voyez notre tome III, page 318.

por el ducado de Borgoña, por el Leones, y por via de los Suyços hereges podran tener. Consuelome que comiençan tarde y que no siento hablar de artilleria, munitiones ny pertrechos y que las aguas en septiembre suelen empeçar, conque teniendo alguna manera de ayuda podrian darles embaraço, paraque siguiendo Vuestra Excellenza con su campo a las espaldas los hiziesse morir de hambre, o combatir con mucha desventaja, y pues Dios ha mostrado tan buenas ganas de querer ayudar a Vuestra Excellenza en su causa, y Vuestra Excellenza lo gobierna todo con tanta prudentia, no quiero esperar sino todo bien.

Grandes puntos fueron los que resolveis en Gruninguen. Y a la verdad aquella tierra como conquistada nuevamente y por favor de algunos ha sido respectada siempre demasiadamente, y en ella no tenia Su Magestad genero alguno de obediencia aunque favoreciendo las *Omelandas* ¹ que llaman, que son gran numero de aldeas adherentes, se les pudiera haver puesto algo mas pena. Agora le ternan con lo que Vuestra Excellenza con ellos ha hecho. Conque se podra dezir que havra dado Vuestra Excellenza aquella tierra a Su Magestad porque antes a la verdad no se podia dezir suya.

Madama de Parma con un secretario del abbad de Tongerloo me ha scripto la letra cuya copia va con esta, y de la que los abbades de Bravante scrivieron, al que me la dio; pedi si tenia carta de Vuestra Excellenza; respondiome que no. Dixele que havia hecho gran yerro, porque como havia tantos meses que Madama no governava essos estados, yo no podia tratar de lo que tenia el a cargo sin saber la voluntad de Vuestra Excellenza, siendo senaladamente las cosas tan mudadas de aquel tiempo aca quando se trato con los abbades aquello sobreque hazia el fundamento de su demanda; y que el sabia muy bien quan mal aun havian cumplido los abbades que havian tratado con Madama por que yo sabia que ny el abbadio de Afflighen ny lo de San Bernar havian por su parte satisfecho. Quiso escusarlo con dezir que la falta era de la Corte, porque las uniones ² no se havian deshecho dentro del termino que Su Alteza havia tomado. Mas yo le respondi que la falta era de los abbades porque como se havian servido del tiempo para forçar a Su Magestad a lo que queria pensando servirse dela misma ocasion, y de la ayuda que tenia para alcançar, mas pretendieron qu' Anversa no huviesse obispo' y qu' el de Malinas se transfiriesse a Lovaina y qu' en Bravante no huviesse sino un obispo, oponiendosse con poco respecto a todo quanto Su Magestad

¹ Les *Omlanden*, dans la province de Groningue, comprenaient au nord tout le territoire de cette province jusqu'à la mer du Nord, à l'est jusqu'à l'Ems, au sud-est jusqu'à l'Olden Ambt, au sud jusqu'à Gorreicht, Groningue et Drenthe, à l'ouest jusqu'à la Frise et jusqu'à Lauwerzee. Voyez VANDER AA, *Aardrijkskundig Woordenboek*, t. VIII, p. 458.

² Voyez concernant les *Unions* des abbayes d'Afflighem, de Tongerloo et de Saint-Bernard le concordat du 30 juillet 1564, dont il est question aux tomes II, page 376, et III, page 71.

havia procurado por tanto beneficio de los estados de Bravante y conservation en ellos de la Religion; sobre que no supo dar otra replica sino que los de Anversa havian sido causa dello y los Señores; y en fin concluy con el diziendo que el mismo podia ver que por my parte no podia hazer otra cosa, sino embiar esta carta de Madama de Parma a Vuestra Excellenza y operar lo que sobre ello me quisiesse mandar : lo qual acepto muy bien, y creo que scrivira a sus amos que se he hecho todo buen acogimyento y tratamyento; yo operare lo que Vuestra Excellenza me querra responder sobre esto ; lo qual bien veo que no podra ser tan presto, porque teniendo entre manos las armas para defender los paises y castigar la temeridad dessos atrevidos rebeldes, no es razon que se embarace en otras cosas.

El Illustrisimo y Reverendisimo cardenal Alexandrino, sobrino de Su Santidad, me ha encomendado mucho la letra que con esta va suya, para Vuestra Excellenza scripta, como me dize, por orden de Su Santidad, porque no consienta Vuestra Excellenza que nadie tome possession de los bienes que la abbadia de San Maximino tiene en el Ducado de Lucemburgo, hasta que quien la deviere haver nuestro bulas de Su Santidad; sobre esto podra informar a Vuestra Excellenza muy bien el Presidente Viglius, y no sera cosa dificil deputar alguno que tenga los fructos debaxo de la mano de' Su Magestad, hasta que Su Santidad ordeno lo que quisiere. Aqui todos stan buenos, gratias a Dios. Las honrras del Principe, Nuestro Señor (que en gloria sea), se hizieron ayer en Sant' Jiago, y eada hora speramos el Señor Commendador Mayor.

I.

TRADUCTION.

Votre Excellence me fait la grâce de vouloir bien se souvenir de moi en me donnant, dans ses lettres, des nouvelles détaillées de sa santé. Je me réjouis infiniment de ce que, grâce à Dieu, celle-ci soit aussi bonne. J'apprends avec non moins de plaisir la nouvelle de l'arrivée du très illustre seigneur Don Fadrique. Certes, je n'ai pas laissé que d'être préoccupé de son voyage, eu songeant à l'itinéraire qu'il avait à suivre.

Assurément les rebelles devraient se contenter du châtiment qui leur a été infligé, sans songer à tenter davantage la fortune. Mais je soupçonne qu'après y être allés quelque peu de leur argent, avant d'avoir reçu l'avis de la déroute du comte Louis, ils ne trouvent mauvais de ne rien retirer de leurs avances ni aucun profit de leur entente. Il pourrait leur

arriver, comme on dit communément, qu'à vouloir se venger, ils ne réussissent qu'à augmenter leur déconvenue. Plaise à Dieu qu'il en soit ainsi.

Le comté de Bourgogne, pour être aussi éloigné, m'inspire des craintes, d'autant plus vives que les Allemands en sont plus rapprochés. En outre, il faut compter avec ce qu'on dit de la correspondance qui pourrait s'être établie entre les hérétiques par la voie du duché de Bourgogne, de Lyon et des Suisses. Je me console en pensant qu'ils s'y prennent un peu tard et que je n'entends pas parler de leur artillerie ni de leurs munitions, dont les pluies en septembre empêcheraient du reste le transport. Aussi, pour peu que la Franche Comté soit secourue, elle pourrait leur donner du fil à retordre, en attendant que Votre Excellence leur pousse l'épée dans les reins avec son armée, de sorte qu'ils n'aient plus qu'à mourir de faim ou à combattre dans des conditions désavantageuses. Et, puisque le Seigneur a donné tant de preuves éclatantes de sa volonté d'aider Votre Excellence dans ses entreprises, conduites toujours avec une si grande sagesse, je ne veux et ne puis que bien augurer de l'issue de ses opérations.

Grands sont les résultats que vous avez obtenus à Groeningue. A la vérité, cette place, a raison de sa conquête récente et par égard pour certains personnages, a été toujours trop ménagée. Sa Majesté n'y a guère rencontré un esprit de soumission quelconque, bien que, si Elle eut favorisé les *Ommelanden*, comme on les appelle dans le pays, c'est-à-dire les nombreux bourgs des environs, Elle eut fait pas mal de peine à ceux de la ville. Aujourd'hui on les tient par ce que Votre Excellence a fait pour eux. On peut donc affirmer que Votre Excellence a donné cette contrée à Sa Majesté parce qu'en vérité jusqu'à ce jour le roi ne pouvait pas la dire sienne.

Madame de Parme m'a adressé, par un secrétaire de l'abbé de Tongerlo, la lettre dont copie ci-jointe, ainsi que de celle des abbés de Brabant. J'ai demandé au porteur de la première s'il en avait une autre de Votre Excellence. Il m'a répondu négativement; je lui ai dit qu'il avait commis là une grande erreur; que depuis tant de mois Madame, ne gouvernant plus les Pays-Bas, je ne pouvais m'occuper de l'objet de sa mission sans connaître la volonté de Votre Excellence; qu'ensuite et surtout les choses s'étaient bien modifiées ici depuis qu'on avait traité avec les abbés cette affaire dont il était chargé; enfin qu'il n'ignorait pas combien les abbés s'étaient mal acquittés de ce dont ils étaient convenus avec Madame; que pour ma part je savais que ni l'abbé d'Afflighem ni celui de Saint-Bernard n'avaient pas satisfait à leurs obligations. Il a donné pour excuse que c'était la faute à la Cour, parce que les *Unions* n'avaient pas été dénoncées dans le terme fixé par Son Altesse. Mais je lui ai répondu que la faute en était aux abbés parce que ayant mis le temps à profit pour obliger Sa Majesté à faire ce qu'ils voulaient, ils pensaient utiliser la même occasion et s'en servir pour obtenir davantage. Ils ont prétendu qu'Anvers n'avait pas droit à un évêque, que celui de Malines devait être transféré à Louvain et qu'il n'y en eût qu'un dans le Brabant, s'opposant ainsi peu respectueusement à ce que Sa Majesté avait cherché à faire dans l'intérêt de cette province et pour y conserver la religion. Il ne sut rien répondre à cela, sinon que c'était la faute à ceux d'Anvers et à leur magistrat. Enfin, je conclus en lui disant qu'il comprendrait lui-même que je devais me borner à envoyer cette lettre de Madame de Parme à Votre Excellence et

exécuter ce que votre dite Excellence m'ordonnerait de faire à son sujet. Il accepta fort bien la chose et je crois qu'il écrira à ses chefs à quel point il a été bien accueilli et traité. J'agirai au sens des instructions que Votre Excellence voudra bien me donner à cet égard dans sa réponse. Je présume que celle-ci ne pourra m'arriver de sitôt, car Votre Excellence, ayant à défendre les armes en main les Pays-Bas et châtier la témérité de ces audacieux rebelles, il ne faut pas qu'Elle s'embarrasse d'autres affaires.

L'Illustrissime et Révérendissime cardinal Alexandre, neveu de Sa Sainteté, m'a recommandé fortement la lettre ci-jointe, destinée à Votre Excellence et écrite, comme il me dit, par ordre de Sa Sainteté, afin que Votre Excellence n'autorise personne à prendre possession des biens que l'abbaye de Saint-Maximin possède dans le Duché de Luxembourg avant d'avoir exhibé les bulles de Sa Sainteté établissant ses droits. Le président Viglius renseignera à ce sujet Votre Excellence. Il ne sera pas difficile de déléguer quelqu'un qui perçoive les revenus au nom de Sa Majesté, jusqu'à ce que Sa Sainteté fasse connaître sa volonté.

Tout va bien ici, grâce à Dieu. Le service funèbre en l'honneur du Prince notre seigneur, que son nom soit glorifié, a été célébré hier en l'église de Saint-Jacques. Nous attendons d'un moment à l'autre monseigneur le Grand Commandeur.

II.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Archives espagnoles du *British Museum*, à Londres. — Lettre autographe signée : Add. 28528, fol. 44.)

Naples, le 3 octobre 1575.

Dos dias ha que partió de aqui un correo del Duque de Terranova ¹, con el qual embie algunos despachos suos para Vuestra Magestad, y en este punto viene estotro que despacha el Señor don Joan por dar aviso a Vuestra Magestad de como a los vij se hazia a la vela dende el puerto Lilibelo ² que agora llaman de Austrio, para la Goleta,

¹ Don Carlos d'Aragon y Tagliavia, successivement grand connétable, amirante et vice-roi de Sicile, duc de Terranova en 1564, prince de Castelbeltran en 1568, depuis grand d'Espagne, ambassadeur de Philippe II, roi d'Espagne, en Allemagne et à la Diète de Cologne en 1578, vice-roi et capitaine général de Catalogne, gouverneur de Milan en 1582, conseiller d'État et chevalier de la Toison d'or en 1588.

² Le port de Lilibeo ou de Capo Boco, aujourd'hui de Marsala au sud-ouest de la Sicile.

para donde ya havia encaminado las naves, y haze mucha instantia por que no se detenga en ninguna manera el al correo, y es mucha razon no hazerlo pues estara Vuestra Magestad con cuidado para entender del armada y del Señor don Joan, el qual deve dar en su despacho particular cuenta a Vuestra Magestad de lo que passa, y del' armada del Turco no se habe aqui mas despues qu' entro en Lepanto; solo dire en esta que ayer llego el dicho correo con las cartas de Vuestra Magestad de 22, sobre las quales no ay tiempo para responder con este; pero no puedo dexar de condolarme por la presente con Vuestra Magestad como humilissimo criado de la nueva que me escriben particulare del falescimiento de la Serenissima Princesa de Portugal, tan chara hermana de Su Magestad ¹. Y cierto yo lo siento en todo extremo por la falta que hara su compania a Vuestra Magestad y a la Reyna, Nuestra Señora, y por qu' esperava que si viviera pudiera servir a Vuestra Magestad en cosas muy importantes. El haver tanto tiempo qu' yva achacosa y con temor que seria poca su vida havra causado que como cosa antevista se lleve mejor, y la prudentia y christiandad de Vuestra Magestad es tal que no tiene menester consuelo de otro, conformando siempre tanto en voluntad cierta de Nuestro Señor. Siento assimesmo mucho lo que nos dizen de la indisposition de la Reyna, Nuestra Señora; plegue a Dios tengamos brevemente nueva de que sea libra della callentura quartoza, la qual en personas de su edad no suele ser peligrosa, y con todo esto no dexara de tencervos con cuydado. Dios le de y a Vuestra Magestad muy entera salud y largissima vida y guarda y prospere Su Sacra Catholica Romana persona, como sus servidores y vasallos desseamos y hemos menester.

II.

TRADUCTION.

Il y a deux jours qu'est parti d'ici un courrier du duc de Terranova, par lequel j'ai transmis quelques dépêches dudit seigneur pour Votre Majesté. Dans le même moment est arrivé un autre courrier dépêché par Monseigneur Don Juan pour donner avis à Votre Majesté de son embarquement en date du 7 dans le port de Lilibeo appelé aujourd'hui d'Austrio. Le prince avait mis à la voile pour La Goulette, où il avait déjà envoyé ses vaisseaux. Il a bien recom-

¹ Jeanne, fille de Charles-Quint, qui épousa Jean, prince de Portugal, et mourut le 7 septembre 1573, à l'Escurial.

mandé de ne retenir sous aucun prétexte son courrier. Et il n'y a aucune raison de le faire, car Votre Majesté doit être impatiente de recevoir des nouvelles de la flotte et du seigneur Don Juan. Sans doute, celui-ci, dans sa dépêche, rend compte à Votre Majesté de ce qui se passe. Pour ce qui concerne la flotte turque, on n'en sait rien ici, sinon qu'elle est entrée dans le golfe de Lépante. Je dirai seulement dans la présente qu'hier est arrivé le courrier porteur des dépêches de Votre Majesté en date du 22. Je n'ai pas le temps de répondre dans celle-ci. Toutefois, je ne puis laisser d'y exprimer en humble serviteur quelle part sincère je prends à la perte cruelle que Votre Majesté vient de faire en la personne de la Sérénissime princesse de Portugal, la sœur bien-aimée de Votre Majesté et dont des avis particuliers viennent de m'apprendre la mort. Je ressens vivement ce coup douloureux en songeant combien la compagnie de cette princesse fera défaut à Votre Majesté et à Sa Majesté la Reine, d'autant plus que j'espérais beaucoup de sa présence pour servir Votre Majesté en des circonstances importantes. On savait cette princesse depuis trop longtemps malade et l'on appréhendait trop sa fin prochaine pour que l'on ne supporte pas moins péniblement ce malheur prévu. Au reste, la sagesse et la résignation chrétiennes de Votre Majesté sont telles qu'Elle n'a pas besoin des consolations d'autrui, habituée qu'Elle est à se conformer toujours à la volonté divine. J'ai été aussi très affecté de ce que j'ai su de l'indisposition de Sa Majesté la Reine. Plaise à Dieu que nous apprenions bientôt qu'Elle est débarrassée de la fièvre quarte. D'ordinaire à son âge celle-ci n'est pas dangereuse, bien qu'après tout elle ne laisse pas de nous inquiéter. Puisse le Seigneur donner à Votre Majesté une parfaite santé et une longue vie; c'est le sincère souhait que nous formons, nous ses serviteurs et sujets, qui avons tant besoin que Dieu garde et protège la royale et catholique personne de Votre Majesté.

III.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 25.)

Saint-Laurent, le 2 août 1579.

Por aver estado muy ocupado los dias questuve en Madrid, los dias que alli stuve se me fueron represando muchas cartas que vinieron aquellos dias, que no pude ver por las audiencias que alli tuve, y las boy viendo agora; y oy he acabado de ver esas de Ale-

mania, que me ha parecido embiaros paraque os vay informando de todo, y son las ultimas que ay de alla; despues que las ayais visto, las embiades a Zayas ¹, a cuyas manos vinieron, y yo creo que os havra embiado las ultimas del duque de Terranova, y sino os las embiara; Santoyo ² os dira a la hora que podremos negociar mañana, y vos hazeredes lo que mas holgaredes en venir a comer aca o quedaros a comer ay.

III.

TRADUCTION.

Pendant les quelques jours que j'ai passé à Madrid, j'ai été très occupé par les audiences que j'ai données et n'ai pu lire les dernières lettres qu'on m'a remises. Je vais les examiner maintenant. J'ai fini de voir celles d'Allemagne et je crois devoir vous les passer pour que vous vous mettiez au courant de tout. Ce sont les dernières qui me sont parvenues de là. Quand vous en aurez pris connaissance, vous les transmettez à Çayas qui les a reçues. Je crois qu'il vous aura communiqué les dernières du duc de Terranova; sinon il vous les enverra. Santoyo vous dira aujourd'hui quelles sont les affaires que nous pourrons traiter demain. Vous dtnezerez ici ou là, comme vous voudrez.

IV.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 27.)

Saint-Laurent, le 4 août 1579.

Porque no se si os podre llamar mañana por aver de venir aqui el embaxador del emperador y otro de su parte que creo que es Conde de Monfort, he querido embiaros

¹ Gabriel Çayas, secrétaire de Philippe II, souvent cité dans les volumes précédents.

² Sébastien de Santoyo, secrétaire de Philippe II. Voyez notre tome X, page 396.

lo que aqui va, que son las ultimas cartas que he tenido del principe de Parma y en su nombre del consejo destado por su enfermedad, y otras del Conde de Mansfelt y de Monseñor de la Mota, y aviendolas recibido las embie el otro dia a Denetiere ¹ paraque sacase un sumario dellas, y asi melas ha embiado oy con los sumarios; sera bien que las vais viendo paraque os vais informando de todo y tomando el culo a las negotios, y yo os informare despues de lo que mas sobrellas convenga.

IV.

TRADUCTION.

Je ne sais si je pourrai vous appeler demain, j'attends ici l'ambassadeur de l'Empereur et une autre personne de sa part, le comte de Montfort, je crois. J'ai donc voulu vous envoyer les pièces suivantes. Ce sont les dernières lettres qui me sont parvenues du prince de Parme et celles que m'a adressées le Conseil d'État, au nom et pendant la maladie du Prince. Il y en a d'autres du comte de Mansfeld et de Monsieur de la Motte. En les recevant je les ai transmises l'autre jour à Dennetières pour qu'il en fasse des analyses. Il me les a renvoyées aujourd'hui avec les *sommaires*. Vous seriez bien de les examiner pour vous mettre au courant de tout et élucider les affaires dont elles traitent. Je vous aviserai ensuite de ce qu'il conviendra le mieux de faire.

V.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 200.)

Saint-Laurent, le 8 août 1579.

Ya habreis savido la llegada de Maximiliano Dubois ², que no sè si os ha visto, y trae la confirmacion de la salud del principe, my sobrino ³, de que he holgado lo que podeis

¹ Arnould Dennetières, secrétaire du roi Philippe II. Voyez notre tome II, page 201.

² Maximilien Dubois, fils de feu Adrien Dubois, de la chambre de l'empereur Charles-Quint. Voyez notre tome VII, page 431.

³ Alexandre Farnèse, prince de Parme. Concernant sa maladie, voyez le tome VII, page 451.

pensar; ha me dado las cartas que van aqui, que podeis ver oy para poderme dare mañana lo que se os ofreciere con las que ayer os embie, y despues las podreis embiar a Denetieres con lo que se hubiere de responder, aunque entiendo que tiene poca salud, como trataremos mañana mas en particular.

V.

TRADUCTION.

Vous aurez appris l'arrivée de Maximilien Dubois. Je ne sais si vous l'avez vu. Il apporte la confirmation de la nouvelle que j'ai reçue du rétablissement de la santé du Prince, mon neveu. Vous pouvez penser combien je m'en suis réjoui. Le dit envoyé m'a remis les lettres ci-jointes. Vous les verrez aujourd'hui pour me donner votre avis sur leur contenu, ainsi que sur la teneur de celles que je vous ai adressées hier. Vous les transmettez ensuite à d'Ennetières avec la réponse qu'il y aura à y donner, bien que j'apprenne qu'il ne se porte guère bien. Nous nous occuperons demain plus en particulier des affaires dont traitent ces lettres.

VI.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 141.)

Saint-Laurent, le 7 août 1579.

Como ayer os dixen, parte de los despachos de Francia y otras partes vienen despues que fue de aqui my hermano ¹ que aya; con la vienen a manos de Çayas y parte a las de Antonio Perez y principalmente las dependientes de las cosas de los Estados Baxos; las de Çayas ya os las he embiado todas las que yo tenia aca. Y de las de Antonio Perez os embio agora lo que aqui va, que aunque lo avia visto lo mas dello quando vino, lo he

¹ Don Juan d'Autriche, frère naturel de Philippe II, parti de l'Espagne pour les Pays-Bas en 1576.

buelto a ver agora, y lo que faltava, esta tarde, en el campo, dende se puede leer mas no escribir; son del principe de Parma las que truxo Mondragon y don Joan de Vargas las quel truxo y las que han venido despues, vuelvas, para vuestra informacion y tener noticia de todo, y despues me las bolveredes porque' ay algunas cosas en ellas que sera menester avisar a Portugal. Y despues quando se aya de responder a ellas, os las bolvera' a mostrar el oficial de Antonio Perez, para que le ordeneis la respuesta dellas.

 VI.

 TRADUCTION.

Comme je vous l'ai dit hier, parmi les dépêches arrivées de France et d'ailleurs depuis le départ de mon frère, les unes étaient pour Çayas et les autres pour Antonio Perez, principalement celles ayant trait aux affaires des Pays-Bas. Je vous ai envoyé déjà toutes celles de Çayas que j'avais ici. Je vous adresse aujourd'hui celles ei-jointes d'Antonio Perez; quoique je les ai vues pour la plupart à leur arrivée, j'ai voulu les revoir. Pour les autres dont je n'avais pas pris connaissance, je les examinerai ce soir à la campagne, où l'on peut lire sinon écrire. Celles qu'a apportées Mondragon sont du prince de Parme, ainsi que celles dont était porteur Don Juan de Vargas et les autres venues depuis. Veuillez, pour votre gouverne, en tenir note et me les renvoyer ensuite parce qu'il y est traité d'affaires dont il faudra informer le Portugal. Ensuite, quand il y aura lieu d'y répondre, l'official d'Antonio Perez vous les retournera pour que vous lui donniez la réponse à y faire.

 VII.

 LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II ¹.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 143.)

 Saint-Laurent, le 7 août 1579.

He recebido oy la respuesta en dos vezes que Vuestra Magestad ha sido servido hazer a tres billetes mios; las puntos que en ella toca Vuestra Magestad para tractar dellos en

¹ Dans le tome VII, page 418, l'on trouvera la suite de cette lettre, dont nous avons complété ici les lacunes d'après le manuscrit original de la Bibliothèque royale, à Bruxelles.

presentia, he notado, para acordarlos quando fue de servido llamarme, que sera quando y como fuere servido.

Mando dende agora el Conte de Chinchon., paraque se desocupen por venir aca mañana de mañana por informarme dellos de lo que passa en el consejo de' Italia por haver tanto tiempo que no entro en el, y entretanto se deven haver mudado muchas cosas; desseo saber si es servido Vuestra Magestad que yo les diga el cargo que Vuestra Magestad me ha dado, o con que color manda que yo entre a tractar dello con ellos, advirtiendo a Vuestra Magestad, que en Alcalá Don Pedro de Padilla ¹ me dicho haver entendido de su hermano que el cardinal de Toledo ², se le havia declarado claro, y toda Madril le dize, y yo callo por obedescer como devo, y tambien desseo saber, si manda que le conviene que los escriptos que me ha Vuestra Magestad embiado para la forma, que se podra tener en lo de los secretarios que he visto, y me parecia bien, y tambien lotro scripto tocante alo que se deve hazer, para la buena orden del dicho consejo de Italia.

Apostille de la main du Roi. Esta muy bien esto, y en pudiendo os llamare y quiza mañana si no me lo estorbare la venida de la duquesa my sobrina ³.

Muy bien ha sido mandar venir para la mañana al Cardenal y Matheo Vasques ⁴, y bien le podreis decir lo de la presidencia conque quede para ellos solos hasta la ida de Madril, y tambien les podreis mostrar los papeles que ya creo que los han visto antes de agora.

Asi es que ay que proveer la plaça de Filiodon ⁵ y creo que ay aqui consulta sobrello que os podre mostrar, y lo mysmo decora de regente de Napoles, que vaca creo que por muerte de Cutinario, que he entretenido adrede por esperaros, pues conocereis mejor que nadie a los de aquel reyno, tambien convendra lo de Borgoña, y podremos hablar sobrello despues destotras cosas.

Aqui van unos papeles de Francia y avisos de Italia y de Inglaterra que me ha embiado oy Çayas; podreislos ver y bolverselos despues.

Tambien me ha embiado Çayas esos papeles de fray Lorenzo de Villa Vicencio ⁶, y bien entendereis por ellos ques aquello de Michael Bay ⁷, que así creo que se llama ;

¹ Capitaine espagnol qui servit aux Pays-Bas sous Farnèse. Voyez notre tome IV, page 381.

² Gaspard Quiroga, cardinal depuis 1578, archevêque de Toléte. Voyez notre tome VII, page 79.

³ Jeanne, fille naturelle de Don Juan d'Autriche et de Diana Falangola, de Sorrente. Il était question à ce moment de la faire venir de Naples à Madrid. Voyez notre tome IV, page 379.

⁴ Matheo Vasquez de Leca, secrétaire intime de Philippe II. Voyez notre tome VII, page 443.

⁵ Filiodonio, fonctionnaire civil sous Charles d'Aragon, duc de Terranova, gouverneur de Milan. Voyez notre tome VII, page 418.

⁶ Voyez à propos de ce personnage notre tome I, page 18.

⁷ Michel Bay ou Baius. Voyez notre tome III, page 104.

y cierto si aquello es asi como dice, mucho importara procurar el remedio dello por el daño que podria hazerse en aquellos estados, y asi esta hecho se remedie; y asi pensad y myrad lo que en esto sera bien visto lo que fray Lorenzo escribe a Çayas.

Por parecerme que convenia, he embiado a Madrid por la mynuta de la carta que llebo Don Alonso de Sotomayor ¹ de lo que avia de tratar con el, y con los de mas aunque de palabra lo llevo mucho mas entendido; y asi me lo han traydo y va aqui para que en viniendo aviso de Don Alonso que creo no puede tardar, veamos segun el que fuere lo que convendra en estas cosas, y despues que ayais visto esto me lo holvereis.

VII.

T R A D U C T I O N .

J'ai reçu aujourd'hui, en deux fois, la réponse que Votre Majesté a bien voulu faire aux trois billets que je lui ai adressés. Les points que Votre Majesté y indique pour être traités avec Elle, je les ai notés pour les lui rappeler quand Elle daignera m'appeler.

Dès à présent, le comte de Chinchon a ordonné à de laisser là leurs affaires pour venir me trouver demain matin, afin que je m'informe auprès d'eux de ce qui se passe dans le Conseil d'Italie. Il y a longtemps que je n'ai assisté aux séances de ce conseil, et il doit s'y être produit du changement. Je désirerais savoir si Votre Majesté entend que je leur fasse connaître la mission dont elle m'a chargé ou qu'Elle me dise de quelle façon je dois leur en parler. Je dois prévenir Votre Majesté qu'à Alcalá Don Pedro de Padilla m'a dit avoir appris de son frère que le cardinal de Tolède avait fait une déclaration claire et nette à ce sujet. Au reste, tout Madrid le dit. Je demande, comme c'est mon devoir de serviteur obéissant, et je désire savoir si je puis communiquer aux secrétaires que j'ai vus, les notes que Sa Majesté m'a adressées pour la forme et notamment celle concernant les mesures à prendre pour la bonne tenue du dit Conseil d'Italie.

De la main du roi : C'est fort bien. Je vous appellerai peut-être demain, si je n'en suis empêché par l'arrivée de la Duchesse, ma nièce.

Très bien aussi d'avoir fait venir demain le Cardinal et Matheo Vasquez. Vous pourrez leur dire l'affaire de la présidence, quitte à n'en parler qu'à eux seuls jusqu'à mon retour à Madrid. Vous pourrez leur montrer aussi les pièces, qu'ils ont du reste déjà vues, je crois. En effet, il y a à pourvoir à la place de Filidonio et je crois avoir ici à ce sujet une consulte,

¹ Capitaine espagnol du Conseil de guerre du Roi aux Pays-Bas. Voyez *Documentos inéditos*, t. LXXIV, p. 579.

que je pourrai vous montrer. Il en est de même ilu poste de régent à Naples, vacant, je pense, par suite du décès de Centinario. J'ai laissé exprès subsister la vacature en attendant votre avis, car vous connaissez mieux que personne les gens du pays. Il conviendra aussi de pourvoir à la charge vacante dans le Comté de Bourgogne. Nous pourrons en causer demain après nous être occupés des autres affaires.

Ci-joint des missives de France et des avis d'Italie et d'Angleterre que Çayas m'a envoyés aujourd'hui. Vous les verrez et me les renverrez ensuite.

Çayas m'a envoyé aussi les papiers du frère Laurent de Villa Vicenzio. Ils vous feront connaître ce qu'il en est de ce Michel Bay; c'est son nom, je crois; si l'affaire est telle que le dit frère Laurent l'affirme, il importe de parer au tort qui en pourrait résulter pour ce pays. Voyez donc et examinez ce qu'il y a à faire en l'occurrence, après avoir pris connaissance de la lettre du frère Laurent à Çayas.

J'ai cru convenable d'envoyer à Madrid pour la minute de la lettre portée par Alonzo de Sotomayor au prince de Parme et pour le mémoire concernant l'affaire qu'il avait à traiter avec lui, indépendamment de ce qu'il devait lui dire de vive voix. On m'a rapporté ces minutes; je vous les transmets ci-jointes pour que vous en preniez connaissance et vous en rendiez compte comme du reste. Cela afin qu'en recevant l'avis de Don Alonso, avis qui ne peut tarder, nous prenions en conséquence les mesures requises par les circonstances. Quand vous aurez vu les pièces, vous me les renverrez.

VIII.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 75.)

9 août 1579.

No os he llamado oy por poder acabar de ver estas cartas de Italia que aca tenia, que son las últimas que han venido; podreislas ver y bolverme las despues, y podreis sacar los puntos mas importantes dellas, para decirme sohrellos vuestro parecer, como quien los trayra mejor entendidos y vendria mas informado de lo de alla, y si hubiere de que os podre yo tambien informar dello, y podremos ver lo que convendria responderse, y no os puedo embiar mas por las cosas que ire os lo embiando como pueda, ya que bolvereis oy harto causado de lo que me ha dicho Santoyo que aveis andado.

VIII.

ANALYSE.

Il n'a pas fait appeler Granvelle aujourd'hui pour avoir le temps de voir les dernières lettres d'Italie ci-jointes. Le Cardinal les lui renverra après en avoir pris connaissance. Il en notera les points les plus importants pour lui en donner son avis, en homme qui les comprendra d'autant mieux qu'il connaît les affaires de ce pays, dont il est revenu récemment. Au reste le Roi lui donnera tous les renseignements qui lui seraient nécessaires pour achever de se fixer. Ensuite ils verront ensemble ce qu'il conviendra de répondre. Il ne lui envoie pour le moment qu'une partie de ces lettres, quitte à lui communiquer le reste aussitôt qu'il en aura achevé l'examen, d'autant plus que Granvelle n'est pas mal fatigué de l'excursion qu'il a faite, comme Santoyo l'a dit au Roi.

IX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 153.)

Saint-Laurent, le 10 août 1579.

Estos papeles que Vuestra Magestad fue servido embiarme ayer con su billetto, he visto y sacado los puntos para quando Vuestra Magestad querro tractar dellos; y al secretario Delgado se ha dado la nota que en la margen de la carta del embaxador en Genua noto Vuestra Magestad; y vuelven con esta los dichos papeles como ha mandado, a los quales añado lo que me ha venido de Mondragon por orden de Vuestra Magestad, y un pligo del Baron' Nicolas de Polweiler; y a Dennetieres se han embiado los en Frances, para que haga relation por responder, como Vuestra Magestad lo mando.

Holgueme infinito de ver lo mucho y muy lindo que ayer vi, y el officio del choro tan solenne, y con buena orden, ny me podiera cançar de ver cosas den tanto gusto, a

todas partes; tractaronme de manera en el refectorio, que temo que si desta manera se tractassen los frayles que guardarian muy mal la regula de Sant' Hieronymo.

Apostille du Roi : Todo lo que aqui decis esta muy bien, y despues he topado otras cartas de Italia que van aqui, para que los veais y me las bolvais para que las junte con esto tres que me aveis embiado oy; y si huviere puestos algunos que sacar, lo sacareis tambien como esto otro, y queda aun para embiaros lo del duque de Terranova que vino a mano de Antonio Perez, en que havra que ver; y he visto lo de Polweiler y Mondragon, que guardareis hasta que veamos a que secreto se encomendara aquello.

Ha mejor aprovacion de lo que ayer vistes y la vuestra por entenderlo vos tambien que bien creo que por hazer os fiesta devieron de salir ayer los frayles de su ordinario.

IX.

ANALYSE.

Granvelle renvoie avec ses annotations les papiers que le Roi lui a fait remettre hier. Il a adressé au secrétaire Delgado la note mise par Sa Majesté en marge de la lettre de l'ambassadeur à Gènes Il joint à ces papiers ceux qu'il a reçus de Mondragon et un pli du baron Nicolas de Polweiler. Quant aux lettres en français, elles ont été transmises à Dennetières pour préparer la réponse à y donner.

Il se félicite de l'accueil qu'il a reçu au couvent qu'il a visité hier. Il y a été si parfaitement traité qu'il craint que les frères, s'ils se traitent de cette façon, n'observent bien mal la règle de saint Jérôme.

Apostille du Roi : Sa Majesté accuse réception à Granvelle de son envoi. Il lui communique pour avis d'autres lettres d'Italie, en attendant qu'il lui envoie la correspondance du duc de Terranova, remise à Antonio Perez. On verra ce qu'il y a à répondre à Polweiler et à Mondragon.

Quant aux frères du couvent, ils se seront départis de leur ordinaire pour mieux recevoir le Cardinal.

X.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9173, recueil III, fol. 124.)

—
41 août 1579.

Destos papeles que Vuestra Magestad me ha embiado oy, he sacado los puntos como de las otras, y vuelven con esta, como Vuestra Magestad me ha mandado; guardo lo de Polweiler y de Mondragon.

Apostille de la main du Roi : Esto muy bien esto, y oy he acabado de ver lo que tenia del marques de Ayamonte ¹, que va aqui; ques muy bien que lo veais y me lo bolvais; como lo demas de gran consideracion es el negocio que en ellas se trata, de que creo que veais aun mas informado que aca lo estamos del fundamento del negocio que assi lo reducides a la memoria para hazerme razon dello, y yo os lo hare de lo que se ha respondido al marques aunque para mas cumplimuyento sera bien que veais despues las mynutas dello.

X.

ANALYSE.

—
Granvelle renvoie au Roi les pièces qu'il a annotées, gardant par devers lui celles de Polweiler et de Mondragon.

Apostille du Roi : Le Roi envoie pour avis au Cardinal la correspondance du marquis d'Ayamonte, que Sa Majesté a vue.

¹ Antonio Guzman y Zuniga, marquis d'Ayamonte, gouverneur du Milanais. Voyez les tomes V, page 174, et VI, pages 29 et 41.

XI.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 117.)

Saint-Laurent, le 12 août 1579.

Oy me han traydo esa informacion del derecho que yo tengo a lo de Portugal que se ha acabado agora de imprimir, y a me parecido embiaros la luego para que la veais como quien tambien la entendera, y esto asi porques justo que vos la tengais vista y entendido my derecho, como porque despues de averla visto me digais si os parece que esta de manera que la pueda ver Su Santidad, que como havreis visto por las ultimas cartas de don Joan de Cuñiga ¹, la pide. Y dice que si no se le embia, que mostrara una que ella tiene que se lembio de priesa, y no creo ques tal como esta. Y aunque los de aca dicen que esta muy buena, podria ser que como los humores son diferentes, alla no les pareciese tal. Y por esto holgare mucho la veais con brevedad y me digais lo que os parecera della, asi para lo de aca como para lo de Roma.

 XI.

ANALYSE.

Le Roi envoie à l'avis de Granvelle le mémoire imprimé touchant les droits de Sa Majesté à la succession de Portugal. Le Cardinal verra si ce mémoire peut être mis sous les yeux du Pape, qui, au rapport de Don Juan de Zuñiga, demande à en prendre connaissance. Sinon, cet ambassadeur en a un autre qu'il pourrait montrer à Sa Sainteté, mais le Roi aimerait mieux qu'on lui transmet celui-ci, si c'était l'opinion du Cardinal.

¹ Juan de Çuniga ou Zuniga, ambassadeur de Philippe II à Rome, souvent cité.

XII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 125.)

—
Saint-Laurent, le 14 août 1579.

He visto con la major brevedad que me ha sido possible, este libro, y me parece que los que han puesto la mano en ello, han trabajado bien, y fundado el drecho de Vuestra Magestad, quanto desta primera vista puedo comprehender, que para verlo con mas fundamento, seria menester meses, y tener los libros, para ver los textos y doctores y tractados que citan, en los originales, y tanta mas por quien tanto ha no se occupa en estos estudios; a algunos podra parecer mal en Roma, que alegan Molineo ¹, Cuyatio ², Othoniano ³ (*sic*), Balduino ⁴, que son hereges, pero bien doctos en leyes, en las quales no son hereticos; pero ny por esto dexaria de embiarlo al comendador mayor, paraque lo muestre a Su Santidad, que se offendera menos en esto, porque sabe la doctrina destes en leyes; no me parecia tan mal lo que ya tiene el dicho comendador mayor, pero esta le haze muy gran ventaja. Con esta ira una breve que me embio Madama, para el drecho de su nietto ⁵, de un advocado docto de Roma, pero hecha de prissa, y pues el frayle que dize don Pedro de ⁶ trahe la que han hecho en Padoa ⁷ en su favor, se podra ver, y nos bastara que exclua la de Bri-

¹ Charles Du Moulin, dit Molinaeus, jurisconsulte français, né en 1500, mort en 1566. Ses ouvrages furent mis à l'index.

² Jacques Cujas, célèbre jurisconsulte français, né en 1522, mort en 1590.

³ Oberto de Orto ou de Otto; docteur et auteur feudiste du XVI^e siècle. Cujas a publié les deuxième et troisième livres de son traité des fiefs (*De Feudis*). — Voyez STRUVIUS, *Bibliotheca juris*, pp. 465 et 466. — FUERTES, *Anti-manifesto o verdadera declaracion del derecho de los señores reyes de Castilla a Portugal*, 1643, p. 20. — MOZZIUS, *Tractatus novus de feudis*, 1591, p. 10. — RENAULDON, *Dictionnaire des fiefs*, p. 290.

⁴ François Balduin, jurisconsulte belge, né en 1520, mort à Paris en 1573, grand partisan de Melanchton et de Calvin.

⁵ Ranuce Farnèse, fils d'Alexandre, prince de Parme, et petit-fils de Marguerite, duchesse de Parme.

⁶ Peut être Don Pedro d'Aragon, fils du duc de Terranova ou Don Pedro de Giron, duc d'Ossuna, ambassadeur extraordinaire de Philippe II à Lisbonne et son représentant auprès du roi Henri de Portugal pour l'affaire de la succession au trône.

⁷ Voyez dans notre tome VII, page 466, la lettre du cardinal de Granvelle touchant cette consultation de Padoue.

gantz ¹, pues el drecho de su nietto, espero que, si fuesse menester, le cederia Madama, no quiero dexar de dezir a Vuestra Magestad que me dixo el nuntio Sauli ² en Barcelona, que pretendia don Antonio, que el infante don Luys ³, su padre, no hizo jamas voto, y de poder provar matrimonio del, con su madre, que seria mal caso, aunque en esto libre hay fundamentos, para, aunque assi fuesse, excluyrle, pero havria mas dificultad; y añadio el dicho nuntio, que para si, havia Don Antonio lo que pudiesse, pero que quando no alcançasse, jamas vernia en la de Bregans, y estaria por Vuestra Magestad, y que el Rey cardinal, sintiendo este su humor, por favorecer Bregans, le aparta quanto puedia, y que el pueblo esta por el, y la nobleze divisa.

XII.

ANALYSE.

Granvelle envoie au Roi son avis sur la consultation touchant les droits de Sa Majesté à la succession de Portugal.

A première vue, le Cardinal trouve ce mémoire bien fait. Les auteurs y ont parfaitement établi les droits de Philippe II sur la couronne de Portugal. Seulement il faudrait pouvoir vérifier sur les textes leurs preuves et citations. Ils invoquent, il est vrai, les témoignages d'auteurs hérétiques, Molinæus, Cujas, Othonianus (*sic*), Balduin, qui ne sont pas faits pour plaire à la cour de Rome, mais le Pape passera sans doute condamnation sur ce point en considération de l'autorité dont jouissent ces légistes, surtout quand il s'agit, comme dans l'espece, d'une question de droit. En cette matière l'hérésie n'a rien à voir. Ce n'est donc pas une raison pour ne pas envoyer ledit mémoire au grand commandeur de Castille, Don Juan de Zuñiga, ambassadeur du roi d'Espagne à Rome, afin qu'il le présente à Sa Sainteté. Le nouveau mémoire ne pourra que renforcer la bonne impression de celui qu'a déjà l'ambassadeur, et qui n'est pas trop mal.

Le Cardinal envoie en même temps au Roi une consultation que lui a adressée *Madame* et qui a été rédigée par un docte avocat de Rome pour établir les droits à la succession de

¹ Catherine, fille d'Édouard, frère de Henri, roi de Portugal, avait épousé le duc de Bragance. Voyez notre tome VII, page 226.

² Antonio Sauli, nonce en Portugal. Voyez notre tome VII, page 416, et CABRERA, *Don Felipe II*, t. II, pp. 525 et 547.

³ Louis de Béja, frère d'Henri, roi de Portugal; Don Antonio, prieur de Crato était son fils naturel.

Portugal du prince Ranuce, fils d'Alexandre Farnèse, prince de Parme et petit-fils de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme. Il n'y a pas à s'inquiéter de cette consultation; il suffit qu'elle ait exclu les Bragance; pour le reste *Madame* pourra toujours obtenir de son petit-fils la renonciation à ses droits éventuels. Ce qui est plus important, c'est la revendication de Don Antonio. A ce sujet Granvelle rappelle ce que lui a dit à Barcelone le nonce Sauli. L'infant Don Luis de Beja, le père de Don Antonio, n'aurait jamais prononcé de vœux et aurait été marié légitimement avec la mère du prétendant. Ce serait là un cas qui ne laisserait pas que de créer des difficultés, bien qu'on pourrait trouver dans le mémoire des arguments pour en atténuer l'effet. Quant au Roi cardinal (de Portugal), il n'a guère de sympathie pour Don Antonio et du reste ne l'accepterait jamais s'il ne pouvait prouver la légitimité de sa naissance. Le peuple, lui, est pour le prétendant, mais la noblesse est divisée.

XIII.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 151.)

Saint-Laurent, le 28 août 1579.

Ya Don Joan de Idiaquez a acetado lo que os dixes el otro dia, que lo del consejo de guerra en propiedad y lo de la Secretaria destado; en el entretanto que yo no ordenare otra cosa, sera menester agora que le vamos instruyendo de los negocios, vos por vuestra parte que lo sabreis tambien hazer, y yo por la mya de las cosas que se me ofrecieren, que seran de las particulares que vos no podeis aun tener noticia; a me parecido avisaros desto, para que vais myrando la forma que sera bien que tenga en esto, y las cosas de que sera bien que le advirtais.

XIII.

ANALYSE.

Don Juan de Idiaquez a accepté ce dont le Roi a parlé l'autre jour à Granvelle quant à la secrétairerie de guerre et au Conseil d'État. Il faudra maintenant que Sa Majesté et le Cardinal le mettent, chacun pour sa part, au courant des affaires.

XIV.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 154.)

—
Saint-Laurent, le 30 août 1579.

*Apostille de la main du Roi en marge de la lettre du Cardinal*¹ : Esta muy bien esto, y me hareis la razon como decis y tambien de lo demas que va aqui, ques del principe de Parma sobre las cosas de Borgoña para que se responda a todo juntamente.

Bien me parece lo mas destas cosas que os ha dicho este gentilhombre, y parece que camynan de buen pie, y assi espero que ha de ir aquello bien; solo temo lo del dinero, en que havra mucho que myrar como yo os decia el otro dia, porque no sera bien que yo me obligue, sino a lo pueda bien cumplir, pero iremos myrando en todo, y cartas me han traydo esta mañana del principe de Parma que no he podido ver aun, procurare lo y embiare os las pudiendo.

De esas del duque de Terranova que me ha embiado Cayas, he visto oy lo que me ha parecido convenir; vuelvo y despues os embiare otras suyas secretas, que aun no he podido ver.

No creo que seria malo que vieredes estas con don Johan de Idiaquez por irle introduciendo en el negocio y irle informando de lo que convenga, paraque tanto mejor se acierten a hazer las respuestas de todo, y no faltara que ver estos dias, pues de todas partes entiendo que han venido cartas.

—
XIV.

ANALYSE.

—
Apostille du Roi : Sa Majesté approuve ce que dit Granvelle, dans sa lettre du 30 août 1579, et notamment la réponse à faire au prince de Parme au sujet des affaires de Bourgogne.

¹ Lettre du cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Voyez notre tome VII, page 433.

Le Roi apprécie les nouvelles de Bourgogne apportées par le gentilhomme venu des Pays-Bas. Tout lui paraît bien aller par là. Il est seulement préoccupé de la question des envois d'argent, car il ne voudrait pas s'obliger à ce qu'il ne pourrait pas tenir. Du reste, il en causera avec le Cardinal, ainsi que des lettres qu'il a reçues ce matin du prince de Parme. Il les enverra à Granvelle quand il aura pu les voir.

Il a examiné les lettres du duc de Terranova, lesquelles Zayas lui a transmises. Il remettra au Cardinal des missives secrètes dudit Duc, dès qu'il lui aura été possible de les parcourir. Granvelle fera bien de les examiner avec Don Juan de Idiaquez pour mettre celui-ci au courant des affaires, l'instruire de ce qu'il lui importe de savoir et l'habituer à la correspondance.

 XV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 188.)

Saint-Laurent, le 4^{or} septembre 1579.

Todos estos papeles he visto, y sacado se lo algunos puntos, como manda, por acordarlos a Vuestra Magestad, y vuelven para la diligencia que se havra de hazer con Portugal, como ha mandado; he visto asi mesmo las de la Mota ¹, y las del conde de Reux ², y se mirara a la respuesta, y se volvera todo a Denetieres, a quien he escripto esta mañana por ser mi hombre vuelto sin el, para que si es possible se disponga a venir, y sino, paraque luego embie sus oficiales con todo lo necessario por poner la mano a la otra, pues de todas partes de Flandres tanto instan y amenazan tanto daño por la dilacion. Lo del dinero verdaderamente me congoxa y tanto mas que con ver la falta que aca ay del, y que lo de alla no se podra excusar, so pena de mayores duelos.

Apostille de la main du Roi : Esta muy bien todo esto.

Y esto.

Ayer me dixeran que Denetieres estava peor, y asi por esto creo que no deve aver venido; ya sido muy bien lo que le aveis escrito, con que creo que vendran los oficiales, con que se podra atender a responder luego a todo, y en lo del dinero teneis mucha

¹ Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte. Voyez plus haut, pages 161, 162, 383, 397, 410.

² Jean de Croy, seigneur de Rœulx, souvent cité dans les volumes précédents.

razon, y Dios sabe el cuydado que me da, y mas con lo que ha venido esta mañana que Franceses se van desvergonçando, llegando alguna gente a la parte de Fuenterravia ⁴ aunque sin artilleria.

XV.

ANALYSE.

Granvelle s'empresse de renvoyer au Roi tous les papiers qu'il a examinés, avec annotation des principaux points à traiter. Il a fait toute diligence à cause de l'urgence des affaires de Portugal. Il a vu les lettres de La Motte et du comte de Rœulx et il s'occupera des réponses à y faire. Il transmettra le tout à Dennetières, à qui il a écrit ce matin, son homme étant revenu sans lui. Il a insisté pour que Dennetières vint lui-même, s'il était possible, sinon qu'il envoyât ses officiaux afin de faire le nécessaire, car partout en Flandre on est très pressé, et l'on souffre beaucoup de tous ces atermoiments. La question des envois d'argent aux Pays-Bas le préoccupe fort; ils ont bien besoin des provisions qu'ils réclament. En différer plus longtemps l'expédition serait s'exposer à de graves inconvénients.

Apostille du Roi : Il approuve tout ce que dit Granvelle. Il a appris hier que Dennetières allait plus mal. C'est sans doute pour cela qu'il ne s'est pas rendu auprès du Cardinal. C'est parfait tout ce que Granvelle lui a écrit. Tout au moins Dennetières enverra-t-il maintenant au Cardinal les officiaux, avec lesquels celui-ci pourra rédiger toutes les réponses à faire. Granvelle a raison en ce qu'il dit des envois d'argent; Dieu sait combien lui-même s'en occupe, surtout au moment où les Français menacent de renouveler partout leurs attaques. Il en a été vu du côté de Fontarabie, mais ils n'avaient pas d'artillerie avec eux.

⁴ Voyez à ce sujet notre tome VII, page 444.

XVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 181.)

—
Saint-Laurent, le 4 septembre 1579.

1. He visto estas letras, como Vuestra Magestad manda, y sacado los nombres de las que Alonso de Curiel dize haver servido, que son los mesmos de quien escriven los otros; pero no dize lo que piden; diranlo despues sus memoriales; solo de Monseñor de Capres ¹ dize, que pretende erigir en contado su tierra de Henin Leytard, y que Vuestra Magestad le de lo que en ella tiene, como lo he ya referido a Vuestra Magestad, y selo acordare despues en su tiempo.

2. No conosco este Alonso de Curiel ²; Hieronymo ³ si conocia, y muy bien, y le correspondia; ny he entendido porque se ha desavenido con La Mota, ny lo de las cartas interceptas ⁴, pero si no esta bien con la Mota no seria bien para tractar con el.

3. No sè si esta platica sobre Vlessinghe es la mesma de Vides, de quien escribe lo de Vargas Mexia ⁵, para que se ha hecho oy la carta o minutado, conforme a lo que Vuestra Magestad ayer resolvió y sele dize, que remitta Videz a La Mota y que a la Mota escrivo sobrello.

¹ Oudart de Bournonville, seigneur de Capres, souvent cité dans les précédents volumes.

² Alonso de Curiel, agent financier de Philippe II à Calais en 1578 et 1579. Ce fut par son intermédiaire que le roi d'Espagne acheta la défection de Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, gouverneur de Gravelines, d'Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, et des autres seigneurs et chefs du parti des *Malcontents*. (Archives du Royaume, papiers d'État et de l'audience, reg. 184, fol. 21 v°. Lettre d'Alexandre Farnèse au roi Philippe II du 18 décembre 1578. — *Ibidem*, liasse 185. — *Réconciliation des Provinces wallonnes*, t. II, fol. 270. — *Documents historiques inédits*, t. I, pp. 248, 253, 255 et suivantes. — *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2^e série, t. IV, p. 412. — HENNE, *Mémoires anonymes sur les troubles des Pays-Bas*, t. IV, p. 87. — PONTUS PAYEN, *Mémoires*, t. II, p. 118. — *Documentos inéditos*, t. LI, p. 137).

³ Jérôme de Curiel, facteur du roi Philippe II à Anvers, et son agent à Paris en 1578. Voyez nos tomes I, p. 68; II, pp. 4, 8, 9, 48, 56, 57, 500.

⁴ Ces lettres se trouvent, en plaquettes imprimées, aux Archives du royaume de Belgique dans la correspondance de Stahrenberger, secrétaire allemand du prince de Parme et envoyé par lui au Congrès de Cologne en 1579. Voyez Secrétairerie allemande, registre 591.

⁵ Juan Vargas Mexia, envoyé du roi Philippe II à Paris. Voyez notre tome VII, page 160.

4. He hablado a Mondragon, y dize que Grenet, señor de Werpe¹, es uno de los buenos y cuerdos soldados que Vuestra Magestad tiene en aquellos estados, y que ha sido su teniente y debaxo del servido muy bien; es hermano de aquel religioso, que Vuestra Magestad ha nombrado por Santo Bertino, y de su consejo d'Artois, segun me dize.

5. No se si no arostra la Mota a la pratica de Vlessinghe por no parecerle reuseible, o por no estorvar lo dela Briela, que tiene por mas importante y que dicho a este Blanguerval² que tenia por cierta, como yo lo he dicho a Vuestra Magestad, que no lo quizo escribir por el secreto.

6. Podra ver Vuestra Magestad si queriendo la remittir a la Mota de mejor parecer tengo por lo mas seguro, querra que, como me ha mandado, le diga de boea al dicho Blanguerval, por dezirlo a la Mota, lo de prender Villerval³, si continua en sus maldades, se diga tambien a bocca esto de Vlessinghe, para que⁴ vea si es cosa de fundamento, remettiendole si la querra commetter a Grenet, por hallarse occupado en otras cosas.

7. Las minutas se emendaron conforme alo que Vuestra Magestad anota, y se ira haziendo y formando las que faltan, y se ha hecho la del principe para el Conde de Mansfeld de manera que aunque por hazer confiancia del y darle mas contento, la muestre no podra dañar.

Apostille de la main du Roi : 1. Asi es esto como decis, y a su tiempo se tratara en particular dello y se vera lo que conberna.

2. Seria largo para aqui lo de las cartas interceptas; algun dia que venia a proposito, os lo dire y veremos lo que conberna.

3. Creo ques lo mysmo, y podremos esperar al que dire al fin deste papel que creo que traera razon de todo.

4. Segun esto muy a proposito seria para esto pero con⁴ duria de la Mota.

5. Indi solia estar a lo deste fin caniza

6. Sera bien esperar para esto lo que dire adelante.

7. Esta muy bien todo esto asi.

8. Oy he recibido esa carta de Don Alonso de Santomayor⁵, que como vereis por ella viene con la respuesta de lo que llebo y escribe la de nueve leguas antes de llegar a Madrid, de manera que yo creo sera aqui mañana o esotro a la mañana a mas tardar,

¹ Voyez plus haut, pages 289, 560, 575.

² Blanguerval, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers au service de l'Espagne dans les Pays-Bas. Voyez nos tomes X, page 530, et XI, page 260.

³ François d'Ongnies, seigneur de Villerval. Voyez notre tome VIII, page 598.

⁴ Les mots laissés en blanc ont disparu du manuscrit original par suite d'usure du papier.

⁵ Don Alonzo de Sotomayor, capitaine de lanciers espagnols et du Conseil de guerre du roi Philippe aux Pays-Bas. Voyez notre tome VII, page 241.

y pues sera esto tan presto, bien es esperar le para que nos de las de todo y veamos lo que mas convendra. Por esto mysama carta de Don Alonzo vereis lo que ha pasado de los Franceses que venian a Fuenterravia y como se bolvian y segun aquello menester es que estemos con cuydado y ellos nos muestran el camyno que se podria tomar algun dia con ellos y quiza con mas fundamento qual que agora han tenido, y segun lo que dice Don Alonso al fin de su carta no dexo de sospechar que la salida de Alanson sea con pensamyento de que les saldria este negocio, pero ha se hecho mejor y espero yo que Dios lo ha guiado asi y parece me que vos acertisles bien en lo que siempre aveis dicho como quien tambien los conoce. Todavia sera menester poner aquella frontera a buen recado.

XVI.

ANALYSE.

1. Granvelle a vu, par l'ordre du Roi, les papiers dont il a extrait les noms de ceux qu'Alonzo de Curiel déclare avoir servi. Mais celui-ci n'indique pas ce qu'ils demandent; on le verra par les Mémoires. Il dit seulement de Monseigneur de Capres qu'il voudrait voir ériger en comté par le Souverain sa seigneurie de Henin Liétard, comme le Cardinal l'a déjà demandé à Sa Majesté. On pourrait le lui accorder à l'occasion.

2. Granvelle ne connaît pas Alonzo de Curiel, mais il a fort bien connu Jérôme de Curiel, avec lequel il a été en relations. Il ne sait pas pourquoi Alonzo s'est brouillé avec La Motte, et ignore l'affaire des lettres interceptées. Mais s'il n'est pas bien avec La Motte; il ne conviendrait pas de traiter avec lui.

3. Il ne sait si les pourparlers touchant Flessingue sont les mêmes que ceux entamés avec Videz et au sujet desquels écrit Vargas-Mexia. On a fait aujourd'hui ou minuté la dépêche pour celui-ci, conformément à la résolution prise hier par Sa Majesté. On a chargé Videz de s'en remettre à La Motte et de lui écrire.

4. Granvelle a conféré avec Mondragon. Celui-ci dit que Grenet, seigneur de Werpe, est un des bons et loyaux soldats que Sa Majesté possède aux Pays-Bas. Il a été le lieutenant de Mondragon et a de bons états de services. C'est, dit-on, le frère du religieux que le Roi a nommé de son conseil d'Artois pour Saint-Bertin.

5. Granvelle ne sait si La Motte incline à s'occuper de l'affaire de Flessinghe parce qu'il ne la croit pas possible ou qu'il redoute de nuire à celle de La Briele. Il trouve celle-ci plus importante. Il a dit à Blangerval qu'il la considérait comme faite, mais il n'en veut pas écrire pour en mieux assurer le secret, comme le Cardinal l'a déjà déclaré à Sa Majesté.

6. Le Roi verra s'il veut s'en remettre à La Motte. Granvelle est d'avis de donner des

instructions verbales à Blangerval pour qu'il les rapporte de vive voix à La Motte, tant pour ce qui concerne Villerval que pour l'affaire de Flessinghe. La Motte, occupé ailleurs, pourrait en charger Grenet.

7. On préparera les minutes, d'après les notes de Sa Majesté. On a rédigé celle de la dépêche à adresser au Prince pour le comte de Mansfeld.

Apostille du Roi : 1. Approuvé l'avis de Granvelle sur ce point. On verra à l'occasion ce qu'il convient de faire à cet égard.

2. Il y aurait trop à dire maintenant de l'affaire des lettres interceptées. Le Roi en parlera plus tard au Cardinal.

3. C'est bien le même, mais il faut attendre que Sa Majesté examine ce qu'il y a à en faire.

4. Il serait bon que La Motte conduisit cette affaire.

5. Le Roi se réserve également d'étudier la question.

6. Voir ce que Sa Majesté décidera ultérieurement.

7. Le Roi approuve ce qui a été fait.

8. Sa Majesté a reçu aujourd'hui une lettre de Don Alonzo de Sotomayor. Comme celui-ci arrivera prochainement à Madrid, il faut attendre son arrivée pour prendre une résolution. Granvelle verra par la même lettre de Don Alonzo ce qui s'est passé du côté des Français venus à Fontarabie, dont ils se sont retirés. Alonzo dit qu'il faut avoir l'œil sur les Français. A la fin de sa lettre, Don Alonzo ajoute que le départ d'Alençon n'est pas sans se rattacher à cet incident de Fontarabie. Le Roi se confie à la Providence divine, tout en croyant qu'il y a lieu de prendre des mesures de précaution pour surveiller la frontière de ce côté.

XVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 191.)

—
Saint-Laurent, le 5 septembre 1579¹.

He dicho a Vuestra Magestad la instantia que haze el obispo de Ruremonda Lindano, para irse, y cada dia tengo sobrello cartas suyas; agora he recebido la que va con esta, y con ella el memorial; procure de desengañarle en Roma, diciendole lo que es verdad,

¹ Voyez nos tomes V, page 167, et XI, page 606.

que Su Sanctidad dize claro que lo hecho por las yglesias nuevas, no contradira, pero que no passara mas adelante, y que esperasse fasta a tanto que se vea lo que despues succedera en aquellos estados, y si Su Sanctidad con el tiempo persuadido de otra manera, mudera de parecer, dize limbaraço que le han puesto en Roma en la rota por vi prebendas, y agora pide que le den la mitad de todo aquel collegio, que serian las que pide 21, por la traça que da, de a que se havrian de aplicar aquellas 21, y a que uso, quedando la otra mitad en Mastrieh, a donde entiendo de Mondragon y de Blanguerval, que aquella yglesia despues de tomada la tierra, que es la de santo Salvador (*sic*) ha quedado muy entera y salva, y en ella provee a Vuestra Magestad la prepositura y parte de las prebendas; aqui no se puede baver la information necessaria sobre lo que el obispo pide; quiere se yr, no suffriendo como dize su salud el aere d'España, y dize que ha cobrado parte delo que le era devida aca, y que terna con que yr, que su provisor le escribe que ha cobrado la prepositura de Mersen aplicada a su yglesia, y le llama y que al fin dela semana que viene, verna licentiarde de Vuestra Magestad, y dar gratias de que le aya aqui alimentado Vuestra Magestad; si sera servido, mandera loque sera servido se le diga, queriendo yr por la causa que digo, y por asistir a sus ouejas. lo que sobre su memorial debaxo de emienda se le podria dezir, seria que por no haverse aca bastante informacion, lo remittera al principe de Parma, para que alla lo mando examinar, y ver lo que en ello se podra hazer, con que se podria yr, pues teme su salud quedando por aca y que Vuestra Magestad esperara la information y parecer del dicho principe.

Apostille de la main du Roi : Mucho havria que myrar en lo quel obispo pide y asi es muy bien remytir le al principe my sobrino en la forma que decis a la buelta deste papel, y el podra venir aqui quando quixere a despedirse pues se quiere ir.

XVII.

ANALYSE.

Granvelle a informé le Roi des instances que fait l'évêque de Ruremonde, Lindanus, pour pouvoir s'en aller. Tous les jours il en reçoit des lettres à cet effet. Aujourd'hui il en a reçu une qu'il transmet à Sa Majesté avec le mémorial qui l'accompagnait. Le Cardinal a essayé de le détromper au sujet de Rome, en lui disant, ce qui est vrai, que Sa Sainteté avait déclaré nettement qu'elle ne reviendrait pas sur ce qui avait été fait pour les nouveaux évêchés,

mais qu'elle n'irait pas plus loin. Le Pape veut voir d'abord ce qui se passera dans le pays, quitte à changer d'avis suivant les circonstances. Lindanus a fait part au Cardinal des embarras qu'il a eus à Rome avec la Rote, au sujet de six prébendes. Il demande maintenant qu'on lui donne la moitié de celles dévolues à l'évêché, ce qui en ferait vingt et une, d'après la note qu'il en a remise relativement à l'application et à l'usage à en faire. Il en laisserait l'autre moitié à Maastricht. Granvelle a appris de Mondragon et de Blangerval que l'église de Saint-Servais n'avait rien perdu à la prise de la ville, et que le Roi y devait pourvoir à la prévôté et à une partie des prébendes. A Madrid, l'on manque des renseignements nécessaires au sujet des prétentions de l'évêque de Ruremonde. Quoi qu'il en soit, il désire repartir aux Pays-Bas, trouvant que sa santé ne s'accommode pas du climat espagnol. Il dit qu'il a recouvré une partie de ce qui lui est dû en Espagne et qu'il a de quoi s'en retourner. Son proviseur lui a écrit qu'il avait recouvré la prévôté de Meerssen qui relève de son évêché et qu'il ferait bien de revenir. Aussi compte-t-il prendre congé de Sa Majesté la semaine prochaine, et la remercier de l'hospitalité qui lui a été donnée. Le Cardinal désirerait savoir ce qu'il doit lui répondre, car il insiste pour partir et aller retrouver ses ouailles. Granvelle pense que pour ce qui concerne la réponse à faire à son mémorial, on pourrait lui dire qu'on s'en remet pour plus ample information au prince de Parme, chargé d'examiner la question.

Apostille du Roi : L'objet de la demande formulée par l'évêque de Ruremonde réclame un examen particulier, dont il convient, en effet, de charger le prince de Parme, comme le conseille le Cardinal. Quant à Lindanus, il peut venir prendre congé de Sa Majesté quand il voudra, puisqu'il persiste à s'en aller.

XVIII.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n^o 9475, recueil III, fol. 184.)

..... septembre 1579.

Recibi vuestro pliego yendo a mysa mayor y por esto no le pude leer hasta despues de acabada. Alli me decis la venida de monseñor de Rasinghien ¹ de que he holgado sabiendo las buenas calidades de su persona, y espero que sea de mucho servicio de Dios y myo pues no podremos pasar adelante en los despaches questavan ya tan ade-

¹ Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien. Voyez plus haut, page 101.

lante así de monseñor de Selles ¹ como de my hermano; me parece que quanto mas presto yo le oya sera lo mejor, y así dándole la bien venida de my parte, le direis que podrá madrugar mañana, pues ya oy no podrá ser, y venir a guía comer, para que yo le oya despues de comer; y visto lo que traera veamos lo que en todo convendra que hasta ver; esto no se podrá pasar adelante en los despachos que teniamos tan adelante, y por esto me queda aca vuestro papel con los que con el venian, que tan poco no he tenido tiempo de verlos por despachar este.

Domingo antes de comer.

XVIII.

ANALYSE.

Le Roi est heureux d'apprendre l'arrivée de M. de Rassenghien, que lui annonce Granvelle. Et puisque Sa Majesté ne peut continuer pour le moment avec le Cardinal l'examen des dépêches de M. de Selles et du feu prince Don Juan, son frère, Granvelle ferait bien de voir Rassenghien le plus tôt possible, de l'entendre et de lui souhaiter la bienvenue de la part de Sa Majesté. Il n'a qu'à se présenter au palais de bon matin; le Monarque le recevra après son déjeuner. Il verra les nouvelles qu'il apporte pour prendre une résolution en conséquence.

XIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 39.)

Saint-Laurent, le 10 septembre 1579.

Esta es solo por acompañar las minutas para que con su commodidad Vuestra Magestad las vea quando fuere servido.

¹ Jean de Noircarmes, seigneur de Selles, souvent cité dans le présent volume.

Apostille de la main du Roi : He visto las que ha parecido de las de Frances, y van aqui todas, paraque se puedan sacar en limpio, las de castellano, me quedan aca para ver despues que agora no he podido mas.

Y esta tarde podreis venir aca para lo que os escrivi a noche; he savido que son llegados ya ay los oficiales de Antonio Perez, principalmente Fuyca, que es de las mas antiguas y inteligentes y a que tiene mas mano en los papeles y no se los que el avra traygo consigo; sera bien que lo aviseis luego a Don Joan ¹, y que en lo que tocaba a Antonio Perez han de entender las oficiales aqui estos y los demas en Madrid, como lo hazian con Antonio Perez, pero subordinados al dicho Don Joan y mostrandole ellos todos los papeles que fueren menester, paraque teniendo entera noticia del estado de cada cosa les pueda mejor ordenar los despachos que le han de dar para que me las embie a firmar y refrende, y despues que lo ayais dicho a Don Joan lo direis a los oficiales que estan ay de Antonio Perez y principalmente a Fuyca paraque asi lo hagan y en la negociacion que dexara Cayas ² en entrando en consejo de Italia que lo podra hazer esta semana porque ya se me ha embiado su titulo y le firmare oy; podra Don Joan entender como quixere y Çayas le entregara los papeles que convengan, y asi lo direis à Don Joan, y en comencando Çayas le ordenare que haga vuestro titulo de la presidencia paraque en yendo la podais exercer, y creo que seria bueno que hiziese agora las repuestas de las cartas que tenen de Francia y Inglaterra y de lo que huviere de mas priesa de Alemania, y que en ellas se diga que las repuestas dellas vengán a manos de Don Joan, y aun en las de Italia le podria decir lo mysmo; direis me oy lo que os parecera en lo uno y en lo otro.

XIX.

TRADUCTION.

La présente est une simple lettre d'envoi des minutes ci-jointes, que Sa Majesté verra à son aise quand il lui conviendra.

Apostille du Roi : J'ai vu les lettres de France, qui m'ont paru mériter un examen. Je vous les envoie pour les débrouiller. Je garde celles de Castille, que je verrai ultérieurement; je n'en ai pas eu le temps aujourd'hui.

¹ Don Juan de Idiaguez, secrétaire d'État et de guerre à Madrid. Voyez sa notice dans notre tome VII, page 455.

² Il s'agit ici de la nomination du cardinal de Granvelle à titre de président du conseil d'Italie à Madrid, et de Çayas comme secrétaire du même conseil.

Vous pourrez venir ici ce soir pour ce dont je vous ai écrit cette nuit. J'ai appris que les officiaux d'Antonio Perez sont déjà arrivés là, notamment Fuyça, l'un des plus anciens et des plus intelligents d'entre eux, et qui connaît le mieux ces papiers. J'ignore ceux qu'il aura pris avec lui. Il sera bon que vous en avisiez immédiatement Don Juan (de Idiaquez). En ce qui concerne Antonio Perez, il faut entendre lesdits officiaux, les uns ici, les autres à Madrid, ainsi que cela se pratiquait avec Antonio Perez lui-même. Mais ils doivent se mettre aux ordres dudit Don Juan (de Idiaquez) et lui montrer tous les papiers nécessaires pour qu'il puisse mieux leur faire faire, en toute connaissance de cause, les dépêches relatives à chaque affaire et me les envoyer à signer et à faire contre-signer. Après avoir indiqué cette marche à suivre à Don Juan (de Idiaquez), vous la prescrirez aux officiaux (ou employés) d'Antonio Perez qui sont là et surtout à Fuyça, afin que tout se passe de la sorte. Don Juan de Idiaquez règlera, comme il l'entendra, l'expédition des affaires que lui passera Çayas en entrant dans le Conseil d'Italie, cette semaine probablement, car il m'a déjà envoyé son titre de nomination, et je le signerai aujourd'hui. Au reste, Çayas lui remettra tous les papiers qu'il faut. Vous le direz à Don Juan (de Idiaquez). Pour commencer, il lui transmet l'ordre de faire une expédition de votre titre de Président (du Conseil d'Italie) afin qu'en vous rendant à Madrid, vous en puissiez exercer les fonctions. Je crois qu'il ferait bien de préparer aujourd'hui les réponses aux lettres de France et d'Angleterre et aux plus urgentes d'Allemagne. Il faut y dire que les réponses que l'on y fera, seront adressées à Don Juan (de Idiaquez). Vous direz la même chose pour les lettres d'Italie. Au surplus, vous me donnerez aujourd'hui votre avis sur l'un et l'autre point.

 XX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9471, recueil III, fol. 241.)

 Saint-Laurent, le 42 septembre 1570.

Las apostillas sobre el billette de ayer he recebido, y se hara todo como Vuestra Magestad manda, y lo de la hija del Señor Don Juan ¹, acordare a boca; a Don Joan de Idiaques he encargado la respuesta para Don Pedro de Medicis ², para quando tome tierra en España.

¹ La fille de Don Juan d'Autriche et de Diane Falangola.

² Pierre de Médicis, fils de Come et de Camille Marelli.

Lo del galeon embiara al secretario Delgado.

Lo del Granduque ¹ y el memorial llevare para tractar del en el consejo de Italia, plaziendo a Dios; huelgome que pida tantas cosas, para tener ocasion de alargár con pedir del Visorey de Napoles parecer, que no se quanto venga bien tenerle por vassallo Vuestra Magestad en el reyno, ny a la yglesia quica conviene; la tierra esta en Abruzzo, que confina con la dicha yglesia, y que le tenga assi a un cabo y al otro, no me paresce bien, procura mucho de dilatarse por todas partes.

Quanto a la dispensation in secundo por una dama de la reyna, Don Joan de Idiaquez hara la carta para que la Reyna, nuestra Señora, la pueda firmar, y esta espero bastara, sin que Vuestra Magestad escriva tan presto despues de lo que le embio dezir Su Santidad, y por ser la primera que ella le pide, creo lo hara, y que no reparara en que se le pida la gratia entera gratis; han me pedido que yo escriva; he lo fecho, 4 dias, ha; a Sebastian Santoyo, embie mis cartas, y con mis cartas a Farnes, y como, que tengo por cierto, ajudaran, y acudiendo al abbad Briseño, el lo sabra negociar con el credito que tiene con Como ².

Apostille de la main du Roi : Esta muy bien esto.

Y esto, y sera menester myrar en que forma se le respondera, y alla en Madrid se podra myrar en ello.

Esta bien lo que en esto decis, y asi podra Don Joan hazer la carta, paraque la Reyna la firme y embiarme la para que se la de, y ha sido muy bien lo que avcis escrito y creo que aprovecharan.

XX.

ANALYSE.

Granvelle aura avec le Roi un entretien verbal au sujet de la fille du prince Don Juan. Il a chargé Don Juan de Idiaquez de la réponse à faire à Pierre de Médicis, à l'arrivée de celui-ci en Espagne.

Idiaquez enverra au secrétaire Delgado les pièces concernant le galion.

Quant à celles touchant le Grand Duc et à son mémoire, il les apportera au Conseil d'Italie.

¹ François-Marie de Médicis, grand duc de Toscane, né le 25 mars 1541, mort le 19 octobre 1587.

² Tolomeo Galli ou Ptolomeo Gallio, napolitain, évêque de Martorano, puis archevêque de Siponte, prêtre, cardinal connu sous le nom de cardinal de Como ou de Côme, secrétaire d'État sous Pie V et Grégoire XIII. Voyez *MORÉAU*, verbis *Cardinal* et *Gallio*.

Il est heureux de voir que le Grand Duc demande tant, car le Cardinal aura ainsi l'occasion de gagner du temps en demandant l'avis du vice-roi de Naples. Le territoire dont il s'agit est dans l'Abruzze, il touche à la fois aux états de Sa Majesté et à ceux de l'église. Le propriétaire n'est pas un vassal commode.

Don Juan de Idiaquez fera la lettre pour obtenir la dispense en faveur de la dame d'honneur de la Reine. Celle-ci n'aura qu'à la signer, mais le Roi ne devra pas tant se presser d'écrire au Pape, qui accordera sans doute la dispense, même à titre gratuit. Au reste, le Cardinal a écrit la lettre qu'on lui a demandée. Il a écrit aussi à Sébastien Santoyo et à Alexandre Farnèse. Ils appuieront les démarches de l'abbé Briseno, à qui leur appui permettra de négocier l'affaire.

Apostille du Roi : Tout est parfait. Il n'y a plus qu'à voir comment il faudra écrire.

Quant à Don Juan de Idiaquez, il n'a qu'à rédiger la lettre que la Reine signera. Il l'enverra au Roi qui la transmettra à la Reine.

XXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9471, recueil III, fol. 222.)

Saint-Laurent, le 12 septembre 1579.

a. Vuelto ayer hable con Fuyca en la manera que manda Vuestra Magestad, y luego se fue a Don Joan de Ydiaques, y antes de abaxar, hable con Delgado en lo de Hirlanda, y el referira a Vuestra Magestad lo que se puede hazer.

b. Esta mañana he revisto con Don Joan de Ydiaques, las minutas españolas, y acomodadolas, conforme a las notas hechas por Vuestra Magestad.

c. A Madama ¹ se que se dieron 20 mil escudos por ajuda del camino, y tantos se ponen en la carta; no se si despues pedio y se le dio mas; por agora se ponen 20 mil; vera se lo que dira.

d. Acuerdo a Vuestra Magestad que tiene consigo la hija del Señor Don Joan, que sera de cerca de vi anos, muy bonita, y me eserivia a mi partida, que lo acordasse a Vuestra Magestad, porque no quede cargada della; podra Vuestra Magestad, si fuere servido, mirar si queria despues se le escriva, la lleve consigo, como pensava hazerlo otravez, quica por dar este contento al padre, y que se le diga, que Vuestra Magestad

¹ Marguerite de Parme. Voyez le tome VII, page 162.

mirara de proveerla; assi querra que aqui se trayga a la Reyna, nuestra Señora, por menina.

e. En lo de alargar las vi meses, para la estada en Frandres (*sic*) del Principe, parecedebaxo de enienda, mejor differirlo, fasta que se entienda lo que havran hecho en Mons los commissarios, que havran, como se puede pensar, acabado, antes que este despacho llegue.

f. A Joan de Vargas escrivira Ydiaques, y le embiara como de suyo, el billette de lo que se suele para lo de las encomiendas, para que recurriendo a el La Mota, le pueda advertir, y que en la carta de Vuestra Magestad, como le dixé ayer, no se diga otra cosa, sino confirmar que le ha hecho merced delas encomiendas, y que se le embia la poliça del habito ¹ firmada, que el dicho Don Joan embia a pedir a Gastella, y esperar lo que pedira La Mota para hazer se lo que se puede y advirtiendole dello, es hazerle nueva merced o a lo menos confirmar la hecha.

g. He conferido con el mesmo Don Joan lo que escribe Billy y la carta francesa; paresceme que toca algo de su parecer viejo, de, reteniendo la infanteria y cavaleria, repartida en lo que tenemos, fatigar los estados, que seria romper lo capitulado, que no convenia; pareceria debaxo de enienda, remittirlo de Frisa al Principe, con la carta de Billi y la en frances, para que vea lo que sin romper lo capitulado se podra hazer, para ajudar lo de Gruninghe, y estos otros que se quexan de siendo le a les ser abandonados, temo que de aqui adelante en aquellas tierras se podra hazer poco que son todas fossas y pantenas, sino favoreciesse el hielo las de cerca lo podran ver mejor.

h. Pensando en lo de Hirlanda se me ha offrescido, por quitar los zelos de Franceses, y hazer la empresa del Papa, si seria bien dezir al nuncio, que como conocida a Suede y Polonia, pediesse ajuda al Rey de Francia, tambien por ver como lo toma con esto, ternia menos sombra, si de aqui a primavera tomasse la cosa tal progresso, que fuesse bien ajudar, y Vuestra Magestad no puede pretender otra cosa, que embaraçar y castigar aquella mujer, favoreciendo a la causa catholica, pues Franceses jamas comportaran, tenga Vuestra Magestad aquella isla, ny los naturales, y plagiesse a Dios, fuese reyna la de Escotia, casada con un Ingles, con que se acordasse mejor de lo que ha hecho por ella, que esta.

Apostilles de la main du Roi : a. Esto bien toto esto, y ya concerte con Delgado lo que en esto se podria hazer y se entiende en ello.

b. Y esto lo esta.

c. Y esto y asi podran ir en la carta los 20 mil escudos.

d. No se si seria lo mejor poner la monja; myrades un poco en ello, y para casada

¹ L'épitaphe de Valentin de Pardieu, seigneur de La Motte, porte qu'il était chevalier de Saint-Jacques. Voyez DIEGBERICK, *Correspondance de La Motte*, p. 70.

no se, si estaria mejor en Italia donde se haria esto mejor que aca, pero podremos hablar en esto.

e. Pareceme bien lo que en esto decis y caso podria venir en que conuinie se mucho alargar lo y aun estando alli Madama quanto mas alli estuviere, creo que seria lo mejor por lo que podria suceder y porque ya con su edad no dexara de aver menester su ayuda, y para todo creo que estaria bien alli.

f. Pareceme muy bien todo esto que decis, que se puede escribir a Joan de Vargas, y asi se haga.

g. Para aver de durar la guerra sin conciertos muy bueno sera esto, y asi se platico con el, quando estava aca, y muy bien me parece lo que decis, que se remyta al principe my sobrino y asi les caiva conforme a ello.

h. Muy bien me parece todo esto y asi se podra hablar al nuncio sobrello, y seria muy bueno el casamyento que decis con que fuese, de manera que nos pudiesemos asegurar de aquello mejor que agora.

Ese pliego ha embiado el duque de Toscana; digo su embaxador, a la carta de Don Pedro de Medicis, sera bien responder, pero quando se sepa que este aca, pues antes lo podria herar en el camino; la del duque y el memorial es para el consejo de Italia; podriase esperar a que entreis vos en el. Lo del galeon podreis dar a Delgado para que veamos lo que en aquello convendra, visto el cado que ay de naos.

Aunque ruxistes orden de Su Santidad para que no se le pidiese dispensacion de primos hermanos, no se podra escusar esa de esa memoria para Doña Isabel Chacon dama de la Reyna y hija de Don Herodo de Rosas, criado tan antiguo del emperador, my Señor, que aya quella, y myrades si podra aver cartas myas, o si bastaran las dela reyna, questas, no creo se pueden escusar, y las unas o otras se havran de ordenar y despachar por Don Joan de Idiaquez conforme a lo ordenado, y myrad si les esta bien pedirla gratis, que no se si se les podria dañar a lo principal; y si esto fuese alcançado aquello, se podria mejor tratar de lo demas, y como os pareciere mejor lo concertad con Don Joan.

XXI.

ANALYSE.

a. A son retour le Cardinal a eu un entretien avec Fuyca, qui s'est rendu immédiatement auprès de Don Juan de Idiaquez. Granvelle a parlé à Delgado de l'affaire d'Irlande et celui-ci dira à Sa Majesté ce qui peut se faire à cet égard.

b. Il a revu ce matin avec Don Juan de Idiaquez les minutes espagnoles et y a fait les modifications conformes aux notes de Sa Majesté.

c. On donnera à *Madame* vingt milles écus pour frais de route, quitte à voir si cette somme lui suffit.

d. Le Cardinal rappelle au Roi que la duchesse de Parme a auprès d'elle la fille de Don Juan (d'Autriche), âgée d'environ six ans, mais au départ de Granvelle, la Duchesse lui a écrit pour le prier de représenter à Sa Majesté qu'elle ne désirerait pas la garder. Le Roi verra si en souvenir du Père il ne voudrait pas la donner pour ménine à la Reine.

e. Il vaut mieux, sauf meilleur avis, ajourner la question d'augmenter les six mois de séjour en Flandre du Prince de Parme jusqu'à plus ample informé de ce qu'ont fait à Mons les commissaires, dont la mission sera accomplie avant l'arrivée de la présente dépêche.

f. Don Juan de Idiaquez écrira à Juan de Vargas au sujet de la commende sollicitée par La Motte.

g. Granvelle a examiné avec Don Juan de Idiaquez la proposition de Billy concernant la répartition de l'infanterie et de la cavalerie dans les Pays-Bas. Ils sont d'avis de déférer la question au prince de Parme.

h. Le Cardinal estime que pour l'Irlande il conviendrait de demander au nonce de solliciter l'aide du roi de France, mais les Français consentiront-ils jamais à céder cette île au roi d'Espagne? Les Irlandais eux-mêmes le voudront-ils? Il vaudrait mieux que la reine d'Écosse fut reine d'Angleterre, quitte à épouser un prince anglais.

Apostilles du Roi : Sa Majesté donne son approbation sur tous les points aux avis de Granvelle. Il convient notamment de proposer la somme de vingt mille francs à *Madame* pour défrayer son voyage d'Italie en Flandre. Le Roi trouve qu'il vaudrait mieux que la fille de Don Juan d'Autriche restât pour le moment à Naples auprès de la duchesse de Parme en attendant qu'on la mette au couvent ou qu'on la marie en Italie. Pour la répartition des troupes aux Pays-Bas, il est préférable, en effet, de s'en référer au prince de Parme. Quant à la question d'Irlande, il serait bon d'en parler au nonce. Le mariage de la reine d'Écosse comme l'entend le Cardinal, serait la meilleure solution, étant donné qu'on s'entendrait plus facilement avec cette princesse. Le Roi transmet au Cardinal un pli du grand duc de Toscane, ou plutôt de son ambassadeur. Il ne faudra répondre à la lettre de Pierre de Médicis que lorsqu'il sera arrivé, car la réponse pourrait s'égarer en route. Granvelle ne remettra la lettre et le mémorial précités qu'à son entrée au Conseil d'Italie. Les pièces concernant le galion pourront être remises à Delgado. Malgré le premier refus du Pape, il faudra insister pour obtenir la dispense en faveur de Dona Isabel Chacon, dame d'honneur de la Reine et fille de Don Hérode de Rosas, ancien et dévoué serviteur de l'empereur Charles V. Le Cardinal verra à arranger cette affaire et examinera s'il faut des lettres du Roi ou si celles de la Reine suffiraient. Quoi qu'il en soit, Don Juan de Idiaquez dépêchera les lettres; Granvelle s'entendra avec lui à cet effet.

XXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9471, recueil III, fol. 19.)

Saint-Laurent, le 15 septembre 1579.

Con esta van dos cartas, una duplicada de la otra, sobre lo del seminario, emendadas conforme a la intencion de Vuestra Magestad; han se añadido dos otras, una por el obispo Lindano para encaminar al principe su memorial dado a Vuestra Magestad ma sobre las prebendas de Mastrich y dote de su yglesia, otra en recomandation de Blanguerval; si sera servido mandar que en ellas se mude algo, se hara, y sino se podran firmar si Vuestra Magestad no manda otra cosa; todo sera apunto para que el dicho Blanguerval en besando mañana las manos de Vuestra Magestad se puede partir.

Apostille du Roi : Van firmados todas estas cartas, y Blanguerval podra venir a la mañana a despedirse de my y partirse luego y ya esta aqui la cadena que se le dara despidiendose, y hecho esto se podra atender a lo de Italia que ay mucho y lo ire embiando; y lo que aveis visto, ya tiene el oficial de Antonio Perez que se lo bolvi luego, sera menester lo Don Juan de Idiaquez y se apunte lo que se respondera a todo.

XXII.

ANALYSE.

Le Cardinal transmet au Roi deux lettres, dont l'une est le duplicata de l'autre. Elles concernent l'affaire du Séminaire et Granvelle les a corrigées conformément aux intentions du Roi. Il y a ajouté deux autres lettres dont l'une de l'évêque Lindanus pour accompagner l'envoi de son mémorial au prince de Parme touchant les prébendes de Maastricht et les revenus de son évêché. L'autre est une lettre de recommandation en faveur de Blanguerval,

dont toutes les instructions sont prêtes. Il n'a qu'à les emporter dès qu'il aura pris congé de Sa Majesté.

Apostille du Roi : Il renvoie au Cardinal toutes les lettres signées. Blangerval peut se rendre au palais demain matin pour prendre congé de Sa Majesté, qui lui fera cadeau d'une chaîne. Le Roi passera ensuite à l'examen des affaires d'Italie.

XXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9471, recueil III, fol. 12.)

Saint-Laurent, le 14 septembre 1579.

a. El conde Octavio Landi ¹, que el principe de Parma ha embiado, ha estado a la mañana conmigo solicitar su despacho, y pretendia ser el primero que fuesse, y llevar el despacho que lleva Blanguerval ², y resolution sobre la licentia del principe. Yo le he respondido, que siendo venido Blanguerval por los de Artois, lleva la ratification ³, y declaracion de la voluntad de Vuestra Magestad por la execution, porque la dilation no causa sombra, y nueva diffidentia, y que el llevara lo que mas importa al principe, que es la provision del dinero, sin laqual mal podria executar, y que llevara duplicado de los despachos, y otros puntos que no van en lo que lleva Blanguerval, y que por esto no pesara' al Principe la dilation, quanto mas, que sera como spero por pocos dias, y que se tenga apunto, para partir luego que se acabe su despacho, y quanto a la licentia, por la qual instava, yo le he hablado en conformidad de lo que Vuestra Magestad me mando, y el y los agentes de Madama, y del duque de Parma que han venido con el, han quedado capaces, que su salida por agora no conviene, y quedan satisfechos, sin haverles hablado palabra en lo de Madama.

b. Ha me dado estos dos memoriales, por las quales haze muy grande instantia de parte del Principe, el uno por Joan Baptista de Monte ⁴, y lo que pide es justo y se le

¹ Octave Landi, vénitien au service de Philippe II. Voyez notre tome VII, page 459.

² Blangerval. Voyez notre tome VII, page 485.

³ Il s'agit ici de la ratification par le roi d'Espagne du traité d'Arras, du 17 mai 1579.

⁴ Jean-Baptiste del Monte. Voyez notre tome VII, pages 318, 416.

podrian dar cartas para el visorey de Napoles que Ydiaques o Çayas despacharan; el otro consiste en la gratia y Vuestra Magestad deve ser informado de los meritos de Alexandro de Landriano, cuyo padre verdaderamente servio muy bien en muchas cosas, y muchos años, y es de consideration no haver gozado el hermano de la merced; mirara si sera servido tomar resolution attenta la instantia que en principe haze, o remitirlo al consejo de Italia.

Apostille de la main du Roi : a. Muy bien ha sido lo que le respondistes y todo lo que de mas que aqui decis; solo temo a lo del dinero y que a de aver alguna dilacion sobre ello por la dificultad, pero procurarase que no la aya, y asi sescrivio anoche y se bolvera a escribir esta noche con gran instancia.

b. Muy bien sera que se escriba esta y aun podra ser por en trambas partes bien menester. Bien es se vea esto en consejo de Italia, porque sepan alli lo que se ha hecho con el padre y con los hijos, y lo que segun aquello sera bien hazer con este.

 XXIII.

ANALYSE.

a. Le comte Octave Landi, envoyé par le prince de Parme, a demandé ce matin à Granvelle de lui remettre la dépêche à emporter par Blangerval. Le Cardinal lui a répondu qu'il y avait lieu de confier à Blangerval, l'envoyé des États d'Artois, la ratification et la déclaration du Roi portant exécution de cette ratification, pour éviter tout retard qui pourrait occasionner des désagréments et provoquer de nouvelles défiances. Quant à Landi, il emporterait, lui, la dépêche la plus importante pour le prince de Parme, c'est-à-dire celle concernant la provision d'argent. On lui remettrait en même temps les duplicata des dépêches confiées à Blangerval. Au reste, il devait se tenir prêt à partir au premier jour; les agents de *Madame* et du duc de Parme avaient approuvé cette combinaison.

b. Le comte Landi a remis à Granvelle deux mémoires de la part du prince de Parme, l'un concernant Jean-Baptiste del Monte, l'autre touchant la faveur sollicitée par Alexandre Landriano.

Apostille du Roi : a. Sa Majesté approuve l'avis de Granvelle au sujet des dépêches à remettre à Blangerval et au comte Octave Landi.

b. Comme le propose Granvelle, on fera bien de donner à Jean-Baptiste del Monte des lettres pour le vice-roi de Naples, lettres que Don Juan de Idiaquez et Çayas dépêcheraient. Le Roi approuve aussi l'avis du Cardinal de saisir le Conseil d'Italie de la requête présentée par Alexandre Landriano.

XXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 150 v°.)

—
Madrid, le 14 novembre 1579.

Del duque de Arseot ¹ me han dado oy la que va con esta y con ella el duplicado de la precedente; no havia aun recibido otra mia que la que escrivi por mandado de Vuestra Magestad dende Roma antes que me mandasse Vuestra Magestad venir; escribe a su modo, y se quexa, y propone sus necessidades y daños; que ha recibido la mayor parte dellos, ha sido por haverse apartado del señor Don Joan, y juntado se con los estados; habla mucho, y es libre; debaxo de emienda, yo le podria escribir, animandole a que procure de reduzir otros, y a servir y merecer favor de Vuestra Magestad con assegurarle que Vuestra Magestad olvidara todo lo passado, y que no comporte al principe de Oranges, estrangero, tener mas parte que el en aquellas estados; que escrivi a Vuestra Magestad, de mas que le he mostrado lo que me escribe y que hallara toda elementia, y buena voluntad, y se servira del, ni olvidara los servitios de sus passados; que quanto a lo que ha perdido, se ha de imputar al mal tiempo, que ha corrido, y que volviendo los estados en prosperidad, con su ajuda todo se podra restaurar, sin dezir que Vuestra Magestad por su parte hara o dexara de hazer.

Apostille de la main du Roi.

15 novembre 1579. He visto esta carta del duque y representa sus daños como si hubiessen sido por culpa nuestra; y como si a vos no os hubiese cabido tanta parte dellos, ni a my que soy el dueño de los estados que los han padecido y padecen y que de mas desto he gastado tantos millones por escusar su daño y repararle si los que las han engañado y los que se han dexado en gañar lo quixeran adajar; pareceme bien todo lo que decis, que le podreis responder y muy a proposito de lo que conviene; si el lo quiere creer, como devria, pareceme que aun no estava desesperado del todo de los conciertos, pero pareceme que de los estados quel dice que se avian de juntar en Amberes, se puede tener poca esperanza, pues seran gobernados por el principe d'Oranges; bolver sobre lo que mescrivistes en uno de los dos papeles vuestros que

¹ Philippe de Croy, duc d'Aersshot, souvent cité.

recibi ayer, ordene luego a Delgado ¹ que el thesaurero Spinosa ² retenia los despachos sobre los quales proveya 500 mil ducados remediose; que entendiese en el remedio de aquello y que os avisare de como se hiziese y a my tambien al otro no he podido responderos, procurarelo lo mas pronto que pueda, y si no pudiere ser de my mano, sera de la de Matheo Vasquez.

 XXIV.

 TRADUCTION.

On m'a remis aujourd'hui de la part du Duc d'Aerschot la lettre ci-jointe avec le duplicat de la précédente. Il n'avait pas encore reçu d'autre lettre de moi que celle que je lui avais écrite de Rome par ordre de Votre Majesté avant que Votre Majesté m'ordonna de venir ici. Il m'écrivit à sa manière; il se plaint et m'expose les besoins qu'il a et les dommages qu'il a éprouvés. Mais il doit surtout ceux-ci à la faute qu'il a commise de s'être séparé du prince Don Juan pour se joindre aux États. Il parle beaucoup et du reste est libre d'engagements. Sauf meilleur avis, je pourrais lui écrire pour l'encourager à rallier d'autres mécontents, à servir Votre Majesté et à mériter ses faveurs. A cet effet je lui assurerai que Votre Majesté oubliera tout le passé et lui ferai comprendre combien il sied peu à un étranger comme le prince d'Orange de tenir plus de place que le Roi dans les États de Votre Majesté. Je lui dirai que j'en ai écrit à Votre Majesté après lui avoir montré la lettre qu'il m'a adressée. J'ajouterai qu'il rencontrera toute clémence et toute bonne volonté chez Votre Majesté, qu'Elle se servira de lui et ne perdra pas de vue ses services passés. Je lui représenterai que pour ce qu'il a perdu, il ne doit l'imputer qu'au malheur du temps.

Je lui déclarerai que, si les États de Votre Majesté recouvrent leur prospérité grâce à son concours, tout pourra se rétablir, sans lui dire ce que Votre Majesté fera ou ne fera pas.

Apostille du Roi : — J'ai vu la lettre du Duc. Il représente les dommages qu'il a éprouvés, comme si c'eût été de notre faute, et comme s'ils n'étaient connus ni de vous, ni de moi, le souverain du pays qui en a souffert et en souffre. Au surplus, ce qui a été perdu par lui comme par ces provinces, n'ai-je pas dépensé des millions pour l'éviter et y remédier, si ceux qui ont trompé et ceux qui se sont laissé tromper avaient voulu s'amender? J'approuve

¹ Le secrétaire du roi, Delgado.

² Probablement Jean Spinosa, qui fut au service de Charles-Quint et de Philippe II. Voyez MORERI, verbo *Spinosa*.

tout ce que vous dites. Vous pourrez lui répondre (au duc d'Aerschot) et lui exposer ce qu'il convient de faire, s'il veut vous croire, comme il le faudrait. Il me paraît qu'il ne désespère nullement du concours des autres seigneurs (mécontents), mais je fonde peu d'espoir sur ce qu'il dit de la réunion projetée des États à Anvers, car ils seront placés là sous la direction du prince d'Orange. En conformité d'une de vos deux lettres que j'ai reçues hier, j'ai ordonné immédiatement à Delgado de faire retenir par le trésorier Spinosa les dépêches qui exigeaient une provision de 300,000 ducats, en attendant qu'il prit des mesures pour les procurer. Je lui ai enjoint de faire le nécessaire et de nous aviser, vous et moi, des mesures qu'il comptait prendre à cette fin. Je n'ai pu répondre à votre autre lettre. Je le ferai le plus tôt possible, sinon de ma main, tout au moins par celle de Matheo Vasquez.

XXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 203.)

Madrid, le 19 novembre 1579.

Mandame Vuestra Magestad, en lo que ha escripto en la margen de una carta de Dennetieres, que, tomando las listas y nominas que han venido de Flandres para el consejo destado, yo le diga mi parescer. Algunas ay entre las personas nombradas que yo conosco poco, que devian ser muy moços quando yo me parti; de los que conosco porne aqui nueve; pudiendo Vuestra Magestad nombrar fasta a 12, conque las dos tertias partes, sean a los que han adherido a los estados, paresciendome que estos nueve por agora bastan, con que quedaran tres lugares para que Vuestra Magestad pueda poner en ellos el duque d'Arscot, si se reconcilio, y los abbades de Santa-Gertrude ¹ y Maroles ², que con el tiempo les podra despues mandar el papa que residan en sus abbadias, pero es menester por agora cumplir lo que les ha prometido el duque de Terranova, que es que serian del consejo destado, y en lo que tambien a Grobedoncx ³, con quien se podra acabar que espere, siendo de las finanças, pues se podra siempre el

¹ Jean Vander Linden, abbé de Sainte-Gertrude à Louvain.

² Frederic d'Yve, abbé de Maroilles. Voyez notre tome IV, page 167.

³ Gaspard Schetz de Grobbendonck. Voyez notre tome VII, pages 7, 62, 117, 445 et 454.

principe valer del, y es de servitio en lo que quiere. El que ha dado un discurso y puesto en el una nomina, que creo sea monseñor de Beaurepair, hermano de Willerval, deputado por los estados reconciliados para solicitar la execution del tractado, dize por su parescer que no se pongan en este consejo gobernadores, ny otros que tengan cargo que requiera de convenientia residentia, y estos paraque repartidos las cargos, en mas personas, sean en mayor numero los obligados, que es razon muy aparente; pero considerando que adonde ay mas multitud, ay mayor confusion, y mayor tardança en resolver los negocios y mas en consejo de estado, me paresce, debaxo de emienda, que, como sean menos los que quedaran de ordinario destes consejeros, que sera lo meyor, pues sin estos terna el governador de las provintias general, los de las finanças, los del privado consejo, los de Malinas, y otros de letras, que para el buen gobierno son mas a proposito el marques de Rusbruch ¹ y el conde de Lalain ² he puesto, para contentarlos, y seran muchas vezes absentes en sus gobiernos d'Artois y de Henault, y mostrando ellos agora buena voluntad, no seria bien descontentarlos, pues pueden. El conde de Mansfeld ya es del consejo y serve, y descontento podria dañar y sera muchas vezes absente. Rasinghien ³ que tambien es del consejo y muestra muy buena voluntad en el servitio de Vuestra Magestad, Zweveghem ⁴ que es de los viejos y moderados y tiene muy buenas letras, aunque sea de espada y capa, y siempre le he conocido affectionado al servitio de Vuestra Magestad, y por el mal tractamiento que le han hecho en Gante sera mas de nuestra parte. Mourbeke, muy hombre de bien, viejo, que quiza durera poco y tiene Aire a su cargo; Assonleville, que Vuestra Magestad conoce y Richardot, sobrino del buen obispo d'Arras, mi successor, hombre de bien, docto y de servitio, que siempre ha servido con zelo; estos dos postreros son ya del consejo destado, y el Richardot creo, que dende el tiempo del duque d'Alba, y han servido bien ambos; remettiendome siempre a meyor parescer y a lo que Vuestra Magestad fuere servido resolver. Las mesmas listas de nominas van ambas con la presente, con la carta breve del principe sobre lo mesmo, para refrescar la memoria de Vuestra Magestad de todo :

1. El conde de Mansfeld.
2. Marques de Ruysbruch.
3. El conde de Lalain.
4. Monseñor de Rasinghien.

¹ Robert de Melun, vicomte de Gand, marquis de Richebourg, et plus tard marquis de Roubaix, plusieurs fois cité dans les précédents volumes.

² Philippe de Lalaing, grand bailli du Hainaut. Voyez notre tome VII, page 52.

³ Maximilien Vilain, seigneur de Rassenghien, souvent cité dans les précédents volumes.

⁴ François de Halwijn, seigneur de Sweveghem. Voyez notre tome VII, pages 74 et 507.

5. Monseñor de Capres ¹ que ha servido muy bien.
6. Monseñor de Zweveghem.
7. Monseñor de Mourbeke ².
8. Monseñor d'Assonville.
9. Consejero Richardot.

Las annotationes sobre las apostillas puestas en el summario de las cartas de principe de Parma he visto, y emendado las conforme a lo notado y puesto lo en manos de Dennetieres y de su gente para que formen la letra que me la muestren. He hecho la carta para Besançon; dexan a la de hazer para ver primero lo que el imperador resolvera, y ellos sobrello haran, para formar entonces la carta conforme a ello, si a Vuestra Magestad parescera bien (que ya la tiene Dennetieres para que vaya con las otras se embian al principe para que use della como Vuestra Magestad manda, y sino se mudara en la forma que Vuestra Magestad fuere servido.

He ordenado que junten todos los papeles que tractan de Sant' Omer, y Sant' Bertin, y las personas que pretenden pensiones, y lo que l'abadia dize contra, paraque Vuestra Magestad lo pueda ver todo junto y mandar lo que fuere servido.

A Don Alonso de Sotomayor he hablado para apurar lo que ay de los dineros que la Mota ha havido, y fue a los de la hazienda, y lo que me ha trahido va con esta de su mano. El vehedor tiene cargo de averignar cuentas con la Mota y, debaxo de emienda, yo no di via por agora otra cosa, si no lo que contenia l'apostilla, esperando lo que sobrello el principe escribiera.

Apostille de la main du Roi.

25 novembre 1579. Quixera resolver luego esto de las consejeros, mas ay algunas dudas en ello de ques menester satisfazer me primero para poderme mejor resolver, segun lo que entiendo por lo que aqui decis y por esotros papeles han de ser 12 los del consejo, y destos los 8 han de ser a satisfacion de los estados, y los 4 a my libre voluntad; para ver esto de los 4 seria menester saverlos que ay agora en el consejo que son de los que han estado en my servicio, y Denetieres lo sabra ya quien es se ha embiado comisiones para ello; digo esto porque si son mas de 4 no creo que se pueden tomar destos mas que 4 y es de ver lo que se hara de los que sobraren, ques terrible cosa aver los de descomponer, y destos 4 que ay agora, creo que deven... El conde de

¹ Oudart de Bournonville, seigneur de Cápres. Voyez notre tome VII, page 292.

² Jean de Saint-Omer, chevalier, seigneur de Moerbeke. Voyez nos tomes I, page 260, et VI, page 593.

Mansfelt, y no se si lo es monseñor de Vaulx ¹ y creo que si y el conde de Reulx ² con quien parece ques justo tener la quenta, y d'Azonleville, tambien creo es destos, y no se si Rasinghien, de manera que sea de ver primero quales seran los 4, o quales son agora y que sera de los de mas si los ay que dan agoralos otros 8, y destos los cinco han de ser con comision, que sera bien que se embien de aca y que ordeneis a Dene-tieres que las bayan haziendo luego en blanco para gañar tiempo, entretanto que nombramos las personas o los otros 3 han de ser por provision, y en lugar destos tres se podran poner el duque d'Arscot y los dos abbades en la forma que decis, porque de los 4 primeros no seria justo gustar ninguna pues son a my libre voluntad; queda me agora otra duda, que es que estos 8 han de ser por fuerza de los que han estado con los estados, o si basta que sea agradables a ellos por que en unas partes veo lo uno y en otras lo otro, que en la del principe de Parma dice que sean de los de los estados, y en el papel de Beaurepair dice que sean agradables a los estados como lo se señalado con sendas rayas en entrambas partes, y asi sera bien ver los mysmos capitulos de Arras y Mons como lo disponen, de que me avisareis con lo demas, y a lo demas desto de los consejeros respondere despues de aver respondido a lo que se sigue en su mysama margen por mas brevedad y facilidad.

Fue muy bien hazer todo lo que aqui decis, y ya me lo embio Denetieres y se lo se buelto firmado.

Ha sido muy bien todo esto, y no se si el que nombra, agora Helfauld ³ digo por quien escribe es el mysmo que a aprobado el principe my sobrino, que creo que fue vicario del obispo pasado...

He visto el papel de Don Alonso de Sotomayor y pareceme que avia aydo que aun no se avia cobrado todos los 50,000 escudos de Alonso de Curiel, pero lo que dice que no se ha cumplido aun el asiento de los 26,500 escudos, sera bien que lo digais a Delgado para que sepa lo que ay en ello y en el termino que esta y porque no sea cumplido, y lo de mas que decis en este ultimo capitulo esta muy bien, y solo que dara por escribir lo que toca al principe d'Orange, a que os respondo de mano de Matheo Vasquez lo que vereis en el otro papel vuestro que creo que ira con este, y lo de los del consejo destado a que bolvere agora porque bien que baya con el primero, y lo que he dicho arriba ques bien ver si dice que sean agradables a los estados, bien podria ser que lo fuesen algunos de los han estado en my servicio con que se podrian acomodar mejor; lo que dice Baurepair de que no sean los del consejo gobernadores etc., me parece a my muy

¹ Jean de Croy, comte de Roelx. Voyez notre tome VII, pages 150 et suivantes.

² Maximilien de Longueval, seigneur de Vaux. Voyez nos tomes IV, pages 153, et VII, pages 46 et suivantes.

³ François de Helfaut, abbé de Saint-Pierre à Gand. Voyez notre tome I, page 153.

bien para otro tiempo y quando las cosas estubiesen mas asentados y se pudiesen tomar para lo uno y para lo otro los que se quixesen, y aun entonces seria muy bueno que los gobernadores no fuesen perpetues como me parece que lo aveis apuntado algunas vezes ; pero como agora estan las cosas pareceme muy bien lo que aqui decis y ques mejor que lo sean los gobernadores, quando mas que los que lo son agora ni dexarian los govier- nos por el consejo ni tomarian bien no ser del consejo, y en fin es menester temporiear con ellos; solo por acomodar a algunos de los que ay agora en el consejo destado podria convenir algo de lo que dice Baurepair; en fin me avisades de las cosas, que aqui digo, informando quales os pareciere que sean los 4 y quales podran ser los 8, que bien me parecia los que aqui nombrarades ; y tambien me avisades de los 8 quales podrian ser los 5 con comision y quales los 3 por provision paraque con esto me pueda luego resolver paraque escriba al principe, my sobrino; y vereis quando y como se escribira la ida alli de su madre, pues creo que se les ha de avisar, antes lo que dice Baurepair de que no sean gobernadores y del consejo parece que vendria mas a proposito con los cheffes de finanzas que cierto aquellos convendria que residesen siempre en sus officios, mas no se como lo tomaria Rasinghien; y entre los que nombra Baurepair pone al presidente las bo . . . si buelve yo no se donde esta, que ha mucho que no se del, mas quando bolviere creo que como presidente del consejo privado entraria en el destado y aun no se me acuerda, si tiene comision de ello. Denetieres lo sabra, ni se me acuerda, si sera tambien presidente del consejo destado, o si se avia proveido o no, vos sabreis mejor si es menester alli este officio o no; tambien se nombra en entrambos papeles el presidente de Flandes Pamele ¹, y siempre he oydo del mucho bien, sino puede bolver a su officio, tan presto myrades lo que convendra en lo que a el toca. Yo creo ques os que el principe my sobrino nombra, que son 15 son los que son agradables a los estados y entrellos mi parece que nombra a Rasinghien, y destes 15 creo que sean descojer los 8, los 3 con comision y los 5 por provision, y por decirlo todo pareceme que firme el otro dia carta por my sobrino en castellano, que hizo Don Joan de Idiaquez, en que se le remytia que tomase para el consejo los que le pareciese, y pareceme que yo puse en ella de my mano, que si hubiese tiempo holgaria me avisase antes de los que le pareciesen, podreis ver la minuta; pero no embargante aquello creo, ques bien nombrarlos aca luego porque no ay mas dilacion, y para esto me avisareis de todo lo que aqui he dicho.

¹ Guillaume de Joigny, seigneur de Pamele, président du Conseil de Flandre. Voyez plus haut, pages 266 et 287.

XXV.

ANALYSE.

Par une note mise en marge d'une lettre de Dennetières le Roi a demandé à Granvelle son avis sur les listes envoyées de Flandre concernant les nominations au Conseil d'État des Pays-Bas. Parmi les candidats dénommés il y en a bien peu dont se souvient le Cardinal, vu qu'ils étaient trop jeunes lorsqu'il a quitté ces provinces. Sur les douze conseillers que peut nommer Sa Majesté, il y en a neuf connus de Granvelle, c'est-à-dire les deux tiers qui ont fait acte d'adhésion aux États. Il suffirait pour le moment de nommer ces neuf, quitte à réserver les trois autres sièges au duc d'Aerschot, s'il se réconcilie, et aux abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles, auxquels le Pape pourrait ordonner ultérieurement de résider dans leurs abbayes. Car il faut tenir aujourd'hui la promesse que leur a faite le duc de Terranova de leur procurer l'entrée au Conseil d'État. Il y a lieu d'agir de même à l'égard de Grobbendonck, qui est appelé à rendre des services au prince de Parme.

A la suite d'une proposition en faveur du seigneur de Beaurepaire, frère de Willerval, député des États réconciliés, est exprimé l'avis de ne pas nommer au Conseil d'État des gouverneurs de provinces ni autres dignitaires, tenus par leurs fonctions, de résider à poste fixe, comme les membres du Conseil des finances, du Conseil privé, du Conseil de Malines et autres hommes de savoir. En ne nommant pas les mêmes personnes aux mêmes conseils, l'on augmenterait le personnel gouvernemental, c'est-à-dire les serviteurs et obligés du gouvernement. Mais le Cardinal ne partage pas cet avis, qu'il trouve spécieux. Il estime au contraire, qu'il faut simplifier le rouage administratif dans l'intérêt même du gouvernement. D'après lui, plus il y a de fonctionnaires, plus il y a de confusion. Il faut concentrer les services au lieu de les étendre, et moins il y a de personnes qui décident du fonctionnement de la machine gouvernementale, mieux celle-ci fonctionne et plus il y a d'ordre et de célérité dans l'expédition des affaires.

Le Cardinal propose pour le Conseil d'État la nomination du marquis de Richebourg et du comte de Lalaing, qu'il importe de satisfaire. Du reste, ils pourront d'autant moins gêner au Conseil d'État qu'ils devront résider plus souvent dans leurs gouvernements d'Artois et de Hainaut. Il ne faut pas non plus mécontenter le comte de Mansfeld, qui est déjà du Conseil d'État et qui, lui aussi, ne pourra guère s'y rendre. Granvelle propose également Rassenghien, qui est plein de bonne volonté, et Sweveghem, homme modéré et l'un des plus anciens et des plus dévoués serviteurs de Sa Majesté. Les mauvais traitements dont il a été l'objet de la part des Gantois, l'ont plus que jamais attaché au parti du Roi. Granvelle désigne enfin Moerbeke, qui d'ailleurs, étant déjà vieux, ne vivra plus longtemps et est à Aire, Assonville, bien connu du Roi, enfin Richardot, cousin de l'évêque d'Arras.

Aux listes de propositions envoyées de Flandre avec la lettre sommaire du prince de Parme y relative, le Cardinal joint sa liste à lui, qu'il trouve bon de mettre sous les yeux de Sa Majesté. Elle comprend les noms suivantes :

1. Le comte de Mansfeld.
2. Le marquis de Richebourg.
3. Le comte de Lalaing.
4. Monseigneur de Rassenghien.
5. Monseigneur de Capres.
6. Monseigneur de Sweveghem.
7. Monseigneur de Moerbeke.
8. Monseigneur d'Assonleville.
9. Le conseiller Richardot.

Granvelle a vu les apostilles mises en marge des lettres du prince de Parme, et il a modifié, conformément à ces annotations, les listes qu'il a remises à Dennetières et à ses officiaux pour qu'ils rédigent en conséquence la dépêche à lui soumettre.

Il a rédigé lui-même la lettre pour Besançon. Il faut les laisser faire là bas, afin de voir ce qu'ils feront quand ils connaîtront la résolution de l'Empereur. Le Roi prendra alors la décision qu'il jugera convenir, et la lettre définitive serait envoyée à l'avis du prince de Parme.

Le Cardinal a donné l'ordre de joindre les pièces qui traitent de Saint-Omer et de Saint-Bertin, les requêtes des personnes qui sollicitent des pensions et les objections de l'abbé. Sa Majesté verra le tout et décidera en connaissance de cause.

Pour l'argent reçu par La Motte, il en a parlé à Alonso de Sotomayor, qui a demandé des renseignements à ceux de l'*Hacienda*. Le Veedor est chargé de vérifier les comptes de La Motte. Sauf décision contraire contenue dans l'apostille que le Roi mettra en marge de la lettre du Cardinal; celui-ci croit qu'il y a lieu d'attendre, pour le règlement de cette affaire, l'avis du prince de Parme.

Apostille de la main du Roi : Au sujet des nominations au Conseil d'État, Sa Majesté demande quelques renseignements préalables. Il y a douze conseillers à nommer sur lesquels huit doivent être agréés par les États. Les quatre autres sont à désigner par le Roi. A cet effet il doit connaître ceux qui font actuellement partie du dit Conseil et qui ont servi ses intérêts. Il le saura par Dennetières qui a déjà envoyé des commissions à cet effet. Ce que le Roi en dit, c'est pour le cas très embarrassant — *terrible*, dit l'apostille royale, — où il y aurait sur les rangs plus de quatre conseillers à nommer par Sa Majesté. Comment choisir les uns plutôt que les autres? Le Roi estime que, le cas échéant, il doit nommer le comte de Mansfeld, mais pour le reste, qui choisir : Monseigneur de Vaux, le comte de Rœulx, Assonleville et Rassenghien, en supposant que les États proposent parmi leurs candidats quelques-uns de ceux portés sur la liste de Granvelle? Quoi qu'il en soit, cinq seraient nommés par commission à envoyer immédiatement de Madrid. Dennetières libellerait les commissions en laissant les noms des titulaires en blanc. Il n'y a pas de temps à perdre. En attendant que le Roi choisisse les

autres, trois seraient nommés par provision, parmi lesquels le duc d'Aerschot et les abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles. Pour les quatre premiers, leur choix dépend de la libre volonté du Souverain. C'est déjà assez de devoir en accepter huit qui ont appartenu au parti des États, comme l'indiquent leurs noms rayés dans la lettre du prince de Parme et la note de Beaurepaire. Il faudra voir à cet égard les dispositions des traités d'Arras et de Mons. Sur ce point Granvelle donnera son avis au Roi. Le Roi fera connaître sa décision plus bas, en marge des autres passages de la lettre du Cardinal.

Sa Majesté renverra signées les dépêches que lui a remises Dennetières.

Le Roi ne sait si la personne que nomme Helfaut est la même qui a été approuvée par le prince de Parme et s'il ne s'agit pas du vicaire de l'ancien évêque.

Sa Majesté a vu la note de Don Alonzo de Sotomayor. Il en résulterait qu'on n'aurait pas encore touché les 50.000 écus d'Alonso de Curiel. Il faut en croire Sotomayor. Pour ce qu'il dit des 26,500 écus qui n'ont pas encore été payés, Granvelle en informera Delgado pour qu'on sache à quoi s'en tenir.

Il y a lieu, en ce qui concerne le prince d'Orange, de réserver la réponse que Matheo Vasquez envoie à Granvelle sous la dictée du Roi, à la suite d'une autre lettre du Cardinal.

Pour les nominations au Conseil d'État, il s'agit de bien voir quelles seraient celles qui pourraient être réellement agréables aux États. Il peut y avoir parmi les candidats des États des personnages qui auraient servi le Roi. On pourrait mieux s'accommoder de ceux-là. Ce que dit Beaurepaire de ne pas nommer au Conseil d'État des gouverneurs de provinces, etc., est fort bien dans d'autres circonstances, à une époque moins troublée. Encore faudrait-il alors que les gouverneurs ne fussent pas permanents, comme Granvelle l'a recommandé plus d'une fois. Mais dans la situation actuelle Sa Majesté partage l'opinion du Cardinal, de nommer au Conseil d'État des gouverneurs qui ne seraient pas disposés à abandonner leur gouvernement pour le Conseil, ni le Conseil pour leur gouvernement. On pourrait néanmoins appliquer la mesure d'exclusion proposée par Beaurepaire à quelques-uns de ces gouverneurs. Granvelle examinera la question. Le Roi demande aussi à celui-ci de lui désigner les quatre conseillers à nommer par Sa Majesté, ainsi que les huit à nommer par les États. Du reste, le Roi approuve la liste du Cardinal. Il lui demande également de lui indiquer les cinq qui seraient nommés par commission et les trois à nommer par provision. Cela afin que Sa Majesté puisse en écrire au prince de Parme. Granvelle verra aussi quand et comment l'on écrirait au Prince et à sa mère, à l'arrivée de celle-ci aux Pays-Bas, car le Roi est d'avis de les informer au préalable du mode de nomination proposé par Beaurepaire et excluant du Conseil d'État les gouverneurs des provinces et les membres des autres conseils. Certes, il conviendrait mieux d'adopter la mesure d'exclusion à l'égard des chefs des finances, mais il faut voir comment Rassenghien prendrait la chose. Le Roi estime que le Président du Conseil privé pourrait faire partie du Conseil d'État. Sa Majesté ne se rappelle pas s'il a commission à cet effet; Dennetières le saura.

Le Roi ne se rappelle pas non plus si le Président du Conseil privé est ou peut être Président du Conseil d'État. Granvelle se le rappellera peut-être, ainsi que les titres de Pamele, le président du Conseil de Flandre. Sa Majesté en a toujours entendu dire beaucoup de bien.

Le Cardinal verra ce qu'il y a à faire à son égard. Sa Majesté croit que les treize désignés par le prince de Parme sont les candidats agréables aux États, entre autres Rassenghien. Parmi ces treize il y a à choisir les huit, dont cinq à nommer par commission et trois par provision.

Bref, le Roi estime qu'il fera bien de remettre à un autre jour de signer la lettre en espagnol que Don Juan de Idiaquez a préparée pour le prince de Parme, avec pouvoir de nommer au Conseil d'État les candidats de son choix. Sa Majesté ajouterait à cette lettre que si le Prince en avait le temps, il lui ferait plaisir de lui communiquer au préalable les noms de ces candidats. Du reste, Granvelle verra la minute; néanmoins le Roi pense qu'il serait bon de nommer immédiatement à Madrid les Conseillers d'État des Pays-Bas, afin de couper court à tous ces tiraillements. A cet effet, le Cardinal voudra bien ne pas tarder à donner à Sa Majesté son avis sur les présentes apostilles.

XXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 55.)

Madrid, le 27 novembre 1579.

Difficil cosa es, acertar a dar buena orden y concierto en las cosas del servitio del amo, quando los subditos que han de ser gobernados, quieren tanto poner la mano al gobierno, y en esto dar en certa manera la ley, como lo que vemos agora, que es menester imputar al haver corrido tanto las desordines, y ala malignidad del tiempo, y al odio, y diffidentia, que esta genta ha concebido, y como ya puedo errar en todo, mas me deve acontezeer, en lo de que no soi informado, yo he mandado buscar las papeles, y allo algunos que han sido del consejo destado de Vuestra Magestad, que yo no sabia, y de lo que ay, se ha saeado copia, que ira cou esta, y entiendo que han intervenido otros puestos en el mesmo consejo destado por los gobernadores, sin commission de Vuestra Magestad y que en las finanças y en los consejos, se han proveydo plaças y muchas, sin consultarla con Vuestra Magestad, y que ny las instrucciones de los gobernadores, ny las de las finanças, ny de otros tribunales no se han observado; por donde han cayde las cosas en desorden, a que sera difficil remediar, y de que se sentiran despues las duelos, y el mal es, que no se puede todo remediar de golpe, pero porque esto no corra mas adelante, tractando ay con Don Joan de Idiaquez, sobre lo que por

mandado de Vuestra Magestad me ha propuesto, entre otras cosas le dixé, que a Madame sele de la mesma restriction de su poder, que tuvo la otra vez, que sera menester buscar; entiendo que sin commission de Vuestra Magestad Fonchio, Richardot, Tassis, Rosignol ¹ entravan en el dicho consejo, y que Mansfeld, Rasinghien, Reux, Vault, y el presidente Sasbaot ², la tenian de Vuestra Magestad, o que en las blancas, que Vuestra Magestad embió, se han puesto algunos, como destos postreros lo dize el billette de Dennetiere, y dende el tiempo de Madama, entrava y ha continuado siempre Assonleville; el presidente de Flandres Pamele ³, es qual a Vuestra Magestad han dicho, hombre de bien, docto y de servitio, como lo era su padre, que servio muy bien en el consejo privado. Tambien eran desto consejo Hierges ⁴ y Naves ⁵, pero estos son muertos. Es assi como dize Vuestra Magestad, que años ha escrivi que si las gobiernos se diessen triennales, porque no tomassen los gobernadores tanto pie, y por interessar y beneficiar y exercitar mas personnas, seria mejor y tanto mas, que siempre me ha parescido, servian de poco, pero no estava agora aún en tiempo, en el qual esto; y cosas otras muchas que seria bien proveer, se pueda intentar; agora, no pierdo esperança, que no pueda volver algun tiempo, en que se pueda hazer, y por agora no veo por lo que escrivi, que podamos excusar de pover Lalain y Rusbrueh, en el consejo, con quanto dize Beaurepaire; el capitulo que da la ley, de quales han de ser los consejeros, va copiado al pie del billette, que dize los que tienen commission del consejo destado, y dize espressamente que los ocho de doze con son las das partes de las tres, han de ser de los que han seguido los estados, y dizen que dende el principio al fin, que es cosa aspera, pero es per agora fuerça, y podremos entender este principio, dende que el señor Don Joan, que en gloria sea, se retiro a Namur, y el fin quando se reconciliaron las provintias valonas. Deste numero de 12. no pudiendo prover sino quatro Vuestra Magestad, claro es que sera fuerça eseluyr muchos de los que en consejo entravan, que 10. o 11., sera menester ver, como se hara en esto; Fonchio y Tassis vienen aca, y con esto quedan exclusivos; Rossignol no tenia commission, Rasinghien es de las finanças, demas del governo que tiene, y es asi que en las finanças devrian residir, y no tener gobierno, y tambien dize que es, de las finanças Vault; y como las finanças en cosa tan conjuneta con lo del estado, terna quien governava comodidad de valerse de su consejo, como lo quo yo dezia en el otro billette de octubre, y siendo tan buenos servidores

¹ Jean de Noyelles, baron de Rossignol. Voyez notre tome VII, page 46.

² Arnoul Sasbout, président du Conseil privé, nommé en 1572. Voyez sa biographie dans VANDER AAL, *Biographisch woordenboek*, t. X, p. 41.

³ Guillaume de Pamele, président du Conseil de Flandre. Voyez notre tome V, page 203.

⁴ Gilles de Berlaymont, seigneur d'Hiérges. Voyez notre tome VII, pages 29 et suivantes.

⁵ Le seigneur de Naves. Voyez notre tome VII, pages 552, 589 et suivantes.

de Vuestra Magestad, de rason se deven accomodar a la neccessidad del tiempo, à lo menos assi lo haria yo; quanto a Sasboot, no sè adonde esta, y aunque no les imputo a culpo, que los consejeros no ayan acudido al señor Don Joan, que era, pnedese dezir como fuera de los estados, y no pudieran salir a buscarle, sin peligro de perder la vida, hacienda, mujeres y hijos, puer tenian guardia sobrellas, nos podemos valer deste bordon, para tener los en el consejo, como gente que han estado con los estados, aunque a su pesar; pero este, debaxo de emienda, no le pornia en este numero, pues sirviendo en la presidentia de consejo privado, à la mano estara, para servir en mil cosas, y dar aparte parecer, con color de yr a tractar de cosas de su cargo, y quanto a poner presidente en el consejo destado, aunque en otro tiempo no seria cosa disconveniente, y solia lo ser, à la menos hazer el officio, el que lo era del consejo privado por agora, yo no lo pornia, bastaran los secretarios, con assistentia de los de paños largos y letrados, que en el dicho consejo entraran, hagan el officio. Quanto à Pamele, presidente de Flandres, aunque no este en Gante, quedara con su presidentia, y aunque Gante, Brujes y otras terras non sean reconciliadas, ay todavia muchas, que estan debaxe de aquel consejo, a los quales es menester administrar justitia, y el lo haze muy bien, y meresce que Vuestra Magestad tenga memoria, para servirse del en las ocasiones. Mansfeld y Reux no sè pueden exeluyr, y no seria bien que por parte de Vuestra Magestad, no huviesse de letras; pornia debaxo de emienda Assonleville, que por haver tratado tanto tiempo los negocios tiene platica dellos, y los entiende, y ha quedado constante; muy bien me pareceria que Vaulx entrasse, pero no sè como harèmos si siendo de las finanças, ne povemos tambien Rasinghien, y si Vuestra Magestad los quiere pover ambos, podra entrar Rasinghien, por haver quedado con los estados, aunque con buena affection, de leal servidor, como pretende; y en lugar de Mourbeke, podriamos pover a Richardot, qui tiene letras, y ha servido, mucho, y es para servir, y seria del numero de los que han estado con los estados, pues no pudo acudir y desta manera serian los quatro de Vuestra Magestad : Mansfeld, Reux, Vaulx, Assonleville; y los de los estados : Lalain, Rusbruch, Rasinghien, Câpres, Richardot; y en lugar de Vaulx quedaria exeluydo, Zueveghem, y no veo inconveniente que seria util consejero.

Los tres que quedan serian Arscot, Sant' Ghertude y Maroles por complimento de los XII.

Ha me embiado don Joan de Idiaques su minuta de la carta escripta al principe, en que dize, que haga el la election, pues esta presente confiando que mirara de hazerla buena, y de su mano añadió Vuestra Magestad, que si todavia no havia dilation inconveniente que antes avisasse de su parecer.

Yo he encargado a Dennetieres que haga todas las doze commissiones en blanco y tres en blanco, que sean por provision, y seria de parecer, salvo meïor, que se le

embiassen todas en blanco, con nombrarle estos que arriba digo, o otros, que Vuestra Magestad seria servido con dezirle, que si destes se pueden henchir que lo haga; y sino, y que no se pueda differir que haga el la election de otros, si en estos huviesse serupulo, hinihiendo siempre las de los, en que no lo huviere, pues no le a tan a que los nombre todos juntos y que avise, y que Vuestra Magestad luego le respondera, lo de las tres provehidos dos provision, no se quitaran pues esto se puso, solo por si de las provintias que vernan quisiesse escoger alguno Vuestra Magestad, pero hecha ya la election no avra paraque mudar pues la election havra sido de las personas calificadas conforme al capitulo, remettiendo me siempre a mejor pareseer.

Terna aqui Vuestra Magestad copia del capitulo tocante al governador general, que a mi pareseer va claro; y por advertir de la election de Madama, va la carta al principe y la de erchencia a los estados, y la sobre lo del principe d'Oranges, y se embia con tiempo o por si Vuestra Magestad fuesse servido mudar algo o mandar que se tomassa otra forma.

Apostille du roi: — Mucha razon teneis en lo que aqui decis, y saviendo lo yo se bien que no hirareis en nada, y de lo que no estais informado no es maravilla herar; a sido muy bien buscar los papeles, que con ellas me parco que se tendra claridad de tolo lo que es menester, no ay dado sina que lo de alla he ido muy desordonado, y principalmente con tiempo de my hermano, que aya, con la sin tenerse quenta con sustracion ny restriccion, y asi sera muy bien que a my hermana se lo de conforme a las passadas y se le encargue mucho la buena guarda dellas, y la raçon que aqui hazeis es muy buena de todo lo que en esto ay, y es asi que fuera muy buelo ser los gobiernos trienales, mas por agora no ay que trator desto y espero en Dios quo sera servido de dar nos tiempo en que se puede hazer esto y otras cosas que convienen para alli, enfin. . . . iendo a los de los del consejo, y visto todo lo que aqui decis muy bien sobre ello. Me parecee que los 4 que yo puedo nombrar libremente sean Mansfeld, Reux, Vaulx y Assonleville y que para los otros cinco con commission y tres por provision puedo tomar de los que el principe my sobrino m'escrive y embia por memoria, que son los de los estados y pone entre ellos a Rasinguien y deve hazer la mysama quenta que vos hazeis del tiempo de mi hermano y destes que nombra alli se pueden señalar Lalaing, Risbruch, Rasinghien y Capres y que el quinto sea letrado, y pues Pamele y Richardot vienen tambien nombrados en lo de los estados podrase tomar el uno dellas, y parecee que he oydo que no ay agora consejo de Flandes, porque como estavan en Gante creo que se desbarato todo, y si Pamele esta libre del creo que seria bueno en este consejo, pero podria se remytr al principe, my sobrino, que ponga en el quinto lugar a uno de los dichos dos letrados en caso que Pamele no este ocupado en su oficio y que si lo estuviere que ponga a Richardot, y si el duque de Arseot y los dos abbades no estuviessen ya reconciliados, parecee que todavia se pusiessen los tres por provision,

que todavía sería tener los mas gratos, y estes podrian ser Morbecke y Zuevegghen y el tercero el otro letrado que no huviesse sido el quinto de los de comision, y este tercero de los de provision, se podria ser Pamele, aunque hiziese el oficio de presidente de Flandes, pues no siendo los de provision sino por tres meses, no havria inconveniente en ello, y despues podrian entrar en su lugar Arseot y los dos abbades, como aqui decis, y pareeceme muy bien todo lo que aqui decis que se embien a my sobrino todas 12 comisiones en blanco y tres que sean por provision tambien en blanco; y que advirtiendolo le y nobrando le los, que ya he dicho se le escriba y se le avise de todo lo demas que aqui decis, que asi sera muy bien y se prevendra todo, y con esto creo que queda este bien ordenado, y pareciendooos asi podreis hazer que se hagan los despachos conforme a ello.

Todas estas cartas van muy buenas, y asi las he firmado; solo seme ofrece en la que trata del príncipe de Orange, que dice alli que se ofrecian 200. porque se reduxesse y esto haziesse con mucho secreto y aunque parece que es mas justificacion todavía no sè si seria de reputacion o si se entendiese que se le ofrecia aquello y no lo acetava y los por medio se tentaba no sè si les pesaria de que esto se publiase y así myrais lo que seria mejor quanto a esto que le demas muy bien esta.

XXVI.

ANALYSE.

Granvelle trouve qu'il est bien difficile d'assurer le service du Roi quand les sujets, au lieu de se laisser gouverner, veulent exercer le gouvernement eux-mêmes et faire en quelque sorte la loi, comme cela se passe actuellement. Il n'en faut accuser que les malheurs du temps, les désordres survenus, l'envie et la haine fomentées dans les Pays-Bas. Dans le désir de remédier à cette situation déplorable, le Cardinal en a voulu étudier les causes dans les rétroactes du Conseil d'État. Il a appris au surplus qu'il y avait eu des gouverneurs non commissionnés du Roi, des conseillers nommés dans les finances et autres Conseils sans que Sa Majesté eut été consultée. En outre, les instructions des Gouverneurs, des Conseils des Finances et des autres Conseils et tribunaux n'avaient pas été observées. Pour couper court à cet état d'anarchie, il a dit à Don Juan de Idiaquez, chargé de lui exposer les vues du Roi, que le meilleur moyen était de rendre à *Madame*, le gouvernement des Pays-Bas.

Le Cardinal revient ensuite sur les nominations au Conseil d'État. Il s'est laissé dire que Fonek, Richardot, Tassis, Rossignol y étaient entrés sans commissions du Roi, à la différence de Mansfeld, de Rassenghien, de Rœulx, de Vaulx et du président Sasboet. Depuis le départ de *Madame*, Assonleville en avait toujours fait partie. Quant à Pamele, le président du Conseil de Flandre, il est bien l'homme probe, docte et dévoué qu'on a représenté au Roi.

A propos des gouverneurs de provinces, le Cardinal rappelle qu'il a proposé naguère de les nommer seulement pour trois ans, afin qu'ils ne puissent pas acquérir trop d'influence dans leurs gouvernements et pour que ceux-ci, avec les avantages y attachés, puissent être donnés à un plus grand nombre de personnes. Mais il faut remettre cette réforme à des temps meilleurs.

Pour le moment, il serait difficile, comme le dit Beaurepaire, de ne pas nommer Lalaing et Richebourg du Conseil d'État. Certes il est dur de voir nommer huit de ceux qui ont suivi le parti des États. Mais il est à considérer que le fait s'est passé entre le départ du prince Don Juan pour Namur et la réconciliation des provinces wallonnes. Quant au Roi, n'en pouvant nommer que quatre sur douze, il est forcé d'exclure plusieurs de ceux qui font partie du Conseil d'État; il y en a de dix à onze. Comment faire? Fonek et Tassis s'excluent d'eux-mêmes en venant à Madrid; Rossignol n'avait pas de commission, Rassenghien est des finances, de plus gouverneur de province. On dit que Vaulx est également du Conseil des finances. Dévoués serviteurs du Roi, ils comprendront la situation et qu'ils doivent se plier aux nécessités du temps. Granvelle ne sait pas où est Sasboet. Quoi qu'il en soit, l'on ne peut reprocher à certains conseillers de ne pas avoir accompagné Don Juan à Namur, c'est-à-dire, en quelque sorte en pays étranger, au risque d'exposer leur vie, leurs biens, leurs femmes, leurs enfants.

Le Cardinal n'est pas d'avis de nommer le Président du Conseil Privé à la présidence du Conseil d'État. Les secrétaires suffiront à la besogne et pour l'expédition des affaires.

On laissera à Pamele la présidence du Conseil de Flandre. On ne peut exclure Mansfeld ni Rœulx. Granvelle parle aussi d'Assonleville à raison de son savoir et son expérience. Vaulx et Rassenghien doivent également faire partie du Conseil d'État. On pourrait remplacer Moerbeke par Richardot. De sorte que les quatre conseillers à la nomination du Roi seraient Mansfeld, Rœulx, Vaulx et Assonleville. Ceux à nommer par les États seraient : Lalaing, Richebourg, Rassenghien, Câpres, Richardot. Les trois restants seraient : Aerschot, Sainte-Geترude et Maroilles, qui complèteraient les douze.

Granvelle a reçu de Don Juan de Idiaquez la minute de la lettre écrite au prince de Parme pour le prier de la part du Roi de faire lui-même les nominations au Conseil d'État, puisqu'il est sur place.

Le Cardinal a chargé aussi Dennetières de faire les douze commissions en blanc.

Granvelle a terminé les lettres pour prévenir le prince de Parme et les États de la nomination de la duchesse de Parme au gouvernement civil des Pays-Bas.

Apostille du Roi : Il approuve Granvelle de vouloir se mettre au courant de ce qui s'est passé aux Pays-Bas pendant son absence. Il est bon que la duchesse de Parme sache également à quoi s'en tenir au moment de retourner dans ces provinces. Sa Majesté admet l'idée

du Cardinal de nommer les gouverneurs de province pour trois ans seulement, mais il faut attendre une occasion plus favorable pour appliquer cette mesure excellente en soi.

Le Roi, tout bien considéré, estime avec Granvelle qu'il fera bien de choisir pour les quatre conseillers d'État à sa nomination : Mansfeld, Rœulx, Vaulx et Assonleville. Pour les cinq autres à nommer avec commission et les trois par provision, il est d'avis de les prendre parmi ceux désignés par le prince de Parme, qui sont en même temps ceux des États, soit Rassenghien, Lalaing, Richebourg, Capres, Pamele ou Richardot, enfin le duc d'Aerschot et les abbés de Sainte-Gertrude et de Maroilles, s'ils se réconcilient. Sinon ils pourraient être remplacés par Moerbeke, Zweveghem et un troisième, lettré ou homme de loi, Pamele par exemple. Ces trois là d'ailleurs étant nommés par provision, ou à titre provisoire, pour trois mois seulement, pourraient toujours, à un moment donné, laisser la place libre au duc d'Aerschot et aux abbés, si ceux-ci n'étaient pas nommés tout de suite.

Le Roi approuve d'envoyer les douze commissions en blanc au prince de Parme, y compris celles pour les trois conseillers commissionnés. Il ne trouve rien de mieux que de s'en remettre pour les nominations à l'avis du Prince.

Il approuve aussi et signe toutes les lettres. Mais à propos de celle concernant le prince d'Orange, tout en trouvant parfaitement justifiée l'offre à faire pour s'en débarrasser, sans méconnaître les précautions prises pour assurer le secret de la négociation, il appréhende la déconsidération qui résulterait d'un refus, si celui-ci venait à être public. Au Cardinal de prévoir cette éventualité.

XXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 195.)

Madrid, le 18 décembre 1579.

a. Suplico a Vuestra Magestad me perdone el descuydo; estava el papel que Vuestra Magestad me vuelve con el de Sant' Omer, y se enaxo por inadvertentia en el papel de Viglio, tocante a lo del toison, hazerse han los despachos para el principe par la ciudad de Sant' Omer en conformidad del escripto, como Vuestra Magestad manda.

b. Quanto ala erection del cortado que pide el Marques de Richebourg se escrivio desta manera, porque dize Dennetieres, que no tiene registro, y que no lo sabria hazer demas que aqui no ay especificacion de las tierras, que se han de specificar para comprehenderlas, y como de alla escriven que el dicho marques es cosquilloso y que se quexava,

de que ny este despacho, ny el del gobierno de Hesdin, no le embiavan, y que recibio mal Blanguerval, porque no selas lleva, para que vea que se procede realmente con el, se tonieeva este expediente, que lo uno y lo otro alla se hiziesse, y que embiando aqui copia del despacho que alla se hara, se le haran aqui otros firmados de la mano de Vuestra Magestad, y esto todo por quitarle todo diffidentia, pues me escriven que es de quien por agora podemos ser mas ajudados, y en fin se vernia ha hazer aqui el despacho que con el, que ella se hiziesse, sin este no se contentaria, y si todavia no quiere Vuestra Magestad que se haga alla; sera menester esperar que de alla vengán los recados, como se dixé a Blanguerval y despues a Alonso de Curiel.

c. Harto mejores, y mas provechoso el gobierno de Hesdin, que ny el de Sant' Omer, ny el que se haria nuevo de West-Flandres, no me parece que nombra la Mota para estas personas, pero por certificarme escripto he a Don Joan de Idiaques, que mire la carta que la tiene el, y que me avise. Aqui va lo que me responde Don Joan de Idiaques. La Mota holgaria mas fuesse algun moço de quien siendo coadjutor (que no conviene) dispusiesse a su voluntad; y se podra escribir al principe, como Vuestra Magestad manda, nombrandole Helfauld; mala cosa es el interesse proprio.

d. Si sabe el conde de Fuentes¹ el frances, tanto mejor sera, y es assi que la lengua catalana tiene mucho de frances, paraque el de Aytona² puedo tanto mas presto aprender el frances, y daria contentamiento a los reynos de aquella corona, el servirse en este cargo de uno cella.

Apostilles de la main du Roi.

a. Mas descuydo creo que fue myo que vi puesto escrivía del Sant' Omer, y no myre dentre lo que avía pensando que sera lo del Tuson, y esta bien que se haga como decis.

b. En lo de la erection de condado o marquesado que pide el marques de Richebourg, me parece que diciendo le que no ay aca registro dello y que se pide alla y que en viniendo se hara, creo que con esto se contentara; y para sino lo hiziesse, se podria escribir al principe, my sobrino, paraque alla se hiziesse y se embiase aca que luego se hiziesse aca y se embiasse.

c. Visto lo que decis y os responde Don Joan, me parece lo mejor lo que ayer abiamos platicado.

d. Yo creo que a lo menos el entenderlo que entrambos lo haran todavia os informados como ayer concertamos para que se acierte en lo mejor ques lo que vos y yo pretendemos.

¹ Voyez *El poder civil*, t. VI, pp. 24 et 122.

² Don Ramon-Guillen de Moncada, marquis d'Aytona. Voyez *El poder civil*, t. VI, pp. 144 et 493.

XXVII.

ANALYSE.

a. Granvelle prie le Roi de l'excuser si la pièce que lui a renvoyée Sa Majesté, s'est glissée par inadvertance dans celle de Viglius concernant l'affaire de la Toison d'Or. On a fait les dépêches à l'adresse du Prince (de Parme) pour la ville de Saint-Omer conformément aux instructions de Sa Majesté.

b. Pour ce qui concerne le comté à ériger sur sa demande, en faveur du marquis de Richebourg, Dennetières a déclaré qu'il n'avait pas de note à cet égard et ne pouvait la faire en l'absence d'une pièce spécifiant les biens à comprendre dans l'acte d'érection. D'autre part, l'on écrit de là-bas (des Pays-Bas) que le Marquis est très susceptible. Il se plaint qu'on n'envoie pas la dépêche touchant son comté ni celle du gouvernement d'Hesdin. Il a mal reçu Blangerval qui ne les apportait pas. Pour lui prouver qu'on agit sérieusement avec lui, l'on aurait recours à cet expédient : on ferait aux Pays-Bas les deux dépêches et on les enverrait de là-bas à Madrid, où Sa Majesté les signerait. Ce serait couper court au différend, de manière à calmer Richebourg, dont le concours est de la plus grande importance pour Farnèse ; si le Roi ne voulait pas de cet expédient, il faudrait attendre qu'on envoie de là-bas les renseignements nécessaires, comme il a été dit à Blangerval et à Alonzo de Curiel.

c. Quant au gouvernement d'Hesdin, il est bien plus avantageux que celui de Saint-Omer, ou le nouveau de la West-Flandre. Granvelle ne voit pas que La Motte désigne quelqu'un pour ce dernier gouvernement. Mais pour s'en assurer, il a écrit à Don Juan de Idiaquez ; celui-ci lui a répondu que La Motte, à en juger par sa correspondance, désirerait voir nommer pour le nouveau gouvernement de la West-Flandre un jeune homme dont il serait en quelque sorte le coadjuteur et disposerait à sa volonté, ce qui ne conviendrait point. On pourrait écrire à ce sujet au prince de Parme, à qui Sa Majesté proposerait Helfaut.

d. Tant mieux si le comte de Fuentes sait le français. Du reste le catalan tient beaucoup du français, qu'Aytona pourrait apprendre d'autant plus facilement. Au surplus, cette nomination plairait fort à cette province.

Apostille du Roi : Sa Majesté se rallie aux avis de Granvelle. Pour l'érection du comté ou du marquisat en faveur de Richebourg, l'on pourrait faire savoir à celui-ci qu'on n'a pas la spécification des biens à y comprendre et que dès qu'on l'aura, on fera la dépêche. Il y a lieu de croire que cette assurance donnera tous ses apaisements à Richebourg. Sinon, le prince de Parme pourrait être chargé d'arranger l'affaire et, dans ce cas, il faudrait lui en écrire au plus tôt.

XXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 104.)

Madrid, le 5 janvier 1580.

Yo beso con toda humildad las manos de Vuestra Magestad por la merced que ha sido servido hazer a la vinda de Don Fernando de Lannoy ¹, mi hermana, que la terna bien menester para vivir, hirendole su marido con sus largas indisposiciones y viages consumido quasi todo su dote, y sus joyas, y quedando sin dohario muy doliente et sin hijos.

Verdaderamente me hallo confuso en las pretensiones de los duques de Brunswich, y quando en Roma entendi que passavan aca, temi esto mesmo, porque conosco el duque y sa manera de tratar que de suyo aun sin Andrea Doria ² es tal, y todos Alemanes en lo del interesse van quasi por el mesmo camino. No veo aqui de quem informarse pueda en lo de Vigevan ³ y Tortona ⁴ que del regente Herrera; hare lo y llevare despues el memorial a Vuestra Magestad como manda; la duquesa me embia agora un billette, queuxandose de que no acavan su negotio los de la *Hazienda*; embiare acordarlo a Delgado ⁵ para que lo solicite.

Con esta va una carta que me ha escripto el dohanero de las pecoras de Pulla, que me dieron ayer, solo porque vea Vuestra Magestad que va creciendo aquella hazienda, que es la de que mas se pueden ajudar les visoreys, para las cosas del servitio de Vuestra Magestad en el reyno de Napoles.

Apostille de la main du Roi : Hera mucha razon de hazerse assi por las causas que ay para ello, como a noche os escrivi.

Mucha razon teneis en esto, y siempre lo he temydo, veremos lo que convendra, y quando se aya hecho de my parte lo que sea justo, no tendremos de hazer sino enco-

¹ Ferdinand de Lannoy avait épousé une sœur du cardinal de Granvelle. Voyez notre tome VIII, pages 20 et 165.

² Andrea Doria, souvent cité dans notre précédent volume.

³ L'évêché de Vigevano, dans le Milanais.

⁴ L'évêché de Tortone, dans le Milanais.

⁵ Le secrétaire Delgado.

mendarlo a Dios; y los de la hazienda se que desean concluir lo que les toca, pero bien es lo aviseis a Delgado como decis.

Otra me dieron el otro dia de Fabricio en que me dice lo mismo, que ha sido buen crecimyento, y creo que es assi come decis que deve ser de los mas libre para poder servir se dello, pero convendria no bolverlo a empeñar luego, y pareceme, que he entendido antes de agora que se paga lo mas de aquello en un dia que es hermosa cosa y que no creo que la ay en ninguna otra parte.

Acuerdaseme que me respondistes a lo de un titulo que pedian en Napoles, porque davan algun dinero, y no he hallado el papel en que me la respondistes; estoy en duda si os le bolvi, aunque creo que no myraldo, avisad melo mañana bastara, porque oy es dia muy ocupado, y sino le teneis como lo creo que de bien guardado no le he hallado, y buscarele mejor.

XXVIII.

ANALYSE.

Granvelle baise très humblement les mains du Roi pour la faveur qu'il a bien voulu faire à la sœur du Cardinal, veuve de Don Ferdinand de Lannoy. Elle en a bien besoin pour vivre, son mari par suite de sa longue maladie et de ses voyages ayant dépensé presque toute sa dot et le produit de la vente de ses bijoux. Aujourd'hui elle se trouve sans douaire et d'autant plus affligée qu'elle n'a pas d'enfants pour la consoler.

Le Cardinal éprouve un véritable sentiment de honte des prétentions qu'élève le duc de Brunswick, bien qu'il n'en soit pas étonné, pour le connaitre de vieille date. Du reste tous les Allemands sont fort intéressés. La duchesse de Brunswick lui a écrit un billet pour se plaindre des lenteurs de l'*Hacienda*.

Apostille du Roi : Sa Majesté donne son approbation aux avis de Granvelle sur les différents points traités et lui recommande d'en hâter la solution.

XXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n^o 9473, recueil III, fol. 232.)

Sans date.

Nota que vispera de Nuestro Señor 14 de Augusto 1579, lo suplique a Su Magestad que por ser el punto de la salida de los Españoles y confirmation del tractado con las provintias valones de tanta importancia, que me consintiesse que yo fuesse a Madril para conferirlo con los otros del consejo destado, o que los llamasse aqui, para parlar dello en presentia de Su Magestad que seria mejor, y que me respondio que no, y que eran cosas que ellos no entendian por no tener notitia de lo de Flandres y que no aprovaran el traitato de Gante, y era mejor resolverlo, y despues darles parte.

XXIX.

ANALYSE.

Granvelle rappelle au Roi la note de la veille du 14 août 1579, par laquelle il a supplié Sa Majesté de lui permettre d'aller à Madrid pour conférer avec les autres membres du Conseil d'État de questions aussi importantes que le départ des troupes espagnoles et la ratification du traité avec les provinces wallonnes. Sinon, que le Roi appelle lesdits conseillers à l'Escurial pour traiter ces deux points en présence de Sa Majesté. Ce serait beaucoup mieux. Mais le Roi lui a répondu qu'il ne le désirait pas, parce que c'étaient là des questions auxquelles les autres conseillers n'entendaient rien, n'étant pas au courant des choses de Flandre. Du reste ils n'approuveraient pas le traité de Gand. Bref, le monarque estime qu'il vaut mieux régler l'affaire soi-même, quitte à leur donner ensuite connaissance de la résolution intervenue.

XXX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

—
Madrid, le 3 février 1580.

Monsieur le Due de Terranova m'a adressé, dois Ausbourg, vostre lettre du v^e de décembre, que je reçois seulement maintenant; et en icelle vous discourez particulièrement sur la négociation d'accord. J'ay, dois le commencement, tousjours crainet que l'on ne parviendroit à Cologne à l'accord général, et ce sur fondement que, à tout ce que l'on peut appercevoir, le prince d'Oranges, et ses plus intimes et affectionnez, ont, par leur actions, bien démontré n'en avoir voulenté quelconque; qu'est la cause pour laquelle Sa Majesté a presté l'aureille à la négociation particulière des provinces valonnes, pour, avec l'assistance d'icelles, et s'accomodant à Cologne à conditions si élémentes et bénignes, retirer les aultres, ou de gré, ou de force à leur devoir. Quant à l'accomplissement des conditions et sortie des Espagnolz et aultres estrangiers non agréables aux Estatz, il n'y aura en ce difficulté, ny faulte quelconque; et je tiens que, dois maintenant, s'en voie jà en partie l'effect; et au regard du poinet de la religion, qu'est, comme vous dietes, *petra scandali*, l'on ha veu avec quelle industrie ledit prince d'Oranges, dois l'accord de Gand et l'union subsécutive, a procuré de la corrompre, et ce que ceulx de Gandt et aultres soient entrez en si exécrables termes, pour rendre par ce moyen non seulement difficile, mais impossible la réconciliation et pacification générale, tendant ledit prince, comme l'on voit élément, seulement à son prouffit particulier, comme l'ont monstré les négociations, que pour son particulier l'on ha tenu sur luy, dont il ha monstré tenir peu de compte et doibt espérer de plus prouffiter, peschant en caue trouble, et se voit évidemment la fin, à laquelle il tend, de aniantir l'estat ecclésiastique et la noblesse, pour se prévaloir de la faveur qu'il a acquis avec le peuple, qu'est, comme vous entendez, ung fondement bien foible et dangereux; mais il ha seeu, dois le commencement par son doux parler, si bien enchanter, et les ecclésiastiques, et les nobles, se donnant tiltres de bon patriot, estant comme vous seavez estrangier, qu'ilz l'ont appelé, et nourry, comme l'on dit, le serpent au sein, que procure leur ronger le cueur; et j'espère que vous estant rendu à l'obéissance de Sa Majesté, et que vous avez peu congnoistre la clémence, dont elle use en vostre endroit, l'estime en laquelle elle vous tient, vous honorant

aussi du lieu de son conseil d'Etat, comme vous avez veu par ses lettres, j'espère vous vous conduyrez de sorte que Sa Majesté aura cause et raison de s'en contenter, et demeurer satisfait; dont de ma part je vous prie bien affectueusement. Je n'ay pas encoires veu ce que vous avez escript à Sa Majesté, que retient encoires entre ses mains les lettres. Il luy a pleu m'appeller en sa court et me tirer du repos et commodité que je pouvois avoir à Rome; et luy ayant voulu obéyr, comme je doibs, j'y suis venu, nonobstant que mon hault eage fut peu à propos, pour si long voyage, en saison tant dangereuse des jours caniculiers, et pour entrer en nouveaux travaux; mais je tiendray le tout pour bien employé, si mon assistance peult servir, pour ayder à procurer leur repos et tranquillité des pauvres Pays d'Embas, au bien desquelz je suis tousjours esté, suis et seray tant que je vive, nonobstant toutes choses mal passées, très affectionné.

XXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 16 mars 1880.

J'ay reçeu maintenant vostre lettre du xxviii de janvier et la coppie jointe à icelle de vostre précédente, à laquelle j'ay piéça respondu, comme aussi ha Sa Majesté à celles que vous luy avez escrit; laquelle confie fort que, suyvant les offres et assurances que vous luy en avez donné, vous vous employerez, avec toute bonne et sincère affection, en tout ce que vous verrez convenir à son service et à la réconciliation et réduction des provinces et personnes de pardelà, à la debue obéissance de Sa Majesté, avec les conditions favorables et éléments que Sadite Majesté ha offert, avec l'oubliance de toutes choses mal passées, estans advenuz les troubles à son grand regret, et meuz par gens factieux et endebtez, qu'ont circonvenu la multitude, et cerché d'accomoder leurs affaires particuliers avec la calamité si grande de tous les pays; et suyvant le chemin que je dis, en conformité de voz offres, je m'assure que Sa Majesté vous tiendra tout respect, et vous honorera, et de ma part j'y tiendray la main aultant qu'il me sera possible.

XXXII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9173, recueil III, fol. 60.)

Le 13 avril 1580.

a. Ayer volvi de Aranzues, adonde no me he detenido mas por no faltar al negocio del duque de Brunswich, pensando que pudiera volver la respuesta de Vuestra Magestad con el ordinario. Ha me a la verdad espantado el lugar porque aunque por lo que me havian dicho, havia concebido grande opinion; visto, hallo que es mucho mas de lo que yo havia pensado, ny creo que en el mundo haya otra tal en el poco tiempo que al estado he visto mucho, y creo es bien poco lo que me puede faltar no visto, assi en la casa, jardines, fuentes, vides, estanques, erias, distillacion y todo lo demas; y tambien me llevò el governador dende vazia Madril por la debeza que ha comprado Vuestra Magestad que es pieca singular, y vi tambien adonde se ha de hazer la presa para regar toda la vega. He dicho al dicho governador lo que me paresee sobre lo que he visto de los cimentos que se habran para hazerlos officios de la casa que adonde lo desian quitaran la vista de la casa y del corredor del jardin scereto, que sera malo, y haziendo se adonde yo le he mostrado, tan cerca estaran y podra Vuestra Magestad tan facilmente ver quien va y viene, haziendo la puerta hazia al vial, tambien le he dicho lo que se me ha offrescido para mas provecho del estanque grande, y para la plaça entre los dos puentes, adonde no querria Vuestra Magestad que huviesse, mandera sino quanto es menester para cubrir lagua, por baxar en el sotillo que se puede muy bien hazer y quassi sin costa. Tambien en la criança y otras cosas, y a Holbehe lo de la distilation que se podria acomodar mucho meyor, pero es menester esperar que se haga el edificio adonde esta havra de estar; han me regalado muy mucho, y por ello beso piez y manos de Vuestra Magestad.

b. Halle a mi vuelta que el duque de Brunswich por gañar tiempo havia ido a Sant' Laurenço el Real; ya es vuelto y se entretiene a media legua de aqui, adonde ha llamado la duquesa, preparanse para su viage, y ya han licenciado parte de sus criados; visto lo que me mandara Vuestra Magestad sobre el escripto que le he embiado, procuraré de encaminar todo conforme a lo que Vuestra Magestad mandara.

c. Al conde de Aytona he escripto como Vuestra Magestad manda por sacar el juego de maña y hazerle hablar claro en si acceptura el cargo, o no; y si acceptando sera para

ponerse brevemente en camino, como seria mas que necessario, veremos lo que responde.

d. Ha me dicho oy el conde de Olivares que su negotio con los de la hazienda esta quasi en el mesmo termino como quando Vuestra Magestad partio, my con quanto lo haze de su parte para allanar las dificultades, basta para que se resuelvan, y si tarda no podra entrar, fastal octubre, yo le doi la prissa que quedo porque me escriven claro cardinales y otros que no quieren cobrirse en muchas cosas sino con quien ha de haver el cargo y suffren en esto los negocios y podria facilmente succeder cosa que nos diesse duelos specialmente andando las cosas del mundo como andan.

e. El abbad Brizeño ¹ me remitte a lo que escribe a Vuestra Magestad; creo que dira lo que passa en la creation del Legado Reario que viene a las cosas de Portugal, y a don Joan de Idiaquez escrivolo que a mi me escriven algunos y lo que se ne offresce.

f. Al duque de Arseot se ha embiado su despacho, y yo le he escripto en la manera que Vuestra Magestad con emendarlo de Alançon.

g. Los sumarios de los despachos de Flandres en Frances han vuelto y se porna la mano en hazer las cartas; y con razon deven dar cuydada a Vuestra Magestad los negocios de aquellas partes. Tarda mucho la confirmation de la nueva de la muerte del principe de Oranges. Verdades que las mas frescas cartas que ay de Mastroicht son de 3 del passado que dizen la dolentia solamente; pero, o vivo, o muerto que sea, ymporta infinitamente vencer la dificultad que ay en las provisiones porque de otra manera se aventura a perdida todo.

h. Al canonigo que han embiado Monseñor de Sant' Claudio y Monseñor de Montmartin se han dado sus despachos. El de Madama ya es partido; el prior de Reulx piensa cobrar oy sus 500 ducados por ponerse tambien en camino.

i. A Vuestra Magestad beso con toda humildad las manos por haver firmado el despacho de mi hermana viuda del conde don Fernando de Lannoy.

k. Al nuncio se ha dado la relation de Joan Martinez de Recalde que me embio el secretario Delgado, y me dize que ya lo havia entendido todo, si la provision del presidente del consejo Real havra llegado a tiempo, para poder coger aquellos Ingleses que han venido a nuestra costa y sus vaxeles, será a mi parecer muy buena obra.

l. Esperaré lo que Vuestra Magestad resolvera en la persona para la visita de Milan, para poner la mano luego despues en todas las tres visitas, como escrivi.

m. He visto lo que ha embiado el duque d'Alba en lo del Toison, que me parece bien, concurrán los cavalleros con quien se communico, en la nomina de los tres officios que vacavan, solo en lo de chancelier no se ha tratado.

n. No me ha parecido debaxo de encienda tractar desto con el duque de Brunswich,

¹ L'abbé Brizeño ou Brisogno. Voyez notre tome VII, page 98.

porque a la Alemaña hiziera gran negociation desto que la pudiera de tener mas, ni sé lo que pudiera dezir de las personas, pues soy cierto que no las conosee, y el breve supple largamente a todo, ny veo que se aya de hazer por agora otra cosa, sino escribir al principe de Parma que avise a los que alla estan de la eleccion que Vuestra Magestad ha hecho de sus personas para quellas busquen las commissiones y despachos que tenian sus predecessores para embiar las aqui o las copias autenticas, pues es menester hazerlas en la mesma forma que sera diferente de la que se usa en otros despachos, y sin haverlos mal se podrian hazer, y que aqui se diga lo mesmo al que aqui esta porque por su parte haga tambien su diligencia, y que dende agora comiencen a prepararse y prevenirse cadanno por lo que tocara a su cargo.

o. La memoria de las otras cosas que sera menester prevenir, quando Vuestra Magestad se resuelva del lugar y del tiempo, muy buena es, y bien particular y no puede ser si no a proposito que Vuestra majestad tenga *aqui cerca de si de ordinario alguno de los principales officiales* de la dicha orden por todo lo que cada dia se puede offrescer, el que aqui esta, he visto toda la semana saneta en los officios cerca del atar de la capilla (adonde se han hecho muy bien) y me parecio sano y despuesto.

p. Ha venido la relation del processo que Madama de Parma tiene contra el granduque, y su embaxador va oliendo por entender si ha venido y me ha hablado en ello, pretendiendo de querer hazer informar el consejo de Italia, y esto me parecee que no se le puede negar, y por esto le he dicho que viniendo el processo se le dará para esto toda la commodidad que quisiere, aunque yo no sabia a que podria servir, pues por las pragmaticas del Regno, las causas del no se podian aqui decidir, y que lo que se haria escripto alla, de embiar aqui los votos antes de pronuntiar, fue solo para poner freno a los consejeros para que votassen con tanta mas seguridad y sinceridad con haverlos mandado que no solo sus votos embiassen, mas aun la razon y fundamento dellos y que quales estos fuessen, o pro, o contra, tal se havia de publicar la sententia, a que no me replio palabra, sino otorga ser assi.

q. No me parecee aun que Florentino, el mas subtil hombre del mundo, y he tomado con en el este camino porque se offenda menos, quando entienda que alla se aya pronuntiado conforme a los votas, losquales por quando he visto de algunos vienen en favor de Madama bien claro y bien fundado, y si Vuestra Magestad no manda otra cosa, creo que sera bien dezirle que han venido estos votos y que en nombre de Dios haga informar y despues dezirle que se remanderan a Napoles los dichos votos conforme a los quales deve ser la sententia sin dezirle aqui otra cosa si delo que propusiere no nascera cosa porque se aya de mudar parecer y no le dire que aya llegado el processo fasta que sea servido Vuestra Magestad responder.

r. Tisnacq se halla embaraçado en la execucion de lo que le mandan que lleve luego la guarda de los archeros, sin haverse tomado resolution en lo que, dias ha, ha adver-

tido, ero necessario quedando impossibilidades de complir, segund me dize, lo que les mandan, ny podran aqui hallar las mallas, mandandoles que tengan las mangas dellas, y que el mesmo se halla muy alcançado y gastado, suplica a Vuestra Magestad sea servido resolverse en su particular.

Apostille du Roi.

a. Esta bien que ayais buesto de Aranjuez y algo detuve el responderos porque cou mas tiempo pudiessedes holgar de ver aquello, como he yo holgado de que os aya parecido bien y del tiempo que ha hecho fresco con que se puede estar alli mejor que con calor, y tambien de que os ayan regalado, y yo no dexaré de mirar en las eosas que aqui dezis algun dia si se pudiere, que me parece estan muy bien apuntados, y segun lo que aqui decis pareceme que no aveis dexado de ver nada.

b. Bien esta esto y ya vi el scripto, y se os ha respondido.

c. Esta bien.

d. Toda la priessa que se puede se da al despacho del conde, y creo que muy brevemente lo estara, avisadme hasta quando podria ser a tiempo su partida.

e. Assi es esto, y ya don Juan de Idiaquez me hizo relacion dello.

f. Esta bien.

g. Y esto, y hechas las cartas las podreis ver para que saviendolo, yo las pueda firmar. Por lo mismo he yo sospechado, que no era cierta la nueva, y para las provisiones se haze quanto se puede, y spero se concluire algo con brevedad, y ya se acabo de pagar lo demas de la Mota; segun lo de ay seme escrivio ya tienen los xxvi mil tantos ducados.

h. Esta bien todo esto.

i. Esto hize yo con muy buena voluntad.

k. Ya habreis savido lo que me parecio proveer y ordenar en esto.

l. Devistes querer dezir aqui Napoles por Milan para donde como sabeis esta ya nombrada persona, y por la noticia que el presidente del consejo real tiene de las de las de por aca podreis con secreto preguntarle para lo de Napoles, si se le offrescan algunas que sean a proposito, y avisareisme de las que os dixere.

m. Esta muy bien todo esto y lo ha sido no tratar dello con el duque de Braunsvich por lo que aqui dezis, como lo sera que se seriva al principe de Parme lo que os parese y assi ordenad que se haga luego el despacho, en la conformydad y forma que aqui decis y se me embiara a firmar.

n. Bien se lo podreis dezir, si os pareciere, y como sabeis despues seles han de tomar

sus juramentos en my presentia a los que se pudiere y a los demas con comission mya, pero el escribirlo agora no abraça a esto.

o. Esta bien, a su tiempo lo veremos y se prevendra todo como convenga, y ya nos viesemos en el que pudiesse ser.

p. Creo que decis todo esto y lo de arriba por Marion y esta bien que lo este como aqui decis.

q. Muy bien esta lo que le haveis dicho, y le podreis dezir en esta conformidad ; pareceme quescrivio Madama sobresto, no se si holgara desta forma de proceder, mas no tendra razon, si es despues por el la sentencia, y tanto mas es bien cumplir con el de Florencia en la forma que aqui decis.

r. Ya he ordenado de la manera que podran venir, y en lo que toca Tisnacq se vera lo que se podra hazer, y he hordenado que no se den tanta priesa porque se puedan poner mejor en orden.

XXXII.

ANALYSE.

Granvelle fait le plus grand éloge d'Aranjuez, dont il est revenu hier pour s'occuper sans retard de l'affaire du duc de Brunswick. Celui-ci est allé à Saint-Laurent-le-Royal, et, à son retour, il a eu un entretien avec la Duchesse, sa femme, pour arrêter les préparatifs de leur départ. Le Cardinal procédera avec eux suivant les instructions qu'il attend de Sa Majesté.

Granvelle a écrit au comte d'Aytona pour l'inviter à se prononcer au sujet de la mission qu'il s'agit de lui confier.

Le comte d'Olivarès a dit au Cardinal que ses pourparlers avec les gens de l'*Hacienda* en étaient toujours au même point. Granvelle s'emploie de tout son pouvoir pour hâter les choses d'autant plus que les cardinaux pressent le retour à Rome du Comte, dont la présence dans cette ville importe aux intérêts du Roi.

L'abbé Brizeño a renvoyé le Cardinal à la lettre qu'il a écrite à Sa Majesté au sujet de l'arrivée du légat Riario à l'occasion des affaires de Portugal. Granvelle a transmis à Don Juan de Idiaquez, avec son avis, les communications qu'il a reçues touchant cette mission, dont Brizeño fera sans doute connaître le motif.

On a envoyé sa dépêche au duc d'Arschot et Granvelle lui a écrit conformément aux instructions du Roi en modifiant le passage relatif à Alençon.

La nouvelle de la mort du prince d'Orange n'est guère confirmée. Les dernières lettres de

Maastricht sont du 5 mars. Il faut en finir avec l'agitation aux Pays-Bas, qui risquent d'être perdues, si les provisions d'argent ne sont pas envoyées à temps.

On a remis ses dépêches au chanoine envoyé par Mons^r de Saint-Claude et Mons^r de Montmartin. Celle pour *Madame* est partie. Le prieur de Rœulx n'attend que ses cinq cents ducats pour se mettre en route.

Granvelle remercie ensuite le Roi pour avoir bien voulu signer la dépêche accordant la *mercède* qu'il avait sollicitée pour sa sœur, veuve du comte Don Ferdinand de Lannoy.

Il a remis au nonce la relation de Juan Martinez de Recalde, relation que lui avait envoyée le secrétaire Delgado. Il est regrettable que la provision du Président du Conseil Royal ne soit pas arrivée à temps pour pouvoir s'emparer des navires anglais.

Granvelle attendra la désignation par le Roi du *visitador* ou inspecteur de Milan pour s'occuper des trois *visites* ou inspections.

Il a vu la lettre du duc d'Albe au sujet des nominations dans la Toison d'Or et en approuve les considérations. Seulement, il ne juge pas à propos, sauf meilleur avis, de traiter cette question avec le duc de Brunswick. Il estime qu'il n'y a qu'à en référer au prince de Parme.

Il trouve que le Roi fera bien de garder auprès de sa personne quelques-uns des *officiaux* de l'ordre.

Il a reçu la relation du procès que Madame de Parme soutient contre le grand duc de Florence. Son ambassadeur a raison de vouloir saisir le Conseil d'Italie de ce différend. Cependant une semblable affaire ne peut être jugée en Espagne. On pourrait toutefois prier les juges d'Italie d'envoyer à Madrid les pièces du procès avant de prononcer leur jugement. Au reste il serait bien d'en informer le Florentin, d'autant plus que *Madame* paraît devoir obtenir gain de cause. Mais pour qu'aucune des deux parties ne puissent réclamer, les pièces seront renvoyées aux juges d'Italie, qui prononceront en toute liberté et dont la sentence sera publiée.

Granvelle prie le Roi de vouloir bien prendre en son particulier des mesures pour faciliter la tâche de Tisnacq, fort embarrassé d'exécuter les ordres qu'il a reçus au sujet du déplacement de la garde des archers.

Apostille du Roi : Sa Majesté a été très sensible à l'éloge que Granvelle a fait d'Aranjuez et le remercie des observations qu'il lui a soumises touchant l'embellissement de la résidence royale.

A cette apostille, de la main du secrétaire Vasquez, le Roi ajoute que les remarques du Cardinal prouvent qu'il a tout bien vu.

Le Roi approuve ce que Granvelle dit du duc et de la duchesse de Brunswick.

Même approbation au sujet du comte d'Aytona et du comte d'Olivarès. On prépare la dépêche pour celui-ci en vue de son prochain départ.

Le Roi partage l'avis de Granvelle sur le dire de l'abbé Briseño. Au reste Don Juan de Idiaquez lui a déjà rendu compte de cette affaire.

Très bien ce qui a été fait pour le duc d'Arsehot.

Le Roi trouve avec Granvelle que la mort du prince d'Orange est loin d'être certaine.

Pour les provisions d'argent à envoyer aux Pays-Bas, l'on fait tout ce qu'on peut. On a déjà payé à La Motte le reliquat de son compte et ils ont reçu là-bas, à ce qu'ils écrivent, les vingt-six ducats.

Sa Majesté approuve ce qui a été fait pour le chanoine envoyé par Mons^r de Saint-Claude et Mons^r de Montmartin ainsi que pour *Madame* et le prieur de Rœulx.

Le Roi a fait très volontiers ce que Granvelle lui a demandé pour sa sœur, la veuve du comte Ferdinand de Lannoy.

Sa Majesté a déjà donné au Cardinal son avis concernant la relation de Don Juan Martinez de Recalde et la saisie des navires anglais.

Granvelle se trompe quand il parle du *visiteur* pour Milan. Celui-ci a déjà été nommé. Il s'agit de celui pour Naples, au sujet de la nomination duquel le Cardinal pressentira le Président du Conseil royal. Il transmettra ensuite l'avis de ce dernier à Sa Majesté.

Il n'y a pas lieu en effet de traiter avec le duc de Brunswick la question des nominations dans l'ordre de la Toison d'Or. Il faut en écrire au prince de Parme dans la forme indiquée par Granvelle, que Sa Majesté charge de faire faire la dépêche en conséquence.

Sa Majesté approuve l'idée du Cardinal de garder auprès d'Elle quelques-uns des *officiaux* ou employés dans l'administration de l'ordre de la Toison d'Or.

Le Roi adhère à ce que dit Granvelle de la procédure à suivre dans l'instruction et le jugement du procès intenté par la duchesse de Parme au grand duc de Toscane. La Duchesse n'aura pas lieu de s'en plaindre si la sentence est rendue en sa faveur, et l'on aura eu ainsi pour le grand Duc tous les égards qu'on lui doit.

Sa Majesté a donné des ordres touchant la manière dont pourra s'effectuer le déplacement des archers de la garde. On verra ce qu'on pourra faire pour Tisnacq. A cette apostille de son secrétaire particulier Vasquez, le Roi ajoute de sa main qu'il a recommandé de ne pas tant se presser afin que le départ des archers ait lieu en meilleur ordre.

XXXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil III, fol. 94.)

....., le 16 avril 1580.

a. He visto quanto Vuestra Magestad ha sido servido responder con sus apostillas a mis billetes a los 13 deste; sabe Dios que querrio descançar a Vuestra Magestad y

evitar quanto se puede de darle molestia, sintiendo infinito que tanto trabajo, por el miedo que tengo que pueda dañar a su salud, la qual Nuestro Señor le conserve, como la christiandad toda ha menester, y quanto a responder y a consultas y a lo demas, sea quando Vuestra Magestad sea servido, siendo l' occupation del testamento al qual Vuestra Magestad attendia, cosa que requiere ser desembaraçado de otras, que plegue a Dios de aqui a muy muchos annos le pueda rehazer muchas vezes, pues las mudanças que haze el mundo fuerçan a que assi sea menester, y mi acuerdo quantas vezes el emperador, Nuestro Señor, de gloriosa memoria, forçado rehazer el suyo, determinando se al cabo de remetterlo todo a Vuestra Magestad. Y hara Dios por su bondad que venga a tanta edad Vuestra Magestad que la pueda hazer assi viendo el principe, Nuestro Señor, ya hombre de mucha edad, y para poder descansar Vuestra Magestad en la administration de tantos reynos y estados.

b. Ya di cuenta a Vuestra Magestad de mi viaje a Araxues, y quanto a la negotiation con los duques de Brunswich, ha se emendado en el escripto lo que Vuestra Magestad por el de don Joan de Idiaquez ha mandado, aunque en lo de los siete mil escudos siempre se entendio que estos havian de cessar, recebiendo la duquesa de Lorena los cien mil escudos, que con estos 7,000 se han de cobrar de mercadores, y assi no se le reservaria sino solo el usufructo de Tortona; el duque dara sus reversales, como Vuestra Magestad manda y quedara contentissimo de los seis mil escudos de pension que cessaran, gozando el de Tortona, mas no la obligation de las reversales. Aprietan terriblemente sobre la pension del hijo, y a esto ha venido en este punto la mesma duquesa a mi casa a la improvisa dende el lugar de aqui cerca donde estava con el marido; pretendia dos mil a lo menos, haviendo primero hablado de tres, pero en fin he me ayudado del nuntio paraque se contente de mil y que estos sean cessando la pension del duque quando goze de Tortona, tomando estos mil de los seismil, pero desto no se pone nada en la escriptura; podrase de hazer despues por scedula a parte, y espero esta noche embiar a Vuestra Magestad el escripto firmado del duque y de mi para que ay se haga y despache la ratification.

He dicho a la duquesa que estando el duque en persona en exercito donde se halle Vuestra Magestad, que le llamara en el consejo de guerra para valerse de su buen parecer en las cosas que se offrescieren, y con esta sin que se ponga por escripto, espero que se contentera, aunque no ha dexado debattir todavia sobre gobiernos, pero yo quedado firme en lo que antes havia respondido. Preparanse a la partida, y creo se contentaran de darme cartas para a Vuestra Magestad de despedazamiento y gracias, sin yr ny embiar persona segund ella me ha dieho.

c. He hecho hablar con el vicechancelier d'Aragon y con el secretario Joan Vasquez para los passaportes; hazen los duques sus memorias y inventario para ello, que dizen me daran.

d. Las dos yeguas que la duquesa pide son pura raza, y me dize que las quiere para darlas al duque de Baviera, y quanto a las minas d'oro que quando las huviero, suplica que se embien en un pligo para ella en manos de la duquesa su madre o del principe d'Oranges; temo que no sera nada pues no viene confirmacion.

Mondragon me escribe que demas de otras praticas tiene las suyas segund yo le encargue vivas y que espera bien.

e. La prissa que Vuestra Magestad da para la provision de Flandres es mas que necessaria por la importancia, y tanto mas siendo los de la hazienda tan spaciosos, y verdaderamente ya seria mas que tiempo que partiera el conde de Olivares que se despera de la dilation y me assegura que haze quanto puede por despacharse.

f. A don Joan de Idiaquez escrivi lo que entendi de la creation del legado y lo que se me offrescia; ayer me hablo el nuntio y es aqui publico esto del legado por mil cartas de particulares, ny se puede tener secreto cosa hecha en consistorio, y menos esta que se haze con ceremonia publica; yo dixi al nuntio que fuera bien haver conferidolo con Vuestra Magestad antes de resolver; dixo que no sabia Su Santidad que hazerse mas, pues havia escripto dende el mes de septembre sobresto y que Vuestra Magestad no respondia, habiendo offrescido lo que Vuestra Magestad sabe, y que tan poco le havia mandado comunicar la consultacion de su derecho, que fuera notado en la christiandad si siendo padre comun viendose a.... der un tal fuego, no hiziesse lo que puede para matarle.

g. No deve el saber la commission que trae el legado y assi en esto habla friamente; no creo que se dara mucha prissa el dicho legado, y viniendo buena forma ay para desembaraçarse del y con una respuesta general dar tiempo al tiempo, y procurar entretanto en este negocio en la celeridad, executandola con la prudencia y maduridad que conviene. Plazera a Dios que oyda la respuesta que Vuestra Magestad havra dado a los embaxadores, y viendo la resolution y que las fuerzas caminan que vengan en lo que es razon, y no es poca ventaja para Vuestra Magestad que non ayan nombrado fasto aqui rey, pues con esto locos seran de veras los que querran aventurar sus vidas y haciendas sin saber por quien.

El dicho nuntio me ha dado los memoriales que aqui van, uno de Francisco de Naro, diziendo que seria cargo y afrenta a Su Santidad, si habiendo puesto este gentil-hombre en esta demanda saliesse con verguenza en lugar de haverse querido honrar, y sin su falta, pues prueba tan clara nobleza y de tantos años, y Vuestra Magestad podra mandar ver como justifica la cosa por su escripto. Tambien otro...

APOSTILLES DE CETTE LETTRE.

De la main du secrétaire Idiaquez : *a.* Lo que se puede se haze, y con brevedad spero poder ver las consultas y otras cosas que estas dias no he podido, y tanto mejor

se podrá esto hazer porque ya he otorgado mi testamento, que me traia con cuidado dias havian, y ha sido bien haverlo concluido pues no ay hora segura en la vida.

De la main propre du Roi : Y aunque ay hartas ocupaciones procurare lo destas consultas todo el tiempo quel camyno me diere lugar para ello

De la main du secrétaire : b. Muy bien esta todo esto, y he mirado por la necesidad que la duquesa creo que deve de passar, si seria bien que procurarsedes se le diessen cada año de los seis mill, mill, o dos mill escudos, de que ella pudiesse disponer a su voluntad.

De la main du Roi : Por no poderos escribir el otro dia esto, y ganar tiempo lize a don Joan de Idiaquez que os lo eseriviesse, y havria de ser esta bien procurandolo con el duque y con buen modo, de manera que no piense que sale de su muger, y creo que le da poco a ella, y por esto seria bien sacarle que le diese y esto, algo, y asi lo procurades si se pudiere.

De la main du secrétaire : c. Luego como se me embienlos fremare.

De la main du Roi : Y a Joan Vasquez me ha embiado los suyos y con este correo van firmados y 27. Vuestra Magestad lleva en ellos de contado a lo menos pedido que se pongan assi en las cedula.

De la main du secrétaire : d. Procurarse han las dos yeguas que sean buenas, y las minas se embiaran quando las huviere.

De la main du Roi : Don Dominico de Cordova os escrivira sobre esto de las yeguas.

De la main du secrétaire : Como he dicho en esotro papel, assi lo he yo sospechado lo demas que Mondragon os scrive he holgado de entender.

e. Tambien dire en el otro papel lo que se va haziendo para la provincia de Flandes, y tambien para despachar al Conde, y a todo se da la priessa que conviene y se haze y haralo que se pueda.

De la main du Roi : Y cierto la impossibilidad es grande para lo mucho que ay a que acudir.

De la main du secrétaire : Fue bien servir a Don Joan lo que dezis y assi es que no podia ser secreto lo del legado, haviendo se hecho en consistorio, y en lo demas que os dixo el nuntio yo no pudo entonces responder porque se yva tratando de conciertos y el rey me havia pedido que fuesse secreto.

De la main du Roi : Y que nadie lo sapesse y dadole yo la palabra dello, y assi no lo podrá decir a nadie ni aun ay no lo dixere.

De la main du secrétaire : f. En todo se mirara, y yo no pienso dar lugar a ninguna dilacion en este negocio, y ya se respondió a los Portugueses lo que parescio convenir.

g. Aca quedan y se os yra avisando de lo que en aquellas cosas se hiziere.

XXXIII.

TRADUCTION.

a. J'ai vu tout ce que Votre Majesté a bien voulu répondre par ses apostilles à mes billets du 13 de ce mois. Dieu sait que je voudrais soulager Votre Majesté et lui éviter tout ce qui pourrait la tourmenter; car je sens qu'Elle travaille de trop, et je crains que cet excès de labeur ne nuise à sa santé, que Dieu nous conserve et dont toute la chrétienté a tant besoin. Votre Majesté fera bien de ne répondre qu'à loisir aux consultes et autres communications, surtout maintenant qu'Elle s'occupe de son testament. C'est une raison de plus pour se débarrasser des autres affaires. Plaise à Dieu que d'ici à de longues années Votre Majesté puisse avoir encore à le refaire plusieurs fois, puisque les vicissitudes humaines en font une nécessité. Je me rappelle combien de fois l'Empereur, Notre Seigneur de glorieuse mémoire, fut obligé de refaire le sien, jusqu'au jour où il s'en remit de tout à Votre Majesté. Dieu voudra que Votre Majesté vive assez longtemps pour en pouvoir agir ainsi, le jeune Prince, Notre Seigneur, avançant en âge et devenant de jour en jour plus capable de soulager Votre Majesté dans le gouvernement de tant de royaumes et d'États.

J'ai déjà rendu compte à Votre Majesté de mon voyage à Aranjuez. Relativement à la négociation avec le duc et la duchesse de Brunswick, l'on a corrigé dans l'écrit ce que Votre Majesté a mandé par l'intermédiaire de Don Juan d'Idiaquez. Mais il a toujours été entendu que les 7,000 écus ne devraient plus se payer du moment que la duchesse de Lorraine aurait reçu les 100,000 écus, à recouvrer des marchands comme les 7,000. Le Duc ne se réserverait donc que l'usufruit de Tortone. Il donnerait ses reversaux, comme Sa Majesté l'a ordonné, et il ne toucherait plus la pension de 6,000 écus en devenant usufruitier de Tortone, quitte à rester obligé pour les reversaux.

b. Ils insistent beaucoup au sujet de la pension du fils. La Duchesse est venue me trouver chez moi à cet effet sans m'avoir fait prévenir. Elle s'était rencontrée à une lieue d'ici avec son mari. Elle prétend à 2,000 écus au moins après en avoir d'abord demandé 5,000. J'ai eu recours à l'intervention du nonce pour qu'elle se contentât de 1,000, avec la condition que la pension du Duc viendrait à cesser lorsqu'il aurait l'usufruit de Tortone. Quant à ces 1,000 écus, ils seraient pris sur les 6,000 de la pension du Duc. On n'en a rien dit dans l'écrit. Il en pourra être fait mention dans une cédule particulière. J'espère pouvoir soumettre cette nuit à Votre Majesté la convention écrite signée par le Duc et par moi pour qu'on fasse ensuite ici l'acte et la dépêche de la ratification.

J'ai dit à la Duchesse que le Duc se trouvant à l'armée avec Votre Majesté, Votre Majesté l'appellerait à faire partie du Conseil de guerre pour utiliser ses avis à l'occasion. Et de cette manière, sans qu'il en soit fait l'objet d'un écrit, j'espère qu'il sera satisfait, quoiqu'il n'ait

pas laissé que de parler des gouvernements, mais j'ai maintenu fermement tout ce que je lui avait déclaré à cet égard.

Le duc et la duchesse de Brunswick font leurs préparatifs de départ. Je crois qu'ils se contenteront de me donner des lettres de renonciation et de remerciements pour Votre Majesté sans se rendre auprès d'Elle ni lui envoyer personne, à ce que la Duchesse m'a dit.

c. J'ai fait parler au vice-chancelier d'Aragon et au secrétaire Juan Vasquez au sujet des passeports. Le Duc et la Duchesse font en ce moment et à cet effet des mémoires et un inventaire qu'ils m'ont promis de me donner.

d. Les deux cavales demandées par la Duchesse sont des bêtes de race. Elle me dit qu'elle voudrait les donner au duc de Bavière. Relativement aux mines d'or, elle me supplie de vouloir bien, dès que je les aurai, les envoyer pour elle à l'adresse de la Duchesse, sa mère, ou du prince d'Orange. Je crains qu'il n'en soit rien, puisque je ne reçois aucune confirmation de la chose.

Mondragon m'écrit qu'indépendamment d'autres négociations, il traite conformément à mes instructions et qu'il augure bien de la suite.

e. Les ordres donnés par Votre Majesté pour hâter l'envoi de la provision d'argent destinée à la Flandre, sont plus que nécessaires, étant donnée l'importance de la chose et vu les tergiversations de ceux de l'*Hacienda*. Il est plus que temps aussi qu'Olivarès puisse partir; il est désespéré du retard et m'assure qu'il fait tout son possible pour se dépêcher.

J'ai écrit à Don Juan de Idiaquez ce que j'avais appris et ce que je pensais de la nomination du légat. J'ai parlé hier au nonce, et du reste l'affaire est publique; elle est déjà le sujet d'un tas de lettres particulières.

La résolution prise dans le Consistoire ne peut rester secrète, et c'est bien le moins qu'elle fasse l'objet d'une déclaration publique. J'ai dit au nonce qu'on aurait bien fait de conférer d'une semblable nomination avec Votre Majesté, avant de la décider. Il a déclaré que Sa Sainteté avait fait tout ce qu'Elle avait pu à cet égard, puisqu'Elle en avait écrit dès le mois de septembre et que Votre Majesté ne lui avait pas répondu. Notre Saint-Père avait offert à Votre Majesté tout ce que Votre Majesté sait. Votre Majesté ne lui avait pas communiqué non plus la consulte relative à ses droits (sur la succession de Portugal). Quant au Pape, il se serait fait dénoncer à toute la chrétienté si étant le père commun de tous les fidèles, il n'avait pas cherché de tout son pouvoir à éteindre la conflagration qui s'était produite.

f. Le nonce ne doit pas connaître la commission qu'apporte le légat. Il me paraît agir de bonne foi. Quant au légat, il ne se pressera pas beaucoup, je présume. S'il vient, il y a moyen de s'en débarrasser et de gagner du temps en lui donnant une réponse vague, quitte à poursuivre l'affaire (de Portugal) avec l'activité, la prudence et la réflexion qui conviennent. Puisse-t-il entendre la réponse que Votre Majesté a faite aux ambassadeurs. Il verra quelle est sa résolution, justifiée au reste par la force des choses. Au surplus, ce ne sera pas un mince avantage pour Votre Majesté que les Portugais n'aient pas nommé jusqu'ici un Roi, car il faudrait être fou dès lors pour aventurer sa vie et sa fortune sans savoir pour qui.

g Le dit nonce m'a donné les mémoriaux ci-joints, dont l'un de Francisco de Naro dit que ce serait une lourde responsabilité et un affront pour Sa Sainteté, si, après avoir appuyé la

requête de ce gentilhomme, Elle le voyait échouer misérablement. Elle aurait couvert de honte celui qu'Elle voulait honorer. Ce ne serait pas de la faute du solliciteur puisqu'il prouve aussi clairement sa noblesse et l'ancienneté de celle-ci; Votre Majesté pourra faire voir comment il démontre dans son mémoire le bien-fondé de sa demande... (la suite manque dans l'original espagnol).

APOSTILLES DU ROI.

De la main du secrétaire Idiaquez : a. On fait le possible, et j'espère pouvoir examiner sous peu les consultes et autres affaires dont je n'ai pu m'occuper ces jours derniers. Je le pourrai d'autant mieux que j'ai déjà fait acter mon testament, qui me préoccupait depuis longtemps. Il est heureux que ce soit fait, puisqu'il n'y a pas dans la vie une heure dont nous soyons sûrs.

De la main même du Roi : Bien que je sois très affairé, je tâcherai de m'occuper des consultes autant que les circonstances me le permettront.

b. Tout cela est bien. Considérant la gêne dans laquelle, je crois, se trouve la Duchesse (de Brunswick), je me suis demandé si vous ne verriez pas à lui faire donner par an des 16,000 écus un millier ou deux, dont elle disposerait à son gré.

De la main du Roi : Je vous en ai fait écrire par Don Juan de Idiaquez pour n'en avoir pas eu l'occasion moi-même et afin de gagner du temps. Ce serait une bonne chose, mais vous devriez faire en sorte que le Duc ne se doute pas qu'il s'agit de sa femme. Je présume qu'il lui donne peu d'argent; ce serait donc le moyen de lui en faire donner quelque peu à la Duchesse. Faites ce que vous pouvez.

e. De la main du secrétaire : Je signerai les lettres dès que je les aurai reçues.

De la main du Roi : Juan Vasquez m'a déjà envoyé les siennes; ce courrier les emporte revêtues de ma signature. Pour la retenue des 1,000 écus, c'est bien le moins qu'il en soit fait mention dans les cédules.

d. De la main du secrétaire : On cherche à se procurer les deux cavales. Les mines d'or s'enverront dès qu'on les aura.

De la main du Roi : Don Dominique de Cordoue vous écrira au sujet des cavales.

De la main du Secrétaire : Comme je l'ai dit dans une autre lettre, j'ai fait la même supposition. Je suis heureux d'avoir appris ce que Mondragon vous a écrit depuis.

e. Je dirai aussi dans une autre lettre ce qu'on fait en ce moment pour la province de Flandre et pour dépêcher le comte (d'Olivarès). On s'occupe de tout cela avec l'activité qui convient. On fait et l'on fera le possible. Certes, il y a de grandes difficultés parce qu'il y a à pourvoir à tant de choses.

De la main du Secrétaire : Vous avez bien fait de dire cela à Don Juan (de Idiaquez). Assurément, on ne pouvait tenir secrète l'affaire du légat, puisque la mesure avait été prise en consistoire. Mais pour ce que vous a dit le nonce, je n'y pouvais répondre alors, parce qu'à ce moment même l'on s'occupait de conclure des accords et que le Roi m'avait demandé le secret à cet égard.

De la main du Roi : Il ne fallait pas que personne le sache, je lui avais demandé sa parole (à Don Juan de Idiaquez) de me garder le secret, il ne pouvait donc en parler à personne et il n'en a rien dit au nonce.

f. De la main du Secrétaire : On verra tout cela. Quant à moi, je ne crois pas donner lieu à aucun retard dans cette affaire. Déjà l'on a fait aux Portugais une réponse convenable.

g. J'ai les mémoriaux et l'on vous avisera de ce qui se fera à cet égard.

XXXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 5473, recueil III, fol. 233.)

Madrid, le 28 avril 1580.

En este punto viene un despacho de Joan de Vargas ¹; pone se la mano al deziffrar, para embiar lo todo a Vuestra Magestad; veese por el claro que es llevo de malas nuevas; y por los despachos que embia del principe en Frances, que es menester ver todo, y no por relacion, vera que todo se pierde por faltar la provision de dineros, ny se puede a este responder, sin saber, si havra provision; y esta quan grande pueda ser plegue a Dios venga a tiempo.

APOSTILLE DE LA MAIN DU ROI.

Mérida, le 5 mai 1580.

He llegado esta tarde y porque se vino ayer delante Don Joan de Idiaquez, no he savido si han venido ya las cartas de Joan de Vargas, que aun no me las ha embiado, y a la verdad segun lo que aqui decis no son de mucha codicia desear se ver, y basta ver estas cartas en Frances y una de mano del principe, my sobrino, que me han dado la pena y cuydado que podeis pensar, que cierto son muy ruynes nuevas, y plega a Dios que aun las de Joan de Vargas no sean peores. En lo del dinero se haze todo la possible, y como os escrivi depende de lo del Fucar; y espero que con lo que os escrivi se havra concluydo ya; pareceme que sería bueno escribir alla algunas cartas a los

¹ Voyez plus haut, page 515.

buenos, esforzandolos y animando los que a la verdad, dias ha, que no se les ha escrito, pareciendo os asi hazed que se hagan, y me avisad de lo que en todo os pareciera que convendra hazerse.

XXXIV.

TRADUCTION.

Je reçois en ce moment une dépêche de Juan de Vargas. On s'occupe de la déchiffrer pour en envoyer le déchiffrement tout entier à Votre Majesté. Cette dépêche ne renferme manifestement que de mauvaises nouvelles. Du reste, d'après les dépêches françaises du Prince, transmises par Vargas et qui sont à lire en entier et non dans une analyse, Votre Majesté verra que tout va se perdre (aux Pays-Bas), faute de la provision d'argent. On ne peut répondre à cette dépêche sans savoir si la provision sera faite. Plaise à Dieu qu'elle soit la plus forte possible.

APOSTILLE DE LA MAIN DU ROI.

Mérida, le 5 mai 1580.

Je suis arrivé cette nuit, et, comme Don Juan de Idiaquez était venu hier, avant mon arrivée, je n'ai pu savoir s'il avait reçu les lettres de Juan de Vargas. Il ne me les a pas encore transmises à l'heure qu'il est. A la vérité, après ce que vous m'en dites dans votre lettre, je ne suis guère désireux de les voir. Il me suffit de prendre connaissance des lettres françaises du Prince, mon neveu, dont l'une est écrite de sa main. Vous pouvez vous figurer ce qu'elles m'ont peiné et préoccupé. Certes, voilà de mauvaises nouvelles. Plaise à Dieu que celles de Juan de Vargas ne soient pires. Pour la provision d'argent, l'on fait tout ce qu'on peut; comme je vous l'ai écrit, cela dépend de Függer; j'espère qu'après ce que je vous ai écrit, l'affaire se sera déjà conclue. Je crois qu'il serait bon d'adresser quelques lettres aux bien-intentionnés de là-bas (des Pays-Bas), pour les encourager et les stimuler, car, en vérité, il y a longtemps qu'on ne leur a écrit. Si vous en jugez ainsi, faites écrire ces lettres et avisez moi de tout ce qu'il vous paraîtrait convenable de faire.

XXXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 27 mai 1580.

J'ay receu vostre lettre du premier d'apvril dernier passé, et m'esbéis de ce que vous me dictes, que vous ayez receu mes lettres, et Monsieur le Duc d'Arscot non, luy ayant escript plusieurs fois, et envoyé lettres de Sa Majesté, avec la confirmation de sa réconciliation, n'ayant trouvé bon, que l'on luy eust voulu meetre quelque difficulté, peu fondée; et si ha escript dois lors Sa Majesté à Monsieur le Prince, que l'on le remit en ses biens, que je pense il se sera faict, l'employant au Conseil d'Estat, luy faisant tout honorable et favorable traictement. Je vous assure que Sa Majesté eust bien désiré la générale pacification; mais l'on n'y a peu parvenir, quelques devoirs que l'on y aye peu faire, pour les ruses et menées du Prince d'Oranges, desquelz plusieurs se sont trop tard apperceuz et sont esté après contrainctz de temporiser, pour éviter plus grand hazard, comme vous touchez par vostre lettre; et n'ayant peu parvenir à l'accord général, s'est accommodée à la particulière réconciliation des provinces valonnes, et aux articles si favorables conceuz à Cologne, pour avec ce commencement, ramener la reste au bon chemin, et vous assure, qu'elle désiroit le pouvoir faire doucement, et sans armes; mais vous entendez bien que l'on ne pourra délaisser d'user d'icelles à l'endroit de ceulx qu'opiniastrement voudront continuer l'adhérence dudit Prince d'Oranges; et j'espère que Monsieur le Prince de Parme vous aura jà appellé pour aller assister aux affaires et servir voz places au Conseil d'Estat, où je m'assure que ledit seigneur Duc et vous serez honnorez et traictiez avec toute faveur, tant de Madame de Parme, que sera jà arrivée, que dudit seigneur Prince. Et nous actendons déans cinq ou six jours Monsieur le prévost Fonch et le secrétaire Laloo, qu'ayderont à soustenir ceste clémente volonté de Sa Majesté, puisqu'ilz auront charge des affaires des Pays d'Embas. Et je ne faudray de les ayder aussi de mon coustel de tout mon pouvoir, et de m'employer en ce que je vous pourray faire plaisir et amitié, avec toute entière affection.

XXXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6)

Madrid, le 19 juin 1580.

Il y a un jour que, par l'adresse des Foucres, j'ay receu voz lettres du xⁿ d'apvril, voyant la coppie de celles que le Prince d'Oranges vous a escript. Je suis esbey qu'il a si peu de honte de vous escrire, qu'à luy il n'a tenu que la paix ne soit faicte à Cologne ¹, puisqu'il se doit souvenir que vous avez congnoissance de tout ce que s'y est passé, et des termes insolens dont il a usé, tant en ce que s'est traicté de son particulier, que du publicque; et ne m'esbeis aussi moins que vous, estant ecclésiastique, démontrez tant gouter que l'on ent usé de connivence au faict de la religion et de tollérer au pays l'exercice de deux différentes, puisque vous voyez, par l'exemple de France, quel fruyt l'on en pourroit espérer, et que le Prince d'Oranges ne cherche aultre chose que moyen pour, avec ses prédicantz, corrompre le tout. Et au lieu où il peult avoir entrée et estre le plus fort avec sa garnison, l'on voit, que nonobstant ce qu'il professe de la religion sfrite ², il déchasse les Catholicques; mais ce sont termes ordinaires de telz commoteurs de peuple; et le Duc de Terranova fit sagement de, après le recès prins, ne vouloir passer plus outre en la négociation d'accord, puisque la finale responce des Estatz monstroït clair le peu d'envie que l'on en avoit. Ce que conviendroït seroit que vous vous trouvissiez à Mons près de Monsieur le Prince de Parme et de Madame la Duchesse sa mère, pour servir vostre place au Conseil d'État, où vous verrez ce que passe; et lors pourrez vous discourir avec plus certain fondement; et vous feriez sagement de vous abstenir du tout de négotier avec ledit Prince d'Oranges, ny par lettres, ny aultrement, puisque l'on aperçoit clèrement, que la cure en son endroit est désespérée, et ne seroit bien que, pour continuer de luy escrire, vous vous missiez en soupçon.

¹ Voyez à ce sujet notre tome VIII, page 544.

² La « *Religions-Vrede* », la paix de religion ou la paix religieuse; en hollandais « *de geloofs-vrede* ». Voyez VAN METEREN et WAGENAAR, *Vaderlandsche historie*.

XXXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil III, fol. 110.)

Madrid, le 4 juillet 1580.

a. He visto la carta que Dennetieres ha escripto a Vuestra Magestad, sobre la qual me manda diga mi parecer; hablome delo mismo poco antes que la escriviesse, y es verdad lo que el dize que sobrello le propuse dificultades; tiene razon en todo lo que dize de quan mal nos esta la guerra, y de las desordines y males que della succeden, y de la ruyna de las proprias tierras de Vuestra Magestad, y que todo sale a su daño, pues le importeria conservar aquellas provintias, muy enteras, para recebir dellas el servitio que solian y podian hazer, pero tambien es verdad que nadie puede quedar en paz, mas tiempo que quando el vicino quiere, pues si revuelve, necessario es defennderse; en tal termino son las cosas de presente, que si no se haze esfuerço para quedar señor de la campaña y procurar de reduzir con negotiation, y maña lo que por esta via podran ser atrahidos a la razon, y por fuerça los duros, quanto se pudiere, todo se perderia, y en este camino va Vuestra Magestad perseverando en la clementia, y haviendo concedido a las provintias valonas, por reduzir las condiciones quales han querido, y venido a aceptarlas que se propusieron a Colonia tales, que no se pueden pedir mas, si no quieren ellos ser los señores, y Vuestra Magestad el vassallo, y agora se tenta lo que podra hazer el hande contra el principe d'Oranges, y contra los que passando el termino querran seguir su parte que quiza podra aprovechar, y si con el precio que se offresce, alguno le pudiesse despachar, creo que gran camino se havria andado para poder esperar de venir a pacification, y tanto mas que es verisimil, que todos se cançan de tantas miserias y calamidades, que se padescen por la guerra; pero es claro que si agora y mientras no vemos nuestras cosas en mejor termino quedamos armados y no proseguimos la guerra que los contrarios nos la haran y procuraran de apoderarse que queda, y de acabar de perder la religion, por hechar Vuestra Magestad de todo de los estados; y quanto ajuntar, como dize Dennetieres, los estados para pedirles su parecer pues havemos visto dello tanto daño, quedando aun ellos, a lo menos en aparentia cran obedientes que podriamos esperar agora, con lo que vemos de las condiciones, que han propuesto a Vuestra Magestad las provintias valonas, y tanto menos siendo tan pocas las que estan de la parte de Vuestra Magestad, a respecto dello que

tienen los rebeldes de Brabant, Flandres, Hollanda, Zeelanda, Frise, Utrech, Gheldres, Zutphen, Drenta, Oultremeuses, los quales, si los llamasse Vuestra Magestad, se burlarian o embiarian de cadana los que penden del principe de Oranges, teniendo todo en su mano; o con haver puesto magistrados a su devotion, o teniendo los por fuerça con garniciones de estrangeros, y embiar à los mas predicadores de sus sectas para corromper las que pudiesse, y la desvergüença con que ha tractado en Colonia muestra lo que se puede esperar de gente del dicho de Oranges; que si se contentassen de solamente dar parescer, remettiendo a Vuestra Magestad la resolution menos mal seria; pero no vernan en ello, y osarian proponer cosas tales que sin mas fructo, diessense reparation a Vuestra Magestad; y lo malo es que veo muchos que tienen la parte de Vuestra Magestad, persuadidos que acosta de la religion, y con consentirlo que Vuestra Magestad no puede como tan catholico querrian salir de la guerra, formandose esperança, que poco a poco la religion se restauraria, pero yo no veo este camino. Una cosa podria hazer Vuestra Magestad, conferir esto propuesto a Madama de Parma, aunque sospecho que como conoce los humores de aquella gente, y vera en que estamos, pienso que le pareceria cosa estraña. Quanto al particular del dicho Dennetieres dize mucha verdad de lo que pierde cerca de Mortagna; se lo yo, como su vicino en Sant'Amand, adonde toda es perdido y aruynado; y no puede ser que no sea cargado de deudas baviendo servido tanto sin gajes, y que los que de poca aca tiene, no le bastan, y con haver tenido las dolentias que Vuestra Magestad sabe, que no pudiendo yr a Flandres, y estando algo meyor, offresciendo de ayudar en lo que pudiere a los que han venido, yo estaria en lo que a Vuestra Magestad escrivi, que aqui sele continuassen sus gajes, mandando que sele pague lo que es corrido; y volviendo Vuestra Magestad que plegue a Dios sea brevemente con salud y muy complida victoria, y quedando bien compuestas y assentadas las cosas podra conforme a como entonces estara todo, mirar lo que sera servido hazer con el.

c. Pienso que oy embiarian la commission por el prevoste Fonek, y por el secretario Laloo; escrivi a Vuestra Magestad lo que el dicho Fonek pretende que empece su salario dende entonces cessa el que tenia en Flandres, que parece justo y que aqui se pague todo fasta a tanto que en Flandres aya, sobre que consignar la parte que havria de ser a cargo de aquellos estados.

d. El alcade me ha consiñado las llaves de los coffres, y espero que Fonchio haga su juramento para poner mano a la entrega de los papeles, y poner los en los negocios.

e. Yo no conosco el presidente de Frisa, cuya es la carta que vuelve; podria se escribir una carta de respuesta sobresa, remettiendole a que haga lo que el principe de Parma le mandare, a quien se podria embiar su carta con decirle que tenga cuenta con el conforme a sus servitios y que le emplee en lo que podra servir.

Apostilles de la main du secrétaire : a. Muy bien me parece todo lo que en esto

dezis y lo sera scrivir a Madama conforme a ello y assi me embiareis ordenada la carta, o, a don Juan de Idiaques lo que se ha de scrivir, para que aca se haga.

b. Assi se hara esto hasta que plaziendo a Dios bolvamos ai, que se mirara entonces segun las cosas se hallaren lo que mas convendra.

c. Embiare esto commission lo mas presto que pueda, y a lo del salario os he repondido ya.

d. Esta bien.

e. Haga se como dezis.

De la main du Roi : No tengo tiempo para responder agora a mas; en pudiendo lo hare.

XXXVII.

TRADUCTION.

a. J'ai vu la lettre adressée par Dennetières à Votre Majesté et sur laquelle Votre Majesté me demande mon avis. Dennetières m'a parlé de cette lettre quelque temps avant de l'avoir écrite. Il est vrai que je lui ai représenté les difficultés auxquelles sa manière de voir pourrait donner lieu. Il a raison dans tout ce qu'il dit du préjudice que nous cause la guerre, des désordres et des maux qui en résultent, de la ruine des propres états de Votre Majesté, de la tournure fâcheuse que prennent les affaires (aux Pays-Bas), alors qu'il importerait surtout de conserver ces provinces tout entières, afin d'en tirer les services qu'elles rendaient et pouvaient rendre. Mais non moins incontestablement personne ne peut vivre en paix qu'aussi longtemps que son voisin le veut bien, car s'il revient à la charge, il faut se défendre. Telle est la situation présente que, si l'on ne fait pas un effort pour l'emporter en cette campagne, cherchant, dans la mesure du possible, à réduire les plus raisonnables par des négociations habiles, les autres, plus obstinés, par la force des armes, tout se perdra inmanquablement. Du reste Votre Majesté persévère dans cette voie de clémence. Elle a concédé aux provinces wallonnes, pour les ramener, les conditions qu'elles ont demandées. Votre Majesté en est arrivée à accepter également à Cologne toutes les propositions qu'on pouvait lui faire, à moins de vouloir se poser en maître et de réduire Votre Majesté au rôle de vassal. Maintenant l'on cherche à tirer parti du ban publié contre le prince d'Oranges, et ceux qui, passé le délai fixé, s'obstineront à suivre son parti. C'est peut-être là une mesure qui pourra nous servir. Si pour la somme qu'on a mis sa tête à prix, quelqu'un pouvait se charger de le dépêcher, je crois que ce serait un grand pas de fait pour pouvoir espérer d'en arriver à la

pacification du pays. C'est d'autant plus possible que, selon toute vraisemblance, tout le monde est fatigué de tant de misères et de calamités causées par la guerre. Mais il est clair que si aujourd'hui ou en attendant des temps meilleurs, nous restons sous les armes sans poursuivre la guerre, nos adversaires nous la feront et s'empareront de ce qui nous reste, tout en achevant de perdre la religion pour enlever à Votre Majesté tous les états qui lui sont encore fidèles.

b. Quant à convoquer les États en assemblée générale, comme dit Dennetières, pour leur demander leur avis, nous avons déjà vu tous les inconvénients de cette convocation. Quelques-uns de ces États obéissent encore au Roi, du moins en apparence. C'est tout ce que nous pouvons espérer en voyant les conditions proposées à Votre Majesté par les provinces wallonnes. D'ailleurs les États restés fidèles à Votre Majesté sont bien peu nombreux en comparaison de ceux où dominent les rebelles de Brabant, de Flandres, de Hollande, de Zélande, de Frise, d'Utrecht, de Gueldre, de Zutphen, de Drenthe, d'Outremeuse. Ces états, si Votre Majesté les convoque, se moqueront de cette convocation ou enverront (à l'assemblée des États-Généraux) des créatures du prince d'Oranges, car il tient tout dans sa main. Il a placé partout des magistrats à sa dévotion ou règne en souverain dans ces états grâce aux garnisons étrangères qu'il y a mises. Il enverrait (aux États-Généraux) le plus de prédicateurs de sa secte qu'il pourrait pour corrompre de leur mieux les députés des autres provinces. L'impudence avec laquelle nous les avons vus à l'œuvre au Congrès de Cologne, démontre ce que l'on peut attendre de députés inféodés au prince d'Oranges. S'ils se contentaient simplement de donner leur avis, laissant à Votre Majesté le choix de la résolution à prendre, le mal serait moindre. Mais ils n'en feront rien; au contraire, ils oseront poser des conditions, qui, tout en restant sans résultat, ne laisseront pas que de discréditer l'autorité royale. Malheureusement je vois beaucoup de partisans de Votre Majesté, qui, tout en étant convaincus que Votre Majesté, comme prince catholique, ne peut céder sur le fait de la religion, voudraient en finir avec cet état de guerre, dans l'espoir que peu à peu le vrai culte se rétablirait de lui-même. Pour ma part, je ne vois pas que les affaires prennent cette tournure. La seule chose que Votre Majesté pourrait faire, ce serait de déférer cette proposition à Madame de Parme. Mais je soupçonne fort qu'avec sa connaissance de l'esprit du pays et son intelligence de notre situation, elle ne trouve la proposition bien étrange. Au regard de ses affaires particulières, Dennetières dit bien la vérité touchant les pertes qu'il a éprouvées près de Mortagne. Je le sais, moi, qui suis son voisin à Saint-Amand, où tout est perdu et ruiné. Il ne peut pas se faire autrement qu'il ne soit chargé de dettes, ayant servi tant d'années sans gages, ceux qu'il touche ici, ne lui suffisent pas. Après les doléances qu'il a exprimées à Votre Majesté, comme il ne peut se rendre aux Pays-Bas, bien que sa santé se soit quelque peu améliorée, pour moi, tout disposé à aider ceux qui sont venus ici, je serais d'avis, comme je l'ai écrit à Votre Majesté, qu'on lui continuât ses gages. On lui payerait les termes courants, et Votre Majesté, recouvrant, grâce à Dieu, une meilleure santé et venant à triompher complètement de ses ennemis, les affaires se rétablissant d'ailleurs, pourrait, à l'occasion, voir ce qu'il y aurait à faire pour lui.

c. Je pense qu'on enverra aujourd'hui la commission pour le prévôt Fonek et pour le

secrétaire Laloo J'ai écrit à Votre Majesté au sujet des prétentions dudit Fonck tendant à voir son traitement prendre cours à partir du jour où il a quitté les Pays-Bas, car alors il a cessé d'être payé en Flandre. Cela me paraît juste, et qu'on lui parfasse ici son traitement de Flandre, quitte à se faire rembourser la part qui incombe à ce pays.

d. L'alcade m'a remis les clefs des coffres. J'attends que Fonck ait prêté serment pour lui transmettre les papiers et communiquer les affaires de son ressort.

Apostille du Roi : a. Je ne connais pas le président de Frise, dont je vous passe la lettre. On pourra lui adresser une réponse pour le renvoyer au prince de Parme, dont il aurait à prendre les ordres. On transmettrait du reste à celui-ci la lettre dudit Président en le priant d'avoir égard à ses services pour l'employer comme il conviendrait.

b. Cela se fera de la sorte jusqu'à ce qu'il plaise à Dieu que nous puissions revenir ici. Nous verrons alors ce qu'il y aura de mieux à faire dans l'occurrence.

c. J'enverrai cette commission le plus tôt possible. Pour la question de salaire, j'y ai déjà répondu.

d. C'est bien.

e. Qu'on fasse comme vous le dites.

De la main du Roi : Je n'ai pas le temps de répondre aujourd'hui davantage; dès que je le pourrai, je le ferai.

XXXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 5475, recueil III, fol. 102.)

Madrid, le 25 juillet 1580.

a. Sale de conmigo en esta mesma hora el conde de Olivares, y haviendole acordado que solicite estos de la hazienda, paraque acaben su negotio, y pueda partir, pues tiene necesidad de, antes de yrse, ver a Vuestra Magestad de estar, segund entiendo, a lo menos 20 dias en Sevilla a sus negocios, representandole quanto al servitio de Vuestra Magestad importaria que ya estuviesse a Roma, pues Su Santidad mesmo dize, que haze daño el no ser llegado embaxador, y haviendo negocios importantes, y de tanto interesse, pendientes, y por lo que podria suceder, pues me escriven, que en la translation del cuerpo de Sant' Gregorio Nazianzevo, parecia el papa flaco, en que muchas vezes se engañan; todavia es viejo y en tal edad, qualquiere accidente se puede temer;

y si no tuviese antes ganado amigos, y confianza, mal haria los negocios, vino a resolverse, con el zelo que tiene al servitio de Vuestra Magestad tan grande a dexar todo, y yrse dende agora para haviendo comodidad de passare v . . . del sin perder un momento de tiempo, que verdaderamente con todo razon, se le deve tenera mucha tan entera voluntad en el servitio de Vuestra Magestad, y tan desapegada de su proprio interesse por servir; y aunque tengo por cierto lo escrivira tambien a Vuestra Magestad, no he querido dexar de advertir desto a Vuestra Magestad.

Morio Joan de Vargas Mexia en muy mal conjuntura, y no sabemos como quedan las cosas, ny lo que se havra hecho de los papeles, que cartas de los suyos no he visto para Vuestra Magestad, no se si las terria suyas don Joan de Idiaquez, la provision de aquella plaça.

b. No suffre un solo punto de dilation sin daño del servitio de Vuestra Magestad, que dias ha tiene lista de personas, y si quisiesse persona de Flandres, ay tiene Joan Baptista de Tassis, y en Flandres esta monseñor de Vaultx, y en fin sea qualquiere y de qualquiere nation, infinitamente importa que vaya presto.

APOSTILLE DU ROI.

De la main du secrétaire : a. Esta muy bien lo que le dixistes y assi el zelo y voluntad que el Conde muestra, y creo que brevemente se vea el expediente que podra tener el negocio que le ha detenido, paraque por esto no se dilate mas su partida.

De la main du Roi : b. Assi es esto y lo resolvete luego. Ya lo he resuelto conforme a vuestro parecer.

XXXVIII.

ANALYSE.

a. Après avoir obtenu satisfaction de l'*Hacienda*, le comte d'Olivarès, ambassadeur de Sa Majesté auprès du Pape, s'est décidé sur les représentations de Granvelle, à partir immédiatement pour Rome, où le service du Roi et les instances du Saint-Père réclament incessamment sa présence.

b. Le Cardinal estime qu'il faut pourvoir au plus tôt au remplacement de l'ambassadeur du Roi près la Cour de France, Juan de Vargas Mexia, décédé récemment, soit qu'on lui

donne pour successeur Jean-Baptiste de Tassis ou Monsieur de Vaux, qui se trouvent en Flandre, ou tout autre des candidats déjà proposés à Sa Majesté.

APOSTILLES DU ROI.

a. Le Roi est de l'avis du Cardinal que le comte d'Olivarès, dont il apprécie le zèle et le dévouement, doit partir le plus tôt possible pour Rome.

b. Sa Majesté s'est résolue à suivre l'avis de Granvelle pour la nomination de l'ambassadeur à Paris, en remplacement de Vargas Mexia, décédé.

XXXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 30 septembre 1580.

Je reçois maintenant, et non plus tost, voz deux lettres, des xvii^e et xxv^e jung, venues avec celles de Monseigneur de Grobendonck, n'ayant receu aucune autre, dont je ne vous aye donné advertissement, et faict responce ; et ay veu tout ce que vous discourez sur les affaires publiques. Ce que convient, à mon advis, est qu'ayant esté appellé de Monseigneur le Prince de Parme, pour aller servir vostre charge au Conseil d'Estat, que vous y allez au plus tost qu'il vous sera possible, si jà vous n'y estes. Il est, comme vous dictes, que à mon grand regret, les Estatz réconciliez s'opposent au choix que Sa Majesté ha faict de vostre personne et de l'abbé de Sainte-Gertrude, comme les tenans pour des confidentz, et c'est le fruit, que souvent l'on tire, de vouloir tant brider le Prince ; car ilz dient que par la capitulation Sa Majesté ne vous a peu tous deux choisir, puisque vous ne leur estes agréables. Toutefois je vois, que Sa Majesté a enchargé à Monseigneur le Prince, de faire tous les offices possibles, pour faire cesser ceste contradiction, et je désire fort que cecy s'accomode à vostre contentement, et conforme au désir de Sa Majesté. Et pour non me permettre les médecins de beaucoup travailler, n'estant encoires refaict de l'indisposition que m'a rattainct, je ne feray ceste plus longue, que de mes cordiales recommandations.

XL.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 12 octobre 1580.

Il n'y a que deux jours que j'ay receu vostre lettre du xviii^e d'aoust, venue accompagnée de celles du seigneur de Grobedonck ¹. Il me desplait très fort que voz lettres et les siennes soient esté interceptés, que l'on a imprimé en Anvers, avec gloses ² pour les maligner; que je tiens estre, comme vous dietes, œuvre de quelque hérétique. Et puisque les choses sont en ces termes, il me semble, attendu que vous me demandez advis, que le mieux que vous scauriés faire, seroit d'aller trouver Madame de Parme, et luy ouffrir vostre service. Et il pourroit estre que sur les répliques que l'on ha faict de la part de Sa Majesté pour faire cesser la contradiction, que l'on vous a faict et à l'abbé de Sainte-Gertrude, vous trouvisiez les choses en aultres termes. Le désir de Sa Majesté est qu'en ce et au surplus, l'on vous observe les conditions que vous avez demandé, et que le Duc de Terranova, au nom de Sa dite Majesté, vous ha accordé, conformées par Sa Majesté, comme vous l'aurez peu veoir par les lettres propres d'icelle. Et de ceste continuation de la bonne volonté de Sa Majesté royale, Monsieur le prévost Fonch, qui présentement se trouve en ceste Court, et maine, pour la charge qu'il y a, les affaires des Pays d'Embas, le vous pourra tesmoingner; auquel j'ay faict incontinent délivrer voz lettres, comme venoient pour luy, jointes aux myennes. Et quant à ce que vous touchez par vos dites lettres, de demeurer à Cologne, il ne me semble nullement convenir; car il sembleroit que vous vous vouldissiez tenir neutre, que ne me sembleroit aucunement bien, et que l'on doibt estre, ou tout d'ung costel, ou tout de l'autre; louant grandement ce que vous avez résoulu de cesser entièrement, de par lettres ou aultrement, vouloir traicter chose, quelle qu'elle soit avec le Prince d'Oranges, que comme vous dietes, se peult tenir pour homme sans remède, puisqu'il

¹ Gaspard Schetz de Grobbendonck, souvent cité dans les volumes précédents.

² Voyez les lettres de l'abbé de Maroilles, imprimées dans notre tome VIII, pages 64 et 175, d'après le texte des lettres interceptées. Elles sont datées de Cologne le 17 et 25 juin 1580.

n'a voulu accepter les offres que l'on luy a fait, ny admettre en ce aucun conseil de ses amis, et pour faire cesser tout soupçon que aucuns pourroient prendre contre vous, si vous continuiez de luy escrire.

XLI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 5475, recueil III, fol. 56.)

Madrid, le 20 octobre 1580.

Mucho en hora buena sea, el buen progreso de la convalescentia de Vuestra Magestad, y que Dios, Nuestro Señor, le aya librado de tan grave mal, y peligro, por lo qual devemos no cessar de darle infinitas gratias, y de suplicarle, que le de con entera salud larghissima vida. A Vuestra Magestad beso con toda humildad pies y manos de la memoria que en su dolentia ha sido servido tener, de tan poca cosa como soi yo, suplico a Vuestra Magestad con la humildad que devo, que considerando quanto su vida importa al principe Nuestro Señor, a todos sus reynos y estados, y vassallos suyos, y aun a toda la christianidad, mirando en que miserando estado quedaria, sin Vuestra Magestad sea servido mirar adelante mas por su salud, descargandose de tan grande y continuo trabajo, que tanto daño le haze, y que se le puede poner a cargo de consciencia, tome Vuestra Magestad gente que le ayuden, que la descarguen de gran parte destes trabajos, y si ay quien la engañe que castigue los quales con todo rigor y aun de la vida segund fuesse la culpa sin tener en esto respecto a nadie, siendo la verdadera clementia, castigarlos que offenden y remunerar y premiar los que bien sirven, y sirve de poco descubrir las culpas, si con castigarlas no se da exemplo. Y descargandose de muchas cosas, Vuestra Magestad ternia tiempo para descancar, holgar y azer exercitios que tanto importan a su salud, que Dios de a Vuestra Magetad por infinitos años muy entera.

XLI.

ANALYSE.

Granvelle félicite le Roi du rétablissement de sa santé, si précieuse pour ses États et la chrétienté tout entière. Il espère que Sa Majesté daignera enfin se soulager d'une partie de ses occupations, trop fatigantes, sur ses ministres, dont il suivra les travaux avec l'esprit de justice et de sévérité qui conviennent en matière aussi importante.

XLII.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Namur, le 10 novembre 1580.

Monseigneur, Je ne fai doute que Vostre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime ne soit estez piessa advertie, tant par lettres de Monseigneur le Duc d'Arshot ¹ et du seigneur de Grobendoncq ², comme aussi par celles qu'il lui ay escripts par la voie des Focres, estant encoires à Coloigne le xxviii^e de septembre, de la résolution qu'avions prins par exemple en suyvant le conseil et admonition de Vostre Seigneurie Illustrissime, d'aler trouver Madame de Parme et Monseigneur le Prince, son filz, pour assister de tout nostre povoir à la cause et déservir noz places au Conseil d'Etat; suyvant quoy ledit seigneur Duc, après avoir solempnisez les nopces de Monseigneur

¹ La lettre du duc d'Aerschot au cardinal de Granvelle est publiée dans notre tome VIII, page 17. Sa réconciliation avec le roi est relatée dans le même volume, pages 155, 191, 207. Dans le tome VII nous avons déjà fait mention des démarches qu'il faisait dans le but de se réconcilier avec l'Espagne.

² Gaspard Schets, seigneur de Grobbendonck.

le Prince de Chimay¹, son filz, en la ville d'Aix, s'est encheminé vers Namur, pour baiser les mains à Son Altèze. Et après avoir faict son debvoir et obtenu congié d'icelle, il est allez droict en la ville de Mons, vers Son Excellence, au mesme effect, ayant desjà commenché à déservir sa place. Le seigneur de Grobendoneq at aussy faict le semblable, et moy estant de mesme intention et résolution, ay cherché secrètement tous moyens possibles de m'eschapper de Coloigne, prenant le chemin par le pays de Luxembourg, pour me détourner des aguets et insidies que je sçavois m'estre dressées par certains vrybutres apostez par le Prince d'Oranges entre ledit Coloigne et Aix. Desquels estant, Dieu mercy, eschappé sans auleuns périlz, je me suis venu rendre en ceste ville de Namur le ix^e d'octobre, pour aussy baiser les mains à Son Altèze et me régler selon son bon advis et conseil, sans par trop précipiter mon alée en Haynault, avant entendre si l'opposition qu'auleuns auront faict sur nostre nomination au Conseil d'Etat estoit sospie² (assoupie) ou non. Et y ayant faict mon debvoir, croiz trouvé estre très véritable ce que Vostre Seigneurie Illustrissime m'avoit asseurés par plusieurs ses lettres, que serions les bien venez et receus, comme véritablement je ne sçauröie assez exprimer la caresse qu'il at pleu à Son Altèze faire audit seigneur Due, au seigneur de Grobendoneq et à moy, de manière que, oultre le grand contentement qu'avons receu, nous nous sentons tous très oblizez et plus que jamais à procurer de toutes noz forces le redressement des affaires, au plus grand service de Dieu, de Sa Majesté et du pays, dont ne fauldröns de nous acquiter en toute sincérité et loyauté, estant très marry que Dieu at esté depuis servi d'appeller à soy ledit seigneur de Grobendoneq (avant avoir faict nouvelle proeuve de sa bonne volonté) pour estre personnage quy fus estés bien duysable en ceste saison, considéré son bon zèle, grand sçavoir et longue expérience et le peu d'hommes qui nous reste. Si ne puis je aussy laisser en mon particulier de me doloir (adressant de rechef mes plainetes à Vostre Seigneurie Illustrissime) que, obstant l'opposition susdite qui dure encoire, je ne polray si tost que je désirerois bien emplier à bon escient le petit talent qu'il at pleu à Dieu me prester pour poulsier, avecq aultres bien affectionés à la roue, en assistant Son Altèze et Excellence de mon petit povoir, lesquels je vois procéder en besoigne de tel zèle, rondeur et sincérité (conforme aussi à ce que Vostre Seigneurie Illustrissime m'en at daigné escripre souventes fois) que à la vérité toutes personnes de saines consciences y doibvent coopérer, attendu que leurs déportemens rendent suffisant témoignage que l'intention de Sa Majesté est très bonne et très louable comme ne cherchant que le maintenant de nostre sainte foy catholique, le restablisement de son auctorité et repos de ses bons subjects, veullant en oultre oblir tout le passé et tenir la porte de clémence ouverte pour ceulx qui se voudront reconnoistre, dont je me suis gran-

¹ Charles de Croy, prince de Chimay. Voyez plus haut, pages 201, 318, 356 et suivantes.

² Voyez LACRNE DE SAINTE-PALACE, *Glossaire*, t. IX, p. 479.

dement esjoy et me réputerois très heureux si je pouvois assister à ceste sainte œuvre. Mais voiant les difficultez qui durent et se représentent encoir sur mon fait (selon que plus particulièrement escripvois par mes pénultiesmes du xviii^e d'aoust à Vostre Seigneurie Illustrissime), et me sentant piequés et aguillonnés à grand tort d'aucuns émulateurs et me trotinant estre débatus pour n'estre dudit conseil, et par ainsi rendus inutile, j'eusse bien désiré avoir licence de Sa Majesté de me pouvoir absenter du païs quelques années, pour céder à l'ennuye et laisser escouler le temps en me tenant en quelque université catholique et fameuse, attendant qu'il plairoit à la Majesté divine nous concéder une générale réduction et paix universelle. Mais comme je n'ay eu sur ce l'advis de Vostre Seigneurie Illustrissime selon ma requeste, je n'oseroie encoire ouvrir la bouche, ni prendre l'audace pour adresser ma supplication à Sa Majesté, craignant qu'ele n'en fus mal prinse. Toutesfois j'eusse bien désiré sçavoir, et dont je supplie encoir très humblement Vostre Seigneurie Illustrissime me voloir adviser, ce que j'auray à faire au cas que ladite opposition ne cesse, car de demorer si tost au pays après estre débouté en ceste sorte, me semble en correction qu'il y vat de la réputation de Sa Majesté, oultre que j'en recepvroie à jamais grande honte, avecq laquelle y rentreroie mal volontiers, ne fusse qu'il pleust à Sa Majesté de m'emplier en aultre qualité. Aultrement je m'estimeray heureux de pouvoir attendre avecq sa licence et permission hors dudit pays ses commandemens, en présupposant que si je ne joy de l'estat honorable qu'il at pleu à icelle me conférer, du moins que je recepvray infalliblement la pension que Sa dite Majesté at esté servie me promectre par Monseigneur le Due de Terra Nova; en quoy je supplie Vostre Seigneurie Illustrissime me voloir assister, me remettant au surplus à ce qu'il plairat à icelle m'ordonnez, la tenant pour mon bon seigneur et patron.

XLIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n^o 5175, recueil III, fol. 21.)

Madrid, le 20 novembre 1580.

Ha me venido aviso, que Dios ha sido servido llamar a si, monseñor d'Achey¹, de la boeca de Vuestrad Magestad, mi sobrino, a quien, a recommendation del principe de

¹ François d'Achey, sieur d'Avilley, fils de Jean, baron de Thoraise, et de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle. Il était bailli d'Amont et gouverneur de Dôle au moment de sa mort.

Parma, Vuestra Magestad dió el año passado el ballinado d'Amont en el contado de Borgoña, que vaco por muerto de Don Fernando de Lanoy ¹, my cuñado; este mi sobrino defunto havia servido en el socorro de Malta a su costa, particularmente, como dello dió testimonio Don Garcia de Toledo, y despues ha servido en las guerras de Flandres, dende el duquel d'Alba, y con su compañía, que tenia de cavallos ligeros lanças, y se ha siempre señalado como podra dezir Octavio de Gonzaga, y despidio su compañía, a su costa, llegando Borgoña, paraque no biziessse desordines, el primero por dar buen exempo que el principe de Parma se la agradescio mucho; dexa un hijo solo, que le nascio el dia antes de su falecimiento; la madre hermana mia, mayor de mi de un año, queda con esta perdida tan desconsolada, como se pue de pensar; perdió su primer marido, de la casa de Grammont, en la jornada de Provinza, el secundo padre deste defuncto, sirviendo en Dola que era a su cargo; suplico a Vuestra Magestad con toda humildad, y con la mayor eficacia que yo puedo, sea servido conferir dos cargos, que el defuncto tenia, el del hallinado, al hermano ² del defuncto, que servio debaxo del señor Don Joan en las empresas de Levante y despues en Flandres, loco teniente de la compañía del defuncto, y el cargo de Dola a Monseñor de Mallo ³, cuñado del defuncto, soldado viejo, y que ha servido tan bien en Levante, y en Italia y en Flandres, y era teniente del Marques de Varanbon de su collonellato. Y puedo afirmar, que el ha sido el que principalmente hecho del contado de Borgoña, quando, dos años ha, entraran Franceses en el, y ha quasi un año, que ha dado memorial, que aqui esta, pidiendo recompensa, pretendiendo al greffe de Ornans, que por ser patrimonio, ha differido de hablar en esto, aunque del principe de Parma, del comte de Champlite y del marques de Varanbon. Ay cartas en su favor, y no hablo del hijo del defunto, por ser tan rezien nascido, que se procurara de criar en servitio de Dios y de Vuestra Magestad.

¹ Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur de Gray et bailli d'Amont, beau-frère du cardinal de Granvelle, dont il avait épousé la sœur Marguerite, veuve d'Antoine de Laubépin, baron de l'Aigle, seigneur de l'Isle.

² Jérôme d'Achey, frère de François (décédé en 1580), lui succéda au bailliage d'Amont et hérita de ses titres de seigneur de Toraise et d'Avilley.

³ Anatole de Secy, sieur de Maillot, fut nommé par Philippe II gouverneur et capitaine de Dôle. (Voyez GOLLUT, *Mémoires historiques de la République Séquanoise*, p. 272.) Il était beau-frère de François et de Jérôme d'Achey, dont il avait épousé la sœur Suzanne. (Voyez DUNOD DE CHARNAGE, *Mémoires pour servir à l'histoire du comté de Bourgogne*, t. III, p. 209, et DE LA CHENAYE-DESBOIS et BADIER, *Dictionnaire de la noblesse*, t. IV, p. 935.)

XLIII.

ANALYSE.

Granvelle vient d'apprendre la mort de son neveu, M^{sr} d'Achey (François), gentilhomme de bouche de Sa Majesté, et à qui le Roi, sur la recommandation du prince de Parme, avait donné, l'année dernière, le baillage d'Amont, dans la comté de Bourgogne, vacant par suite du décès de Don Ferdinand de Lannoy, beau-frère du Cardinal. Monsieur d'Achey avait servi dans l'expédition de Malte, sous Don Garcia de Toledo et dans la guerre de Flandre, sous le Duc d'Albe, en qualité de capitaine de lanciers. Il s'était toujours signalé par ses excellents services, comme en pourra témoigner Octave de Gonzague. A son retour en Bourgogne, il avait congédié à ses frais sa compagnie pour l'empêcher de se livrer à des exactions dans le pays, ce dont le prince de Parme lui avait été fort reconnaissant.

Le défunt ne laisse qu'un fils, né la veille de la mort du père. La mère, qui est la sœur de Granvelle, plus âgée d'un an que son frère, veuve d'un Grammont, a éprouvé une perte cruelle par la mort de son second mari, qui servait Sa Majesté à Dôle.

Le Cardinal prie Sa Majesté de vouloir bien disposer du baillage d'Amont en faveur d'un frère du défunt et de la charge de gouverneur de Dôle pour un sien cousin, Monsieur de Maillot, qui a déjà sollicité les fonctions de greffier d'Ornans.

Granvelle ne demande rien pour le fils du défunt. Il est à peine né, mais l'on aura à cœur d'en faire un serviteur dévoué du Roi.

XLIV.

L'ABBÉ DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Namur, le 30 novembre 1580.

Monseigneur, J'ay adverti Vostre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime, par mes lettres du x^e de ce mois, de mon arrivée en la ville de Namur et discouru ce que

se passoit à l'endroit d'icelle, représentant les difficultez que j'ay trouvez l'on faict encoires au prélat de Sainte-Gertrude et à moy, sur la déserviture de noz places au Conseil d'Estat. Et ayant séjourné audit Namur tantost deux moys, je ne peuls laisser d'avertir de nouveau Vostre Seigneurie Illustrissime que je ne vois aucune apparence que la contradiction doibve cesser, ains plustost que les députez des Estatz réconciliés persisteront en icelle, sans toutesfois aucun fondement. Ce que bien considéré, je serois d'opinion (soubz humble correction) de ne faire, quant à présent, ultérieure instance pour ne les irriter ou altérer, ains remettre la décision de ceste affaire en ung aultre temps, voirez jusques à ce que l'autorité de Sa Majesté serat plainement réintégrée et restablie, que lors (cessans tous contredits et estans oys en noz raisons) pourrions déservir noz places, conforme au bon plaisir d'icelle; désirant bien, quant à ma part, de céder ad tempus, pourveu que la licence demandée par mes précédentes, pour me povoir quelque temps absenter du pays, me soit accordée, ne voyant moyen plus expédient pour conserver l'autorité de Sa Majesté et nostre honeur qui totalement en dépend. Et comme, après mesdites dernières escriptes, le conseiller Richardot m'at faict tenir, le xvij^e de ce moys, celle qu'il at pleu à Vostre Seigneurie Illustrissime m'escripre du dernier de septembre, et le seigneur Castillo m'at délivré le jour suivant celle du xij^e d'octobre, je suis estez très aise d'avoir accompli le contenu d'icelles avant la réception, ayant eu regard aux admonitions précédentes de Vostre Seigneurie Illustrissime; mais d'aultre part je suis estez bien mary que ce qu'elle présuinoit de la cessation de ladicte contradiction n'at réussi; qui cause que je la supplie de rechef très humblement, de voloir tenir la bone main que ledit congé ne me soit refusé, tant pour l'appaisement desdits estats, que pour mon contentement et affin de par ce moyen eschever toute contention et querelles. Et quant à ce que Vostre Seigneurie Illustrissime représente par ses lettres qu'il fault estre tout ung ou tout aultre, je l'entend aussy en ceste sorte, et ne prétend pour mon absence debvoir estre réputé neutre; car tant en présence qu'en absence je tiendray totalement et nuement le parti de Dieu et de Sa Majesté, offrant (oultre les effects) d'en donner tel act que l'on désirerat; mesmes pour faire cognoistre onestement à ung chascun ceste miene résolution j'ay commenché meetre en avant à Son Altéze que l'on me veuille honorer de tiltre d'agent de Sa Majesté en m'emplant vers Monseigneur l'Electeur Archevesque de Cologne et Sénat de la ville, auquel lieu faisant ma résidence je pourroie, sans aucune despense de Sa Majesté, faire notable service pour la cognoissance que j'ay prins pendant la communication de paix, en advertissant de temps à aultre ce qui se passeroit par delà, estant une ville sur laquelle les Huguenots désignent beaucoup des choses. Ce que ne viendroit mal à propos d'estre découvert pour le service de Sa Majesté et conservation de ces provinces, et espéreroie y faire si bon fruit que l'on se resentiroid de mes diligences. A quoy je supplieray aussy Vostre Seigneurie Illustrissime prendre regard.

Quant à l'autre poinct notés ès lettres d'abstenir du tout de ne plus communiquer avecq le Prince d'Orange, j'asseure Vostre Seigneurie Illustrissime, en foy de prélat et sur ma conscience, que depuis sa lettre d'apvril, dont j'ay envoyé copie à icelle, que n'ay rien entendu de son costel, m'estant entièrement abstenu et m'abstiendray absolument de ne communiquer par lettre ni aultrement avecq luy ni ses adhérens, veu que la cure est désespérée et pour ne doner ombre ou soupçon à mes actions.

 XLV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n^o 5475, recueil III, fol. 52.)

Madrid, le 4^{or} décembre 1580.

Ha me advertido Don Joan de Idiaquez volviendome el billette que sobrello escrivi a Vuestra Magestad de la merced que ha sido servido hazer del officio de bally d'Amont¹ al hermano² de Monseñor d'Achey³, mi sobrino⁴, y al cuñado⁵, del que tenia de la villa de Dola⁶; por ella beso piez y manos a Vuestra Magestad, y estimo infinito, de mas de la gratia, que tengo por grande la promptitud y las buenas palabras tan favorecidas, que haziendo la merced, ha sido servido dezir, que sirviendo con la sangre propria no la puedo pagar. Y asseguro Vuestra Magestad que las personas que yo he antepuesto, tienen las qualidades necessarias, y que han servido en Levante y en Flandres, y con cargo y suscarga, de que de la buena memoria del Señor Don Joan, del Principe de Parma y de otros han embiado aqui testimonio pidiendo merced, muchos meses ha, y

¹ Le bailliage d'Amont en Franche-Comté.

² Jérôme d'Achey, sieur de Thoraise, fils de Jean d'Achey, baron de Thoraise et de Marguerite Perrenot, sœur du cardinal de Granvelle. Il devint bailli d'Amont après la mort de son frère François.

³ François d'Achey, sieur d'Avilley, gouverneur et capitaine de Dôle, bailli d'Amont, mort en 1580.

⁴ François d'Achey, prénommé, était un neveu de Granvelle, étant fils d'une sœur du Cardinal et de Jean d'Achey.

⁵ Ce parent de François d'Achey et qui lui succéda dans son gouvernement de Dôle, était Anatole de Scey, sieur de Maillot, beau-frère du défunt, dont il avait épousé une sœur.

⁶ Ville forte de la Franche-Comté.

antes desta ocasion, y espero que servirán ambos, cadauno en su cargo, y otras cosas, que se podran offrescer, con todo satisfaction de Vuestra Magestad.

APOSTILLE DU ROI.

Le 5 décembre 1580.

Con toda buena voluntad hize lo que os escribio Don Joan de Idiaquez de los dos officios que vacaron por Monseñor d'Achey¹ de que me ha pesado, y creo muy bien que los proveydos son quales aqui me decis y que si no lo fueran no me los propusiereis para ellos, y asi en quanto desto no ay que decir. A algunos papeles de vuestra mano no he podido responder por los embaraços y cansas que ha avido para ello; si de me dieren lugar las ocupaciones de aca, os respondero en pudiendo; oy he venido a esta ciudad, donde parece que he sido recibido con mucho contentamiento; espero en Dios que lo llevara adelante, y por el que se, que vos tendreis dello os lo he querido escribir con la ocasion deste papel vuestro.

XLV.

ANALYSE.

Madrid, le 1^{er} décembre 1580.

Don Juan de Idiaquez a annoncé à Granvelle que le Roi avait bien voulu accorder, sur la demande du Cardinal, le bailliage d'Amont au frère de feu Monsieur d'Achey, neveu du Prélat, et à son beau-frère la charge de gouverneur que le défunt occupait à Dôle. Le Cardinal remercie vivement Sa Majesté de cette double faveur accordée à deux de ses parents, dont il garantit le zèle et le dévouement.

APOSTILLE DU ROI.

Le 5 décembre 1580.

Le Roi s'est empressé de nommer les deux protégés de Granvelle d'autant plus volontiers qu'ils méritent la faveur sollicitée. Du reste s'il n'en avait pas été ainsi, le Cardinal ne les aurait pas désignés à la bienveillance de Sa Majesté.

¹ François d'Achey, seigneur d'Avilley, bailli d'Amont, gouverneur de Dôle, neveu du cardinal de Granvelle et mort en 1580, comme nous l'avons dit plus haut, page 602.

XLVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 5475, recueil III, fol. 108.)

Madrid, le 4 décembre 1580.

Don Fernand de Lanoy¹, mi cuñado, morio como Vuestra Magestad havra entendido, hechado de su gobierno de Artois por haver quedado firme en servitio de Vuestra Magestad; y ha servido dende su niñes, lo que se sabe; ha dexado su viuda, mi hermana, muy pobre, y cargada de gota, de años y de otras indisposiciones, por las quales no le davan los medicos vida de mas que por un año, y con todas sus indisposiciones ha seguido su marido, por tener cuydado de su salud, con las graves y continuas indisposiciones que ha tenido, specialmente de vu años aca, con harto costa, y trabajo, y specialmente en el postrero que hizo en Picardia, por mandado del Señor Don Joan, que en gloria sea, por procurar de reduzir los de Arras, lo qual no pudo acabar, por ser apoderados de la tierra, los que el principe d'Oranges en ella havian puesto, pero procuro de hazer lo que fue possible, con gasto grande y con prejuizio de su salud. Ha gastado, sirviendo dende su niñes, en cosas y cargos principales, quanta hazienda le havian dexado sus padres, y con ello el dote de mi hermana, y lo passaran mal, si con todo esto no les ayudara de mi hazienda; el tenia de Vuestrad Magestad en Borgoña la tierra de Vennes², con la casa que puede valer 100 francos al año, de los quales lo hazen un e ve³ poca ropa y de mi hermana; eseriveme ella, paraque supplique a Vuestra Magestad, como lo hago con toda humildad, para que sea servida, attento lo que arriba digo, y que la ha dexado sin hazienda, y tan mal sana que sea servido permitir, que por lo poco que le queda de vida pueda quedar con la dicha Vennes, y me ha embiado una carta del principe de Parma para Vuestra Magestad, que dize es sobresto mesmo y va con esta.

Apostille de la main du roi : No me parece que avia entendido la muerte de don Fernando y a me pesado della por ser tal persona y aver servido tanto que de hartos años soy yo testigo, y aviendo servido tanto por las demas causas que aqui decis, muy

¹ Ferdinand de Lannoy, qui avait épousé Marguerite, sœur du cardinal de Granvelle et veuve d'Antoine de Laubépin, baron de l'Aigle.

² Vennes, village de l'ancienne Franche-Comté, avec, autrefois, un château fort.

³ Mots effacés sur le manuscrit-original par suite de l'usure du papier.

justo es hazerse lo que pretende su muger, y tanto mas siendo vuestra hermana, y assi huelgo yo de que se haga por su vida como lo pide, y assi hareis que hagan el despacho necessario para ello.

 XLVI.

ANALYSE.

Le cardinal de Granvelle supplie Sa Majesté de vouloir bien laisser la terre de Vennes, avec l'habitation y attenante, à sa sœur, veuve de Don Fernand de Lannoy, qui a dépensé toute sa fortune et la dot de sa femme au service du Roi.

Apostille du Roi : Le Roi s'empresse d'accorder la faveur sollicitée par Granvelle en faveur de la veuve dudit Seigneur de Lannoy, avec d'autant plus de plaisir que la protégée du Cardinal est la propre sœur de celui-ci.

 XLVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 10 décembre 1580.

J'ay receu vostre lettre du x^e de novembre. Je tiens que vous vous appercevez des diligences que se font de la part de Sa Majesté, pour procurer que vous puissiés entrevenir, avec le consentement des Estatz, au Conseil d'Etat, suyvant ce que Sa Majesté vous a choisy et nommé à icelluy; et, si avec les diligences que se font, les Estatz consentent, vous aurez vostre prétendu, et si non et que pour maintenant ilz continuent au refus, avec le temps, la contradiction pourra cesser; que se fera à mon advis plus facilement si vous vous tenez quoy en vostre abbaye, plus tost que de vous tenir hors du pays, soit en une université, ou ailleurs. Car je me doute que vostre absence feroit plus tost continuer l'ombre, que de la faire cesser; car il sembleroit que vostre absence fut pour le resentement que vous eussiés, ou contre le Roy, ou contre

les Estatz; et ny l'ung, ny l'autre, à mon advis, ne convient, mais plustost, que vous attendez avec patience; ce que sera plus conforme à vostre profession, que si vouliés démonstrer resentement, dont chascun jugeroit à sa fantaisie. Avec patience beaucoup de choses se surmontent, desquelles aultrement l'on viendroit mal au bout; et nostre estat ecclésiastique requiert que nous monstons exemple de patience aux aultres.

Les affaires de par delà, tant d'estat, que particuliers, et provisions de bénéfices, et pensions sont, comme vous aurez entendu, à la charge de Monsieur le prévost Fonch, lequel ayant traicté avec vous, se démontre en vostre endroit fort affectionné, et m'asseuré qu'il ne faudra de tenir la main à vostre avancement, aux occasions, comme je feray aussi de mon costel, en ce que je pourray.

XLVIII.

L'ABBE DE MAROILLES AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Mons, le 11 janvier 1581.

Monseigneur, Je n'ay voulu obmettre de, à la première oportunité, faire entendre à Vostre Seigneurie Illustrissime et Révérendissime mon arrivée en la ville de Mons, en la suite et compagnie de Monseigneur le Prince de Parme, lequel estant venu à Namur au Noël pour baisers les mains à Son Altéze et donner sa bénédiction et l'adieu à Madame la Princesse, sa fille, retournant en Italie pour son mariage, at esté servy de m'honorer de son commandement pour aller avec son Excellence en ladiete ville de Mons, où estant arrivé le deuxiesme du présent mois, je me suis trouvé (Dieu mercy) plus caressé et bien veingnié que je ne pouvoys espérer, sur le bruit que l'on m'avoit fait entendre, estant encores en Coloingne. En façon que les ecclésiastiques, nobles, cytadins et aultres m'ont honoré outre mes mérites, démontrant estre très aisés, à ce qu'il semble, de mon retour. Ce quy m'at donné grand matière de contentement. Et me suis fort esjouy d'avoir acquiessé au conseil de Vostre Seigneurie Illustrissime; en sorte que trois jours après mon arrivée, Son excellence at esté servie de me mander au Conseil d'Estat pour me faire prester le serment de conseiller. Ce que j'ay fait et levé ma commission, avec le bon gré et consentement de tous. Ce quy me fait espérer que toutes contradictions cesseront; et que se présenterat astheur le moyen de m'em-

ployer sincèrement et fidèlement, comme j'ay de pièce désiré, au service de Dieu, de Sa Majesté et de la patrie, me confiant que le bon Dieu ayderat sa cause et me donnera la grâce de faire fruit en cest estat. Et attendu ce que dessus, ne donneray ultérieure importunité à Vostre Seigneurie Illustrissime pour obtenir le congé par moy demandé, de m'absenter du pays; car la cause cesse maintenant, ains la supplieray tant seulement de me vouloir tousjours participer sa bénévolence et bonne grâce, et me donner instruction comme j'auray à me régler à la desservitude de cest estat, tant principal. Ce que surattendant, ne faudray m'acquiter de mon devoir et satisfaire à l'expectation que Sa Majesté at de moy. Au reste je remercie très humblement Vostre Seigneurie Illustrissime de l'offre qu'il luy plait me faire d'avoir mémoire de moy en temps et lieu, pour l'assignation de la pension que m'at esté offerte. Ce qui m'occasionnerat à rendre pour l'advenir tant plus humble service à Sa Majesté et à Vostre Seigneurie Illustrissime, que je tien pour mon fauteur et patron; ne désirant rien plus que d'estre honoré de son commandement.

 XLIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 5472, recueil II, fol. 51.)

 Madrid, le 12 janvier 1581.

De Italia escriven, con el ordinario que agora es venido, que vaca labbadia de Itala¹ en el reyno de Sicilia, cerca de Messina, por falecimiento del que la posseya, que era Siciliano, y agora se puede dar a estrangero, y vale segund escriven (que no sè mas) de 3,000. o. 3,500 escudos de renta. Vuestra Magestad vera si sera servido si attento lo que escrivi poco ha a don Joan de Idiaquez, por acordar a Vuestra Magestad lo que tantos años ha, le he suplicado, de descargarme de Malines, adonde no puedo residir ny conviene, y que con faltar prelado tanto tiempo presente, no consigue Vuestra Magestad el fin para el qual vino labadia d'Asleghen a Malines, que fue por tener alla persona que con los otros obispos de Envers y Bolduc interveniessen en los estados de

¹ L'abbaye d'Itala ou d'Atala dans le bourg de ce nom en Sicile, près de Messine. Voyez RITTER et BRUZEN DE LA MARTINIÈRE, verbo *Itala*.

Brabante por estar firmes, en lo que conviene a la religion, y servitio de Vuestra Magestad, seria a proposito esta ocasion, por sin pesadumbre de Vuestra Magestad, darme en esta abbadia, proveyendome della recompensa de Malines que me ha sido tan dañosa, y en tantas munereras, y la dexaré para quien Vuestra Magestad quiziera, cada vez que fuere servido. Differiendoose esta provision muchos importuneran, y de Sicilia y de Roma, y no nasce cada dia tal ocasion.

APOSTILLE DU ROI.

Eivas, le 6 février 1881.

De la main du Roi : Con los muchas ocupaciones no he podido responderos antes a este papel, aunque estoy resuelto en lo que dire aqui desde que le vi, y pareceme muy bien que todo se haga como aqui lo decis y assi sabiendo el mucho cuydado que tendreis de la buena administracion desta abbadia, huelgo mucho de nombraros a ella, pero porque los estados o Mathias o otros no hagan alguna embaraço en lo de Malinas, porque no queria que se dexase de proveer aquella iglesia y las de mas que estan vacas en aquellos estados que espero en Dios y en su misericordia que ha de venir tiempo en que puedan tener la posesion dellas y hazer sus oficios, me parece que no convendria que se publicasse nada desto hasta que nombrasemos la persona para alli y juntamente se embiassen sus despachos; sobresto de las personas creo que aveis escrito a don Joan de Idiaquez, y sino le escrivireis lo que os pareciere en ello para que se pueda tomar la resolucion que parecera convenir y hazerse tambien despacho de lo que aqui he dicho.

XLIX.

ANALYSE.

Madrid, le 12 janvier 1881.

Le courrier d'Italie vient d'apprendre à Granvelle que l'abbaye d'Itala, près de Messine, en Sicile, est devenue vacante par suite de la mort du titulaire, un Sicilien. Elle peut se donner aujourd'hui à un étranger; le revenu en est de 5,000 à 5,500 écus.

Le Cardinal, comme il l'a écrit à Don Juan de Idiaquez, supplie le Roi de vouloir bien le décharger de l'archevêché de Malines, n'y pouvant résider. Il demande seulement que Sa Majesté, en compensation des pertes qu'il a éprouvées, lui donne ladite abbaye d'Itala, dont

l'abbé vient de mourir. Le plus tôt possible serait le mieux, pour couper court à toutes autres compétitions.

APOSTILLE.

Elvas, le 6 février 1581.

De la main du Roi : Le Roi ne demande pas mieux que de donner l'abbaye susdite à Granvelle, mais, pour ne pas se créer des embarras du côté des États ou de l'archiduc Matthias, il convient de tenir la chose secrète en attendant la nomination du nouvel archevêque de Malines. Si le Cardinal n'a pas encore écrit à Don Juan de Idiaquez au sujet des candidats à l'archevêché, il fera bien de le faire afin que Sa Majesté puisse prendre une résolution eu égard à son avis.

L.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil II, fol. 29.)

Madrid, le 15 janvier 1581.

A Don Joan de Idiaquez respondo a la carta que de 25 deste mez me ha escripto sobre lo de la embaxada de Alemaña; si Vuestra Magestad no tuviesse forçosamente necessidad de la persona del dicho don Joan de Idiaquez en los papeles que agora tracta con tanto gusto de Vuestra Magestad, verdaderamente le nombrara a Vuestra Magestad antes que otro, por ver la buena manera que tiene y capacidad para tractar negocios, porque a mi parescer se sabria avenir meyor con Alemanes que otro de la nation castellana, y tanto mas me arimaria a nombrarle a Vuestra Magestad para este cargo, por haver platicado con el en cosas de letras, y ver la promptitud que tiene en la lengua latina, que usando un poco della en esta podria negociar con la facilidad que en la castellana, y por haverle conosciado muy leydo que es un punto muy importante por la conversation necessariossima entre Alemanes, pues yendo hombre boçal y nuevo, y que no sea bien leydo, ny aya visto el mundo ny tractado negotias, poca forma terna para conversar por sacar de los de aquella nation lo que conviene para el servitio de Vuestra Magestad. Verdad es que seria menester para crescerle de auctoridad, hazerle alguna merced importante, assi para esto como para tener tanto mas con que sostener el grado y esto merecen los servitios no solo de su padre, mas los suyos propios y su

habilidad y el talento que tiene para hazer cadadia mayores, siendo de tan buena edad, y sé que el passa necesidad, y Vuestra Magestad facilmente lo puede considerar pues ha servido en Genua adonde ay huespedaje ordinario de los que passan, y anduvò a Casal y despues a Venetia y tras todo esto vino aca y aparejose para la embaxada de Francia, costando el mudar de casa tantas vezes, lo que no se puede imaginar, sino por quien le suffre, y entiendo que por todas estas cosas no le han dado ayuda de costa, y antes que de aqui partiesse me dixo que quedava empeñado y muy endeudado, loqual creo facilmente por haver yo passado por los mesmos passos, y hallandome tan adelante en ellos, y si fuesse verdad lo que aqui han publicado que Vuestra Magestad volvia a los negocios Antonio Perez, mas honrada salida no se podría dar al dicho don Joan de Idiaquez; suplico a Vuestra Magestad me perdone si passo mas adelante de lo que conviene, que por esto he querido escribir la presente a parte remettiendole todo a Vuestra Magestad.

APOSTILLE DU ROI.

Elvas¹, le 6 février 1581.

De la main du Roi : No ay duda sino que el mas a proposito que se podría hallar para esta embaxada seria don Joan entendiendo yo muy bien que ay en el todas las partes que aqui decis, mas haviendo yo tanto menester personas que me ayuden a la gran carga que tengo, hariame don Joan terrible falta y tanto que no veo forma como se pudiese sufrir y con la edad y los trabajos despirato y de cuerpo que Nuestro Señor es servido darme, de que sé yo lo mucho que vos os condoleis harta mas necessitat tendria de tener mas ayuda que no de perder nada de la que tengo, y por esto aunque conozeo quan util seria para alli don Joan, no me atreveria a ello por lo que he dicho, y *entln mas importa* loqual que lo particular, y assi sabremos de ir pensando en otra persona que es bien mala de hallar, mas es ya nacida, y assi avemos de buscar de lo que ay como se hara por my parte y tambien por la vuestra. Y de don Joan tendra yo cuydado porque entiendo de su necessidad y servicios todo lo que aqui decis en que teneis mucho razon.

L.

ANALYSE.

Madrid, le 15 janvier 1581.

Lettre très intéressante au point de vue de la situation ministérielle en Espagne au commencement de l'année 1581. Granvelle émet l'avis que Sa Majesté, si elle n'a pas absolument

¹ Elvas, en Portugal. Voyez notre tome VIII, page 256.

besoin des services de Don Juan de Idiaquez, comme secrétaire d'État en Espagne, le nomme à l'ambassade d'Allemagne. Idiaquez déjà employé antérieurement à plusieurs missions à l'étranger, a toutes les connaissances et capacités requises pour ce poste, que nul ne tiendrait mieux que lui et où personne ne pourrait rendre plus de services au Roi. N'avait-il pas déjà été désigné pour l'ambassade de France. Il deviendrait d'autant plus possible de l'envoyer en Allemagne s'il était vrai, comme le bruit en court, que Sa Majesté songe à rappeler Antoine Perez aux affaires.

—
 APOSTILLE DU ROI.

Elvas, le 6 février 1581.

De la main de Sa Majesté : Le Roi répond à Granvelle que, vu ses nombreuses occupations rendues plus fatigantes par son âge et l'état de sa santé, il ne croit pas pouvoir se passer des services d'Idiaquez en Espagne. Sa Majesté ne relève du reste pas la question posée incidemment par le Cardinal touchant le rappel d'Antonio Perez.

—
 LI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

—
 Madrid, le 21 janvier 1581.

Le duplicat de votre lettre du dernier de novembre, vient fort tard entre mes mains, l'ayant reçu seulement maintenant. Et j'apperçois par icelluy que ne debviés avoir reçu une lettre que je vous ay escript, respondant à une vostre précédente, touchant l'absence que vous délibériés faire du pays, que ne me sembloit bien. Peult estre me forcompté-je, mais j'en escrivis ce que j'en entens, tant pour vostre réputation, que pour le service du maistre, et suis encoires en la mesme opinion, et que si l'on a peu persuader aux Estatz de vous recevoir au Conseil, vous y pourriés servir dois maintenant, et si non, et que les Estatz continuent la contradiction, vous pourrez plus convenablement et commodement entendre à vostre abbaye, pour y aetendre le temps que pourra meuir l'opinion des Estatz, et faire cesser la contradiction, et encoires vous employer en choses, que Madame vous pourra commander, estant plus près. Ce que ne se feroit si commodement, si vous vous eslongniés. Et me semble que de vostre retraicte à Cologne, vous donneriés matière à plusieurs de parler, louant cependant la

résolution que vous avez fait, de non vous tenir neutre, et de absolument éviter la correspondance avec le Prince d'Oranges; et tant plus si vous jugez, comme vous m'escrivez, que la cure de luy soit désespérée.

LII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9475, recueil II, fol. 55.)

Madrid, le 28 janvier 1581.

a. Antonio del Rio ¹ ha servido Vuestra Magestad en Flandres muchos años, por thesaurero de los confiscaciones y de l'espargne; y por ser Español y haver servido Vuestra Magestad el y sus dos hijos, ha sido extraordinariamente perseguido de los rebeldes, y sido detenido preso con peligro dela vida, y despues maltractado y herido, y le tienen ocupada toda su hazienda en Flandres. El ha tenido en su mano la contratación de las especierias de Portugal muchos años en Flandres, de mas de haver entendido en ello en Lisbona, algunos años; el es hombre platico, y muy entendido en cuentas y en todas cosas de hazienda, haviendo dexado, muchos años ha, todo trafieo de mercantia, ny ereo que hallara Vuestra Magestad facilmente, quien mas particularmente la pueda informar de lo que conviene a la administration de la dicha especieria. He acordado, dias ha, al secretario Delgado, el servitio que este podria hazer a Vuestra

¹ Antoine del Rio, seigneur de Claeysel et d'Aertselaer, mais Espagnol de naissance, comme l'atteste ici le cardinal de Granvelle, passa la plus grande partie de sa vie aux Pays Bas. Après avoir acquis une belle fortune en faisant le commerce des épices au Portugal, il se maria en 1549 à Anvers, où il épousa Éléonore Lopez de Villeneuve, d'origine aragonaise, et dont il eut deux fils, le savant père jésuite, Martin-Antoine del Rio, et Jérôme, qui suivit la carrière des armes. Le 16 juin 1575, Antoine del Rio fut nommé trésorier général, chargé des confiscations. Cette charge le rendit impopulaire au point qu'en 1576, lors du soulèvement de Bruxelles, il fut suspendu de ses fonctions. Les scellés furent apposés sur sa caisse, son château de Claeysel fut pillé, son splendide mobilier et sa riche galerie de tableaux furent enlevés ainsi que la précieuse bibliothèque de son fils Martin-Antoine. En 1577, Antoine del Rio fut arrêté, conduit à Bruxelles et jeté en prison, où il eut beaucoup à souffrir. Mis en liberté en 1578, il fut chargé avec deux de ses collègues de faire l'annotation des biens des rebelles; ce fut la dernière mission qu'il remplit aux Pays-Bas. En 1581, Philippe II l'appela en Portugal, où il mourut à Lisbonne le 17 février 1586. Voyez *Biographie générale*, tome V, page 468, et les *Mémoires de Martin-Antoine del Rio*.

Magestad, specialmente en Lisbona de las dichas espicerias; ha se estado aqui esperando ya muchos dias alguna resolution, y por no quedar ocioso, ha escripto la obresilla que va con esta, sobre las cosas de la hazienda, y por restaurarla y el credito en que ay specialmente en el postrero capitulo, demas de otros algunos puntos, que son de consideration, y no toca en los mineros d'España, de donde como lo he escripto otra vez a Vuestra Magestad, si quiziessen entender en ello, como conuernia, sacaria Vuestra Magestad con poco embaraço suyo, gran comodidad. No querria el ser dado por autor desta obresilla, pero si con comodidad Vuestra Magestad passara los ojos por lo que escribe y sera servido que se tracte de algun punto, specialmente deste del restauro del credito, o otros de los contenidos en el escripto, podria formar el sobre cadanno de los que Vuestra Magestad quiziessse algunos memoriales, que se podrian mostrar y comunicar, sin que se supiesse de donde veniesse; si al dicho del Ryo fuesse Vuestra Magestad servido emplear en algo en Lisbona de su servitio, con color de asistir a ello, podria el hazer servitio de importancia con los marineros holandeses, que vienen a la dicha Lisbona con sus navios, tractaudo con ellos familiarmente a la flamenga, sabiendo como sabe la lengua y convidandolos como en la dicha Lisbona ha hecho algunas vezes, quando vino en ella y no desesperaria de poderles persuadir, a que como comiençan ser algo descontentos del principe d'Oranges, revolviessen la gente contra el dicho principe, y que o le truxessen vivo a Vuestra Magestad, o le tractasse de manera, que no hiziesse mas daño, loqual seria mas facil de executar en Hollanda, por los medios que el los abriessse, que en ninguna otra parte, sino que en ello se perdiesse, ni aventura'sse nada.

6. Algunas otras escripturas he embiado a Vuestra Magestad, dias ha, en materia de hazienda; el autor dellas viendo que no vuelven, suplica de nuevo por el secreto y que en ninguna manera passan en otras manos y Vuestra Magestad si sera servido, podra mirar, si en algo havra fundamento, que convenga a su servitio, y teme harto, que si a noticia de algunos veniesse delos a quien toca, o de sus amigos que el huviesse concebido aquellas escripturas que a el y a sus amos le procurarian daño, con que se pagasse mal el zelo que tiene al servitio de Vuestra Magestad.

APOSTILLE DU ROI.

Elvas, le 6 février 1581.

De la main du Roi : a. Dias a que tengo noticia de Antonio del Rio, y creo que ya otravez me aveis escrito algo del, a que ni ha otras cosas, no os he podido responder aun que le he deseado por los embaraços y ocupaciones que he tenido y tengo y por estos mismos no he podido ver aun este libro suyo, pero procurare de Rio que creo deve ser bueno, y si el trata de lo de las mynas, que aqui decis, no sera malo que haga algun papel sobre ello y del ny deste no le dare por autor. Y visto lo que

decis del me parece que sera muy bien que le hagais venir luego aca, que conviene mucho tener su informacion y razon para las cosas que aqui decis deste reyno de que el tiene tanta noticia, emplearle en officios del mysmo reyno, no creo que podra ser por averseles prometido como sabeis que no se daran si no a naturales del; pero creo que *no faltara en que poder le emplear y entretener en este reyno para que pueda hazer con los Holandeses lo que aqui decis, que seria de mucha importancia si se saliesse con ello.*

b. Creo que he recibido las escripturas que aqui decis que me aveis embiado que creo que vinieron antes de my enfermedad y con ella y las ocupaciones nunca os he podido responder a aquollo, harelo en pudiendo y procurarelo.

Y bolviendo a Antonio del Río y visto que por lo que he dicho no se podra ocupar en officios deste reyno, seme me ha ofrecido agora si se podria ocupar en ser consul de los estrangeros del que los suelen ser estos consules y esta agora vaco y no se tiene satisfacion en estas rebueltas de don Antonio de los que lo pretenden y me dicen ques buen officio aunque no lo se cierto, y pues tiene la lengua flamenca creo que lo puede tener y aun creo que deve ser nacido en aquellos estados baxos ¹. Y por ganar tiempo os he querido escribir agora lo deste officio, para que me aviséis lo que os pareciera, y el venga luego en todas maneras, porque creo que sera de mucha importancia su presencia; y avisad me quando partiere y pensaredes que podra llegar aca, y el officio de consul que he dicho sera harto a proposito para tratarlo que aqui decis con los Holandeses, pues por el officio tratara mucho con ellos, y los de mas de por alla.

LII.

TRADUCTION.

Madrid, le 28 janvier 1381.

a. Antonio del Río a servi Votre Majesté en Flandre pendant plusieurs années, en qualité de trésorier des confiscations et de l'épargne. Pour être Espagnol et avoir servi Votre Majesté avec ses deux fils, il a été particulièrement persécuté par les rebelles. Il a été détenu et couru le risque de perdre la vie; depuis il a été maltraité et blessé. On a confisqué ses biens en Flandre. Il a par contrat concentré dans ses mains le commerce des épices de Portugal durant plusieurs années, après s'être mis au courant de ce trafic à Lisbonne dans l'espace de

¹ Le Roi se trompe en supposant qu'Antonio del Río était né aux Pays-Bas, quoique Granvelle lui écrive plus haut qu'il était de naissance espagnole, comme le déclare son fils Martin-Antoine dans ses *Mémoires* édités par le chanoine DELVICNE, t. I, p. 160.

plusieurs années également. C'est un homme expérimenté et très entendu en toutes matières de comptabilité et de finances. Il y a longtemps qu'il ne s'occupe plus de trafic. Je ne crois pas que Votre Majesté trouvera facilement quelqu'un qui puisse mieux l'instruire de ce qui concerne l'organisation dudit commerce d'épices. J'ai rappelé, il y a quelques jours, au secrétaire Delgado, le service que le prénommé pourrait rendre à Votre Majesté, particulièrement à Lisbonne, à propos du susdit commerce d'épices. Il est resté ici attendant plusieurs jours quelque résolution. Pour ne pas rester oisif, il a écrit l'opuscule ci-joint sur les affaires de l'*Hazienda*, sa réorganisation et son crédit à rétablir, ce dont il a traité spécialement dans le dernier chapitre, indépendamment d'autres points importants. Il ne touche pas à la question des mineurs (ou des exploitants de mines) en Espagne. Donc, comme je l'ai écrit déjà à Votre Majesté, si Elle daignait l'entendre à cet égard, ainsi qu'il conviendrait, Elle tirerait, sans se donner beaucoup de peine, grand profit de ses informations. Il ne voudrait pas passer pour être l'auteur de cet opuscule. Mais si votre Majesté pouvait, sans se fatiguer, jeter les yeux sur son écrit et si Elle voulait qu'il traitât quelque point particulier, surtout celui concernant le rétablissement du crédit ou autres indiqués dans ledit écrit, il pourrait sur chaque question indiquée par Votre Majesté rédiger des mémoires, qu'il serait possible de laisser voir et de communiquer sans qu'on sût de qui ils émaneraient. S'il plaisait à Votre Majesté d'employer ledit Antonio del Rio à Lisbonne sous prétexte de l'aider, il pourrait nous rendre de grands services auprès des marins hollandais qui viennent avec leurs navires à Lisbonne, traitant avec eux familièrement à la flamande, connaissant leur langue comme il la connaît et les attirant à Lisbonne comme il l'a fait maintes fois, quand il y est venu. Et, comme ils commencent à être mécontents du prince d'Orange, je ne désespérerais pas de le voir réussir à exciter les Hollandais contre ledit prince, à les pousser à le livrer vivant à Votre Majesté ou à le traiter de telle manière qu'il ne pourrait plus faire de mal. Ce serait plus facile d'exécuter cela en Hollande par les moyens qu'il leur fournirait sans s'exposer ni rien aventurer.

b. J'ai, il y a quelques jours, envoyé en communication à Votre Majesté d'autres écrits relatifs à la question des finances. L'auteur ne se les voyant pas restituer demande de nouveau le secret à leur égard et de ne les laisser voir à personne. Votre Majesté daignera examiner si ces écrits renferment quelques propositions qui importent à son service. Mais je crains fort que si ces propositions viennent à la connaissance de ceux qu'elles visent, il n'en résulte un grand tort pour Antonio del Rio et ceux qui le soutiennent. Et, le cas échéant, ce serait mal récompenser ses services et son dévouement à Votre Majesté.

APOSTILLE DU ROI.

Elvas, le 6 février 1584.

De la main du Roi : a. Il y a du temps que je tiens note d'Antonio del Rio. Je crois que vous m'avez déjà écrit à son sujet. Je n'ai pu vous répondre à cet égard ni à propos d'autres affaires, malgré mon désir de le faire, mais à raison des embarras et des occupations que j'ai eus et que j'ai présentement. C'est ce qui m'a empêché également de voir son livre. Mais je tâcherai de l'examiner, car il doit être bon. S'il traite de la question des mines (en Espagne),

comme vous me le dites dans la présente lettre, il ne sera pas mauvais que del Rio fasse quelque mémorial sur cette question. Je ne dirai pas qu'il est l'auteur de ce mémorial ni du livre que vous m'avez transmis. Par ce que vous me dites de lui, je pense que vous feriez bien de le faire venir tout de suite ici. Il importe, comme vous l'expliquez, d'avoir ses renseignements et son avis sur les affaires de ce royaume (de Portugal) qu'il connaît si bien. Mais je ne crois pas pouvoir lui y donner un emploi officiel, réservé, comme vous le savez, aux indigènes. Toutefois je pourrai l'employer autrement pour lui permettre de traiter avec les Hollandais, comme vous le conseillez; ce serait là un résultat très important s'il pouvait être obtenu.

b. Je crois avoir reçu les écrits que vous me dites, dans la présente, m'avoir envoyés. Il me seront parvenus sans doute avant mon indisposition, laquelle, jointe à mes occupations, m'aura empêché de vous répondre à leur sujet. Je tâcherai de le faire dès que je le pourrai.

Pour en revenir à Antonio del Rio, comme par les raisons que je vous ai exposées, je ne pourrai lui donner un emploi officiel dans ce royaume (de Portugal), j'ai songé à l'employer en qualité de consul étranger, malgré les prétentions et au grand déplaisir des agents de carrière qui sollicitent l'un de ces postes vacant en ce moment. On me dit que c'est une bonne place. Je n'en suis pas plus sûr, mais puisqu'il connaît le flamand, je crois qu'il pourra la remplir. Je présume aussi qu'il est né en Flandre. Pour ne pas perdre de temps j'ai voulu vous écrire aujourd'hui de cet emploi, pour que vous me disiez ce que vous en pensez. Que de toutes façons il vienne ici (en Portugal) immédiatement, car sa présence me semble être urgente. Avisez-moi du jour de son départ et de la date à laquelle il pourra être rendu ici. L'emploi de consul dont je vous parle plus haut, viendra bien à propos pour lui permettre de traiter auprès des Hollandais les affaires que vous dites, car cet emploi le mettra en relations suivies avec eux et tous autres des pays de par deçà.

LIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

Madrid, le 2 février 1581.

J'ay reçu votre lettre du xi^e du mois passé, et ay veu volontiers ce que vous me dites par icelle, de l'affection que chacun vous a montré à votre arrivée à Mons, et que vous ayez prins possession de votre place de conseiller d'Estat, au contantement de tous; par ce voyez-vous que je ne vous ay mal conseillé; reste que vous vous y

acquitez, comme il convient, pour le service du maistre, et bénéfice de la patrie, comme vous dictes, où vous n'avez besoing d'aultre instruction, que celle que vous donneront les affaires et vostre discrétion, prudence et expérience; et où je verray chose que vous soit agréable, je m'y employray volontiers.

 LIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9473, recueil II, fol. 19.)

 Madrid, le 13 février 1581.

A tres billetes mios he recibido respuesta de Vuestra Magestad, cuyas manos con toda humildad beso, por la merced que me haze de labadia de la Itala, que estimo, como devo; no sé si es la intencion de Vuestra Magestad que quede esta provision secreta, como lo de Malines, que yo resignaré a quien y quando que Vuestra Magestad fuere servido, y la suplico sea brevemente por descargarme y porque entiendo que el servitio proprio de Vuestra Magestad comple, y yo procurare con ayuda de Dios, de administrar l'abbadia de manera, que la consciencia de Vuestra Magestad y la mia queden descargados; sobre las yglesias que vacan en los paeses bayos, he escripto a Don Joan de Idiaquez, dias ha, todo lo que al presente yo puedo dezir; los viejos de mi tiempo, son por la mayor, parte, y quasi todos, muertos; ha xvii años que me parti de aquellos estados, y los que despues se han hecho hombres y aptos a tales cargos, no los conosco, sino por relation. Salvo mejor parescer y a correction de Vuestra Magestad, no veo inconveniente en que luego se sepa lo de la Itala, despachandose la nomination, por excusar a Vuestra Magestad impertunidades de los que la piden, y pidiran adelante, pero hagase en esto, y en todo lo demas la voluntad de Vuestra Magestad.

Es assi verdaderamente, como Vuestra Magestad dize de Don Joan de Idiaquez, y que trabaja, y sirve, y tiene muy buenas partes, y es aproposito para descansar a Vuestra Magestad, que es cosa que tanto importa, y verdaderamente yo siento infinito que Vuestra Magestad trabaje tanto, temiendo muy mucho el daño que dello podria suceder, de que Dios por su misericordia nos guarde.

Quanto a las personas para la embaxada de Alemaña, he escripto lo que siento, y

quanto a los de aca, Vuestra Magestad los conosee mejor, y otros los podran meyor acordar que yo; la buena y breve provision de las embayadas importa mucho.

Antonio del Rio partira, como me dize, sabado que viene, y no puede antes, por proveerse para el viaje, y como viejo, no puede yr par la posta, pero me assegura, que hara la mayor diligencia que pudiere; yo le acomodo de 500 escudos, si los quales no podria pagar lo que aqui deve, ny proveerse para el camino; de muchas cosas podra informar Vuestra Magestad; yo escrivi que para crescer la hazienda, popornia expedientes, demas de las minas, en que el no me ha dicho nada; pero llamaron los de la hazienda, el que tiene a cargo el pozo del Azogue ¹, y dió, ha mas de ocho meses, un escripto largo, de como se podian beneficiar, las minas d'España, en gran provecho de Vuestra Magestad y de sus vassallos, y no veo que se traete dello, y cierto en lo de la hazienda, veo los ministros muy floxos. Quexá seme el hombre de Joan Andrea Doria, que no quieren complir a su amo la summo, que Vuestra Magestad ha mandado, con que corren a daño de Vuestra Magestad los interesses, y que dizen que no ay dinero, pero afirma me este, que de subsidio tiene el thesaurero Joan Fernandes de Spinosa, una buena summa dize de mas de xvii cuentos, que callan a Vuestra Magestad.

Acuerdo las cuentas del dicho Joan Fernando, y se tomen por personas que lo entendian, y que no sean ganadas del, porque me aseguran que serian a gran provecho de Vuestra Magestad, tienen sus ligas, y intelligentias, y fautores, y se ayuden unos a otros, y se aprovechan, a daño de Vuestra Magestad cosas, veo y oygo, que me lastiman el coraçon; Vuestra Magestad tiene todavia la sescripturas, que me ha dado en lo de la hazienda el hombre del Fucar; ay cosas que importan, y suplico de nuevo Vuestra Magestad, no las veo nadie, porque tienen los de la hazienda gran favor y se saben vengar.

APOSTILLE DU ROI.

Elvas, le 20 février 1584.

De la main du Roi : a. Ya sabeis con la buena voluntad que yo hago lo que os toca siendo en vos tambien empleada, y no veo que aya inconveniente en hazerse el despacho y asi lo podreis ordenar que se haga en la forma ordinaria, y no se si Su Sanetidad ha de poner alguna de las dillicultades que suele en estas cosas; no he podido ver aun lo de los obispados de los estados baxos; procurare lo con brevedad y de resolverlo de Malinas para que la podais resinar como lo deseais; es assi lo quo decis de Don Joan de Idiaquez y aunque se trabaja lo que se puede esto y bueno, y espero en Dios dara ayuda y fuerzas para ello, pues se haze por su servicio; va se myrando en esto que

¹ Azogues, bourg de la Nouvelle-Grenade, à 12 kilomètres de Cuença. On y exploitait anciennement des mines de mercure (*azogue*), d'où cette localité a tiré son nom.

importa mucho acertarse; y Don Joan de Idiaquez os escribe agora lo que del entenderéis que le he dicho que os escriba y otras cosas le dire de aqui al lunes, que no escribo por trabajar menos pues lo podra hazer el.

b. No tardara ya mucho Antonio del Rio aunque me hallara de partida que creo que sera de aqui a ocho dias placiendo a Dios, y lo que le aveis hecho dar, hazed que se me acuerde paraque se pague, y hare le pasar adonde yo voy; creo que os escrivi, que me avisasedes, si seria a proposito para consul de los estrangeros, que assi creo que le llaman aca; avisad me si es cosa que se le puede proponer o no.

c. De lo demas que decis se tendra cuydado y se hara loque se pudiere, aunque cierto ay poca ayuda para ello, siendo menester mucha; es assi que tengo las escrituras que decis en lo de la hazienda, pero nunca las he podido ver por andar tan ocupado, que cierto no se puede mas, y veo bien el zelo y cuydado que teneis de my servicio aunque no es nuevo para my, pues siempre lo he visto assi en vos.

d. Quando embie a don Joan de Cuñiga a Napoles, me pidio que fuese por poco tiempo, y acordandome desto, y viendo tambien la falta que aca tengo de personas, me ha parecido que es conveniente llamarle para ocuparle en lo que aca me pareçera mas convenir; y tambien me ha parecido quel duque de Osuna sera aproposito para el cargo de Napoles, porque le tengo por cuerdo y discreto, y de otras buenas partes con que suple mucho de la experiencia que le falta, conque creo, que la tomara presto, y espero que lo ha de hazer bien; y lo mismo espero del duque de Medina Sidonia en lo de Milan que esta aqui agora, y aunque moço parece cuerdo y de buenos partes, y segun las pocas personas que ay, y la mucha falta de las, creo que no han de ser malas estas dos provisiones; quando sea tiempo de hazerse los despachos para el duque de Osuna, os lo avisare para que le digais en consejo, y se bayan haziendo, y creo sera presto, y entre tanto no lo direis aunque ya aca comiença a reçumarse un poco.

LIV.

ANALYSE.

Madrid, le 15 février 1781.

Granvelle remercie le Roi de l'avoir bien voulu pourvoir de l'abbaye d'Itala qu'il lui avait demandée. Il ne sait si l'intention de Sa Majesté est que cette provision reste secrète, comme celle de l'archevêché de Malines. Il résignera eclui-ci quand et en faveur de qui il conviendra à Sa Majesté. Quant à lui, il désire que ce soit au plus tôt. Pour les évêchés

vacants aux Pays-Bas, il en a écrit à Don Juan de Idiaquez, il y a quelques jours. Mais il n'est pas à même de se prononcer sur la nomination des nouveaux titulaires; ceux qu'il aurait pu désigner au choix de Sa Majesté, sont morts pour la plupart, depuis dix-sept ans qu'il a quitté ces provinces, et il ne connaît pas les nouveaux candidats. En ce qui concerne l'abbaye d'Itala, dont le Souverain veut bien le pourvoir, il importe, en effet, de le faire immédiatement pour couper court à toutes compétitions. Il s'en remet à cet égard à la volonté du monarque.

Il comprend que le concours de Don Juan Idiaquez est indispensable au Roi, vu les nombreuses occupations de Sa Majesté.

Pour l'ambassade d'Allemagne, puisque le Roi ne peut se passer des services d'Idiaquez en Espagne, elle ne pourra être donnée qu'à une personne ayant toute la confiance de Sa Majesté. Au reste, il est urgent de pourvoir à ce poste.

Antonio del Rio a annoncé au Cardinal qu'il se mettrait en route samedi prochain. Il ne pourra le faire plus tôt, ayant à terminer ses préparatifs de départ. Son âge avancé ne lui permet pas non plus de voyager rapidement et d'aller en poste. Granvelle l'aide de 300 écus, pour le cas où il ne serait pas en état de payer ce qu'il doit à Madrid et aussi pour ses frais de voyage. Il pourra donner beaucoup de renseignements au Roi. Le Cardinal a déjà écrit à Sa Majesté que del Rio, pour accroître les revenus du trésor public, proposait plusieurs moyens, indépendamment de l'exploitation des mines (en Espagne). De celle-ci il n'a rien dit à Granvelle. Mais ceux de l'*Hazienda* feront appeler l'administrateur de la mine de l'Azogue. Il a remis, il y a plus de huit mois, un long mémoire concernant les bénéfices à réaliser dans l'exploitation des mines d'Espagne, au grand profit de Sa Majesté et de ses sujets. Seulement, le Cardinal ne s'aperçoit pas qu'on s'occupe de cette question. Au contraire, il constate beaucoup d'inertie chez les membres de l'*Hazienda*.

L'agent de Jean-André Doria se plaint de ce qu'ils ne veulent pas payer à son maître la somme que Sa Majesté a ordonnée. On laisse ainsi s'accumuler les intérêts au détriment du trésor royal. Ils disent qu'il n'y a pas d'argent, mais Granvelle sait que le trésorier Juan Fernandez de Spinosa a retiré de la levée des impôts une bonne somme de plus de 17 millions, qu'on cache à Sa Majesté. A ce propos, le Cardinal rappelle au Roi les comptes à fournir par ledit Juan Fernandez. Il faut les faire vérifier par des comptables compétents et qui ne soient pas à la dévotion du Trésorier. Il y va de l'intérêt du Souverain. Toutes ces gens se tiennent et se prêtent la main au détriment du Roi. Le Cardinal voit et entend tout cela, c'est pitoyable. Il a transmis à Sa Majesté, au sujet de cet état des finances publiques, des notes qu'il tenait d'un agent de Függer. Elles renferment des renseignements importants et il ne faudrait pas qu'elles tombent sous les yeux de personne, car les gens de l'*Hazienda* ont le bras long pour atteindre ceux dont ils voudraient se venger.

APOSTILLE DU ROI.

Elvas, le 20 février 1581.

De la main du Roi : Le Monarque a accordé avec plaisir à Granvelle l'abbaye d'Itala qu'il lui demandait. Le Cardinal n'a qu'à faire expédier au plus tôt la dépêche à cet effet. Sa Majesté

ne prévoit pas que le Pape puisse faire des difficultés. Pour ce qui a trait à l'archevêché de Malines, le Souverain s'en occupera aussitôt que possible afin que le Cardinal puisse résigner ce siège, comme il le désire.

Les nombreuses occupations du Monarque et son état de santé sont en effet les principales raisons qui l'ont déterminé à garder Don Juan de Idiaguez auprès de lui.

b. Sa Majesté espère qu'Antonio del Rio ne tardera plus beaucoup, car Elle doit se mettre elle-même en voyage dans une huitaine de jours. Le Roi fera rembourser ce que Granvelle a avancé à Rio, et il prie le Cardinal de lui envoyer celui-ci où il sera. Il rappelle au Cardinal l'avis qu'il lui a demandé sur la nomination de son protégé en qualité de consul étranger.

c. Le Roi connaît les embarras de la situation financière de l'État, mais il n'a pas encore eu le temps d'examiner le mémoire de Fügen.

d. Le Roi se décide à rappeler en Espagne le vice-roi de Naples, Don Juan de Zuñiga, qu'il compte remplacer par le Duc d'Osuna. Il donnera le gouvernement de Milan au Duc de Medina Sidonia.

 LV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 55.)

 Madrid, le 27 mars 1581.

Demasiadamente se trabaja Vuestra Magestad, haviendo visto como me escribe en carro del libro de Antonio del Ryo, y con toda humildad que devo, suplico a Vuestra Magestad quanto puedo que se apiade del Principe, Nuestro Señor, de sus vasallos y de toda la Republica Christiana, teniendo mas cuydado de su salud que vee quanto su vida importa, y que se mande ayudar, paraque tenga mas tiempo libre par attender a esto de su salud; y perdone Vuestra Magestad la suplico humilissamente este officio importante que hago, imputandole a lo que devo, siendole tan obligado servidor.

Yo tengo esperança que se hallara Vuestra Magestad bien servido del dicho Antonio del Ryo.

APOSTILLE DU ROI.

Tomar, le 3 avril 1581.

Lo que dezis con ocasion de haver yo visto el libro de Antonio del Rio os agradezco mucho, y aunque procuro descargarme, son tantas las cosas que se offrescen que no

puede dexar de haver en que entender, y creo lo que decis de Antonio del Rio aunque las muchas ocupaciones que aca ay estos dias, no me han dexado oyrlle mas ni creo que podra ser hasta acabadas las cortes de aca, que espero se començaran presto, viniendo ya mucha gente a ellas, pero entretanto se podra el ir informando mas de las cosas de aca para poderme informar dellas y ir yo myrando en lo que se podra emplear. Don Joan de Idiaquez os deve escribir como me ha paricido llamar a Funchio.

 LV.

 TRADUCTION.

Madrid, le 27 mars 1581.

Votre Majesté travaille trop. Ayant appris qu'Elle m'a écrit en voiture au sujet du mémoire d'Antonio del Rio, je La supplie en toute humilité d'avoir pitié du Prince, Notre Seigneur, de ses vassaux et de toute la Chrétienté en ayant plus de souci de sa santé. Ne voit-elle pas combien sa vie importe à tous. Qu'elle se fasse aider pour avoir plus de temps à consacrer au soin de sa santé. Que Votre Majesté, je l'en supplie très humblement, me pardonne la liberté respectueuse que je prends et ne l'impute qu'à mon juste dévouement. J'espère que Votre Majesté se trouvera bien des services dudit Antonio del Rio.

APOSTILLE DU ROI.

Tomar, le 3 avril 1581.

Je vous suis très reconnaissant de ce que vous me dites à l'occasion de la lecture que j'ai pu faire du mémoire d'Antonio del Rio. Mon temps est pris par tant d'affaires, qu'en dépit de tous mes efforts pour me décharger d'une partie de mon labeur, je ne sais plus auquel entendre. Je crois ce que vous me dites d'Antonio del Rio, bien que mes nombreuses occupations de ces jours derniers ne m'aient pas permis de l'entendre. Je ne pense pas que cela puisse se faire avant la clôture de la session de ces Cortès. Elles s'ouvriront bientôt; il y a déjà beaucoup de monde d'arrivé. En attendant del Rio aura d'autant mieux l'occasion de se mettre au courant des affaires de Portugal pour me rendre compte de la situation et il me sera plus loisible de voir en quoi je pourrai l'employer. Don Juan de Idiaquez doit vous écrire que j'ai cru bon d'appeler Fonck.

LVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 13.)

—
Madrid, le 10 avril 1584.

Volverá con esta lo que escrivi postreramente en la pretention del secretario Francesco de Idiaquez que Vuestra Magestad me remettio; sobrello no sabria que dezir otra cosa, sino que el viceroy de Napoles avisó que vacava aquel officio que pide de Maestro datta eriminal de la vicaria, por muerte de Antonio Daniel, y que se hallava por el tres mil y ochocientos ducados, si que la necesidad, que passa Idiaquez, es grande, y que verdaderamente sirve muy bien, y meresce muy merescido que Vuestra Magestad le haga merced; havia pensado, debaxo de emienda de Vuestra Magestad, que se le podria dar los dos mil, y los mil ochocientos restantes a Dennetieres, con que se ajude y a su madre, que es verdad pierde mucho, entretanto que se vera lo que segund el successo de las cosas de Flandres con el se podra hazer adelante habiendo servido tantos años, y los mas dellos a su costa y sin salario.

Apostille de la main du Roi : Pareceme bien lo que en esto decis y asi se podra hazer, y myrad si seria bien que escribiese desto al virey que dispusiese alla del officio y embiase ay redito del dinero para que se les pudiese dar a los dos, lo que aqui decis, porque podria ser mas o menos, y en este caso se veria lo que convendria. El dicho Idiaquez me ha embiado la carta que ira aqui firmada.

LVI.

ANALYSE.

—
Granvelle propose au Roi de donner au secrétaire François de Idiaquez une charge dont le vice-roi de Naples annonce la vacance par suite du décès d'Antoine Daniel. On trouverait

là 5,800 ducats, dont 2,000 pourraient lui être accordés et lui viendraient bien à propos dans sa situation si gênée. Ses bons services lui méritent du reste cette récompense. Le Cardinal estime ensuite, sauf meilleur avis, que les 1,800 ducats restants seraient réservés à Dennetières pour lui venir en aide ainsi qu'à sa mère. Dennetières a subi de grandes pertes, d'autant plus qu'il a servi tant d'années sans gages et à ses frais. Ce revenu de 1,800 ducats serait toujours une certaine compensation, en attendant que le règlement des affaires de Flandre permette de faire davantage pour lui.

Apostille de la main du Roi : Sa Majesté se rallie à l'avis de Granvelle, en lui demandant si l'on ne ferait pas bien d'écrire au vice-roi de Naples qui dispose de la charge, afin qu'il en envoie à Madrid les revenus pour permettre de les partager entre Francesco de Idiaquez et Dennetières.

 LVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 38.)

Madrid, le 10 avril 1581.

Don Alonso de Leyva se ha casado, con una hija del conde de Coroña, si Vuestra Magestad sera servido consentirlo, haviendo conoscido Antonio de Leyva su tio, y don Sancho su padre, en servitio del emperador Vuestro Señor de gloriosa memoria, y ver que don Alonso sigue las mesmas pisadas, buscando dende sus primos años las ocasiones, adonde ha pensado poder servir, me obligan a suplicar a Vuestra Magestad, con la humildad que devo, le favorezca en hazerle merced en lo que huviere lugar, pues se que passa necesidad, y entiendo que a Vuestra Magestad escribe por darle cuenta de si, y suplicar de remedio.

Apostille de la main du Roi : Hasta agora no he entendido nada por parte de don Alonso ni por otra sino lo que aqui decis ; quando lo entienda, tendre en toda la consideracion que se deve a lo que decis.

LVII.

ANALYSE.

Granvelle appuie la demande du Roi d'une *merced* ou gratification en faveur de Don Alonso de Leyva, qui vient d'épouser une fille du comte de Coroña. Don Alonzo est le neveu de Don Antonio de Leyva et le fils de Don Sancho, qui a servi honorablement l'empereur Charles-Quint. Le solliciteur se recommande de lui-même à la munificence de Sa Majesté par d'anciens et excellents états de services.

Apostille du Roi : Sa Majesté répond de sa main au Cardinal que tout ce qu'il a entendu dire d'Alonzo de Leyva, confirme la bonne opinion que Granvelle a de lui, et que la recommandation du Cardinal sera prise en bonne considération.

LVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 65.)

Madrid, le 10 avril 1581.

a. He recebido las apostillas de Vuestra Magestad sobre algunos billetes míos; lo que mas desseo es la commodidad de Vuestra Magestad y descansarle en lo que puedo, con suplicar la attienda a su salud, que tanto importa. A don Joan de Idiaques, a Matheo Vasquez y Cayas voi correspondiendo en las cosas del servitio de Vuestra Magestad, sin repetirlo ni cargarla de lo mesmo Vuestra Magestad.

b. La de las visitas se encaminara y porná en execution en la manera que Vuestra Magestad manda, y a don Lope de Guzman he dado la lection y commination, que contiene lapostilla; espero que con Casanatte que ya son mucho de concierto servira bien.

c. Al duque de Terranova escribiré por ver si con esto podremos penetrar algo mas de su pretention en lo de los casamientos y se añadirá a las instrucciones de los gover-

nadores nuevos, haziendose la del duque de Osuna, la orden de no forçar los cásmientos, ny aparentar adonde gobiernan.

d. He prevenido Fonchio, Toison d'or y Laloo, qué espero partiran mañana o al mas tardar miercoles; no les he dicho la causa del viaje; van con color de hazer su juramento, y sobre la gana de Fonchio de ver y besar las manos de Vuestra Magestad havemos conferido sobre las armas de Absperg, y sobre las yglesias de Flandres en conformidad de lo que escrivi, el hara relation a Vuestra Magestad y le he exhortado mucho que sea breve en las audieneias, y denuo.

e. Espero que Antonio del Ryo servira bien en lo que Vuestra Magestad sera servido emplearle, specialmente en las cosas de Portugal, y le hallará habil y prudente.

f. Al Regente Herrera hé dicho con que condition consiente Vuestra Magestad la renuntiation de aquel officio de protector de Indios en Milan en su hijo, sin dezirle las causas.

APOSTILLES DE LA MAIN DU ROI.

16 avril 1581.

a. Esta muy bien lo que decis y os doy muchas gracias par lo que deseais y procurais my salud, y veo bien el cuydado que teneis de corrisponder con todo lo que conviene a my servicio y bien de los negocios.

b. Esta muy bien todo esto que decis de las visitas y de don Lope de Guzman, y espero ira todo bien.

c. Esta muy bien todo esto, y lo del duque de Medina Sidonia lo es que se buelva a escribir para poner en ello todo esto.

d. Tambien lo esta todo esto y de Funchio entendere lo que havreis comunicado con el en lo que aqui decis.

e. Asi lo espero y es ido a Lisboa y se ira informando de algunas cosas.

f. Esta muy bien esto de Herrera.

LVIII.

ANALYSE.

Madrid, le 10 avril 1581.

a. Granvelle, pour ne pas fatiguer le Roi, déjà accablé d'occupations de toute sorte, ne l'entretiendra pas des affaires au sujet desquelles il correspond avec Don Juan de Idiaquez, Matheo Vasquez et Zayas.

b. Il examinera et règlera l'affaire des *visites* conformément aux instructions de Sa Majesté. Il a donné connaissance de l'apostille du Roi à Don Lope de Guzman et espère que celui-ci, d'accord avec Casanatte, s'acquittera bien de sa mission.

c. Il écrira au duc de Terranova pour savoir ce qu'il prétend relativement aux mariages. Étant donné celui du duc d'Ossunc, on ajoutera aux instructions des Gouverneurs de ne pas contracter ou faire contracter des unions matrimoniales dans le ressort de leurs gouvernements respectifs.

d. Il a prévenu Fonck, Toison d'or et Laloo qu'ils devaient partir demain ou au plus tard mercredi. Il ne leur a pas dit la raison pour laquelle ils avaient à effectuer ce voyage. Ils s'en iront sous prétexte de prêter serment; Fonck particulièrement pour remercier Sa Majesté. Granvelle a conféré avec eux au sujet des armoiries des Absperg et des évêchés de Flandre. Il rendra compte au Roi de ces conférences.

e. Granvelle espère que Antoine del Rio remplira bien les fonctions que le Roi daignera lui confier, spécialement en ce qui concerne les affaires de Portugal. Il espère aussi que Sa Majesté le trouvera habile et sage.

f. Le Cardinal a communiqué au régent Herrera à quelles conditions le Roi consent à ce qu'il résigne ses fonctions de « protecteur des Indes » à Milan, en faveur de son fils.

APOSTILLE DE LA MAIN DU ROI.

16 avril 1581.

a. Le Roi remercie le Cardinal de l'intérêt qu'il prend à la santé de Sa Majesté et du soin qu'il prend de correspondre directement avec ses secrétaires.

b. Il approuve tout ce que dit le Cardinal des *visites* et de Don Lope de Guzman en particulier.

c. Le Roi partage sur ce point la manière de voir du Cardinal; il importe de la faire connaître au duc de Medina Sidonia.

d. C'est ce qu'il avait à faire. Au reste Sa Majesté entendra de Fonck ce que Granvelle lui aura dit à cet égard.

e. Sa Majesté espère qu'Antoine del Rio répondra à la bonne opinion que le Cardinal a de lui. Il est allé à Lisbonne, où il se renseignera sur plusieurs affaires.

f. Fort bien tout ce que Granvelle a dit à Herrera.

LIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6.)

—
Madrid, le 2 juin 1581.

J'ay receu vostre lettre du premier d'apvril, et le duplicat, et loue de nouveau la résolution que vous avez prinse de vous aller employer au service de Sa Majesté, près de Monseigneur le Prince, plus tost que de vous tenir plus longuement en pays neutre, pour l'umbre, que cela eust peu donner. Sa Majesté a pourveu freschement fort bonne somme, et respondu à Monseigneur le Prince, luy déclarant sa volonté, dont je ne vous feray aultre spécification, puisque, entrevenant au Conseil d'Estat, vous entendrez là ce que passe.

LX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE A L'ABBÉ DE MAROILLES.

(Archives départementales de Lille, fonds de l'abbaye de Maroilles, carton 6)

—
Rome, le 12 septembre 1580.

J'ay entendu, par lettres de Monsieur le prévost d'Ayre Morillon, avec quelle promptitude de bonne volonté, vous vous estes accomodé de prendre la peine de, à la requeste qu'il vous a faict de ma part, aller assister à Monseigneur de Tournay, à la visitation qu'il a faict à mon abbaye de Saint-Amand, à l'occasion des désordres qu'aulecuns religieux y avoient procuré, et que vous vous soyez chargé de conduyre avec vous le religieux Estimière, pour le loger ailleurs qu'à la maison de Saint-Amand, suyvant la sentence, dont je vous remercyé très affectueusement; et véritablement je tiens à bien grande obligation ce que vous en avés faict, et m'en tiens obligé, comme je seray aussi prest à le reconnoistre à vostre endroitz et des vostres, en ce que vous me voudrés employer.

LXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 81.)

Madrid, le 28 octobre 1581.

Estas dos palabras hago solo por encaminar a Vuestra Magestad un billette de Francesco de Holbeke, sobre las cosas de Aranxues, que ha desseado que yo encaminasse porque fuesse secreto, temiendo, que si veniesse a notitia de los que alla estan, le veniesse dello daño. Haviale llamado aca el conde de Barajas ¹, sobre los negocios del dicho Aranxues y presupongo, que de todo havra dado el dicho cuenta a Vuestra Magestad.

Apostille de la main du Roi : He visto el papel de Holvecke, y su zelo veo yo, ques muy bueno, y tiene razon en mucho de lo que alli dice; y quedame aca su papel, para myrar en algunas cosas de aquellas, y yo creo que havra dicho todo aquello al conde de Barajas, y sino avisa de que se lo podra decir al conde porque desta manera se podra mejor dar remedio en lo de alli que lo deve aver bien menester; no se quien es la duquesa que en este papel dice Holveque ² ques hija del duque de Sesa; quiza deve ser muger ³ del duque de Soma, que no se quien otra pueda ser; la primavera pasada os quixe yo escribir que holgara que dierades alla una buelta, y despues temi que las muchas ocupaciones no os darian lugar par ello.

¹ Francisco Zapata de Cisneros, comte de Barajas.

² Béatrix de Cordoue et de Figueroa, fille de Louis-Fernandès de Cordouc, due de Sessa.

³ Elle était la femme de Ferdinand-Foulques de Cordouc de Requésens, due de Soma, grand amirante de Naples.

LXI.

TRADUCTION.

Ces deux mots seulement pour transmettre à Votre Majesté un billet de François de Holbeke sur les affaires d'Aranjuez. Il désire qu'on lui en garde le secret dans la crainte que, s'il venait à la connaissance des gens de là-bas, il ne lui fasse du tort. Le comte de Barajas l'avait appelé ici au sujet de ces affaires d'Aranjuez, et je présume que ledit comte aura rendu compte du tout à Votre Majesté.

Apostille de la main du Roi : J'ai vu le billet de Holvecke. Je connais son zèle, que j'apprécie, et il a raison sur beaucoup de points qu'il développe dans sa lettre. Je garde celle-ci pour en examiner certaines parties. Je crois qu'il aura dit tout cela au comte de Barajas. Sinon on pourrait le lui dire, afin qu'il soit mieux à même de porter remède aux affaires de là-bas (d'Aranjuez), qui en ont bien besoin. Je ne sais quelle est la duchesse qu'Holvecke, dans ce billet, dit être la fille du duc de Sesa. C'est peut-être la femme du duc de Soma; je ne vois pas que ce puisse être une autre. Au printemps dernier, j'ai voulu vous écrire que j'aurais été bien aise de vous voir aller jeter un coup d'œil là-bas (à Aranjuez); depuis j'ai craint que vos nombreuses occupations ne vous en donnassent pas le temps.

LXII.

LE ROI PHILIPPE II AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9172, recueil II, fol. 85.)

Lisbonne, le 5 novembre 1581.

Uno del duque Ernesto de Baviera, nuevo obispo de Lieja (que creo os deve aver hablado ay), me ha hablado oy de su parte las cosas que creo que havreis entendido del, y entre otras me parece que me pide consejo si tratara de capelo antes de tener el obispado de Munster, que me parece que pretende; y aun me parece que me dio a entender que deseava my ayuda en lo del capelo, y que no se tratase desto sino con vos, aunque no se si se podra cescusar de tratarse con Fonchio, aviendose de tratar

tambien con el de las otras cosas ; a me parecido escriviros luego todo esto, y encargaros que con el primero me aviséis todo lo que os pareciere en estas cosas y lo que sera bien responderle, porque se pueda despachar con brevedad.

LXII.

T R A D U C T I O N .

Un envoyé du duc Ernest de Bavière, le nouvel évêque de Liège, lequel envoyé aura sans doute causé avec vous à Madrid, m'a parlé aujourd'hui de la part dudit prélat des affaires dont il doit vous avoir entretenu. Je crois qu'il m'a demandé conseil notamment sur le point de savoir si son maître solliciterait le chapeau de Cardinal avant d'avoir obtenu l'évêché de Munster, auquel il me paraît prétendre. Il me semble aussi qu'il m'a donné à entendre que l'évêque de Liège désirait s'assurer de mon appui pour l'obtention dudit chapeau et qu'il n'en fût traité qu'avec vous. Pourtant je ne sais si l'on pourra éviter d'examiner cela avec Fonck, puisqu'il faut bien régler avec lui les autres affaires. J'ai cru devoir vous écrire tout cela sans tarder et vous recommander de me donner par le premier courrier votre avis sur la matière et sur la réponse à faire au plus tôt à l'envoyé de l'évêque de Liège.

LXIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD¹, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18015, fol. 5.)

Madrid, le 15 février 1582.

Monsieur, bien que j'eusse bien bonne mémoire de plusieurs services que vous avez fait à Sa Majesté et spécialement de ceulx que vous me ramentevez par vostre

¹ Oudart de Bournonville, comte de Hennin-Liétard. Voyez plus haut, page 41.

lettre du 14 de Janvier que l'on m'a maintenant donné, ce m'a esté fort grand plaisir d'en avoir par vostre lettre la ramentevance. Et je vous puis assurer que jay tousiours cogneu en Sa Majesté bonne volonté qu'affection en vostre endroit, que promptitude à la reconnoissance de vos services. Je voidz par vostre diete lettre à quoy vous prétendez, que je ramentevray volontiers à Sa Majesté; mais il convient que vous vous adressez à Monsieur le prévost Fonch, car je suis icy loing du maistre, comme vous sçavez. Et estant chancelier de l'ordre, et ayant la charge des affaires des Pays d'Embas, vous entendez assé que par ses mains doibvent passer l'une que l'autre de voz prétensions, que sont de l'ordre du Thoisson, comme chef des finances; mais je ne laisseray pourtant de faire ma part de, en toutes occasions, ramentevoir voz services et de m'employer en ce que je pourray pour vous, d'austant entière affection que je me recommande à vostre bonne grâce, priant le Créateur vous donner, Monsieur, ce que désirez.

LXIV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18015, fol. 7.)

Madrid, le 13 mai 1582.

Monsieur, J'ay receu vostre lettre par laquelle vous me dictes que, suyvant ce que je vous avoye adverty, vous aviés faics dresser par delà les despèches requis, pour l'érection de Henin Liétard en comté, et pour y adjouster ce dont Sa Majesté vous a faict don, que vous me dictes avoir estez conceuz par ceulx du Conseil, que l'on a envoyé à Sa Majesté, avec lettres fort favorables de Monseigneur le Prince de Parme. Il fault que tout cela soit passé avec les dépesches de langue française à Lisbonne, entre les mains de Monsieur le prévost Foneq, qui a en main le seaul et la charge des affaires des Pays d'Embas, et que jointement aussy aura il heu la charge de depescher la commission pour la compagnie d'hommes d'armes. De tout cecy n'ay-je jusques à ores rien veu. Et comme ce sont choses ordinaires de chancellerye, elles se depeschent là. Mais devant l'arrivée du diet sieur, j'obtins de Sa Majesté l'accord qu'est ce qu'importe. Et je tiens que lediet sieur Foneq (que j'ay tousiours cogneu vous estre bien affectionné), ne fauldra de vous en faire les depesches; et afin qu'il le face, ne

laisseray de le solliciter par mes lettres, désirant très fort m'employer en tout ce qui me sera possible, pour vous faire plesir et service, vous merciant très affectueusement les honnestes et courtoises offres, que vous me faictes par voz lettres. Et de mesme me recommande à vostre bonne grâce, priant le Créateur, qui, Monsieur, vous doint vos désirs.

LXV.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU SECRÉTAIRE CRISTOBAL DE SALAZAR ¹,
ENVOYÉ A VENISE.

(Imprimé dans les *Documentos inéditos*, t. XXXV, p. 349.)

Madrid, le 12 novembre 1582.

Su Magestad ha señalado el día de su partida de Lisboa á cinco del mes que viene, y ya ha por orden suya apercebido el duque de Alba la Corte para que todos para aquel tiempo esten en orden de partir. La emperatriz verna con Su Magestad; quedara por gobernador el Serenisimo Archiduque Cardenal, y todos los de la sangre tienen salud, excepto el Principe, nuestro Señor, que tiene las viruelas; pero pasalas, gracias a Dios, muy bien, y se espera que sera sin dâno, así lo haga su divina bondad. El marqués de Santa Cruz ya pone la mano en la obra par mandado de Su Magestad á preparar la armada para el año que viene, y con anticipar es menester remediar lo que se puede á nuestra tañ perniciosa tardanza, que no sabemos acabar cosa. Bravean Franceses en las fronteras; pero en la Corte ablandañ, y empiezan ya, de lejos, á tratar de conciertos, para enhilar nueva negociacion : verse há lo que será, para que conforme á lo que fuere se mire el camino que se habra de tener. El principe de Parma habia mandado hacer algunos fuertes a torno de Menin, para estorbar que los que estan en aquella guarnicion no puedan hacer dâno.

El conde de Barajas ² ya esta en la posesion de su presidencia; el duque de Osuna ya

¹ Voyez dans les *Documentos inéditos*, t. XXXV, p. 356, une note où il est dit que sur les suscriptions de plusieurs lettres adressées à Cristobal de Salazar, celui-ci est appelé secrétaire de l'ambassade espagnole à Venise.

² Francisco Zapata de Cisneros, premier comte de Barajas, président du Conseil de Castille, disgracié en 1591. Voyez MOREL FATIO, *L'Espagne au XVI^e et au XVII^e siècle*, pp. 118, 174.

estara en Naples, y cada dia podemos esperar la llegada del comendador mayor á Barcelona, si en mar ha hecho el tiempo que aqui habemos tenido de três semanas aca.

LXV.

TRADUCTION.

Sa Majesté a fixé la date de son départ de Lisbonne au 3 du mois⁷ prochain, et déjà le duc d'Albe a, par son ordre, prévenu la Cour d'avoir à se tenir prête à partir pour cette époque. L'Impératrice reviendra avec Sa Majesté. Le sérénissime Archiduc-Cardinal restera (en Portugal) en qualité de gouverneur. Tous les princes de sang sont en bonne santé, sauf le Prince (héritier) notre Seigneur, qui a la petite vérole. Mais, grâce à Dieu, il supporte bien le mal, qui, je l'espère, n'aura pas de fâcheux résultats, s'il plait à la bonté divine.

Le marquis de Santa Cruz, sur l'ordre de Sa Majesté, s'occupe déjà de mettre la flotte en état pour l'année prochaine. Il faut réagir à l'avance contre notre lenteur si funeste, qui fait que nous ne savons jamais terminer nos préparatifs.

Les Français menacent nos frontières. Mais à la longue ils se relâchent et commencent déjà peu à peu à chercher à entamer de nouvelles négociations. On verra ce qui en adviendra pour examiner ce qu'il y aura à faire en l'occurrence.

Le Prince de Parme a ordonné d'élever quelques forts autour de Menin pour empêcher les exactions de la garnison.

Le comte de Barajas est en possession de sa présidence.‡ Le duc d'Ossuna est à Naples et nous pouvons attendre chaque jour l'arrivée, à Barcelone, du grand Commandeur, pourvu qu'il fasse en mer le temps que nous avons eu depuis trois semaines.

LXVI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU ROI PHILIPPE II.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 9472, recueil II, fol. 116.)

Madrid, le 22 novembre 1582.

No ay palabras que puedan exprimir el dolor que tengo del falecimiento del principe, nuestro Señor¹, assi per ser perdida tan grande, por la buena muestra que dava de si en sus tiernos años, cómo por el justo dolor, que esto dara a Vuestra Magestad, y assi mesmo considerando el estado de nuestras cosas, y el prejuyzio que esto puede dar para adelante. Gran golpe es, y para sostener le gran es fuerco y christiandad, es menester, qual es la de Vuestra Magestad, a laqual suplico con la humildad, observantia y amor que devo, que se esfuerce a tomarlo de manera, que su salud no se offenda, considerando quanto esta y su vida, importan para sustento de la christiandad toda y la religion, y en quanta offensa de Dios seria, no tener a la conservation desta el devido respecto, y que sea servido trabajar menos, pues vee quanto puede offender su salud tanto y tan continuo trabajo. Dios nuestro señor consuele a Vuestra Magestad y la inspire siempre para acertar en todo.

APOSTILLE DU ROI.

Le 6 décembre 1582.

El dolor y las causas del son de manera que no pueden dexar de darse nos mucho a sentir; vos lo considerais y dezis todo conforme a vuestra christiandad y prudencia, y yo veo muy bien el amor y voluntad con que lo tratais, porque os doy muchas gracias; fuerte golpe ha sido, y tanto mas duele quanto mas cerca ha venido de los passados, y assi es mucho menester el favor y ayuda de nuestro señor para templar el dolor y sentimiento natural como yo lo procuro y le alabo por todo lo que es servido hazer, conformandome con su divina voluntad, y le supplico se contente con lo hecho, no mirando que no se lo merecemos, sino por su infinita misericordia.

De la main du Roi : Yo estoy bueno aunque he andado con catarro estos dias, mas ya es muy poco, y deseo que vos lo esteis.

¹ L'infant Diégo, mort de la petite vérole. Voyez notre tome IX, pages 594, 433.

LXVI.

TRADUCTION.

Madrid, le 22 novembre 1882.

Il n'y a pas de paroles qui puissent exprimer la douleur que je ressens de la mort du prince, notre Seigneur. La perte n'est pas seulement aussi grande, eu égard aux espérances qu'il donnait dès ses plus jeunes années, et à la juste affliction que son trépas a causé à Votre Majesté, mais elle s'aggrave des embarras de notre situation présente et du préjudice qui peut en résulter pour l'avenir. C'est un grand malheur, et pour le supporter il faut de l'énergie et de la résignation chrétienne. Votre Majesté en a beaucoup, et je la supplie, avec l'humilité, le respect et l'affection que je Lui dois, de s'efforcer à empêcher que sa santé ne souffre pas trop de son chagrin. Votre Majesté considérera combien sa santé et sa vie important au soutien de toute la chrétienté et de la religion et quelle offense à Dieu ce serait que de ne pas se préoccuper de leur conservation, comme il est de son devoir. Elle voudra bien songer à alléger son travail, car des occupations aussi laborieuses et aussi suivies peuvent compromettre sa santé. Que Notre Seigneur Dieu inspire Votre Majesté dans tout ce qu'Elle a à faire.

APOSTILLE DU ROI.

Le 6 décembre 1882.

Mon chagrin et le triste événement qui en est la cause, sont tels que je ne puis m'empêcher d'en être très affecté. Vous vous exprimez à cet égard avec la pitié et la sagesse qui vous sont propres. Je reconnais bien là l'affection et la sollicitude qui vous animent, et je vous en remercie beaucoup. Ça été un grand coup pour moi, et d'autant plus cruel qu'il a suivi de près d'autres malheurs. Aussi ai-je grand besoin de la grâce et de l'aide de Notre Seigneur pour calmer une douleur si naturelle. Je m'y efforce et y tâche de tout mon pouvoir, me conformant à sa divine volonté; et je Le supplie de m'épargner d'autres souffrances, si tant est que je mérite son indulgence. Je ne puis espérer qu'en sa miséricorde infinie.

De la main du Roi : Je me porte bien quoique j'aie souffert ces jours-ci d'un catarrhe, peu grave du reste. Je fais des vœux pour votre bonne santé.

LXVII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18015, fol. 9.)

—
Madrid, le 26 juillet 1585.

Monsieur, Je n'ai pas plus tost reçu, que à l'arrivée de Monsieur le Président d'Artois¹, voz lettres du 16^e de Janvier, par lesquelles vous me remerciez si courtoisement, le peu d'office que je puis avoir fait, en la recommandation de voz affaires, ausquelz Sa Majesté a voulu user de quelque gratification en vostre endroit, qui me desplait estre moindre de ce que je vouldrois, attendu la qualité de voz mérites, mais le maistre est grand, et recouvrant ses pays, comme nous debvons espérer qu'il fera, il aura tant meilleur moyen de donner contantement à un chacun et je seray tousiours dadvis qu'il use de libéralité, la plus grande qu'il pourra à l'endroit de ceux qu'ont bien servy. Je tiens que vous vous souviendrez de l'affection, que en tout temps je vous ay tousiours portée, et cela vous pourra faire entendre, ce que vous pourrez espérer de moy aux occasions, auxquelles je pourray avoir moyen de m'employer en chose que vous soit agréable, et pour vous faire de bien bon cœur plaisir et service, vous assurant qu'en ce trouvez vous tousiours de mon coustel toute prompte volonté. Et me recommandant très affectueusement à votre bonne grâce, je prie le Créateur quil, Monsieur, vous doint l'accomplissement de vos désirs.

—
LXVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18015, fol. 11.)

—
Madrid, le 9 août 1585.

Monsieur, J'ai receu vostre lettre du 9 du mois passé, et avant l'arrivée d'icelle, j'avois jà fait les offices que m'ont semblé convenir, afin que Sa Majesté, en occasion

¹ Jean Grusset, dit Richardot.

des charges que vacquent à présent, par le décès de feu Monsieur de Rassenghien¹, il plaise à sa Majesté avoir souvenance de voz services et bonnes qualités, pour vous employer comme j'espère il se fera, et que vous vous accomoderez à ce que Sa Majesté jugera mieux convenir, laquelle ie vois assez résolue de non vouloir charger tant de charges, sur une personne seule, se souvenant des effectz peu convenables succédez d'avoir chargé en auleunes personnes tant de charges, oultre ce quil est raisonnable, et mesmes en temps que si grand nombre de gens ont souffert pour son service, tenu regard de récompenser plusieurs, vous priant croire qu'en moy vous trouverez tousiours l'affection que ie vous ay souvent ouffert, et telle que requiert nostre ancienne amitié, me recommandant pour fin de ceste très affectueusement à votre bonne grâce, et priant le Créateur qu'il vous doint, Monsieur, lentier accomplissement de vos désirs.

LXIX.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18015, fol. 15.)

Madrid, le 4 novembre 1585.

Monsieur, J'ay receu plusieurs de voz lectres de mesme argument que sont sur la prétention des charges vacquées par trespas du feu seigneur de Rassinghien, comte d'Insighien², à cuj Dieu face mercy. J'ay piécà respondu à toutes, vous disant avoir faict office envers Sa Majesté, luy représantant voz services et votre prétention, comme aussi l'ay-je recommandé à Monsieur le prévost Foneq qu'a charge des affaires de par delà, et a entre ses mains les papiers, mesmes les lettres que Monseigneur le Prince de Parme a escript sur ce poinct, et aultres. Ayant faict de mon costel tout ce que je puis, reste d'actendre la résolution de Sa Majesté, dont je tiens que lediet prévost Foneq vous advertira, puisque cela passe par ses mains, et faict les consultes seul avec Sadiete Majesté. Je vous mertie les courtois offres que vous me faictes, et

¹ Maximilien Vilain, baron de Rassenghien, mort le 5 juin 1585. Voyez notre tome X, page 290.

² Il avait été créé comte d'Isenghien par lettres patentes de Philippe II du 19 mai 1582, enregistrées en la Chambre des comptes à Lille le 30 mars 1585. Voyez DE VEGIANO, *Dictionnaire de la Noblesse*, verbo de Gand.

pour revanche je vous assure que vous me treuverez bien prest en tout ce que me voudrez employer que sera de mon pouvoïr, comme fort volentiers devant l'arrivée du diet sieur Foncq je traicta avec Sadicte Majesté de voz affaires avec la résolution telle que est succédée. Et ceste mesme volonté treuverez vous tousiours en moy prompte. Me recommandant très affectueusement à vostre bonne grâce, priant le Créateur qu'il, Monsieur, vous doint voz desirs.

LXX.

FRAGMENT D'UN MÉMOIRE APOLOGÉTIQUE DU CARDINAL DE GRANVELLE
COMPOSÉ PAR LUI-MÊME ¹.

(Bibliothèque de Besançon. — Mémoires de Granvelle, t. XXXIII, fol. 275 à 278.)

1585.

Ce que je prétends principalement desduyre et pour faire congnoistre ce que la Goulette s'est perdu, et par la faulte de ceux qu'estoient dedans qui l'ont fort mal défendu et d'autres qui en ont ehu charge, et que à tout aucuns Espagnolz publient pour, comme j'ay diet au commencement, ayder l'un l'autre et se décharger, chargeant à tort d'autres qui n'y ont coulpe quelconque. Et pour reprendre la chose de plus haut, la mémoire est fraische des causes que meurent feu Sa Majesté Impériale à l'entreprinse contre feu Barbarousse qu'avoit déchassé le Roy qui por lors régnoit à Tunes, pour y poser ferme le pied et s'y fortifier; aussy n'est-il besoin débastre si le choix du lieu pour fortifier ou se bastir ladicte Golette estoit à propos et où il convenoit; ce que l'on dit eut dépendu si grande somme, et ce qu'elle a cousté aux royaumes de Naples et de Sicille a esté bien employé, et la fortification dès le commencement et depuis bien entendu; ny si le dessaing et discours que l'on a fait souvent pour la déffendre ou pour la démolir, et de fortifier ailleurs sont esté bien entendus, cela est certain qu'elle a merueilleusement cousté auxdictz royaumes et que à yceux c'estoit une taille ordinaire insupportable; et je me doute que tout considéré, elle a donné plus de peine,

¹ Nous donnons ici la fin inédite de ce mémoire, dont GROEN VAN PRINSTERER a publié la première partie dans sa *Correspondance de la maison d'Orange-Nassau*, 2^e édition, 1^{re} série, t. I, p. 74.

soing et frais qu'elle n'a faict de service; et j'ay bon témoignage par lettres des chefs qui ont esté à la charge d'icelle, que du temps que j'ay eheu le gouvernement du royaume de Naples, que sont esté quatre ans et quatre mois, au lieu que l'on m'avoit escript en avoir pour six et sept mois, elle a esté pourveue abondamment de ce que l'on m'a demandé, et davantage pour le soing particulier que j'en ay tenu.

Lors que je vins audiet gouvernement, succédant au feu duc d'Alcala¹ qui mourut à Naples, au temps qu'il étoit question d'exécuter la ligue que, devant de partir de Rome, j'avoys traicté en compagnie d'autres ministres du Roy, entre Sa Sainteté, Sa Majesté et les Vénitiens contre le Turque², que fut ce que plus me meut à faire le voyage pour doubte que, devant que l'on eut peu pourveoir d'autres, selon que l'on est en Espagne long et tardif en toute provision, l'on ne seroit à temps par ladicte exécution, outre les désordres qu'estoient au royaume, et que y a deux ans auparavant j'avois elu lettre de Sa Majesté pour succéder audiet feu duc, et dois lors estoient les commissions et aultres (lettres).

Audiet Naples Carillo de Quesada avoit la charge de ladicte Goulette, que Sa Majesté y avoit envoyé pour quelque plainte qu'elle avoit heue contre le Seigneur Don Alonzo Pimentel, son prédécesseur, qu'elle avoit appelé en Espagne depuis quasi un an devant que l'armée du Turque y vint, Sa Majesté commanda au Seigneur Don Petro Porto Carriere d'y aller et en tira lediet Carillo, à la vérité bon soldat, et que de longtemps en a faict preuve. Mais lediet Sr Don Alonzo et ses parens avoient donné quelque plainte contre lediet Carillo, et avec lediet Don Pedro venoit un licenciado pour prendre information d'aucuns poinctz. Lediet Don Pedro estoit à la vérité bon gentilhomme, mais en sa vie n'avoit veu guerre, ny ne sçavoit que c'estoit ny d'assaillir ny de défendre place. Et me esbahys lors très fort comme plusieurs aultres de ces choix, combienque dois aucunes années en ça, ou soit par faveur de ceux qui sont près de Sa Majesté, ou autrement, nous avons veu souvent aultre choix peu approchant. Et si ceste place se devoit tenir par importance, il n'y a personne qu'aye jugement qui n'entende combien il importe que celuy à qui l'on en donne charge aye les qualités requises; et ce est la première faulte, à laquelle en partie se peut imputer la faulte; et combien que le choix ne (soit venu) à propos, si ne faillis-je pourtant de luy correspondre et de tenir avec luy l'intelligence requise, tant pour les provisions que pour l'advertir à temps et aultre de ce que connoit.

L'armée du Turq vint sur la Goulette l'an..., soit pour le dessaing que dois long-

¹ Parafan-Henriquez de Ribera, duc d'Alcala, vice-roi de Naples. Voyez notre tome IV, page 147, et tome XI, page 58.

² Le cardinal de Granvelle entend désigner le traité conclu à Rome le 2 juillet et le 21 novembre 1570. Voyez ce traité dans DUMONT, *Corps diplomatique*, t. V, 1^{re} partie, p. 184.

temps il avoit sur ceste place, pour s'opposer auquel l'on avoit souvent cy devant fait grandes provisions, jusques à y destiner camp formé avec chef principal et d'estoffe, lorsque on confioit moins en la fortification de la place parceque aussy l'on despéroit de la pouvoir ayder par mer pour non y avoir part, ou pour avoir lieu le Turcq imité de ce que l'an précédent s'estoit faict à Thunes, ou pour vouloir continuer son desseing ou pour mieux dire celui de Lutchaly¹ qu'avoit commencé de se fortifier à Biserte pour imiter ce que Barberousse avoit, comme est touché dessus, cy devant pourjecté, combien comme que jusques oyres, pour quoy que ce soit, il n'y a du costé du Turcq aultre suite, et a bien monstré que la fortification de la Goulette, au lieu où elle estoit ne luy a samblé ny à ses capitaines à propos, puisque l'ayant gagné ils l'on démoly. Et pour commencer, de ce que se fit l'année précédente, lorsque l'on mit en termes que nostre armée, sur la fin d'icelle, après la retraite de l'armée du Turcq, alla à la coste d'Afrique, pour du moins démolir ce que Luchaly avoit commencé fortifier à Biserta, le Seigneur Don Joan fit assembler conseil d'iceux que Sa Majesté avoit choisy pour l'assister, où je me trouva; et s'estant mis en délibération ce que en ce voyage se pourrait faire et mesme que ledict Seigneur desiroit faire entreprinse sur le royaume de Tunes, tant pour le service de Sa Majesté que pour quelque opinion en laquelle aucuns de sa suite l'avoient mis, que ce royaume luy pourroit demeurer comme chose acquise et non du domaine, estant requis de dire mon opinion, elle fut de représenter les causes que meurent feu sa Majesté Impériale de faire l'emprince de Tunes; que ce que Luchaly avoit commencé de fortifier à Biserte m'estoit fort suspect, dont j'avois avec vives larmes auparavant escript à Sa Majesté, afin que on y eus regard; et que en tout cas il me sembloit que cela se devoit recoignoistre et (seroit) obvier à ses desseings que d'occuper Tunes, ayant apparence que l'on en avoit bon moyen...

 LXXI.

LE CARDINAL DE GRANVELLE AU COMTE DE HENNIN-LIÉTARD, SEIGNEUR DE CAPRES.

(Bibliothèque royale de Bruxelles, manuscrit n° 18013, fol. 13.)

Madrid, le 24 janvier 1584.

Ceste sera pour respondre aux vostres du x de septembre, que sont entièrement fondées à me faire faveur, me tesmoignant le sentement que vous avez eu de mon

¹ Olah-Aly ou Luchali, souvent cité dans les volumes précédents.

indisposition, et la joye du recouvrement de ma santé, que grâces à Dieu, est bonne, avec laquelle je seray tousiours bien prompt pour m'employer en ce que je pourray pour vostre service, et pour correspondre de mon coustel à voz tant favorables et libérales offres, desquelles je vous mercie très affectueusement, me recommandant à vostre bonne grâce, et priant le Créateur, quil, Monsieur, vous doint l'entier accomplissement de vos desirs.

LXXII.

ALEXANDRE FARNÈSE AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Archives de l'audience, liasse 246.)

Septembre 1585.

Monsieur, Voyant l'instance que la Dame Duchesse d'Arschot ¹ m'a faict d'escrire au Roy Monseigneur en faveur de Philippe de Boulois, son filz, qu'elle envoye présentement par de là, je ne luy ay peu refuser cest office, tant pour les mérites et qualité de ladiete Dame, que pour les bons et valheureux debvoirs et services qu'a rendu le S^r de Beauvoir, son feu mary, à S. M. les ayant bien voulu accompagner de ce mot pour vous dire le contentement que ce me sera d'entendre que ceste mienne recommandation puisse avancer ce que vad procurer par de là; vous priant partant bien affectueusement de le vouloir assister en icelle de vostre faveur et crédit, selon que vous estes accoustumé faire en chose de juste considération, et que je me promectz de vostre bõne volonté, dont l'amitié que ferez en cest endroit à ladiete Dame et à son filz, je la tiendray pour bien employée et au rang des aultres que je vous doibs pour user de revanche en aultre chose, qui se présentera de vostre service, où je m'employray d'aussy bon cueur ².

¹ Jeanne de Blois, fille de Louis, seigneur de Trélon, et de Charlotte d'Humièrre, épousa en premières noces Philippe de Lannoy, chevalier, seigneur de Beauvoir, mort le 2 juin 1574. Le 4^{or} mai 1582, elle épousa Philippe de Croy, duc d'Aerschot. Voyez notre tome VIII, page 245.

² Une lettre conçue dans des termes à peu près semblables a été adressée au prévôt Fonck et une autre semblable au secrétaire Laloo. Aucune de ces lettres ne porte de date.

TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

	Pages.
1. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Ortona, le 1 ^{er} janvier 1585.	1
2. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 11 janvier 1585.	4
3. Le cardinal de Granvelle à Octave Farnèse. Madrid, le 15 janvier 1585.	7
4. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Madrid, le 21 janvier 1585.	8
5. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 22 janvier 1585.	10
6. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 5 février 1585	11
7. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 5 février 1585	13
8. Le cardinal de Granvelle à François I ^{er} , grand duc de Toscane. Saragosse, le 7 février 1585.	14
9. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 20 février 1585	15
10. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 6 mars 1585.	19
11. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Saragosse le 17 mars 1585.	23
12. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 28 mars 1585.	24
13. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 1 ^{er} avril 1585.	28
14. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Saragosse, le 2 avril 1585.	31
15. Le cardinal de Granvelle à Alexandre Farnèse. Saragosse, le 2 avril 1585.	32

	Pages.
16. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Ortona, le 4 avril 1585.	35
17. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Saragosse, le 6 avril 1585	56
18. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 20 avril 1585	57
19. Le cardinal de Granvelle à Alexandre Farnèse. Saragosse, le 23 avril 1585.	40
20. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Saragosse, le 24 avril 1585.	41
21. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 50 avril 1585.	42
22. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Barcelone. Saragosse, le 5 mai 1585.	47
25. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Barcelone. Saragosse, le 18 mai 1585	50
24. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Barcelone. Saragosse, le 24 mai 1585	52
25. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Saragosse, le 26 mai 1585	54
26. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 29 mai 1585.	55
27. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Barcelone. Saragosse, le 2 juin 1585	59
28. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Saragosse, le 12 juin 1585	61
29. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Rome. Saragosse, le 15 juin 1585	63
30. Le cardinal de Granvelle à Octave Farnèse. Saragosse, le 17 juin 1585.	66
31. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Saragosse, le 22 juin 1585.	67
32. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 50 juin 1585	71
33. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Le 2 juillet 1585.	74
34. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Monçon, le 10 juillet 1585	76
35. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Monçon, le 10 juillet 1585.	77
36. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 25 juillet 1585	78
37. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Aquila, le 27 juillet 1585.	82
38. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Monçon, le 17 août 1585	84
39. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Monçon, le 17 août 1585.	86

TABLE CHRONOLOGIQUE.

645

	Pages.
40. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Monçon, le 18 août 1585 . . .	89
41. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 22 août 1585.	91
42. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 24 août 1585 . . .	95
43. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Caprarola, le 1 ^{er} septembre 1585.	97
44. La veuve Viron au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 14 septembre 1585.	99
45. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 20 septembre 1585.	101
46. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 20 septembre 1585. . .	106
47. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 20 septembre 1585. . .	107
48. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Monçon, le 25 septembre 1585	110
49. Marguerite de Parme au cardinal de Granvelle. Le 5 octobre 1585 . . .	111
50. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 10 octobre 1585.	113
51. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 16 octobre 1585	117
52. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Monçon, le 22 octobre 1585.	118
53. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Rome, le 25 octobre 1585 . . .	119
54. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Octobre 1585 . . .	120
55. Le cardinal de Granvelle à Marguerite de Parme. Monçon, le 15 novembre 1585.	125
56. Octave Farnèse, duc de Parme, au cardinal de Granvelle. Le 22 novembre 1585	150
57. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Le 22 novembre 1585 . . .	151
58. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Monçon, le 29 novembre 1585	155
59. Morillon, évêque de Tournai, au cardinal de Granvelle. Tournai, le 51 décembre 1585	155
60. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 4 janvier 1586.	141
61. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 4 janvier 1586.	147
62. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino, à Ortona. Madrid, le 10 février 1586	152
63. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 11 février 1586.	154
64. Octave, duc de Parme, au cardinal de Granvelle. Le 18 février 1586 . . .	157
65. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 18 février 1586.	158

	Pages.
66. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 28 mars 1586	159
67. Jean Richardot au cardinal de Granvelle. Bruxelles, le 30 mars 1586	161
68. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 11 avril 1586	163
69. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 15 avril 1586	164
70. Le cardinal de Granvelle à Pierre Aldobrandino à Ortona. Madrid, le 15 avril 1586	165
71. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 14 avril 1586	167
72. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Madrid, le 18 avril 1586	168
73. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Rome, le 19 avril 1586.	170
74. Le cardinal de Granvelle au prieur de Belle-Fontaine. Madrid, le 16 mai 1586.	171
75. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 28 mai 1586.	173
76. Octave Farnèse, duc de Parme, au cardinal de Granvelle. Le 19 juin 1586.	175
77. Le cardinal Farnèse au cardinal de Granvelle. Caprarola, le 7 juillet 1586.	176
78. Octave Farnèse, duc de Parme, au cardinal de Granvelle. Caprarola, le 16 juillet 1586.	178
79. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Madrid, le 24 juil- let 1586	179
80. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 24 juillet 1586	180
81. Le cardinal de Granvelle au cardinal Farnèse. Madrid, le 30 juillet 1586	183
82. Le cardinal de Granvelle au comte Charles de Mansfeld. Madrid, le 8 août 1586.	184
83. Le cardinal de Granvelle au prince de Parme. Madrid, le 21 août 1586.	185
84. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 16 sep- tembre 1586	187
85. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 19 septembre 1586.	188

APPENDICE.

1. Alexandre Farnèse à ceux du magistrat, conseil, notables et commune de la ville de Nimègue. Beveren, le 3 janvier 1585	191
--	-----

TABLE CHRONOLOGIQUE.

647

	Pages.
2. « Relation des avis d'Anvers du ix ^{me} de janvier l'an 1585. » Anvers, le 9 janvier 1585	192
3. Marie de Hornes, femme de Philippe d'Egmont, à Alexandre Farnèse. Axel, le 16 janvier 1585	195
4. Ciuffarino à Alexandre Farnèse. Douvres, le 24 janvier 1585.	195
5. Le conseil privé à Alexandre Farnèse. Tournai, le 29 janvier 1585.	196
6. Madame de Juré, femme de la Noue, à Taffin et Gilles Mussis, pasteurs protestants. Paris, le 1 ^{er} février 1585	199
7. Le délégué des États de Brabant, Meganck, à Jacques de Gryse. Anvers, le 7 février 1585.	201
8. Ciuffarino à Philippe II. Dunkerque, le 7 février 1585.	203
9. Ciuffarino à don Juan de Idiaquez, secrétaire d'État. Le 7 février 1585.	204
10. Le conseil privé à Alexandre Farnèse. Tournai, le 9 février 1585	215
11. Alexandre Farnèse à ceux de Suisse. Beveren, le 15 février 1585	217
12. Charles de Croy, prince de Chimay, à Alexandre Farnèse. Tournai, le 20 février 1585	218
13. Alexandre Farnèse à Charles de Croy, prince de Chimay. Le 26 février 1585	219
14. Madame de Juré, femme de la Noue, à Bugnastre. Paris, le 28 ou 29 février 1585	220
15. Madame de Juré, femme du seigneur de la Noue, à Philippe de Sainte-Aldegonde. Paris, le 28 février 1585	221
16. Madame de Juré, femme du seigneur de la Noue, aux États de Brabant. Paris, le dernier février 1585.	222
17. Les députés des États de Brabant à Jacques de Gryse, grand bailli de Bruges et du Franc, et leur ambassadeur auprès de la cour d'Angleterre. Anvers, fin février 1585.	224
18. Le greffier Meganck à Jacques de Gryse. Anvers, fin février 1585	225
19. Les habitants de Cortenaken à Alexandre Farnèse. Février? 1585	227
20. Un marchand d'Anvers à un ami, à Londres. Anvers, le 1 ^{er} mars 1585.	228
21. Mons ^r de Logez, agent du prince d'Orange, à Anvers, à Jacques de Gryse, à Londres. Anvers, le 2 mars 1585	229
22. Lettre d'un cousin à Jacques de Gryse. Anvers, le 2 mars 1585	231
23. Jacques Brousault à (Jacques de Gryse?). Middelbourg, le 5 mars 1585	235
24. « Philippe II au prince de Parme en réponse de sa lettre du 12 novembre de l'an passé en matière d'État. » Saragosse, le 7 mars 1585	255
25. « Philippe II au prince de Parme en réponse de sa lettre en matière d'État du 13 de décembre de l'an passé. » Saragosse, le 7 mars 1585	258

	Pages.
26. Monsieur de Hautain à Jacques de Gryse. Bergen-op-Zoom, le 7 mars 1585.	242
27. Madame de Gryse à son mari. Sans date	243
28. Le prince de Parme à don Juan de Idiaquez. 10 mars 1585	244
29. Le comte de Leycester au colonel Morgan. Sans date	230
30. Alexandre Farnèse aux gouverneur, magistrat, gentilshommes et communauté de la ville de Malines. Beveren, le 12 mars 1585.	252
31. J.-V. Delft au colonel Mondragon. Ekeren, le 13 mars 1585.	253
32. Jean Grusset, dit Richardot, à Alexandre Farnèse. Bruxelles, le 13 mars 1585.	254
33. Lancelot Parisis à M. d'Ortel, agent des États généraux auprès d'Élisabeth, reine d'Angleterre. Anvers, le 14 mars 1585	256
34. Herman de Moesyenbroeck à Alexandre Farnèse. Cologne, le 15 mars 1585.	258
35. Jean Grusset, dit Richardot, et Garnier à Alexandre Farnèse. Bruxelles, le 20 mars 1585.	<i>ib.</i>
36. Jean Grusset, dit Richardot, et Garnier à Alexandre Farnèse. Bruxelles, le . . mars 1585	259
37. Jean Grusset, dit Richardot, et Antoine Garnier à Alexandre Farnèse. Bruxelles, le 22 mars 1585	260
38. Le magistrat de Groningue à Alexandre Farnèse. Groningue, le 29 mars 1585.	261
39. Alexandre Farnèse au seigneur de Ruysbrouck. Le 1 ^{er} avril 1585	264
40. Décision d'Alexandre Farnèse concernant la mise en liberté du seigneur de la Noue. Beveren, le 4 avril 1585.	<i>ib.</i>
41. Guillaume de Joigny, seigneur de Pamele, à Alexandre Farnèse. Tournai, le 26 avril 1585	266
42. Alexandre Farnèse à Marie de Melun. Beveren, le . . avril 1585	267
43. Alexandre Farnèse au comte de Champlitte. Le 11 mai 1585.	268
44. Alexandre Farnèse au duc de Lorraine. Beveren, le 16 mai 1585	269
45. M. de Renes au capitaine Lauwers. Le 19 mai 1585	<i>ib.</i>
46. Paul de Noyelle à Alexandre Farnèse. Bapaume, le 22 mai 1585.	270
47. Alexandre Farnèse à Philippe II, roi d'Espagne. Beveren, le 25 mai 1585.	271
48. Pierre-Ernest de Mansfelt à Alexandre Farnèse. Lillo, le 25 mai 1585.	276
49. « Philippe II au prince de Parme afin de contregarder sa personne de l'exposer à danger pour l'accident nagaires advenu sur la rivière d'Anvers. » Barcelone, le 28 mai 1585	278
50. Littelton à François Walsingham. Anvers, le 31 mai 1585.	280
51. Note rédigée au moment des négociations concernant la disposition des esprits à Anvers. Juin 1585	281

TABLE CHRONOLOGIQUE.

649

	Pages.
52. Jean Tureq. au colonel Mondragon. Breda, le 1 ^{er} juin 1585	282
53. Guillaume Ronck à François le Vasseur, secrétaire d'État. Bruxelles, le 2 juin 1585	283
54. Le prince de Parme au Roi. Le 6 juin 1585	286
55. Relation de l'attaque de la contre-digue de Stabroek ou de Kouwenstein du 26 mai 1585 et de l'expédition espagnole du 28. Beveren, le 6 juin 1585.	287
56. Truchsess à Philippe de Noircarmes, seigneur de Sainte-Aldegonde. Housselaarsdijk, le 7 juin 1585	504
57. Truchsess à ceux du magistrat d'Anvers. Housselaarsdijk, le 7 juin 1585 .	505
58. « Translat de quelques lettres interceptées le xvi de juing, datées aucunes du x ^e dudict mois venans d'Anvers. » Anvers, le 10 juin 1585	<i>ib.</i>
59. « Copie de lettres de Jean Baptiste de Tassis, lieutenant colonnel du baron de Billy, au s ^r de Hautepeppe du 24 juing 1585. » Amerongen, le 24 juin 1585	306
60. Alexandre Farnèse au magistrat de Cologne. Beveren, le 26 juin 1585. . .	308
61. Alexandre Farnèse au colonel Verdugo. Beveren, le 1 ^{er} juillet 1585. . . .	<i>ib.</i>
62. Alexandre Farnèse à Ferdinand Lopez, le 2 juillet 1585	309
63. Propositions pour livrer la ville de Malines à Alexandre Farnèse Com- mencement de juillet 1585.	310
64. Catherine Vayems, religieuse, à Alexandre Farnèse., juillet 1585.	311
65. Étienne Le Sieur à Alexandre Farnèse. Anvers, le 3 juillet 1585.	312
66. Philippe II, roi d'Espagne, à Alexandre Farnèse. Monçon, le 6 juillet 1585.	313
67. Jean de Withem à Alexandre Farnèse. Braine-l'Alleud, le 11 juillet 1585.	314
68. Charles de Croy, prince de Chimay, à Alexandre Farnèse. Chimay, le 13 juillet 1585	318
69. Ernest de Bavière, archevêque de Cologne, à Alexandre Farnèse. Bonne, le 15 juillet 1585.	319
70. D'Assonleville à Alexandre Farnèse. Nancy, le 16 juillet 1585	320
71. Henri, roi de Navarre, à son conseil, etc. Bergerac, le 17 juillet 1585 . . .	321
72. « Information faicte et tenue en la ville de Bouchain à l'ordonnance de S. A., suyvant les lettres escriptes à Mons ^r le baron de Noyelles, gou- verneur dudict Bouchain, en date le 14 ^e de juillet 1585, ainsi et comme s'ensieult : du 18 ^e juillet 1585 és présences de Jan Boullart et Jan Petit, esceevins dudict Bouchain, avecq le greffier présent. » Bouchain, le 18 juillet 1585	323
73. Emmanuel-Philibert de Lalaing, baron de Montigny, marquis de Renty, à Alexandre Farnèse. Malines, le 19 juillet 1585	324

	Pages.
74. « Rapport d'un Ligueur. » Paris, le 21 juillet 1585	524
75. Alexandre Farnèse au colonel Verdugo. Beveren, le 26 juillet 1585.	526
76. « Philippe II à l'archevesque de Couloigne, en response de sa lettre du mois de novembre de l'an passé, touchant le poinct de 80 ^m ducatz qu'il dict avoir esté employé à la nourriture du secours que luy fut envoyé. » Monçon, le 31 juillet 1585	527
77. Philippe II au prince de Parme touchant la charge de gouverneur et capitaine des villes et cité d'Arras, pour le sieur de Marles, en lieu du conte de Henin. » Monçon, le 31 juillet 1585.	528
78. « Philippe II au prince de Parme en response de sa lettre d'estat du 15 de janvier touchant Vilvorde et la trêve avecq Cambray. » Monçon, le 31 juillet 1585.	<i>ib.</i>
79. Henri III, roi de France, à Alexandre Farnèse. Paris, le 31 juillet 1585	530
80. Le magistrat de Nimègue à Alexandre Farnèse. Nimègue, vers la fin de juillet 1585	532
81. Georges de Montmorency, seigneur de Croisilles, à Alexandre Farnèse. Bruges, le 1 ^{er} août 1585	533
82. Herdo Lopez de Bilano à Alexandre Farnèse. Karpen, le 4 août 1585	534
83. Alexandre Farnèse au capitaine Matheo Corvini, commandant du château de Tournai. Beveren, le 8 août 1585	538
84. Alexandre Farnèse au receveur des annotations aux quartiers de Louvain et de Malines. Beveren, le 9 août 1585.	539
85. Philippe II au prince de Parme. Monçon, le 17 août 1585.	<i>ib.</i>
86. Louis de Flandre, seigneur de Praet, à Alexandre Farnèse, août 1585	543
87. Relation du siège et de la prise d'Anvers. 10 septembre 1585	544
88. « Remonstrance que faiet le duc d'Arschot à Sa Majesté. » Monçon, le 20 septembre 1585.	553
89. « Philippe II au prince de Parme touchant la déclaration endroit la donation faiete à feu marquis de Rouvais des biens de son frère Pierre de Meleun. » Monçon, le 20 septembre 1585	562
90. « Philippe II au prince de Parme touchant la violente entreprise faiete par les subjectz de Berne au pays de Vaulx sur le conté de Bourgoingne et que ledit différent, qui est de limites, soit remis à l'arbitraige des douze cantons. » Monçon, le septembre 1585.	565
91. Herman de Moesyenbroeck à Alexandre Farnèse. Cologne, le 12 octobre 1585.	565
92. Le magistrat de Bruges à Alexandre Farnèse. Bruges, le 17 octobre 1585.	<i>ib.</i>

TABLE CHRONOLOGIQUE.

651

	Pages.
93. François de Vergy, comte de Champlitte, à Alexandre Farnèse. Gray, le 25 octobre 1585	367
94. Antoine de Grenet, seigneur de Werp, à Alexandre Farnèse. Anvers, le 29 octobre 1585	369
95. Claude de Berlaymont, seigneur de Hautepenne, à Alexandre Farnèse. Nimègue, le 31 octobre 1585	370
96. Don Bernardino de Mendoza au prince de Parme. Paris, le 3 novembre 1585	371
97. Alexandre Farnèse à Antoine de Grenet (?). Anvers, le 4 novembre 1585	373
98. Le prince de Parme à Philippe II, roi d'Espagne. Anvers, le 11 novembre 1585	<i>ib.</i>
99. Le magistrat de Bruges à Alexandre Farnèse. Bruges, le 12 novembre 1585.	381
100. Alexandre Farnèse à François de Vergy, comte de Champlitte. Anvers, le 13 novembre 1585	<i>ib.</i>
101. Pierre-Ernest de Mansfeld à Alexandre Farnèse. Luxembourg, le 14 novembre 1585	382
102. Charles-Philippe de Croy à Alexandre Farnèse. Fenestranges, le 15 novembre 1585	385
103. Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, à Alexandre Farnèse. Luxembourg, le 16 novembre 1585	384
104. Georges de Montmorency, seigneur de Croisilles, à Alexandre Farnèse. Bruges, le 22 novembre 1585	383
105. Pierre-Ernest, comte de Mansfeld, à Alexandre Farnèse. Luxembourg, le 3 décembre 1585	386
106. « Acte d'auctorisation pour traiter la trêve de Cambray. » Bruxelles, le 10 décembre 1585	387
107. Rapport d'un agent d'Alexandre Farnèse, le 26 décembre 1585	388
108. Alexandre Farnèse à François de Vergy, comte de Champlitte. Bruxelles, le 8 janvier 1586	389
109. François de Vergy, comte de Champlitte, à Alexandre Farnèse. Gray, le 22 janvier 1586	391
110. « Philippe II au prince de Parme en réponse de sa lettre du 14 ^e de novembre de l'an passé touchant le chasteau de Savigny. » Valence, le 1 ^{er} février 1586	393
111. « Philippe II au prince de Parme en réponse de sa lettre du 14 ^e de novembre de l'an passé touchant Mombeillard et Ortembourg. » Valence, le 1 ^{er} février 1586	393

	Pages.
112. Milord Cobham au seigneur de la Motte, le 2 mars 1586	597
113. William Burgley, grand trésorier d'Angleterre, à André de Loo. Greenwich, le 6 mars 1586	598
114. Le président Richardot au seigneur de la Motte (par charge de Son Altèze). Bruxelles, le 24 mars 1586	403
115. Le président Richardot à Monsieur de Champagney, le 24 mars 1586	<i>ib.</i>
116. Mémoire d'André de Loo concernant les négociations à la cour d'Angleterre en février et mars 1586	404
117. Sommaire (ou analyse du temps) d'une lettre du prince de Parme au roi Philippe II. Le 30 mars 1586.	410
118. Alexandre Farnèse à Philippe II, roi d'Espagne. Bruxelles, le 17 avril 1586.	412
119. Le prince de Parme au roi Philippe II. Bruxelles, le 20 avril 1586	413
120. Le prince de Parme au roi Philippe II. Bruxelles, le 29 avril 1586	427
121. Le prince de Parme au roi Philippe II. Bruxelles, le 29 avril 1586	433
122. Le prince de Parme à la reine d'Angleterre. Du camp devant Venloo, le 20 juin 1586	459
123. Instruction envoyée à Guillaume Bodenan. Du camp de Venloo, le 20 juin 1586.	441
124. Alexandre Farnèse à Philippe II, roi d'Espagne. Du camp de Venloo, le 8 juillet 1586.	444
125. La reine d'Angleterre au prince de Parme. Greenwich, le 8 juillet 1586	448
126. Le roi Philippe II au prince de Parme. Saint-Laurent, le 18 juillet 1586	451
127. « Philippe II au prince de Parme en réponse de sa lettre de l'unzième de juing 1586, touchant la reduction de la ville de Grave et chasteaux de Meghen et Batenbourg et aultres affaires en matière d'estat. » Saint-Laurent, le 26 juillet 1586.	455
128. Relation de la mission en Angleterre de Guillaume Bodenan. Vers la fin de juillet 1586	455
129. Alexandre Farnèse au roi Philippe II. Nuyts, le 3 août 1586	464
130. Le prince de Parme au roi Philippe II. Nuyts, le 4 août 1586	467
131. Le prince de Parme au roi Philippe II. Nuyts, le 4 août 1586	469
132. Le roi Philippe II au prince de Parme. Saint-Laurent, le 5 août 1586	472
133. « Philippe II au prince de Parme en réponse sommière à sa lettre d'estat du 7 ^m de juillet et touchant la reduction de Venloo. » Saint-Laurent, le 20 août 1586	474
134. « Philippe II au prince de Parme avecq la requeste du prince de Chimay touchant les deux escoissois. » Saint-Laurent, le 20 août 1586	475

TABLE CHRONOLOGIQUE.

653

	Pages.
135. Le roi Philippe II au prince de Parme. Saint-Laurent, le 1 ^{er} septembre 1586.	476
136. Alonzo de la Loo à Alexandre Farnèse. Madrid, le 6 septembre 1586 . . .	479
137. Le roi Philippe II au prince de Parme. Saint-Laurent, le 12 septembre 1586.	481
138. « Philippe II au prince de Parme en réponse à sa lettre en matière d'estat du troisième d'aoust 1586, au camp lez Nuys, et touchant la prise d'icelle ville. » Saint-Laurent, le 18 septembre 1586	482
139. « Philippe II au prince de Parme touchant la maladie du cardinal de Granvelle avecq'envoy de deux lettres au conte Champlite, et hault doyen et chapitre de Besançon, parlant du trépas dudit cardinal, et datées du 21 ^e de septembre. » Saint-Laurent, le 18 septembre 1586. . .	483
140. Le roi Philippe II au prince de Parme. Saint-Laurent, le 18 septembre 1586.	485
141. Avis du grand commandeur de Castille au Roi sur l'expédition en Angleterre. Septembre 1586.	487
142. Avis particulier de Guillaume Bodenan concernant les intentions de la cour d'Angleterre. Septembre 1586.	491
143. Note d'Augustin Grafina. Septembre 1586.	493
144. La reine d'Angleterre au duc de Parme. Septembre 1586	495
145. « Philippe II au conte de Champlite sur le trépas du cardinal de Granvelle. » Saint-Laurent, le 21 septembre 1586.	497
146. « Philippe II aux hault doyen et chapitre de Besançon sur le trépas dudit cardinal de Granvelle leur archevesque. » Saint-Laurent, le 21 septembre 1586	498
147. Alexandre Farnèse au roi Philippe II, le 11 novembre 1586	499
148. Alexandre Farnèse au roi Philippe II. Bruxelles, le 17 décembre 1586. . .	502

SUPPLÉMENT.

1. Le cardinal de Granvelle au duc d'Albe. Rome, le 2 septembre 1568 . . .	505
2. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Naples, le 3 octobre 1573. . .	509
3. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 2 août 1579. .	511

	Pages.
4. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 4 août 1579.	512
5. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 5 août 1579.	513
6. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 7 août 1579.	514
7. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 7 août 1579.	515
8. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. 9 août 1579	518
9. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 10 août 1579.	519
10. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. 11 août 1579	521
11. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 12 août 1579.	522
12. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 14 août 1579.	525
13. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 28 août 1579.	525
14. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Saint-Laurent, le 30 août 1579.	526
15. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 1 ^{er} septembre 1579.	527
16. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 4 septembre 1579.	529
17. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 5 septembre 1579.	552
18. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle., septembre 1579 .	554
19. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 10 septembre 1579.	555
20. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 12 septembre 1579.	557
21. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 12 septembre 1579.	559
22. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 13 septembre 1579.	545
23. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Saint-Laurent, le 14 septembre 1579	544
24. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 14 novembre 1579.	546
25. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 19 novembre 1579.	548
26. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 26 novembre 1579.	556
27. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 18 décembre 1579.	562
28. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 5 janvier 1580. .	565
29. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Sans date	567
30. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Marolles. Madrid, le 5 février 1580.	568
31. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Marolles. Madrid, le 16 mars 1580 .	569
32. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Le 13 avril 1580	570
33. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II., le 16 avril 1580 . .	576

TABLE CHRONOLOGIQUE.

655

	Pages.
34. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 28 avril 1580 . . .	585
35. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 27 mai 1580 . . .	585
36. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 19 juin 1580 . . .	586
37. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 4 juillet 1580 . . .	587
38. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 25 juillet 1580 . . .	591
39. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 30 septembre 1580.	595
40. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 12 octobre 1580.	594
41. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 20 octobre 1580 . . .	595
42. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Namur, le 10 novembre 1580.	596
43. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 20 novembre 1580.	598
44. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Namur, le 30 novembre 1580	600
45. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 1 ^{er} décembre 1580.	602
46. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 4 décembre 1580.	604
47. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid le 10 décembre 1580	605
48. L'abbé de Maroilles au cardinal de Granvelle. Mons, le 11 janvier 1581 . . .	606
49. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 12 janvier 1581 . . .	607
50. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 15 janvier 1581 . . .	609
51. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 21 janvier 1581.	611
52. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 28 janvier 1581 . . .	612
53. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 2 février 1581 . . .	616
54. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 13 février 1581 . . .	617
55. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 27 mars 1581 . . .	621
56. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 10 avril 1581 . . .	625
57. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 10 avril 1581 . . .	624
58. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 10 avril 1581 . . .	625
59. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 2 juin 1581 . . .	628
60. Le cardinal de Granvelle à l'abbé de Maroilles. Madrid, le 12 septembre 1580	628
61. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 28 octobre 1581 . . .	629
62. Le roi Philippe II au cardinal de Granvelle. Lisbonne, le 5 novembre 1581	650
63. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 15 février 1582.	651
64. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 15 mai 1582.	652

	Pages.
65. Le cardinal de Granvelle au secrétaire Cristobal de Salazar, Madrid, le 12 novembre 1582.	633
66. Le cardinal de Granvelle au roi Philippe II. Madrid, le 22 novembre 1582.	635
67. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 26 juillet 1585.	657
68. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 9 août 1585.	657
69. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 4 novembre 1585.	638
70. Fragment d'un mémoire apologétique du cardinal de Granvelle composé par lui-même. 1585.	639
71. Le cardinal de Granvelle au comte de Hennin-Liétard, seigneur de Capres. Madrid, le 24 janvier 1584.	641
72. Alexandre Farnèse au cardinal de Granvelle. Septembre 1585.	642



TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE LIEUX ET DE PERSONNES

A.

- ABBEVILLE, 202.
ABRUZZE (La province d'), 106, 178, 558.
ABSBERG, 626.
ACHEY (François d'), Sr d'Avilley, bailli d'Amont, 598, 599, 602, 605.
ACHEY (Jean d'), Sr de Toraise ou Thoraise, 150, 598, 602.
ACHEY (Jérôme d'), Sr de Toraise, 599, 602.
AERSCHOT, 360, 412.
AERSCHOT (Le duc d'). Voy. *Croy (Philippe de)*.
AERSCHOT (Le duché d'), 360, 412.
AERSCHOT (La duchesse d'). Voy. *Blois*.
AFFLICHEM (L'abbé d'), 506.
AFRIQUE, 134.
AGUILAR. Voy. *Manrique*.
AIRE, 549.
AIGUES-MORTES, 48.
AIX-LA-CHAPELLE, 597.
ALAIN (Guillaume), cardinal, 451.
ALAMONT (Le Sr d'), gouverneur de Dampvilliers, 550.
ALBE (Le duc d'), 206, 241, 559, 569, 406, 505, 571, 655.
ALBERT (L'archiduc), 158, 635.
ALDEUS. Voy. *Lorraine (Charles de)*.
ALBRET (Jeanne d'), 517.
ALCALA, 6, 9, 20, 55, 516.
ALCALA (Le duc d'). Voy. *Ribera*.
ALDOBRANDINO (Hypolite), cardinal, 152.
ALDOBRANDINO (Pedro), 20, 25, 28, 45, 46, 47, 50, 52, 59, 63, 69, 75, 83, 91, 95, 102, 128, 152, 164, 166.
ALENÇON (François, duc d'). Voy. *François d'Alençon*.
ALESSANDRINO (Le cardinal), 60, 507.
ALEXANDRE FARNÈSE, 7, 10, 27, 50, 52, 40, 44, 55, 62, 89, 92, 105, 153, 150, 166, 169, 178, 185, 191, 195, 195, 196, 215, 217 à 219, 227, 253, 258, 244, 252 à 254, 258 à 261, 264, 266 à 271, 276, 278, 285, 286, 287, 505, 508 à 520, 524, 526, 528, 550, 552 à 514, 565 à 595, 405, 410, 418, 415, 427, 453, 459, 444, 448, 451, 455, 457, 458, 459, 464, 467, 469, 472, 474, 476, 481, 482, 485, 487, 493, 494, 495, 497, 499, 502, 515 à 515, 555, 558, 540, 550, 554, 572, 585 à 588, 595, 597, 599, 604, 606, 628, 652, 653, 642.
ALFARO, médecin de Philippe II, 118.

- ALGER, 172.
- ALLEMAGNE, 58, 124, 129, 169, 179, 255, 265, 513, 515, 548, 566, 568, 588, 591, 592, 599, 414, 417, 454, 465, 572.
- ALLEMAGNE (La cavallerie et l'infanterie d'), 417, 418.
- ALLEMAGNE (Les affaires d'), 511.
- ALLEMAGNE (Les ambassadeurs en), 609, 619.
- ALLEMAGNE (Les guerres d'), 555.
- ALLEMAGNE (Les levées de troupes en), 6. — Voy. aussi *Allemands*.
- ALLEMAGNE (Les princes d'), 116, 517.
- ALLEMANDS, 549, 591, 594, 456, 505.
- ALLEMANDS LUTHÉRIENS, 543.
- ALLEMANDS (Soldats), 105, 115, 276, 288, 289, 520, 573, 584, 589, 594, 594, 596, 419, 500.
- ALONSO-SANCHEZ. Voy. *Coello*.
- ALPES, 218.
- ALPHEN, en Brabant, 285.
- ALPHEN, en Gueldre, 500.
- ALTEMS (Robert d'), 87.
- AMBASSADE DE FRANCE, 610.
- AMBASSADE EN ALLEMAGNE, 617.
- AMBASSADEUR D'ÉCOSSE, 209.
- AMBASSADEUR D'ESPAGNE, 204.
- AMBASSADEUR DE FRANCE, 86, 124.
- AMBASSADEUR DE FRANCE A ROME, 107.
- AMBASSADEUR DU DUC DE LORRAINE, 146.
- AMBASSADEURS, 55, 141.
- AMBROSIO (Don). Voy. *Landriano*.
- AMERONGEN, 506.
- AMERSFORT, 507.
- AMIRAUTÉ DE SICILE. Voy. *Leyda*.
- AMONT (Le bailli d'). Voy. *Achey*.
- AMONT (Le bailliage d'), 592, 602.
- AMSTERDAM, 577.
- ANDRÉ (Jean). Voy. *Doria*.
- ANGENOUST (Jérôme d'), 502.
- ANGERS, 584.
- ANGLAIS, 125, 161, 206, 549, 419, 451, 472, 556.
- ANGLAIS (Soldats), 126, 280, 281, 295, 555, 565, 492.
- ANGLETERRE, 50, 58, 81, 164, 162, 205, 204, 207, 208, 251, 548, 560, 577, 599, 400, 403, 404, 406, 415, 442, 445, 451, 455, 467, 470, 476, 485, 487, 488, 495.
- ANGLETERRE (Bateaux d'), 80, 107.
- ANGLETERRE (L'expédition d'), 485.
- ANGLETERRE (La cour d'), 491.
- ANGLETERRE (La couronne d'), 205.
- ANGLETERRE (La décadence de l'), 496.
- ANGLETERRE (La descente en), 496.
- ANGLETERRE (La guerre d'), 470.
- ANGLETERRE (Les intentions de la cour d'), 491.
- ANHALT ou ANHOLT (Agnès-Hedwige, dame douairière d'), 171, 555, 554.
- ANTONIO (Don) de Portugal, 524.
- ANVERS, 2, 9, 21, 25, 27, 29, 45, 44, 54, 58, 92, 105, 107, 111, 115, 116, 125, 150, 192, 228, 254, 257, 244, 252, 255, 255, 257, 262, 272, 275, 279, 281, 285, 284, 290, 294, 504, 505, 512, 545, 548, 560, 569, 574, 576, 581, 415, 415, 427, 444, 459, 470, 471, 495, 594.
- ANVERS (Ceux d'), 88, 241, 245.
- ANVERS (Explosion d'un vaisseau près du pont à), 44.
- ANVERS (L'écoute d'), 519.
- ANVERS (La capitulation d'), 257.
- ANVERS (La prise et la réduction d'), 89, 104, 544 et suiv.
- ANVERS (La rivière d'), 50, 57, 259, 529, 412. — Voy. aussi *Escaut*.
- ANVERS (Le château d'), 257, 556.
- ANVERS (Le magistrat d'), 5, 125.
- ANVERS (Le quartier d'), 19.
- ANVERS (Le siège d'), 76, 81, 85, 244.
- ANVERS (Le traité d'), 105.
- ANVERS (Les brouillons d'), 285.
- ANVERS (Les brûlots d'), 44, 275.
- ANVERS (Les députés d'), 257.
- ANVERS (Les négociations avec la ville d'), 559.
- ANVERS (Les notables d'), 95.
- ANVERS (M^r d'), 149.
- ANVERS (Un marchand d'), 228.
- AQUILA, 17, 58, 67, 125, 150.
- AQUILA (Don Juan del), 295, 454.

- ARAGON, 2, 6, 9, 12, 16, 17, 53.
 ARAGON (Charles d'), duc de Terranova, 82, 91, 96, 129, 170, 557, 559, 560, 520, 526, 548, 568, 586, 594, 598, 625.
 ARAGON (Don Pedro d'), fils du duc de Terranova, 525.
 ARAGON (Le cardinal d') 60.
 ARAGON (Le conseil d'), 55.
 ARAGON (Le vice-chancelier d'), 79, 94, 103, 577.
 — Voy. aussi *Fernandez*.
 ARAGON (Le vice-roi, le maître d'hôtel et vice-chancelier d'), 79.
 ARAGON (Les affaires d'), 141.
 ARANGUEZ, 138, 570, 571.
 ARBI (Le comte d'), 209.
 ARDINGHELLO, trésorier, 17.
 AREMBERG (Le comte d'), 286, 296, 297.
 ARLAY, 146.
 ARLEUX, 505.
 ARNEMUIDEN, 577.
 ARRAS, 531.
 ARRAS (Le gouverneur d'), 528, 538, 559.
 ARTOIS, 511, 558, 426, 418, 502, 503.
 ARTOIS (Le conseil d'), 505.
 ARTOIS (Le gouvernement d'), 54, 77, 140.
 ARTOIS (Les villes d'), 550.
 ASPRE, 505.
 ASSONLEVILLE (Christophe d'), 154, 520, 587, 549 à 551, 558.
 ASTROLOGUE, 87.
 ATALA (L'abbaye d'). Voy. *Itala*.
 AUBIGNY (M^r d'). Voy. *Lens*.
 AUDENARDE, 539.
 AUDITEUR GÉNÉRAL DES PAYS-BAS, 201.
 AUGER (Le Père Edmond), jésuite, 145.
 AUGSBOURG (La confession d'), 515.
 AUGSBOURG (La diète d'), 27, 568.
 AUGESTE, électeur de Saxe, 124, 171.
 AUMALE (Le duc d'), 270, 567, 591.
 AUSTRIO, 509.
 AUSTRUWEL, 296.
 AUXONE, 421, 454.
 AVAL (Le bailliage d'), 592.
 AVESNE (La rente d'), 560.
 AVILA CALDERON (Diego de), 296.
 AVILA DE GUZMAN (Diego), 295.
 AXEL, 467.
 AVTONA. Voy. *Ramon Guillen de Moncado*.
 AZOUGES (Les mines d'), 618.

B.

- BADÉ (Jacob, marquis de), 517.
 BADE (Philibert, maregrave de), 514.
 BAGUINO OU BECHINO (César), capitaine, 290.
 BALANÇON (M^r de). Voy. *Rye (Philibert de)*.
 BALDANI, 55.
 BALDUIN OU BALDUINO (François), 525.
 BALE, 585.
 BALE (L'évêque de), 498, 564, 589.
 BALIGNY (Le S^r de), bâtard de l'évêque de Valence, 502, 505.
 BAPAUME, 27, 270.
 BARAGAS (Le comte de). Voy. *Zapata*.
 BARAT, 217.
 BARBARIE (La côte de), 172.
 BARDENÇON (Le S^r de). Voy. *March (Robert de la)*.
 BARBEROUSSE, 659.
 BARCELONE, 7, 24, 25, 42, 45, 44, 56, 65, 64, 68, 74, 113, 175, 529, 434.
 BAROCCI (L'ingénieur), 548.
 BASQUE (La province), 62.
 BASTA (Le général). 529.
 BATAILLE NAVALE, 104.
 BATENBOURG, 455.
 BAUDOUR, 561, 412.
 BAUME (Claude de la), 484.
 BAVIÈRE (Le duc de), 466, 578.
 BAY OU BAIUS (Michel), 516.
 BAYONA, 426.
 BÉARNAIS (Le prince), 5, 58, 108, 117, 129, 567.
 — Voy. aussi *Navarre et Henri*.

- BEAUMONT**, 577.
BEAUREPAIRE (M^r de), 549, 551, 552.
BÉJA (Louis de), frère du roi Henri de Portugal, 524.
BELBON, 567.
BELGES (Le caractère des), 241.
BELLE-FONTAINE (Le prieur de). Voy. *Saint-Maurice*.
BELVALET (Pierre de), 502, 505.
BENAVIDES (Diego de), 508 à 510.
BENCI (Le père), 158.
BENITES (Miguel), 271.
BERGEN-OP-ZOOM, 27, 85, 89, 250, 254, 242.
BERGERAC, 521.
BERGHES (Le marquis de), 58, 80, 134.
BERCSCHE-HOOFD, 371.
BERG-SUR-LE-RHIN (Le château de), 467, 499.
BERLAYMONT, 51.
BERLAYMONT (Claude de), S^r de Hautepeppe, 192, 506, 555, 570, 455, 457.
BERLAYMONT (Gilles de), S^r de Hierges, 557.
BERLAYMONT (Le comte de), 565, 586.
BERNE, 197, 198, 217, 565, 567.
BERNOIS, 198, 199.
BESANÇON, 121, 125, 147, 149, 568, 582.
BESANÇON (L'archevêché de), 142, 484.
BESANÇON (L'église métropolitaine de), 497, 498.
BESANÇON (L'Université de), 124.
BESANÇON (Le chapitre de), 125, 484, 501.
BEVEREN, 508, 526, 560, 412, 415.
BIARDE (Le prince de). Voy. *Henri le Béarnais*.
BILLY (Le baron de), 61, 506, 540.
BILLY (M^r de). Voy. *Saint-Quentin (Jacqueline de)*.
BINSBRUCK, 346.
BIONDO, 75, 175, 176.
BIONDO (Le chevalier), 129, 157, 158, 175, 177, 186.
BIRON (Le maréchal de), 518.
BISERTE, 644.
BISIGNANO (La princesse de), 98. — Voy. aussi *Sansverino*.
BISOGNOS OU RECRUES, 6.
BITBOURG (Le château de), 555, 556.
BLAIR (Le capitaine), 510.
BLANGerval (Le capitaine), 550, 555, 545, 544, 565.
BLATIER, 257.
BLOEYERE (Henri de), 252.
BLOIS (Guillaume de), dit Trèslong, 255.
BLOIS (Jeanne de), duchesse d'Aerschot, 642.
BLOIS (Philippe de), 642.
BOBADILLA (Francisco de), comte de Puñonrostro, 454.
BODENAN (Guillaume), 429, 430, 441, 445, 446, 448, 455, 457, 458, 469, 472.
BOERESCHANS (Le fort de), 275, 284, 296.
BOHÈME (La reine de), 556.
BOIS-LE-DUC, 16, 25, 27, 242.
BOISOT (M^{ur} de), 148.
BOIT (Le colonel), 475.
BOITOUSET (Claude), 121, 145.
BOMBERGEN OU VAN BOMBERGEN, 285.
BONOMI (Jean-François), évêque de Verceili, nonce, 155.
BONVALOT, 149.
BORGERHOUT, 255, 269, 570.
BORGIA (Barthélemy de), 200, 220, 221, 225.
BORGIA (César de), duc de Candie, 200, 220, 221, 225.
BORGIA (Francisco de), 200.
BORGIA (Louis de), 200.
BORGO DI VAL DI TARO OU BORGO DI TARO, 176, 177, 181, 185.
BORROMÉE (Ersilia Farnèse), 170.
BORROMÉE (Frédéric), 170.
BORROMÉE (René), S^r de Formiguère, etc., 157.
BOSQUES (Le S^r de), 525.
BOUCHAIN, 525.
BOURBON (Henri de). Voy. *Condé*.
BOURBON (Le cardinal de), 45, 64, 525.
BOURBOURG (Le bailli de), 521.
BOURGOGNE, 14, 41, 95, 145, 144, 197 à 199, 217, 265, 564, 588, 595 à 596, 400, 417, 455, 479, 484, 498, 505, 506, 516, 599, 604.
BOURGOGNE (Le collègue de), 151.
BOURGOGNE (Le gouverneur et président de), 484, 499.
BOURGOGNE (Les affaires de), 526.
BOURGUIGNONS, 278.

- BOURGUIGNONS (Courtisans), 122.
 BOURGUIGNONS (Soldats), 575, 419.
 BOURNONVILLE (Oudart de), comte de Hennin-Liétard, etc., 41, 54, 77, 110, 528, 529, 550, 558, 559, 652, 657, 641.
 BRABANT, 81, 243, 573, 418, 475.
 BRABANT (Le drossart de), 519.
 BRABANT (Les abbés de), 506.
 BRABANT (Les seigneuries en), 522.
 BRAGANCE (Catherine de), 524.
 BRAGANCE (Le duc de), 524.
 BREDÀ, 159, 282.
 BREEDERAAD, à ANVERS, 50, 574.
 BREDERODE, 24.
 BREF DU PAPE, 145.
 BRÉVIAIRE, 144.
 BRICIUS, 159.
 BRIZENO OU BRISOGNO (L'abbé), 571.
 BROISSIA. Voy. *Froissart (Jean)*.
 BROOCCHE COBHAM (Guillaume), 429, 456, 457, 459, 491, 494. — Voy. aussi *Cobham*.
 BROUSSAULT (Jacques). Voy. *Chantraine (Jacques)*.
 BRUGES, 247, 511, 555, 540, 545, 565, 475.
 BRUGES ET SON FRANC, 201.
 BRUGES (La réduction de), 561.
 BRUGES (La ruine de), 581, 585.
 BRUGES (Le Franc de), 201, 443, 475.
 BRUGES (Le magistrat de), 581.
 BRUGES (Les conférences de), 58, 80, 154.
 BRÛLOTS A ANVERS. Voy. *Anvers (Les brûlots d')*.
 BRUNSWICK (Erick II, duc de), 588.
 BRUNSWICK (Henri-Jules de), 124.
 BRUNSWICK (Le duc de), 565, 570, 575, 577.
 BRUXELLES, 2, 16, 27, 29, 51, 54, 57, 45, 58, 159, 250, 252, 254, 256, 241, 242, 246, 247, 252, 254, 257 à 260, 283, 337, 349, 556, 559, 577, 598, 458, 495, 501.
 BUCKHURST (Le Sr de). Voy. *Sackville (Thomas de)*.
 BUGNASTRE (Le capitaine), 220, 221.
 BULLE IN COENA DOMINI, 215.
 BURGLEY (Lord). Voy. *Cecil (Guillaume)*.
 BURICH (La ville de), 500.

C.

- CABRERA Y BOBADILLA (Diégo), comte de Chinchou, 26, 56, 79, 94, 105, 114, 516.
 CAJETAN (Henri), 174.
 CAJETAN (La maison de), 174.
 CALAIS, 195, 206, 506, 467.
 CALLOO, 275, 278, 569, 575.
 CALUART, CALABART OU CALVART (Liévin), ministre protestant, 251.
 CALVIN, 70.
 CALVINISTES, 284, 285.
 CALZADA (Santo Domenico della), 159.
 CAMBRAI, 4, 156, 140, 257, 325.
 CAMBRAI (L'archevêque de), 505.
 CAMBRAI (La partie de), 502.
 CAMBRAI (La trêve de), 550, 587, 502.
 CAMBRÉSIS, 505.
 CAMPINE, 285, 467.
 CANARIO (Jean-Antoine), 54.
 CANDIE (Le duc de). Voy. *Borgia*.
 CANNES (Le jeu des), 28.
 CANTECROIX, 156, 157.
 CAPEZUCA (Camille), maître de camp, 289, 295.
 CAPO BOCO, 509.
 CAPRES (Le Sr de). Voy. *Bournonville*.
 CARACTÈRE des habitants des Pays-Bas, 245.
 CARAFFA (Le duc Joseph de), 178.
 CARDINAUX (Les), 88, 144.
 CARDONA (Le duc de). Voy. *Cordoue*.
 CARDONA (Michel de), capitaine, 293.
 CARDUINI (Mario), colonel, 289.
 CARILLO DA QUESADA, 640.
 CARPEN. Voy. *Karpen*.
 CASIMIR, palatin, 124, 517, 586.
 CASSANATTE, 625.

- CASSIOPIN (Jean), 506.
 CASTIELLO (Les îles occidentales de), 82.
 CASTILLA (Jean de), capitaine, 291, 295.
 CASTILLE, 2, 7, 26.
 CASTILLE (Le grand commandeur de). Voy. *Cuñiga*.
 CASTILLE (Les cortès de), 181.
 CASTILLE (Les principaux S^r de), 20.
 CASTILLO (Le S^r), 601.
 CASTRO (Gonzalez de), capitaine, 295.
 CATALOGNE, 329.
 CATALOGNE (Le vice-roi de). Voy. *Cordoue*.
 CATHERINE (L'infante), 2, 7, 9, 17, 25, 28, 26, 42, 56, 88, 94, 104, 127, 329.
 CATHERINE DE BRAGANCE, 524.
 CATHERINE DE MÉDICIS, 4, 5, 9, 29, 50, 57, 81, 95, 104, 108, 114, 128, 208, 252, 257, 281, 266, 520, 521, 525, 587, 588, 594, 802, 805.
 CATHOLIQUE (Le parti) en France, 108.
 CATHOLIQUES, 105, 125, 124, 128, 129, 208, 286, 315.
 CATHOLIQUES ANGLAIS, 476, 477, 481.
 CATHOLIQUES DÉCHASSÉS, 586.
 CATHOLIQUES (Les princes), 104, 116.
 CAULDRON (Adrien), cipier, 525.
 CAUWENSTEIN. Voy. *Kouwenstein*.
 ÇAYAS (Le secrétaire). Voy. *Zayas*.
 CECIL (Guillaume), lord Burgley, grand trésorier d'Angleterre, 598, 408, 417, 441, 491.
 CERDA (Jean Louis de la), amirante de Sicile, 26.
 CHACON (Isabelle), dame de la Reine, 541.
 CHAMBRE (Jean de la), 595, 594.
 CHAMODIN (M^r de), 122.
 CHAMPAGNE, 525.
 CHAMPAGNEY. Voy. *Perrenot (Fridéric)*.
 CHAMPLITE, 484.
 CHAMPLITE (Le comte de). Voy. *Vergy (François)*.
 CHANTERAINES (Jacques de), dit Broucsault, échec-vin du Franc de Bruges, 255.
 CHANTONAY (M^r de), 102, 140, 188.
 CHARLES-EMMANUEL, duc de Savoie, 2, 7, 9, 12, 17, 20, 25, 26, 56, 78, 88, 94, 116, 525, 529, 564.
 CHARLES-QUINT, 7, 91, 245, 588, 599.
 CHARLES DE LIMBOURG, 556.
 CHASTELET (Le), 270.
 CHATELOT, 595.
 CHATENOI (Le secrétaire), 520.
 CHAVIREY (M^r), écuyer, 14, 122.
 CUERTÉ DES VIVRES à Anvers, 88, 281.
 CHEVANCHY, 587.
 CHIMAY (Charles, prince de). Voy. *Croy*.
 CHIMAY (La ville et le château de), 589.
 CHINCHON (Le comte de). Voy. *Cabrera (Diégo)*.
 CHRÉTIENTÉ, 589.
 CICOGNA (Jean-André), 194.
 CIUFFARINO, agent diplomatique, 195, 205, 206.
 CLÉMENT VIII, 152.
 CLERMONT, 270, 595.
 CLERVAUX (Le sire de), 592, 475.
 CLÈVES (Henriette de), duchesse de Nevers, 81, 528.
 CLÈVES (Jean de), 514.
 CLÈVES (Le duc et le prince de), 475.
 CLEYDAEL et AERTSELAER, 612.
 COBHAM (Lord), 161, 597, 403, 410, 429, 441, 442, 456 à 460. — Voy. aussi *Broocke*.
 COCQ (Philippe Le), président du conseil de Namur, 565.
 COELLO (Alonso Sanchez), 51, 74.
 COLOGNE, 16, 54, 258, 558, 557, 465, 475, 500, 568, 594 à 596.
 COLOGNE (La guerre de), 519.
 COLOGNE (Le district de), 509.
 COLOGNE (Le magistrat de), 508, 552.
 COLOGNE (Le nonce à) 155.
 COLOGNE (Le pays de), 468.
 COLOGNE (Les conférences de). 587, 588, 588 à 587.
 COLONNE (Jules César), fils de Jean, 119.
 COMBERGE. Voy. *Van Bombergen*.
 COME (Le cardinal de). Voy. *Galli*.
 COMMANDEUR DE CASTILLE (Le grand). Voy. *Zuñiga (Juan de)*.
 COMMERCE, 116, 240.
 COMMERCE D'AFRIQUE ET DU LEVANT, 154.
 COMMERCE D'ESPAGNE ET DE PORTUGAL, 5.
 COMMERCE DES HOLLANDAIS ET ZÉLANDAIS, 5, 9, 27.

- CONCILE, 144.
 CONDÉ (Henri, prince de), 86, 108, 116, 117, 129, 317, 585 à 588.
 CONFÉDÉRÉS (Les princes), 123, 315.
 CONFISCATIONS DE BIENS, 115.
 CONSEIL D'ARTOIS, 550.
 CONSEIL D'ÉTAT, 252, 551, 548, 558, 567, 569, 595, 597, 605, 606, 611, 628.
 CONSEIL D'ÉTAT EN FRANCE, 521.
 CONSEIL D'ÉTAT ET DE GUERRE, 464.
 CONSEIL D'ITALIE, 558, 541, 545.
 CONSEIL DE BRABANT, 259, 555.
 CONSEIL DE FLANDRE, 559.
 CONSEIL DE LUXEMBOURG, 216, 551.
 CONSEIL DES FINANCES, 412.
 CONSEIL PRIVÉ, 196, 215, 595, 595.
 CONSEIL ROYAL (Le président du), 571.
 CONSISTOIRE A ROME, 116, 117.
 CONSPIRATION MILITAIRE, 569.
 CONSTANCE (L'évêque de), 198, 364.
 CONTARELLI (Mathieu), cardinal, 151.
 CONTICH, 2, 21, 529.
 CORBESI (Jacques), capitaine wallon, 290.
 CORDOUE, 86.
 CORDOUE (Béatrix de) et de Figueroa, 629.
 CORDOUE (Diégo Fernandez de), comte de Sastago et de Miranda, grand commandeur de Castille et vice-roi de Catalogne, 79, 94, 105, 141, 151.
 CORDOUE (Dominique de), 579.
 CORDOUE (Don Bernardino de), 178.
 CORDOUE DE RÉQUESENS (Ferdinand-Foulques de), duc de Soma, 629.
 CORDOUE (Louis-Fernandez de), duc de Sessa, 629.
 CORDOVA Y ARAGONA (don Alonso de), 292.
 CORNET (Pierre), chambrier de Granvelle, 157.
 CORNEUX (M^r de). Voyez JEANNET (Arnoul).
 CORONA (Le comte de), 624.
 CORPELS, 256.
 CORPUT (Barthélemy), 256.
 CORSES LICENCIÉS, 79.
 CORTENAKEN, 227.
 CORTÈS (Les), 154.
 CORTÈS DE CASTILLE, 181.
 CORTÈS DE MONZON, 24 à 26, 45, 59, 68, 79, 105, 114, 117, 124, 127, 529. — Voy. aussi *Monzon*.
 CORVINI (Matteo), commandant du château de Tournai, 558.
 COSMA. Voy. *Massi*.
 COUR DE L'EMPEREUR, 146.
 COURTISANES, 88.
 CRANE (La) à Anvers, 548, 549.
 CROFT (James), contrôleur des finances en Angleterre, 405, 429, 441, 491.
 CROIX (Le fort de la), 288.
 CROY (Charles de), prince de Chimay, 201, 318, 556, 559, 475, 597.
 CROY (Charles-Philippe de), marquis d'Havré, 585, 412.
 CROY (Jean de), Sr de Roulx, 527, 551, 557 à 559.
 CROY (Philippe de), duc d'Aerschot, 555, 575, 584, 412, 425, 546, 548, 551, 558 à 560, 585, 596, 642.
 CROY (Philippe de), Sr de Molembeix, 528.
 CUJAS (Jacques), 525.
 CUNIGA (Don Juan de), grand commandeur de Castille, 487. — Voy. aussi *Zuniga*.
 CURIEL (Alonso de), 529, 565.
 CURVATIO. Voy. *Cujas (Jacques)*.

D.

- DAMANT (Le chancelier), 156.
 DAMBRUGGE, 255.
 DAMME, 561, 566, 475.
 DAMPIERRE (L'abbaye ou prieuré de), 146.

- DAMPVILLERS, 550, 551.
 DANEMARK, 548.
 DANEMARK (Anne de), 171.
 DANEMARK (Le roi de), 414, 451.
 DANIEL (Antoine), 625.
 DAVIT (François-Antoine), 58.
 DELFT, 577.
 DELFT (J.-V.), 255.
 DELFZEIL, 265.
 DELGADO (Le secrétaire), 538, 559, 541, 547, 551, 565, 566, 571.
 DELMONTE (Jean-Baptiste), 544.
 DELRIO (Antoine), 612, 515, 619, 621, 622, 626.
 DENNETIÈRES (Arnould), secrétaire de Philippe II, 515, 514, 519, 527, 548, 550 à 552, 557, 558, 587, 588, 525.
 DÉPUTÉS DES ÉTATS EN FRANCE, 202.
 DEUX-PONTS (Le duc des), 545, 547, 567, 589, 591.
 DEUX-PONTS (Wolfgang, palatin des), et sa fille, 585.
 DEVENTER, 184.
 DIEGO (L'infant don), fils de Philippe II, 655.
 DIET, 227.
 DIÈTES, 124.
 DIJON, 5.
 DISCIPLINE MILITAIRE, 241.
 DÔLE, 145, 149, 599.
 DÔLE (Le balliage de), 151, 592.
 DÔLE (Le parlement de), 196, 564, 596.
 DÔLE (L'Université de), 122, 125.
 DOMFMARTIN (L'abbaye de), 505.
 DONCHERIE, 382.
 DORDRECHT, 282.
 DORIA (Andrea), 565.
 DORIA (Le prince Jean-Andrea), 26, 48, 55, 618.
 DOUAI, 558.
 DOUVERS, 195, 420.
 DRAKE (Francis), 58, 80, 81, 126, 148, 169, 172, 184, 209, 429.
 DRENTHÉ, 509.
 DRONCKMAN (Le secrétaire), 552.
 DUBOIS (Adrien), 513.
 DUBOIS (Maximilien), 515.
 DUDLEY (Robert), comte de Leicester, 205, 207, 209, 224, 253, 250, 271, 429, 450, 445, 451, 452, 456, 468, 469, 472, 474, 491, 500.
 DUFFEL, 255.
 DUISBOURG, 571, 465, 500.
 DUNKERQUE, 193, 201, 206, 210, 429, 445, 458.
 DUNKERQUE (Le bailli de), 201, 521.
 DURATE (Don), 182.
 DURER (Albert), 140.
 DUSSELDORF, 514.

E.

- ECKEBAERT, 251.
 ÉCLUSE (L'), 555, 554.
 ÉCOLIERS FLAMANDS, 27.
 ECOSSAIS, 475.
 ECOSSAIS (Soldats), 295.
 ÉCOSSE, 548.
 ÉCOSSE (La reine d'). Voy. *Marie Stuart*.
 EDIT CONTRE LES HUGUENOTS, 128.
 ÉDIT DE PACIFICATION EN FRANCE, 88, 525.
 ÉDITS EN FRANCE, 521.
 ÉDITS FINANCIERS EN FRANCE, 148.
 ÉGLISE (L'), 86, 171, 414, 450, 452.
 ÉGLISE (L') romaine, 219, 452, 467.
 ÉGLISES PLEINES DE DRAPS, 80.
 EGMONT (Christine d'), 41.
 EGMONT (Guillaume d'), 242.
 EGMONT (Lamorai, comte d'), 41.
 EGMONT (Philippe d'), 195, 200, 220, 221, 223, 265.
 EINDHOVEN, 194.
 EINHEIM (La régence d'), 592.
 ÉLISABETH, reine d'Angleterre, 80, 81, 105, 116,

- 126, 129, 133, 161, 169, 193, 200, 203 à 205, 207, 209, 228, 236, 312, 354, 343, 377, 398, 400, 405, 404, 406, 410 et suiv., 427 à 450, 459, 442, 443, 448, 451, 456 à 459, 468, 469, 491 à 493.
- ÉMEUTE DE SOLDATS, 575.
- EMPIRE (Terre d'), 555, 466.
- ENGHIEN (Le bailli d'), 321.
- ENKHUIZEN, 377.
- EPERNON (Le duc d'). Voy. *Nogaret*.
- ERALVA (Bartolomé de Lo). Voy. *Toralva*.
- ERICK II, duc de Brunswick et Caldenberg, 588.
- ERNEST DE BAVIÈRE, électeur de Cologne, 508, 509, 519, 526, 527, 532, 533 à 557, 546, 588, 433, 463, 467, 482, 499, 601, 630.
- ESCAUT, 239, 252, 279, 287, 288, 348, 349. — Voy. aussi *Anvers (Rivière d')*.
- ESCOBAR (Sancho de), capitaine, 290.
- ESPAGNE, 17, 27, 80, 107, 148, 525, 347, 349, 403, 419.
- ESPAGNE (La navigation d'), 416.
- ESPAGNE (La reine d'), 510, 538, 540.
- ESPAGNE (Les ports d'), 80.
- ESPAGNOL (Le joug), 256.
- ESPAGNOLS, 172, 257, 406, 496, 567.
- ESPAGNOLS, leur départ, 568.
- ESPAGNOLS (Les soldats), 79, 80, 88, 93, 104, 116, 127, 227, 289, 373, 410, 418, 419, 423, 435, 466.
- ESPAGNOLS (Les troupes d'). Leurs excès, 346.
- ESPALLAERT, 256.
- ESPES (Don Gueran d'). Voy. *Gucran*.
- ESTACADE DE L'ESCAUT, 267, 329.
- ESTE (Le cardinal d'), 82, 87, 86, 87.
- ESTENENE (M^r d'), 507.
- ESTIMÈRE (Le religieux), 628.
- ESTMERLAND. Voy. *Westmorland*.
- ÉTATS (Les), 605.
- ÉTATS D'ARTOIS, 350.
- ÉTATS DE BOHÈME, 556.
- ÉTATS DE BRABANT, 200, 201, 224, 228, 229, 236.
- ÉTATS DE Tournai, 59, 62.
- ÉTATS GÉNÉRAUX, 29, 50, 103, 126, 220, 224, 253, 258, 281, 352, 536, 537.
- ÉTATS GÉNÉRAUX DE BLOIS, 140, 240.
- ÉTATS RÉCONCILIÉS, 601.
- ÉTATS-UNIS, 195.
- ÉVÊCHÉ DES PAYS-BAS, 626.
- ÉVÊCHÉS VACANTS AUX PAYS-BAS, 617, 618.
- EXCÈS DE LA SOLDATESQUE, 261, 346.
- EXCÈS DES ESPAGNOLS, 225.

F.

- FALANGOLA (Diane), 346, 537.
- FAMARS (Le S^r de). Voy. *Licques (Chartes de)*.
- FARMSUM, 262.
- FARNÈSE (Alexandre), cardinal, 51, 56, 58, 46, 47, 59, 69, 73, 74, 89, 92, 97, 118, 151, 154, 158, 159, 163, 167, 170, 176, 185 à 188, 191, 192, 193, 196, 227, 232, 258, 282, 283, 287 à 259, 261, 264, 266, 268, 271, 442, 445, 451, 455, 456, 458, 464.
- FARNÈSE (Alexandre), prince de Parme. Voy. *Alexandre*.
- FARNÈSE (Ersilie), fille naturelle du duc de Parme, 157, 170.
- FARNÈSE (Ranuce), 163, 488, 523.
- FAY (M^r de), 122.
- FERDINAND, roi des Romains, 116, 533.
- FERDINAND (L'archiduc), 590.
- FERNANDEZ DE CORDOUE (Diego), vice-chancelier d'Aragon, 79, 94, 103.
- FERRARE (Le duc de). Voy. *Hercule*.
- FERRIÈRE (Vincent de la), 197.
- FIEFVET (Éloi), 523.

- FILIODONIO, 316.
 FINANCES, 40.
 FIN DE LA GUERRE (Le brûlot, dit), 281, 284, 286.
 FLAMANDS, 549.
 FLANDRE, 2, 9, 21, 66, 205, 259, 245, 280, 296,
 418, 488, 540, 548, 567, 578, 579.
 FLANDRE (Ceux des villes de), 537.
 FLANDRE (Evêchés de), 626.
 FLANDRE (La guerre de), 120, 599.
 FLANDRE (Le gouvernement général de), 537.
 FLANDRE (Le gouverneur de), 536.
 FLANDRE (Les affaires de), 625.
 FLANDRE (Louis de), Sr de Bact, 545.
 FLANDRE (Seigneuries en), 522.
 FLESSINGUE, 193, 277, 377, 429, 492, 550.
 FLORENCE, 572.
 FLORES (Antonio), capitaine, 295.
 FLORIDES, 204.
 FLOTTE, 410.
 FLOTTE ANGLAISE, 80, 209.
 FLOTTE DE L'ESCAUT, 281.
 FLOTTE DU PÉROU, 127.
 FLOTTE ESPAGNOLE, 116, 181, 421.
 FLOTTES ARMÉES CONTRE L'ANGLETERRE, 487.
 FOIX (M. de), 206.
 FONCK (Le prévôt Jean), 42, 77, 114, 142, 563,
 479, 484, 557, 588, 594, 606, 622, 626, 650,
 652, 658, 659.
 FONTAINE (La), à Saint-Josse-ten-Noode, 157.
 FONTARABIE, 527, 551.
 FOREST (Le capitaine la), 475.
 FORNARO (Le conseiller), 17, 54.
 FOUCRES (Les), 585, 586, 618.
 FOURDIN (Jean), 140.
 FRANÇAIS, 10, 26, 29, 38, 45, 51, 85, 156, 257,
 281, 349, 564, 565, 577, 578, 591, 403, 415,
 419, 428, 436, 463, 502, 551, 556, 540, 655.
 FRANÇAIS (Les desseins des), 390.
 FRANÇAIS (L'insolence des), 505.
 FRANÇAIS REBELLES, 488.
 FRANÇAIS (Soldats), 295, 567.
 FRANCE, 2, 17, 29, 30, 33, 45, 49, 52, 57, 64,
 69, 79, 88, 95, 96, 107, 116, 125, 128, 150,
 148, 171, 195, 206, 208, 209, 215, 251, 256,
 315, 348, 366, 388, 389, 391, 397, 414, 427,
 428, 441, 433.
 FRANCE (Ambassadeur de), 124, 610.
 FRANCE (Dépêches de), 514.
 FRANCE (La cour de), 5, 171, 393.
 FRANCE (La couronne de), 108.
 FRANCE (La ligue de), 83, 520, 521, 525.
 FRANCE (Les affaires de), 111, 586.
 FRANCE (Les biens d'Eglise en), 148.
 FRANCE (Les députés envoyés en), 202.
 FRANCE (Papiers de), 516.
 FRANCE (Renée de), 86.
 FRANCE (Secours de), 9, 44, 250.
 FRANCE (Troubles en), 81, 525.
 FRANCFORT, 533, 589.
 FRANÇOIS I^{er}, Grand Duc de Toscane, 14.
 FRANÇOIS, duc d'Alençon, 207, 240, 346, 371,
 372, 588, 465, 551, 571.
 FRANCONIENS (Soldats), 520.
 FRANGIPANI (Fabio Myrto), 86, 87.
 FREMIOT (Jean), prieur du Val des-Choux, 122,
 142, 557 à 559.
 FRISE, 72, 247, 540.
 FRISE (Le gouvernement de), 508.
 FRISE (Le président de), 388.
 FROISSART (Jean), Sr de Broissia, 41, 157, 149.
 FROISSART (Le conseiller), 197.
 FUENTERRAVIA. Voy. *Fontarabie*.
 FUENTES (Le comte de), 563.
 FUYCA, 556.

G.

GAETANI (Les), 155.
 GAETE, 56.

GALESE (Le duc de), fils du cardinal d'Altemps,
 87.

- GALICE**, 126.
GALLI ou **GALLIO** (Tolomé), cardinal, 558.
GAMBARA (Jean-François), cardinal, 60, 155.
GAMBOA (Juan de), 271, 289, 295.
GAND, 194, 241, 255, 256, 244, 247, 549, 599, 549, 558.
GAND (Ceux de), 557.
GAND (Le traité de), 567, 568.
GAND (L'évêché de), 114.
GARBENDE, près d'Oterdoim, 262.
GARCIA DE LOISA GIRON, 158, 165.
GARCIA DE TOLÈDE (Don), 599.
GARNIER, 258 à 260.
GASCOGNE, 56.
GASTAVILANO. Voy. *Guastavilani*.
GAZOLO (Simon), 170.
GELDORP, 194.
GEMELLI (M^r), 151.
GEMMINGEN, 505.
GÈNES, 610.
GÈNES (L'ambassadeur espagnol à), 519.
GENEVOIS (Le prince), 94.
GERTRUIDENBERG, 242.
GESUALD (Le cardinal de), 60.
GIANIBELLI, ingénieur, 44.
GILLIS (Catherine), veuve d'Odot Viron, 99, 157.
GIOVANAZZO (L'évêché de), 151.
GIRON (don Pedro de), 525.
GIRON (Garcia de Loisa), 158, 165.
GODIN (Jean), 229.
GOEGNIES, **GOIGNIES** ou **GOCGNIES** (Antoine de), 259, 261, 285.
GOES. Voy. *Ter Goes*.
GOICK (M^r de). Voy. *Taye*.
GOLLUT (Louis), 152.
GONZAGUE (Louis de), duc de Nevers, 81, 525.
GONZAGUE (Octave de), 599.
GORCOM (Le tonlieu de), 552.
GOTTIGNIES (Jean de), 576.
GOUDA, 577.
GOULETTE (La), 509, 639, 640.
- GOUVERNEURS ET LIEUTENANTS GÉNÉRAUX en France**, 32.
GRAFIÑA (Augustin), marchand génois, 161, 427, 459, 441, 442, 444, 446, 455 à 459, 467, 469, 470, 491, 493.
GRAMMONT (François de), haut doyen à Besançon, 121, 142.
GRAMMONT (La famille de), 599.
GRAND COMMANDEUR, 509.
GRAND CONTROLER DE L'ANGLETERRE. Voy. *Croft*.
GRAND TRÉSORIER D'ANGLETERRE. Voy. *Cécile*.
GRANVELLE (L'indisposition de), 485.
GRANVELLE (La maison de), à Besançon, 149.
GRAVE, 169, 172, 179, 180, 455, 455, 456, 441, 455, 454, 474.
GRAVELINES, 208.
GRAVESANDE, 455.
GRAY, 591.
GREENWICH, 598, 406, 456.
GRÉGOIRE VIII (Le pape), 591.
GRÉGOIRE XIII, 45, 47, 64, 87, 522, 555, 558, 540, 578, 618, 640. — Sa mort, 58.
GRENET (Antoine de), Sr de Werp, 289, 560, 575, 550.
GRIMANI (L'abbé de), 470, 485.
GRIMONT-SAINTE-ANNE (Les chartes de), 596.
GROBBENDONCK. Voy. *Schetz*.
GRONINGUE, 259, 261, 565, 540.
GRONINGUE (Le pays de), 509.
GROTTOLA (Le marquis de) et son frère, 97.
GRUSSET (Jean), dit Richardot, 29, 81, 95, 105, 136, 140, 150, 161, 162, 254, 258, 259, 261, 262, 587, 405, 428, 549, 550, 557, 558, 601, 657.
GRYSE (de), 201, 224, 228, 229, 251, 255, 242, 245.
GRYSE (M^e de), 245.
GRYSPERE (Guillaume de), conseiller fiscal du grand conseil de Malines, 524.
GUADALAJAR, 9, 24.
GUASTAVILLANI (Pilippe), 87.
GUASTO ou **VASTO** (Le marquis del), 292.

- GUELDBRE**, 45, 92, 259, 332, 565, 571.
GUELDBRE (Les villes de), 535.
GUÉRAN D'ESPÈS (Don), ambassadeur d'Espagne en Angleterre, 205, 206.
GUERRA (Pedro), capitaine, 290.
GUERRE DE HOLLANDE, 162.
GUERRE DE RELIGION en France, 585.
GUILLAMAS, 20, 185.
GUILLAUME, duc Clèves et de Juliers, 515, 532, 475.
GUILLAUME, prince d'Orange, 206, 559, 560, 591, 546, 551, 559, 560, 568, 571, 578, 585, 586, 588, 597, 602, 612.
GUINE (Le capitaine), 281.
GUISE (Henri de Lorraine, duc de), 525.
GUISE (La maison de), 70, 83, 525.
GUISE (Le cardinal de), 525.
GUISE (Le duc de), 57, 86, 87, 270, 584, 590, 591.
GUISE (Les), 6, 258.
GUTIERREZ (Alonzo), contador de la marine, 185.
GUYENNE, 171.
GUZMAN Y ZUNIGA, marquis d'Ayamonte, 521.
Gy, 145.
Gy (La chapelle de), 146.

H.

- HAARLEM**, 126, 577.
HACIENDA (Les lenteurs de la), 565.
HAINAUT, 511, 558, 416, 418, 502.
HAINAUT (Seigneurie en), 522.
HAL, 285.
HALEN, 227.
HALEWYN (François de), Sr Swevegem, 549, 550, 558, 560.
HELFAUT (François de), abbé de Saint-Pierre à Gand, 551, 565.
HALLER (Léon-Lazare), 20, 25, 28, 52, 45, 68.
HANSE (La), 414.
HATTON (Christophe), vice-chancelier d'Angleterre, 491.
HAUCHIN (Jean d'), archevêque de Malines, 156.
HAUTAIN (Le Sr de). Voy. *Zoete*.
HAUT DOYEN. Voy. *Grammont* (François de).
HAUTEPENNE (Le Sr de). Voy. *Berlaymont* (Claude de).
HAVRÉ (Le marquis d'), 412. — Voy. *Croy* (Charles-Philippe).
HAZIENDA, 591.
HENNIN-LIÉTARD (La terre de), 529.
HENNIN-LIÉTARD. Voy. *Bournouville*.
HENRI III, roi de France, 4, 5, 6, 29, 50, 45, 57, 58, 64, 69, 70, 83, 86, 87, 88, 93, 104, 107, 116, 128, 162, 205, 209, 251, 256, 240, 258, 265, 266, 270, 520, 521, 524, 525, 550, 567, 568, 587, 448, 455, 505.
HENRI LE BOURBONNAIS, roi de Navarre, 5, 58, 86, 108, 117, 129, 517, 521, 567. — Voy. aussi *Béarnais*.
HENRI IV, 585.
HENRI (Don), roi de Portugal, 45, 525.
HERCULE II, duc de Ferrare, 86.
HERDO LOPEZ DE BILANO, 554.
HÉRÉTIQUES, 5, 58, 93, 240, 520.
HÉRICOURT, 121, 595, 596.
HERNANDEZ (Garpard), 271.
HERRERA, 565.
HERRERA (Le régent), 626.
HESDAYE, 546.
HESDAYE (L'archidiacre de). Voy. *Oerebeck*.
HESDIN, 77, 565.
HESDIN (Le bailliage d'), 505.
HESDIN (Le gouvernement d') 559.
HESDIN (L'infanterie d'), 570.
HESSE (Le landgrave de), 586.
HEZE, 194.
HIERNONIMO. Voy. *Curiel* (Jérôme de).

- HINCKAERT (Jean), Sr d'Ohain, 224 à 226, 229.
 HINCKAERT (Marguerite), dame de Courbais, 243.
 HOHENEMBS (Le comte de), 87.
 HOHENLOHE (Philippe, comte d'), 15, 16, 21, 27, 62, 250, 242, 253, 257, 276, 277, 284, 529, 545, 577.
 HOLBEKE (Francesco de), 570, 629.
 HOLLANDAIS, 247, 278, 529, 614.
 HOLLANDAIS et ZEELANDAIS (Les navires), 80, 117, 153.
 HOLLANDE, 125, 241, 275, 292, 294, 306, 543, 489, 485.
 HOLLANDE (Ceux de), 243.
 HOLLANDE (Soldats et marins de), 238.
 HOLLANDE et ZEELANDE, 88, 89, 111, 126, 162, 192, 256, 259, 240, 272, 280, 284, 289, 559, 340, 545, 574, 576, 408, 410, 418, 445, 431, 474, 489, 491.
 HOLLANDE et ZEELANDE (Ceux de), 81.
 HOLLANDE et ZEELANDE (Le commerce de), 9, 17, 27, 38, 116.
 HOLLANDE et ZEELANDE (Les passeports de), 113.
 HONGRIE (Le prieur de), 295.
 HOORN, 577.
 HORNES (Marie de), 195.
 HOUSSELAARSDIJK, 504, 505.
 HOUST (Antoine), conseiller du conseil du Luxembourg, 215, 216.
 HOWART (Thomas), duc de Norfolk, 587.
 HUGUENOTS, 5, 64, 82, 85, 88, 95, 104, 116, 122 à 124, 128, 129, 171, 270, 568, 582, 586 à 589, 596, 601.
 HUISSEN, province de Gueldre, 571.
 HUMIÈRE (Charlotte d'), 642.

I.

- IDIAQUEZ (Don Jean de), 20, 22, 24, 25, 29, 150, 204, 205, 287, 525, 526, 556 à 541, 545, 556, 565, 575, 577 à 579, 585, 592, 605, 607, 609, 612, 617 à 619, 622, 625.
 IDIAQUEZ (François de), 55, 625.
 IFONIA, 510.
 IGUALADA, 68.
 ILES OCCIDENTALES, 82.
 IN COENA DOMINI (La bulle de), 213.
 INDES, 70, 116, 169, 172, 175, 400, 434, 488.
 INDES (Le protecteur des), à Milan, 626.
 INDES ORIENTALES, 127.
 INDES ORIENTALES ET OCCIDENTALES, 421.
 INDEVELDE (Le Sr d'). Voy. *Micault (Nicolas)*.
 INDULGENCES, 88.
 INFANTADO (Le duc de l'). Voy. *Lopez de Mendoza*.
 INGÉNIEURS, 548.
 ÑIGUEZ (Augustin), 271, 289.
 INQUISITEUR SAVOISIEN, 144.
 INQUISITEURS DE ROME, 144.
 INQUISITION DE ROME, 144.
 INQUISITION ESPAGNOLE, 406.
 IRLANDE, 203, 206, 598, 496, 559, 540.
 IRLANDE (Troubles en), 492.
 IRUN, 62.
 ISABELLE (L'infante), 9, 27, 28, 56, 68, 78, 82, 95, 102, 105, 107, 127, 153, 180.
 ITALA ou ATALA (L'abbaye d'), 606, 617.
 ITALIE, 26, 128, 265, 414, 417, 419, 482, 599, 607.
 ITALIE (Avis et lettres d'), 316, 318.
 ITALIE (Le conseil d'), 55, 141, 135, 372.
 ITALIENS, 549.
 ITALIENS (Soldats), 289, 575, 418, 419, 425, 466.
 IVOIX, 213, 387.

J.

- JACOBINS (Le général des), 144.
 JACQUELINE, fille de Philibert, margrave de Bade, 514.
 JAMAIS, 582, 585, 586.
 JARRETIÈRE (Ordre de la), 50.
 JEAN CASIMIR, duc des Deux-Ponts, 567.
 JEAN DE CLÈVES, 314.
 JEANNE, fille de Charles-Quint, épouse de Jean, prince de Portugal, 51, 510.
 JEANNET, *alias* JEUNET (Arnoul), abbé de Corneux, 146.
 JÉSUITES, 145.
 JÉSUITES, renvoyés d'Angleterre, 208.
 JEU DES CANNES, 28.
- JOIGNY, 197.
 JOIGNY (Guillaume de), Sr de Pamele, 266, 287, 552, 557 à 560.
 JOYEUSE (Anne, duc de), 5.
 JUAN (Don) d'Autriche, 556, 509, 516, 557, 546, 547, 558, 599, 641.
 JUANA (Dona), fille de Don Juan d'Autriche, 516, 557.
 JULES, pape, 116.
 JULIERS, 515, 555.
 JULIERS (Le duché de), 556.
 JULIERS (Les ducs de), 515.
 JURÉ (M^e de), 199, 220, 221, 222.

K.

- KAMPEN, 184.
 KARPEN, 554.
 KATSANT, 554.
 KERKEN, 571.
- KOUDENSTEIN OU KOUWENSTEIN, 62, 255, 271, 280, 284, 287, 506.
 KUILENBOURG (Le comte de). *Voy. Pallant.*

L.

- LA FERTÉ, 587.
 LA FOREST (Le capitaine), 475.
 LAIT DE FEMME, administré à Granvelle, 184.
 LALAING (Emmanuel-Philibert de), Sr de Montigny, 58, 80, 154, 524, 558, 529.
 LALAING (M^e de), 158.
 LALAING (Philippe, comte de), grand bailli du Hainaut, 558, 549, 558.
- LALOO (Le secrétaire Alonzo de), 141, 479, 585, 626.
 LANDI (Claudio), 114, 129.
 LANDI (Octavio), 544.
 LANDRECIES, 525.
 LANDRIANO (Alexandre de), 545.
 LANDRIANO (Don Ambrosio), 255.
 LANGUEDOC (Troubles de), 5.

- LANNOY (Ferdinand de), comte de la Roche, 565, 571, 599, 604.
- LANNOY (Horace de), prince de Sulmone, 13, 26.
- LANNOY (Philippe de), Sr de Beauvoir, 642.
- LANNOY (Yolande de), dame de Molembais et de Solre, 528.
- LANSQUENETS, 528.
- LASTUR (Jean de), pagador, 256.
- LAUWERS (Le capitaine), 269.
- LEANDRO (Messire), 142, 174.
- LE BAS, 587.
- LEERDAM, 377.
- LEICESTER ou LEYCESTER. Voy. *Dudley*.
- LEIDEN, 377.
- LEIVA ou LEYVA (Don Alonso de), 624.
- LEIVA ou LEYVA (Don Antonio de), 624.
- LEIVA ou LEYVA (Pedro de). Voy. *Leyva*.
- LEIVA (Sancho de), 106.
- LEKERS (Le capitaine), 284.
- LEMINGHEN (Le comte de). Voy. *Linange*.
- LENS (Gilles de), baron d'Aubigny, 149.
- LENT, 571.
- LEPANTE, 510.
- LÈSE MAJESTÉ, 128.
- LE SIEUR (Étienne), 312.
- LETTRES INTERCEPTÉES, 201, 224, 225, 228, 229, 251, 255, 245, 250, 594.
- LETTRES prises sur un courrier des Rebelles, 201.
- LEVANT (Le) 80, 428, 599, 602.
- LEVANT (Nouvelles du), 172.
- LE VASSEUR. Voy. *Vasseur*.
- LEYVA ou LEIVA (Pedro de), amirante de Sicile, 26. — Voy. aussi *Leyva*.
- LIBERTÉS PUBLIQUES, 94.
- LICQUES (Le baron de). Voy. *Recourt*.
- LIEFKENSHOEK, 272, 277.
- LIÈGE (Le pays de), 546.
- LIÈGE (Le quartier de), 266.
- LIRRE, 255, 329.
- LIÉVIN (Charles de), Sr de Famars, 221, 229, 250.
- LIGNE (Lamorai, prince de), 267.
- LIGUE, 70, 520, 521, 525.
- LIGUE (Les princes de la), 83. — Voy. aussi *Sainte-Ligue*.
- LIGUEURS, 88.
- LILIBEO (Le port de) ou de Capo Boco, 509.
- LILLE, 522, 558, 587.
- LILLE (Le quartier de), 521.
- LILLO, 2, 59, 126, 229, 250, 255, 271, 272, 276, 278, 290, 294.
- LIMBOURG (Le château de), 264.
- LIMBOURG (Les chartes de), 556.
- LINANGE (Le comte Emich de), 585, 586.
- LINDANUS, évêque de Ruremonde, 552, 545.
- LINGEN, 509, 500.
- LISBONNE, 47, 80, 82, 615, 626, 652, 655.
- LITTELTON, 280.
- LOGEZ (Mr de), agent du prince d'Orange, 229.
- LOISA GIRON (Garcia de), 158, 165.
- LOMMERSOM, 554.
- LONA (Leandro), 154.
- LONDRES, 161, 207, 224, 228, 229, 420, 427, 444, 445, 455, 495.
- LOO (André de ou Van), 598, 404, 445, 446, 458, 467, 469, 472, 479, 491.
- LOPE DE FIGUEROA, 17.
- LOPE DE GUZMAN (Don), 625, 626.
- LOPEZ (Ferdinand), 509.
- LOPEZ DE MENDOÇA (Inigo), duc de l'Infantado, 6.
- LOPEZ DE VILLENEUVE (Éléonore), 612.
- LORETTE (La Casa Santa de), 112.
- LORETTE (Notre-Dame de), 125.
- LORRAINE, 198, 265, 520.
- LORRAINE (Ceux de), 6.
- LORRAINE (Charles de), duc d'Elbœuf, 526.
- LORRAINE (Charles de), duc de Mayenne, 383, 584, 590, 591.
- LORRAINE (Claude de), 270.
- LORRAINE (La maison de), 85, 525.
- LORRAINE (Le duc de), 265, 465, 577.
- LORRAINS, 520, 564.
- LOUIS XI, roi de France, 6.
- LOUVAIN, 255, 285, 526.
- LOUVRE (Le), 252.

LUCHALI. Voy. *Olah-Aly*.
 LUCY (Le village de), 331.
 LUNA (Don Gio de), 56.
 LUPIANA, 9.
 LUSON (François), courrier du Roi, 357.
 LUTHÉRIENS, 545.

LUXEMBOURG, 104, 215, 588, 509.
 LUXEMBOURG (Le duché de), 315, 415.
 LYEL, 255.
 LYON, 54, 56, 86, 506.
 LYS (Le canal de la), 566.

M.

MAASTRICHT, 288, 555.
 MAASTRICHT (Les prébendes de), 545.
 MADRID, 56, 102, 114, 128, 129, 155, 155, 255,
 328, 410, 511, 516, 530, 567.
 MADRUZZO OU MADRUCE (Le cardinal), 50, 60.
 MAELCOTE (Nicolas), 252.
 MAGDEBOURG, 129.
 MAILLOT (Le Sr de). Voy. *Scay*.
 MAISSE (Mr de), 148.
 MALADIES à MONZON, 102.
 MALAPERT (Louis), 257.
 MALBERY, 209.
 MALCONTENTS, 57, 529.
 MALDERE (Jean de). Voy. *Van Maldere*.
 MALEPIERRE (Le Sr de), 266.
 MALINES, 21, 25, 27, 29, 83, 88, 92, 93, 96, 200,
 250, 256, 247, 252 à 255, 285, 285, 310, 311,
 324, 529, 549, 577, 451, 506, 549.
 MALINES (L'archevêché de), 607, 608, 617, 618.
 MALINES (Ceux de), 285.
 MALINES (La maison de Granvelle à), 157.
 MALLEPIERRE (Le Sr de), 551, 587.
 MALLO, Voy. *Maillot*.
 MALUENDA (Pedro de), financier, 10.
 MANDEURE, 121.
 MANRIQUE (Louis-Fernandez), marquis d'Aguilar,
 127.
 MANSFELD (Charles, comte de), 61, 76, 84, 153,
 168, 169, 179, 184, 286, 288, 295, 294, 296,
 455, 455, 456.
 MANSFELD (Pierre-Ernest, comte de), 155, 159,
 180, 276, 505, 512, 550, 567, 582, 584, 586,
 423, 454, 515, 550, 551, 557 à 559.

MANTOUE (Frédéric II, duc de), 525.
 MARCELLO BONAVENTURA (Le frère), 40.
 MARCHANDS DE BRUXELLES, GAND ET MAASTRICHT,
 556.
 MARCHIENNES (L'abbé de), 156.
 MARCK (Robert de la), 286.
 MARELLI (Camille), 557. ~
 MARGATE, 420.
 MARGUERITE, douairière de Savoie, 199.
 MARGUERITE DE PARME, 536, 525, 559, 541, 544,
 559, 571, 572, 574, 611.
 MARIE, reine d'Angleterre, 205.
 MARIE D'AUTRICHE, impératrice, 27, 51.
 MARIE-ÉLISABETH, fille de Wolfgang, palatin des
 Deux-Ponts, 585.
 MARIE STUART, 205, 208, 596, 485, 488, 510.
 MARIN (Le capitaine Jean), 210.
 MARINE, 27, 58.
 MARIO (Le Sr), 507.
 MARION, 574.
 MARLES (Le Sr de). Voy. *Noyelles*.
 MARNE, 261.
 MARNIX (Philippe), Sr de Sainte-Aldegonde, 5, 9,
 50, 44, 81, 85, 88, 95, 103, 115, 125, 126,
 200, 229, 551, 256, 255, 281, 284, 504. —
 Sa réconciliation, 544, 577.
 MAROILLES (L'abbé de). Voy. *Yve*.
 MARSALA (Le port de), 509.
 MARTIGNY (Philibert de), Sr de Hérensart, 571, 577.
 MARTINEZ (Juan) de Recalde, 571.
 MARVILLE, 587.
 MASSI (Casimir), secrétaire du prince de Parme,
 287, 569, 574.

- MASSURA**, 434.
MATHIAS (L'archiduc), 608.
MAUBRUGÉ (Daniel de), 440.
MAURICE, duc de Saxe, 471.
MAURICE (Le comte) de Nassau, 242, 377.
MAXIMILIEN II, roi des Romains, 388.
MAYNE OU **MAYENNE** (M^r de ou le duc de). Voy. *Lorraine (Charles de)*.
MÈGÈNE, 451.
MÉDICIS, 50.
MÉDICIS (François-Marie), grand duc de Toscane, 558.
MÉDICIS (Pierre de), 537, 541.
MEDINA CELI (Le duc de). Voy. *Cerda*.
MEDINA SIDONIA (Le duc de), 619, 616.
MEERSEN (La prévôté de), 555.
MEETKERKE (Le président), 251.
MEGANCK, délégué des États de Brabant, 201, 225.
MEGEN, 453, 455.
MELFI (Les ducs et princes de), 97.
MELISE (Le comté de), 98.
MELLELO (Jean de), 456.
MELUN (Jean de), 267.
MELUN (Marie de) 267.
MELUN (Pierre de), 565.
MELUN (Robert de), vicomte de Gand, marquis de Roubaix et de Richebourg, 44, 54, 61, 77, 85, 110, 267, 292, 358, 362, 349, 558, 559, 562, 565.
MÉMOIRE DE GRANVELLE, 659.
MENDOZA (Bernardino de), 2, 27, 29, 50, 204 à 206, 371, 594, 427, 445, 477, 481, 505.
MENDOZA (Don Francisco de), 106.
MENESES (Pedro de), capitaine, 290.
MENIN, 655.
MÉRODE (Le régiment de), 259.
MESENCOUTURE (La maison de), 505.
MESSINE, 607.
METZ (L'évêché de), 446.
MEULE, 556, 464, 465.
MEURS (La ville et le château de), 500.
MEURS (Le comte de). Voy. *Nieuwenaar*.
MEUSE, 455, 465, 482.
- MEXIQUE** OU **NOUVELLE ESPAGNE**, 116, 127.
MEYNE OU **MAYENNE** (Le duc de). Voy. *Lorraine (Charles de)*.
MICAULT (Nicolas), Sr d'Indevelde, 252.
MICHELSEN (Jérôme), sous-écoute de d'Anvers, 519.
MICHELSEN (Le prévôt Jérôme), 505.
MIDDELBURG, 193, 253, 377.
MIDDELBURG (L'évêque de), 440.
MIGNONS (Les) de France, 55, 57.
MILAN, 79, 92, 575, 619, 626.
MILLEGEM, 571.
MINES D'ESPAGNE, 618.
MIRANDA (Le comte de). Voy. *Zuñiga (Juan de)*.
MISSÉ ROMAIN, 444.
MOERBEKE (Le Sr de). Voy. *Saint-Omer*.
MOESVENDROECK (Herman de), 258, 565.
MOLEMAIS (Le Sr). Voy. *Croy (Philippe de)*.
MOLES (Annibal), régent du conseil d'Italie, 34, 58.
MOLINEO. Voy. *Moutin (Charles Du)*.
MONCADA (Ramon-Guillaume de), marquis d'Aytona, 565.
MONDRAGON, colonel, 253, 582, 288, 291 à 294, 575, 576, 515, 520, 550, 553, 578.
MONREALE, 75.
MONREALE (L'archevêque de), 89.
MONS, 540, 551, 586, 597, 606.
MONS (Le quartier de). 415.
MONTBÉLIARD, 121, 590, 595.
MONTBÉLIARD (Les comtes de), 121, 505, 367, 596. — Voy. aussi *Wurtemberg*.
MONTE (Camillo del), 288, 290, 292.
MONTE (Jean-Baptiste del). Voy. *Delmonte*.
MONTENS, écoute de d'Anvers, 519.
MONTESO, 141.
MONTFAUCON, 582.
MONTFORT (Le comte de), 512.
MONTFORT (M^r de). Voy. *Tailland*.
MONTIGNY (Le Sr de), 58, 80.
MONTMARTIN (Le sire de), 592, 571.
MONTMEDI, 587.
MONTMORENCY (Georges de), Sr de Croisilles; 555, 585.

- MONTMORENCY (Henri, duc de), 5, 128.
 MONTPENSIER (Le duc de), 33, 43, 51.
 MONZON, 26, 33, 37, 89, 93, 101, 107, 117, 313, 327, 382, 412.
 MONZON (Les cortès de), 6, 21, 24 à 26, 43, 59, 68, 72, 85, 88, 103, 114, 127, 141, 329.
 MOR OU MORO (Antoine), 31.
 MORATA (Le comte de), 36.
 MOREL (Aimé), 146.
 MORGAN (Le capitaine), 281.
 MORGAN (Thomas), colonel, 201, 202, 224, 226, 220, 230.
 MORIENSART (Le Sr de). Voy. *Vasseur*.
 MORILLON, 78, 81, 99, 100, 133, 172, 628.
- MORTAGNE, 388.
 MOTTE (Le Sr de la). Voy. *Pardieu*.
 MOUCHERON (Balthazar), 237.
 MOUFS, 280.
 MOUILLERIE (Le Sr de la), 277.
 MOULIN (Charles du), 325.
 MOUSNIER (Guillaume), calviniste, 283.
 MUNSTER (Le chapitre de), 326.
 MUNSTER (L'évêché de), 630.
 MUNSTER (Le pays de), 300.
 MUSSIS (Gilles), 199.
 MUTINÉS, 218.
 MYE (Le bailli de), 320.

N.

- NALDINI (Octave), 366.
 NAMUR, 336, 397, 600, 606.
 NAPLES, 17, 34, 37, 163, 175, 373, 619, 651.
 NAPLES (Le prince régent à), 34.
 NAPLES (Le royaume de), 131, 363.
 NAPLES (Le vice-roi de), 112, 338, 343, 363, 628.
 NAPLES ET SICILE (Les royaumes de), 659.
 NARBONNE, 3.
 NARO (Francisco de), 378.
 NASSAU (Justin), amiral, 234, 242.
 NASSAU (Louis de), 303.
 NAVALE (La bataille). Voy. *Saint-Michel et Bataille navale*.
 NAVARRE (Le roi de), 37, 116. — Voy. aussi *Béarnais*.
 NAVES (Le Sr de), 337.
 NAVIGATION, 116, 332.
 NAZARET (L'archevêque de). Voy. *Frangipani*.
 NÉGOCIATIONS A ROME, 417.
 NÉGOCIATIONS DE PAIX AVEC L'ANGLETERRE, 403 et suivantes.
 NEGRONE (Don Carlos de), 118.
 NEMOURS, 88.
- NEMOURS (Le duc de). Voy. *Savoie (Jacques de)*.
 NEMOURS (Le traité de), 320.
 NEUSS, 92, 184, 309, 327, 433, 464, 463, 467, 469, 479, 482, 499, 300.
 NEVERS (Le duc de). Voy. *Gonzague*.
 NEVILLE (Charles), comte de Westmorland, 397.
 NICE, 68, 78.
 NIEUPORT, 366.
 NIEUWENAAR (Adolphe de), comte de Meurs, 83, 88, 92, 238, 307, 327, 333, 371, 377, 388, 463.
 NIMÈGUE, 38, 43, 191, 238, 306, 349, 463.
 NIMÈGUE (Le magistrat de), 332.
 NIVELLES (Le quartier de), 113.
 NOGARET DE LA VALETTE (Jean-Louis), duc d'Épernon, 43, 37, 81.
 NOIRCARMES (Jean de), Sr de Selles, 194, 220, 228, 263, 338, 333.
 NORAMBEGA, 208.
 NORFOLCK (Le duc de). Voy. *Howart*.
 NORRITS (Jean), colonel anglais, 334.
 NORTHUMBERLAND (Le comte de). Voy. *Percy*.
 NOTRE-DAME DE LORETTE, 123.

- NOUE (François de la), 2, 183, 199, 200, 220 à 222, 238, 264, 269, 522, 538.
 NOUE (Odet de la), Sr de Téligny, fils de François, 2, 199, 200, 220, 221, 225, 238, 265, 538.
 NOUVELLE ESPAGNE OU MEXIQUE (La flotte de la), 116.
 NOVELLES (Adrien de), Sr de Marles, 528.
 NOVELLES (Jean de), baron de Rossignol, 557.
 NOVELLES (Paul de), 270.
 NOYRONTE (La seigneurie de), 145.
 NYENZVLS, 265.

O.

- OEBENBURG. Voy. *Obernburger*.
 OEBERNBURGER (P.), 146.
 OCAGNO, 158.
 OCÉAN (L'), 27, 169.
 OCTAVE FARNÈSE, duc de Parme, 7, 57, 66, 82, 89, 91, 92, 95, 111, 130, 157, 175, 176, 178.
 OHAIN (Le Sr d'). Voy. *Hinckaert (Jean)*.
 OHEN (Le colonel d'), 277.
 OLAH-ALY OU LUCHALI, 649.
 OLASO (Gaspard de), 290.
 OLIVARÈS (Le comte d'), ambassadeur à Rome, 46, 50, 60, 177, 183, 571, 578, 591.
 OMLANDEN, 506.
 ONGNIES (François d'), Sr de Willerval, 550, 549.
 OORDAM, sous Oorderen, 76, 288.
 OORDEREN, 296.
 OOSTLAND, 454.
 ORCHIES, 558.
 ORDRE DE LA JARRETIÈRE, 50.
 ORIENT (Les affaires d'), 148.
 ORSINI (Les seigneurs), 154.
 ORTACE (L'), 88.
 ORTEL (Joachim), agent des États-généraux, 256.
 ORTEMBOURG (Les comtes d'), 595, 596.
 ORTIGOSA (Le capitaine), 259.
 ORTIZ (Grégoire d'), 271.
 ORTO (Oberto de), 525.
 ORTONA, 1, 2, 17, 112, 125, 164.
 OSORIO (Alonso), 159.
 OSORIO (Pietro), 160.
 OSSUNA (Le duc d'), 173, 619, 626, 655.
 OSTENDE, 195, 252, 254, 555, 554, 566.
 OSTERLINGS (Bateaux d'), 80.
 OTERDOM, 262.
 OTHONIANO. Voy. *Orto*.
 OUDEWATER, 577.
 OVERYSSEL, 259, 509, 565.
 OYSELET (Antoine d'), baron de Villeneuve, 147.

P.

- PACIFICATION (Édit de) en France. Voy. *Édit*.
 PADILLA (Don Pedro de), 516.
 PADILLA (Simon), 289, 291.
 PADOUÉ, 523.
 PAIRS DE FRANCE, 88, 521.
 PALATINAT, 124.
 PALLANT (Florent de), comte de Kuilenburg, 547.
 PALLEM, 265.
 PAMEL OU PAMELE (Le Sr de). Voy. *Joigny*.
 PANAMA, 209.
 PAPE (Le), 122, 125, 207, 465, 470, 485, 487, 499.
 PAPIERS DU CARDINAL DE GRANVELLE, 100.
 PARC (L'abbaye du), diocèse de Montréal, 181.

- PARDIEU** (Valentin de), Sr de la Motte, 141, 161, 162, 383, 397, 410, 513, 527, 529, 530, 540, 563, 575.
PARIS, 3, 27, 50, 88, 144, 270, 324, 330.
PARIS (La cour et le Parlement de), 302.
PARISIS (Lancelot), 256.
PARLEMENT DE PARIS, 321.
PAVIE, 170.
PAWEL (Le capitaine), 281.
PAYS-BAS, 2, 4, 6, 12, 10, 27, 42, 45, 62, 79, 80, 83, 88, 92, 95, 96, 102, 113 à 117, 154, 204, 206, 207, 253, 263, 322, 339, 398, 399, 403, 406, 448, 454, 514, 569, 594, 632.
PAYS-BAS (Bateaux des), 81.
PAYS-BAS (Les affaires des), 383.
PAYS-BAS (Les troubles des), 371.
PAYS-BAS (Nouvelles des), 171.
PAZ (De), 292, 295.
PEINTRES encouragés par Granvelle, 31.
PERCY (Henri), comte de Northumberland, 209, 397.
PEREA (Alonso de), capitaine, 290.
PEREZ (Antoine), 314, 320, 336, 343, 610.
PÉROU (La flotte du), 127.
PERRENOT (Fredéric), Sr de Champagny, 7, 125, 136, 150, 161, 169, 180, 181, 183, 263, 370, 374 à 376, 398, 403, 419, 444, 459, 496.
PERRENOT (Jean-Thomas), 188.
PERRENOT (Marguerite), dame de Vennes, 147, 150, 398, 602, 604.
PERRENOT (Nicolas), 149.
PERRENOT (Péronne), 149.
PETREMOND (Thomas), 150.
PHILIBERT, duc de Savoie, 323.
PHILIPPE II, 4, 9, 10, 12, 13, 21, 24, 25, 26, 29, 34, 42, 44, 51, 52, 56, 72, 76, 83, 99, 102, 103, 107, 108, 110, 114, 119, 127, 134, 142, 143, 150, 135, 160, 162, 172, 175, 178, 180, 187, 191, 197, 203, 204 à 210, 233, 258, 241, 278, 286, 326 à 328, 339, 333, 362, 363, 393, 393, 410, 412, 413, 427, 433, 433, 436, 444, 434, 435, 436, 464, 467, 469, 472, 474, 476, 481, 482, 483, 491, 494, 497 à 499, 302, 306, 309 à 313, 318, 319, 321 à 371, 377, 383, 387, 392, 393, 397, 398, 601, 602, 607, 609, 612, 617, 624, 623 à 625, 629, 630, 673.
PHILIPPE II. Ses principes en fait de religion, 340.
PHILIPPE (L'infant), 7, 9, 21, 34, 42, 56, 68, 78, 82, 93, 102, 103, 107, 127, 133.
PIAMANTANIDA (Alphonse), capitaine, 290.
PIATTI (Jean-Baptiste), ingénieur, 348, 423, 476, 483.
PIE V, 144.
PIMANTEL (Don Alonso), 640.
PINANT (Jean), 337.
PITTI, gentilhomme de Florence, 13.
PLAISANCE, 29.
PLAISANCE (Le château de), 1, 9, 12, 16, 17, 28, 37, 43, 51, 53, 57, 71, 82, 89, 93, 102, 108, 111, 129, 130.
PLANCIUS (Le pasteur), 283.
PLANTIN, 144.
PLUIES EXTRAORDINAIRES, 88.
PLYMOUTH, 126.
POBLET (L'abbaye de), 43.
POLOGNE, 340.
POLOGNE (Le roi de), 473.
POLWEILER (Le baron Nicolas de), 319, 320, 321.
POMONIO. Voy. *Torelli* (*Pompée*).
PORTO CARRIÈRE (Don Pedro), 640.
PORTUGAIS, 472, 379.
PORTUGAL, 3, 17, 27, 46, 80, 107, 126, 127, 208, 209, 240, 400, 403, 406, 488, 313, 322, 626.
PORTUGAL (Épicerie de), 612.
PORTUGAL (La princesse de), 310.
PORTUGAL (Les affaires de), 371.
PORTUGAL (Navigation de), 116.
PRAET (Le Sr de), 343.
PRÉDICATEURS CATHOLIQUES, 331.
PRENOY. Voy. *Epernon*.
PRINCES CATHOLIQUES, 104.
PRIVILÈGES DU DUC DE LIMBOURG, 336.
PROTESTANTS, 386.

PROTESTANTS ALLEMANDS, 129.
 PROUVILLE (Le Sr de), 505.

PROVINCES-UNIES. Leur réconciliation, 257, 376.
 PULLA, 565.

Q.

QUESNOY, 325.
 QUESNOY (La garnison de), 575.
 QUINTANO (Andrea Santos), archevêque de Saragosse, 127.

QUIROGA (Gaspard), cardinal, archevêque de Tolède, 516.

R.

RAMMEKENS, 200, 220 à 222.
 RAMON-GUILLEN DE MONCADA, marquis d'Aytona, 565.
 RASSENGHIEN (M^r de). Voy. (*Vilain Maximilien*).
 REBELLES, 58, 81, 505.
 REBELLES D'ANVERS, 62.
 REBELLES DES PAYS-BAS, 588.
 RÉCONCILIATION DES PROVINCES INSURGÉES, 569.
 RÉCONCILIATION DES PROVINCES WALLONNES, 529.
 RECOURT (Philippe de), Sr de Licques, 502.
 RÉGALES, 554.
 REID, 265.
 REITERS ALLEMANDS, 525.
 RELIGION, 125, 405.
 RELIGION ANCIENNE, 179.
 RELIGION CATHOLIQUE, 81, 83, 88, 169, 320, 540, 545, 547, 451, 452, 454, 507, 540.
 RELIGION HUGUENOTE, 122.
 RELIGION LIBRE, 115.
 RELIGION RÉFORMÉE, 5.
 RELIGIONS (Tolérance des deux), 586.
 RELIGIONS-VREDE, 586.
 RENES (M. de), 269.
 RENTI (Le prieur de), 65.
 RÉQUESENS, 568.
 REUX OU ROULX (Le comte de). Voy. *Croy* (*Jean de*).

REVERMONT, 593.
 RHIN, 536, 465, 482, 500.
 RIARIO (Le légat), 571.
 RIBERA (Parafan-Henriquez de), duc d'Alcala, 640.
 RICHARD (Maitre), 148.
 RICHARDOT, évêque d'Arras, 549.
 RICHARDOT (Jean). Voy. *Grusset*.
 RICHEBOURG. Voy. *Melun* (*Robert de*).
 RICORT (Le lieutenant), 281.
 RIFFAULT (Jean de), Sr de Villeneuve, 147, 199, 592.
 RINDART (Le Sr de). Voy. *Martigny*.
 RIO (Del). Voy. *Del Rio*.
 ROBERT BIEN-AIMÉ, prieur de Renti, 65.
 ROBLES (Gaspard de), Sr de Billy, 44, 479.
 ROBUSTIERO (L'auditeur), 167.
 ROCHE JEAN (La seigneurie de), 197.
 RODOLPHE II, 27, 82, 94, 146.
 ROLI (Le capitaine), 208.
 ROMAN OU ROMANO (Augustin), 295.
 ROME, 59, 64, 75, 86, 87, 118, 121, 122, 144, 165, 166, 175, 215, 485, 525, 552, 546, 569, 591.
 ROME (La cour de), 484.
 ROME (Négociations à), 417.
 RONA, 56.

- RONCK** ou **ROUCK** (Guillaume), receveur des États-généraux, 286, 285.
ROSAS (Herode de), 541.
ROSSIGNOL. Voy. *Noyelles* (Jean de).
ROTA (La), 155.
ROTTERDAM, 377.
ROUBAIX (Le marquis de). Voy. *Melun* (Robert de).
ROUEN, 193.
ROUF. Voy. *Rumpf*.
ROUVANEGRA (Pietro), 150.
RUBIAS (Lucien de), évêque de Giovanazzo, puis de Massura, 151.
RUMPF (Wolfgang-Sigismond), 146.
RUSBRUCH. Voy. *Melun* (Robert de).
RUYSBROECK (M^r de). Voy. *Withem*.
RYE (Philibert de), S^r de Balençon, 266, 516, 596.
RYMERSCH (Le S^r de), 264.

S.

- SABINE**, 174.
SABINE (L'évêché de), 154.
SACKVILLE (Thomas de), baron de Buckhurst, 403.
SADLER (Le chevalier Ralph), 209.
SAINT-AMAND, 155.
SAINT-AMAND (L'abbaye de), 156.
SAINT-AMAND (La maison de), 628.
SAINT-AMAND (Le bois de), 140.
SAINT-ANTOINE (Le fort de), 277.
SAINT-BARTOLOMÉ DE LUPIANA (La maison de), 9.
SAINT-BERNARD (L'abbé de), 506.
SAINT-BERTIN, 550, 550.
SAINT-CLAUDE (M^r de), 571.
SAINT-DENIS, 270.
SAINT-DIZIER EN FRANCE, 555.
SAINT-DOMINGUE, 175.
SAINT-ESPRIT (Les chevaliers de l'ordre du), 521.
SAINTE-ALDEGONDE. Voy. *Marnix de Mont-Sainte-Aldegonde*.
SAINTE-CROIX (Le marquis de). Voy. *Santa-Cruz*.
SAINTE-ÉGLISE (La), 561.
SAINTE-LIGUE, 69.
SAINTE-MARGUERITE (Le fort de), 549.
SAINTE-MARIE (Le fort de), 245.
SAINTE-VÉRONIQUE, 140.
SAINT-GEORGES (Le fort de), 288, 289, 291, 294.
SAINT-GÉROME (Les frères de), 520.
SAINT-GRÉGOIRE DE NAZIANZEVO, 591.
SAINT-JACQUES (La fête de), 466.
SAINT-JACQUES (Le fort de), 288, 292.
SAINT-LAURENT, 172, 451, 479, 522, 570.
SAINT-MATHIEU, 141.
SAINT-MAURIS (Jacques de), prieur de Belle-Fontaine, 86, 120, 141, 147, 171, 172.
SAINT-MAXIMIN (L'abbaye de), 509.
SAINT-MICHEL (La bataille navale de), 104.
SAINT-MICHEL (L'abbaye de), 284.
SAINT-MICHEL (Un religieux de l'abbaye de), 140.
SAINT-OMER, 550, 562, 565.
SAINT-OMER (Jean de), S^r de Moerbeek, 549, 550, 558, 560.
SAINT-PHILIPPE (Le fort de), 245.
SAINT-PIERRE (Le fort de), 296.
SAINT-QUENTIN, 270.
SAINT-QUENTIN (Jacqueline de), 479.
SAINT-QUINTIN (La bataille de), 104, 203.
SAINT-SÉBASTIEN (Le fort de), 272.
SAINT-SIÈGE, 46.
SAINT-TROND, 227.
SAINT-VINCENT (L'abbaye de), à Arlay, 146.
SALAZAR (Cristobal de), 653.
SALERNITANO, 54.
SALISBURY (Le comte de), 209.
SALM (Le comte de), 520.
SALUCES (Le marquisat de), 525.
SAMANIEGO (Jean de), 112, 129.

- SANSEVERINO (Nicolas Bernardino), prince de Bisignano, 98.
- SAN STEPHANO (Le cardinal). Voy. *Contarelli*.
- SANTA CRUZ, amiral, 104, 169, 172, 653.
- SANTOMAYOR. Voy. *Sotomayor*.
- SANTOS QUINTANA (Andrea), archevêque de Saragosse, 127.
- SANTOYO (Sébastien de), secrétaire de Philippe II, 512, 519.
- SARAGOSSE, 6, 7, 9, 17, 24, 57, 77, 78, 113.
- SARAGOSSE (L'archevêque de). Voy. *Santos Quintana*.
- SASBOUT (Arnoul), 337.
- SASTAGO (Le comte de). Voy. *Fernandez*.
- SAULI (Antonio), nonce en Portugal, 524.
- SAVIGNY (Le château de), 595, 455.
- SAVOIE (Le duc de). Voy. *Charles-Emmanuel, duc de Savoie*.
- SAVOIE (Les ducs de), 199.
- SAVOIE (Jacques de), duc de Nemours, 94, 104, 569, 591.
- SAVOISIENS, 198.
- SAXE (Auguste de), 171.
- SAXE (Dorothee de), 124.
- SAXE (Maurice, duc de), 171.
- SEY (Anatole de), Sr de Maillot, gouverneur de Dôle, 599, 602, 607.
- SCHENCK (Martin), 72, 92, 172, 184, 507, 571, 467, 474.
- SCHERPENZEEL, 506.
- SCHETZ (Gaspard), Sr de Grobbendonek, 548, 595, 594, 596, 597.
- SCHIEDAM, 577.
- SCHÖNBERG (Gaspard de), maréchal de camp en France, 588.
- SCHOONHOVEN, 577.
- SCHOTTO ou SCOTTO (Le comte Annibal), 108, 118, 164.
- SCHWARTZENBERG (Le Sr de), 557.
- SCOBAR. Voy. *Escobar*.
- SECOURS envoyés au prince de Parme, 69.
- SEDAN, 582, 586.
- SÉGOVIE, 172.
- SEIZ DE CASTRO (Gonzalo). Voy. *Castro*.
- SELLES (Le Sr de). Voy. *Noircarmes (Jean de)*.
- SEMELIER (Mr), secrétaire de la Noue, 220, 222.
- SENLIS, 29.
- SESSA (Le duc de). Voy. *Cordoue*.
- SETUBAL, 127.
- SEVILLE, 116, 591.
- SICILE, 56.
- SICILE (Amirante de). Voy. *Leyva*.
- SIEUR (Étienne le), 512.
- SILVIUS (Charles), 503.
- SIMÉON (Le capitaine), 566.
- SIXTE V, 50, 64, 69, 79, 86 à 88, 107, 116, 129, 152, 145, 155, 165, 171, 174, 470.
- SNAESKERKE, 554.
- SOETE (Josse de), Sr de Villers, 92, 207.
- SOLDATS (Enrôlements de), 590.
- SOLIS (Pedro de), capitaine, 288.
- SOLNUCH. Voy. *Schenck*.
- SOLTKAMP, 261, 265.
- SOMA (Le duc de). Voy. *Cordoue de Requensens*.
- SONUCA (Juan de), capitaine, 290.
- SOPHY (Le), 172.
- SOTOMAYOR (Alonzo de), 517, 550, 551, 550, 551.
- SPINOLA (Don Ferrante), 290.
- SPINOSA (Joan Fernandes de), trésorier, 547, 618.
- SPIRE (La chambre impériale de), 596.
- STADROEK, 125, 246, 255, 271, 280, 287, 288, 294, 575.
- STAHRENBURG, secrétaire allemand, 529.
- STAVELOT (Le pays de), 546.
- STELLA (Jules-César), poète, 158, 165.
- STENAY, 520, 586.
- STRASBOURG (L'évêque de), 589.
- STROZZI, commandant de la flotte franco-portugaise, 104, 208.
- STUART (Marie). Voy. *Marie Stuart*.
- SUÈDE, 540.
- SUÈDE (Le roi de), 414.
- SUISSE, 197, 217.
- SUISSES (Les), 116, 546, 590, 592, 417, 506.

SUISSES (Soldats), 594.

SULMONÉ (Le prince de). Voy. *Lannoy* (*Horace de*).

SWEVEGHEM. Voy. *Halewyn*.

T.

TABLEAUX, 140.

TAFFIN, 199.

TAILLAND (Louis de), baron de Montfort, 151.

TAMISE, 420.

TAPISSERIES, 100, 140.

TASSIS (Jean-Baptiste de), 2, 50, 256, 247, 306, 507, 515, 557, 592.

TAURIS (Le château de), 172.

TAVIGLIA D'ARAGON DE TERRANOVA (Siméon de), cardinal, 181.

TAYE (Jacques), Sr de Goick, 252.

TERCÈRE, 104.

TER GOES, 577.

TER GOUW, 577.

TERMONDE, 289, 549.

TERRNEUZE, 195.

TERRANOVA (Le cardinal de). Voy. *Taviglia*.

TERRANOVA (Le duc de). Voy. *Aragon*.

TÊTE DE FLANDRE, 548.

THÉLIGNY, 220. — Voy. aussi *Noue (de la)*.

THIONVILLE, 587.

THOLEN, 252, 577.

THORAISE OU TORAISE (M^r de). Voy. *Achey* (*Jean d'*).

TICINO (La porte de), 170.

TISNACQ, 572, 574.

TIVOLI, 87.

TOISON D'OR (Le chancelier de la), 652.

TOISON D'OR (Ordre de la), 12, 25, 26, 104, 110, 141, 195, 549, 550, 565, 571.

TOLÈDE, 172.

TOLÈDE (Don Fadrique de), 505.

TOLÈDE (Le cardinal de). Voy. *Quiroga*.

TOLÉRANCE EN FAIT DE RELIGION, 540, 405, 586.

TONGERLOO (L'abbé de), 506.

TORRELO OU TORELLI (Pompée), 4, 16, 20, 24, 29, 52, 57, 45, 48, 57, 60, 66, 68, 74, 91.

TORRALVA (Barthélemy de), capitaine, 295, 294.

TORRES (Louis de), cardinal, archevêque de Monréale, 89.

TORRES DE VIVERO (Le capitaine), 292.

TORTONE, 577.

TORTONE (L'évêché de), 565.

TORTOSE, 141.

TOSCANE, 541.

TOSCANE (Le grand duc de). Voy. *François I^{er}*.

TOULOUSE, 45.

TOULOUSE (Le fort de), 296.

TOURNAI (Le château de), 558.

TOURNAI (L'évêque de), 628.

TRAITÉ AVEC LES PROVINCES WALLONNES, 567.

TRAITÉ CONCLU A ROME, 640.

TRAUSSEN. Voy. *Trautson*.

TRAUTSON (Paul Sixte de), 146.

TRESLONG (Guillaume de Blois dit, amiral), 230, 251, 255, 242.

TRÉLONG (Louis, Sr de), 642.

TRÈVES, 215.

TRÈVES (L'archevêque de), 216.

TRUCHSESS (Gebard), 184, 504, 505, 527, 588, 465.

TUNIS, 659, 641.

TURC (Le), 172, 414.

TURCQ (Jean), 282.

TURIN, 88.

TURNHOUT, 529.

TURQUIE, 148, 640.

U.

- UBILLET, 121.
 ULLETA (Gilles d'), 64.
 URBIN (Guido Baldo, duc d'), 98.
 URSINS (Lucrèce des), 119.
 UTRECHT, 577.

V.

- VAISSEAUX INCENDIAIRES D'ANVERS, 44, 54, 58.
 VAL-DES-CHOUX (Le pricuré du), 142.
 VAL DI TARO. Voy. *Borgo*.
 VALENCE, 128, 155, 455.
 VALLORBE, 197.
 VALOIS (Marguerite de), 556.
 VALTERRA (Don Vincent), 294.
 VAN BELLE (Jean-Baptiste), greffier de Bruges, 567.
 VAN DOMBERGEN (Daniel), 252, 285.
 VANDEN TEMPEL (Olivier), 195, 246, 559, 577.
 VAN DEN WIELEN (Christian), 140.
 VANDER AA (Lucrèce), 229.
 VANDER BURCHT (Jean), président du grand conseil de Malines, 512, 524.
 VANDER LINDEN (Jean), abbé de Sainte-Gertrude, 548, 558, 595, 594, 601.
 VANDOME (Le duc de), 465.
 VAN MAELCOTE (Jean), 252.
 VAN MALDER (Jean), 156, 157.
 VAN OVERBEKE (Jean), 270.
 VAN ROORDA (Jean), conseiller frison, 558.
 VAN 'T SESTICH (Nicolas), 140, 188.
 VARANBON (Le marquis de), 599.
 VARGAS (Don Juan de), 515, 544, 585.
 VARGAS MEXIA (Mario Joan de), 592.
 VASQUEZ (Juan), 577, 579.
 VASQUEZ DE LECA (Mathieu), secrétaire de Philippe II, 516, 547, 551, 625.
 VASSEUR (François le), Sr de Moriensart, 195, 285, 285.
 VASTO. Voy. *Guasto*.
 VAUDEMONT (Le duc de), 465.
 VAUX (Le pays de), 197, 217, 565.
 VAUX (M. de). Voy. *Fremiot*.
 VAYEMS (Catherine), 511.
 VELLUTELLI, 210.
 VELUWE, 50, 247.
 VENDOME (Le duc de), 517, 465.
 VENISE, 50, 610.
 VÉNITIENS, 50.
 VENLOO, 179, 184, 441, 444, 454, 464, 474, 482.
 VENNES, 604.
 VENNES (La dame de). Voy. *Perrenot (Marguerite)*.
 VERCELLI. Voy. *Bonomi*.
 VERDUGO (Le colonel Francisco), 50, 45, 237, 247, 508, 455.
 VERDUGO (Juan), 271.
 VERDUN, 582.
 VERDUN (Le chapitre de), 351.
 VERGA (M. de), 295.
 VERGY (François de), comte de Champlitte, 149, 196 à 198, 217, 268, 564, 567, 581, 589, 591, 595, 455, 497, 501, 599. — Voy. aussi *Bourgogne (Le président de la)*.
 VIANE, 545.
 VICTOIRE (Le fort de la), 290, 291, 293, 294.
 VIENNE (Claude-Antoine de), Sr de Clervaut, 521.
 VIGEVANO, 565.
 VIGLIUS, 509.
 VILAIN (Maximilien), baron de Rassenghien, 101, 554, 551, 552, 559, 658.
 VILLA VICENCIO (Frère Laurent de), 516, 517.
 VILLEFRANCHE, 582.

682 TABLE ALPHABÉTIQUE DES MATIÈRES, ETC.

- VILLE-LE-BON, 587.
 VILLENEUVE (De la). Voy. *Riffault*.
 VILLERS (Le Sr de). Voy. *Soete (Josse de)*.
 VILLERVAL. Voy. *Ongnies*.
 VILLET (Le solliciteur), 135.
 VILLY OU BILLY (Le baron de). Voy. *Robles (Gas-
 pard de)*.
 VILVORDE, 255.

- VILVORDE (La prise de), 529.
 VIRON (La veuve). Voy. *Gillis*.
 VIRON (Odot), maître des comptes de Granvelle,
 99, 156.
 VIRTON, 587.
 VIVONNE (Jean de), marquis de Pisani, ambassa-
 deur de France, 86.

W.

- WAAL (Le), 552, 465.
 WACHTGELD, 590, 592, 416, 417.
 WADDEL (Le capitaine), 281.
 WADE (William), ambassadeur d'Angleterre, 205.
 WAES, 570.
 WALCHEREN, 220.
 WALLONS (Soldats), 57, 105, 115, 280, 288, 289,
 292, 520, 585, 419.
 WALSINGHAM (François), 195, 204, 208, 429,
 450, 457, 491.
 WARVICK (Le comte de), 50, 209.
 WASTUM, 262.
 WERP (Le Sr de). Voy. *Grenet*.
 WESEL, 500.

- WESTEMBERG (Le comte de), 520.
 WESTERVOORT, 571.
 WESTESRLAND, 261.
 WEST-FLANDRE, 565.
 WESTMORLAND (Le comte de). Voy. *Neville*.
 WESTPHALIE, 588.
 WILLERVAL. Voy. *Ongnies*.
 WITHEM (Jean de), Sr de Beersel et marquis de
 Berg-op-Zoom, 514.
 WITHEM (Claude), Sr de Richebourg, 264.
 WOUTERS, 256.
 WOUW (Le château de), 518.
 WURTEMBERG (Frédéric de), comte de Montbé-
 liard, 595.

Y.

- YSEL (L'), 465, 482, 500.
 YSELOORT (Le fort d'), 571.
 YSELSTEIN (Christophe d'), 242.

- YVES (Frédéric d'), abbé de Maroilles, 548, 558,
 568, 569, 585, 586, 595, 594, 596, 600, 605,
 606, 614, 616, 628.

Z.

- ZAPATA DE CISNEROS (Francisco), comte de Bara-
 jas, 629, 655.
 ZAYAS OU ÇAYAS (Gabriel), secrétaire de Phi-
 lippe II, 512, 514, 526, 556, 545.
 ZEEBOURG. Voy. *Rammekens*.
 ZEELANDE, 254, 255, 555, 554.
 ZEELANDE (Hommes de), 555.

- ZIERIKZEE, 577.
 ZOETE (Philippe de), Sr d'Hauchain, 242.
 ZUÑIGA (Juan de), Avellaneda et Cardenas, 79,
 94, 105, 175, 487, 521, 522, 619.
 ZUTPHEN, 50, 247, 465, 500.
 ZWOL, 184.

ERRATA.

- Page 44, note, ligne 7, *au lieu de* : Ginarbelli, *lisez* : Gianibelli.
- Page 57, ligne 15, *au lieu de* : l'evenepie, *lisez* : le peuple.
- Page 161, note 1, ligne 1, *au lieu de* : Grupina, *lisez* : Grafina.
- Page 179, note, ligne 2, *au lieu de* : folio 24, *lisez* : folio 21.
- Page 184, note, *au lieu de* : Nuyts, *lisez* : Neuss.
- Page 222, ligne 24; page 224, ligne 26, *au lieu de* : de Luré, *lisez* : de Juré.
- Page 255, note 2, ligne 1, *au lieu de* : reproduit, *lisez* : reproduite.
- Page 464, ligne 5; page 465, note, ligne 1; page 467, ligne 22; page 469, ligne 6,
au lieu de : Nuyts, *lisez* : Neuss.
- Page 496, ligne 26, *au lieu de* : Bodenam, *lisez* : Bodenan.
- Page 547, note 2, *au lieu de* : probablement Jean Spinosa, *lisez* : le trésorier
Jean Fernand de Spinosa.
-